Whole volume

Repaired Document

Damaged Document(s)

Tight Binding

Smeared Ink

Pencil Writing

Torn Page(s)

Blocked Information

PROVINCE
de
Brabant

ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF
de
Bruxelles

COMMUNE
d'Overyssche

Jogne
150

REGISTRE DE POPULATION.

DISPOSITIONS LÉGALES EN VIGUEUR.

EXTRAIT DU CODE CIVIL.

ARTICLE 102. Le domicile de tout Belge, quant à l'exercice de ses droits civils, est au lieu où il a son principal établissement.

ART. 103. Le changement de domicile s'opérera par le fait d'une habitation réelle dans un autre lieu, joint à l'intention d'y fixer son principal établissement.

ART. 104. La preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu qu'on quittera, qu'à celle du lieu où l'on aura transféré son domicile.

ART. 105. A défaut de déclaration expresse, la preuve de l'intention dépendra des circonstances.

ART. 106. Le citoyen appelé à une fonction publique temporaire ou révocable conservera le domicile qu'il avait auparavant, s'il n'a pas manifesté d'intention contraire.

ART. 107. L'acceptation de fonctions conférées à vie, emportera translation immédiate du domicile du fonctionnaire dans le lieu où il doit exercer ces fonctions.

ART. 108. La femme mariée n'a point d'autre domicile que celui de son mari. Le mineur non émancipé aura son domicile chez ses père et mère ou tuteur; le majeur interdit aura le sien chez son curateur.

ART. 109. Les majeurs qui servent ou travaillent habituellement chez autrui auront le même domicile que la personne qu'ils servent ou chez laquelle ils travaillent, lorsqu'ils demeureront avec elle dans la même maison.

EXTRAIT DE LA LOI DU 3 JUIN 1856.

ARTICLE 3. Il y a dans chaque commune des registres de population.

Ces registres sont rectifiés et complétés d'après les résultats du recensement.

Tout changement de résidence d'une commune dans une autre est également consigné sur les registres de population.

ART. 4. Le changement de résidence du Belge, l'établissement ou le changement de résidence de l'étranger en Belgique, sont constatés par une déclaration faite dans la forme et les délais prescrits par le gouvernement, et conformément aux règlements communaux portés en exécution de l'article 78 de la loi communale.

ART. 6. Les contraventions aux dispositions de l'article 4 ou aux règlements communaux sont punies d'une amende qui ne peut excéder vingt-cinq francs.

ART. 7. Les peines prévues par les articles précédents sont appliquées par les tribunaux de simple police.

ART. 8. En condamnant à l'amende, les tribunaux ordonneront qu'à défaut de payement dans le délai de deux mois à dater du jugement, s'il est contradictoire, et de la signification, s'il est par défaut, cette amende soit remplacée par un emprisonnement de simple police, qui ne pourra excéder le terme de sept jours.

Le condamné peut toujours se libérer de l'emprisonnement en payant l'amende.

ART. 9. En ce qui concerne la condamnation aux frais prononcée au profit de l'État, la durée de la contrainte par corps sera déterminée par le jugement, sans qu'elle puisse être au-dessous de huit jours, ni excéder un mois.

Néanmoins, les condamnés qui justifieront de leur insolvabilité suivant le mode prescrit par le Code d'instruction criminelle, seront mis en liberté, après avoir subi sept jours de contrainte.

La contrainte par corps n'est ni exercée ni maintenue contre les condamnés qui ont atteint leur 70e année.

ARRÊTÉ ROYAL DU 24 OCTOBRE 1866.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu la loi du 2 juin 1856 sur les recensements généraux et les registres de population, et notamment les articles 3, 4 et 6, ainsi conçus :

« ART. 3. Il y a dans chaque commune des registres de population. Ces registres sont rectifiés et complétés d'après les résultats du recensement. Tout changement de résidence d'une commune dans une autre est également consigné sur les registres de population.

« ART. 4. Le changement de résidence du Belge, l'établissement ou le changement de résidence de l'étranger en Belgique, sont constatés par une déclaration faite dans la forme et les délais prescrits par le gouvernement, et conformément aux règlements communaux portés en exécution de l'article 78 de la loi communale.

« ART. 6. Les contraventions aux dispositions de l'article 4 ou aux règlements communaux sont punies d'une amende qui ne peut excéder vingt-cinq francs. »

Vu Notre arrêté du 5 juillet dernier, décrétant un recensement général à la date du 31 décembre 1866;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. A partir du 1er janvier 1867, le registre de population de chaque commune sera tenu conformément à la formule annexée au présent arrêté (modèle n° 1).

L'officier de l'état civil est particulièrement chargé de faire observer exactement tout ce qui concerne la tenue du registre.

Dans les communes où le mouvement de la population est important, il pourra être ajouté des colonnes supplémentaires au registre, selon les besoins de l'administration.

Modèle n° 3.

CERTIFICAT D'INSCRIPTION

A envoyer, avec le certificat n° 2 de l'autre part, à l'administration communale de la dernière résidence, dès que l'intéressé se sera fait inscrire.

Aujourd'hui 186 , devant nous, Bourgmestre d , a comparu l nommé , l quel , d'après sa déclaration et sur la production du certificat de l'autre part, a été inscrit au registre de population de notre commune, ainsi que les personnes composant son ménage (folio , rue , n°).

Le présent certificat sera immédiatement adressé à Monsieur le Bourgmestre d , à l'effet de faire opérer la radiation sur son registre.

Le Bourgmestre,

BEWIJSSCHRIFT VAN INSCHRIJVING

Te zenden, met het bewijsschrift n° 2 anderzijds, aan het gemeente bestuur van de laatste verblijfplaats, zoohaast de belanghebbende zich zal hebben laten inschrijven.

Heden 186 , is voor ons, Burgemeester van , verschenen de genaamde , dewelke, volgens zijne (of hare) verklaring en op het vertoonen van het anderzijds bewijsschrift, op het bevolking-register onzer gemeente is ingeschreven geworden, alsmede de personen zijn (of haar) huisgezin uitmakende (bladz. , straat, n°).

Het tegenwoordig bewijsschrift zal onmiddellijk gezonden worden aan Mijnheer den Burgemeester van , ten einde de uitschrabbing op zijn register te bevelen.

De Burgemeester,

Modèle n° 5.

AVIS DE NON-INSCRIPTION.

A envoyer, avec l'avis n° 4 de l'autre part, à l'administration communale de la dernière résidence, si l'intéressé ne s'est pas présenté, endéans la quinzaine, pour faire sa déclaration et n'a pu être découvert à l'adresse indiquée, ou s'il a déclaré vouloir être inscrit dans une autre commune.

Nous avons l'honneur de renvoyer à Monsieur le Bourgmestre d le bulletin de l'autre part, que nous n'avons pas transcrit sur notre registre de population, l'intéressé (*)

A ne s'étant pas présenté, dans la quinzaine, pour faire sa déclaration et étant inconnu à l'adresse indiquée.

B ayant déclaré vouloir se faire inscrire à , rue , n° , chez M.

Fait à , le 186 .

Le Bourgmestre,

(*) Biffer celle des deux formules qui n'est pas applicable.

BERICHT VAN NIET-INSCHRIJVING.

Te zenden, met het bericht n° 4 anderzijds, naar het gemeente bestuur van de laatste verblijfplaats, indien de belanghebbende binnen de veertien dagen niet verschenen is om zijne verklaring te doen en niet gevonden is in de aangeduide plaats, of wel verklaard heeft in eene andere gemeente te willen ingeschreven worden.

Wij hebben de eer aan Mijnheer den Burgemeester van de anderzijds aangifte weder te zenden, dewelke wij op ons bevolking-register niet hebben overgeschreven, de belanghebbende (*)

A niet verschenen zijnde, binnen de veertien dagen, om zijne verklaring te doen en onbekend zijnde in de aangeduide plaats.

B verklaard hebbende zich te willen doen inschrijven te , straat, n° , bij M.

Gedaan te , den 186 .

De Burgemeester,

(*) *Van de twee voorschriften datgene uitschrabben dat niet toepasselijk is.*

Bruxelles. — Imprimerie de Th. Lesigne, rue de la Charité, faubourg de Louvain.

Le présent livre de population, contenant trois-cent-deux feuillets, a été coté et paraphé par nous Bourgmestre de la Commune.

A Overyssche, le 1er Janvier 1867.

[signature]

(Modèle n° 4.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. :

Folio Janvier 4

Chaussée de Bruxelles à Wavre N° de la maison : 1. Nom de la maison :

L'un et l'autre N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (Écrire en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du Code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (Déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'appliquent l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTANT AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTANT AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Lebrun	Jean Baptiste	Bailly-Bty 15 Novembre 1831	Epoux du N°2	Jardinier de Cultre												
2	Smeetels	Henriette	Overyssche 4 Mai 1833	Epouse du N°1		Id	1 Mai 1833										
3	Lebrun Fille	Marie Hortense	Overyssche 2de avril 1857			Id	2de avril 1857						Laelles	3 Juin 1858.			
4	Lebrun Fils	Victor Jean Baptiste	Overyssche 29 Novembre 1861			Id	29 9bre 1861						Décédé		13 8bre 1873.		
5	Lebrun Fille	Marie Silvie	Overyssche 5 Avril 1864			Id	5 Avril 1864						Bruxelles Petite Rue Haute 2 Etterbeek N° 44.	12 Avril 1873	17 Mai 1873		
6	Engels	Jean	Rhode St Agathe 1er Août 1855		domestique												
7	Beyns	Jean Baptiste	Meerbeek 8 Août 1861	Epoux du N° 3	Cultivateur	Meerbeek	21 Août 1861	Overyssche									
8	Beyns	Emelie	Overyssche 5 Janvier 1873														
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Si les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas laisser de case en blanc pour [illegible] mots de hameau, c'est la commune

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. LESIGNE, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois — Section ou quartier, faubourg, etc. : A — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Ware — Numéro de la maison : 3 — Nom de la maison : — Folio 1

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE (présentes ou temporairement absentes. Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Lit et N°	NOM DE FAMILLE répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS en toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Lefevre	François	Overyssche 7 Avril 1827	Epoux du N° 2	Journalier	Né	7 Avril 1827
2	Cordemans	Barbe	Overyssche 28 Juin 1826	Epouse du N° 1		Né	28 Juin 1826
3	Lefevre fils	Francois	Overyssche 1 Septembre 1850			Né	1 Sbre 1850
4	~~Lefevre~~ fille	~~Isabelle~~	Overyssche 8 Juin 1845			Né	8 Juin 1845
5	Lefevre fille	Anne Catherine	Overyssche 20 Juin 1860			Né	20 Juin 1860
6	Lefevre fils	Felix	Overyssche 9 Mars 1864			Né	9 Mars 1864
7	Lefevre fille	Jeanne	Overyssche 5 Octobre 1867			Né	5 8bre 1867
8	Lefevre fille	Catherine	Overyssche 29 Septembre 1870			Né	29 7bre 1870
9	Dupont	Henri Joseph	Ucux 15 7bre 1830			Bruxelles	15 Mai 1839
B 10	Lefevre fils du N° 3.	François	Overyssche ~~18 Mai~~ 1878.			Né	
11	Lefevre	Rosalie	Overyssche 8 Juin 1877.	Reconnu par Bourgmestre		Etterbeek	27-11-1878
12	Lefevre fille du N° 5.	Jeannette	Overyssche 8 Octobre 1881				
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du Code civil.	SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune.		RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le mot employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE de la déclaration de sortie de la commune.	DATE de la radiation (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ancien.	DATE du changement.
		FOLIO nouveau.	DATE du changement.						
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Etterbeek Schoupe de Tervueren N° 3	12 Juin 1870	29-6-1870	Rentre avec N° 11 présent folio		

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Schaerbeek Beraillon à Renard Numéro de la maison : 5 Nom de la maison : Folio 1

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage; par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
	N° et Lettre	NOM DE FAMILLE répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS en toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)			RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A	1	~~Debecker~~	Pierre	Dieghem 8 Janvier 1833	Epoux de N° 2	Journalier		
	2	~~Van Riesel~~	Anne Catherine	Dieghem 27 Avril 1834	Epouse du N° 1.			
	3	Debecker Fille	Marie Thérèse	Evere 23 février 1860			Ne	23 février 1860
	4	~~Debecker~~ Fille	Marie Louise	Evere 3 Avril 1862			Ne	3 Avril 1862
	5	~~Debecker~~ Fils	François	Evere 7 Avril 1864			Ne	7 avril 1864
	6	Debecker Fille	Anne Marie Rosine	Evere 23 Juin 1866			Ne Etterbeek	23 Juin 1866 27 mars 1880
	7	~~Debecker~~ Fils	Michel	Evere 1er Mai 1869			Ne	1er Mai 1869
	8	~~Debecker~~ fille du N° 1	Pauline	Evere 1er février 1872				
	9							
B	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18							

	SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
					Woluwe St Pierre	11 janvier 1884				
					Décédé		14 7bre 1873			
					Etterbeek	14 Juin 1880				
					décédé à Et.		13 juillet 1871			
					Ixelles Saumon de Roendael 29 1880. 269.	7 Juillet		Rentrée chez son Père sans être inscrit à Ixelles, Comme il dit la 13e Colonne parte pour Woluwe St Pierre le 11 Janvier 1884		
					Etterbeek	1er janvier 1880	19-1-1880			
					St Gilles Chée de Waterloo 196	1 Mars 1883				
					Woluwe St Pierre	11 janvier 1884				
					Woluwe St Pierre 11 janvier 1884	11 janvier 1884				

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois — Section ou quartier, faubourg, etc. : A — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Waterloo — Numéro de la maison : 7 — Nom de la maison : — Folio 4

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N^os	NOM DE FAMILLE (RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Meat	Désiré	Hoeylaert 2 Mai 1832	Epoux du N° 2	Boucher		
2	Vanderlinden	Elisabeth	Hoeylaert 18 Janvier 1834	Epouse du N° 1			
3	Meat fils	Henri	Hoeylaert 30 Juin 1861				
4	Meat fils	François	Groynarbeek 28 Janvier 1865			Né	28 Janvier 1865.
5	Meat fils	Désiré	Groynarbeek 5 Avril 1867			Né	5 Avril 1867
6							
7							
8							
9							
B 10	Meirhels	Jean Baptiste	Rhode St Genese 3 Mai 1828	Marié	Négociant	N. Bruxelles	1er Août 1882
11	Swaelens	Jeanne	Rhode St Genese 16 Juin 1831	Mariée			
12	Machiels	Barbe	Rhode St Genese 8 Déc. 1857				
13	Machiels	Jean	Pte Bruxelles 30 Jan 1863				
14	Swaelens	Jean	Rhode St Genese 1851		Cordonnier		
15	Meert	Philippe	Hoeylaert 12 Août 1826	Veuf			
16							
17	Hordies	Rosalie	Hoeylaert 1851		Servante	Hoeylaert	16 Fév. 1867
18	Van Cauwenberg	Marie Thérèse	Groynarbeek 20 Décembre 1845		Servante	Id	25 Déc. 1881

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	St Gilles	13 Juillet 1868	14 Juillet 1868	"	"	"
"	"	"	"	St Gilles	12 8bre 1868	16 8bre 1868	"	"	"
"	"	"	"	St Gilles	13 8bre 1868	15 8bre 1868	"	"	"
"	"	"	"	St Gilles	13 8bre 1868	15 8bre 1868	"	"	"
"	"	"	"	décédé 1771	"	3 Juillet 1868	"	"	"

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au Bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Warre Numéro de la maison : 9 Nom de la maison : Folio 5

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
L^a et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)					
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Deveuster	Henri	Overyssche 27 Juillet 1826	Epoux du N° 2	Cultivateur	Né	27 Juillet 1826
2	Vanderborght	Elisabeth	Neer Groche 21 Juin 1831	Epouse du N° 1.			
3	Deveuster Fille	Marie Thérèse	Overyssche 2 Juillet 1862			Née	2 Juillet 1862
4	Deveuster Fils	Jean Baptiste	Overyssche 21 Septembre 1864			Né	21 7bre 1864
5	Deveuster Fils	Henri Antoine	Overyssche 13 Juin 1867			Né	13 Juin 1867
6	Deveuster Fils	Germain	Overyssche 28 Octobre 1869			Né	28 8bre 1869
7	Deveuster	Adèle Catherine	Overyssche 1er Janvier 1873				
8	Deveuster fille du N° 1	Victoire	Overyssche 25 Xbre 1874				
9	~~Vanderborght~~	~~Jean François~~	~~Overyssche 22 Septembre 1850~~		Domestique	Etterbeek	9 Mars 1870
B							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Schaerbeek rue Robiano N° 84	20 Mars 1873	22 Mars 1873			

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Worcel Numéro de la maison : 11 Nom de la maison : Folio 6

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Debecker	Jean Baptiste	Overyssche 10 Mars 1787	Veuf de Vandersmissen Anne Marie	"	Né	10 Mars 1787	"	"	"	"	décédé (26)	"	30 Mars 1867	"		
2	~~Debecker~~ fils	Jean Henri	Duysbourg Septembre 1817	Epoux du N° 3.	Journalier							décédé		27 Xbre 1860.			
3	Vandenschrick Belle fille	Anne Catherine	Overyssche 21 Avril 1838	Epouse du N° 2		Née	21 Avril 1838										
4	Debecker Petit fils (fils du N° 2)	Marie Thérèse	Overyssche 11 Novembre 1864			Née	11 9bre 1864										
5	Debecker Petite fille (fille du N° 2)	Catherine	Overyssche 5 Juillet 1867			Née	5 Juillet 1867										
6	Debecker Petite fille (fille du N° 2)	Pétronille	Overyssche 29 Décembre 1869			Née	29 Xbre 1869										
7	Debecker fils du N° 2	Pierre	Overyssche 27 8bre 1872														
8	~~Debecker~~ fille du N° 2	~~adèle~~	Overyssche 18 6bre 1875.									décédée		4 avril 1876			
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au Bois — Section ou quartier, faubourg, etc. : A — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Warre — Numéro de la maison : 13 — Nom de la maison : — Folio 7 S

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui, puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Swaelens	Catherine	Rhode Ste Genève 12 Mai 1833	Veuve de Van Reugel Guillaume	Journalière	Né	12 Mai 1833										
2	Swaelens fils	Laurent	Overyssche 20 Mai 1855	Fils naturel du n° 1		Né	20 Mai 1855										
3	Van Reugel fils	Jean François	Overyssche 27 Mars 1859	Epoux Vanderlinden Anne Marie		Né	27 Mars 1859										
4	Swaelens fille	Marie Louise	Bruxelles 9 avril 1867	Enfant naturelle du n° 1.		Bruxelles	15 avril 1867.										
5	Vandeusel	Anne Marie	Overyssche 7 février 1883														
6																	
7																	
8																	
9	Depré	Albertine	Overyssche 30 mars 1880	Enfant de Léopold et de Anne Catherine Peeters.													
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame aux Croix Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles - Gare Numéro de la maison : 15 Nom de la maison : Folio 5

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
La et N°	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Debecker	Jean François	Duysbourg 16 Décembre 1814	Veuf de Lenez Dorothée Epoux en 2des.	Journaliste	Duysbourg	en 1840.
2	Luppens	Agnès	Ecrouen 24 Mars 1817	Epouse en 2des.		Ecrouen	en 1840.
3	Debecker fils	Ferdinand	Bruxelles 1 Décembre 1848			Vie	1 déc. 1848.
4	Debecker fille	Marie Philippine	Bruxelles 28 Juin 1851			Vie	30 Juin 1880
5	Debecker fils	Jean Baptiste	Overyssche 3 Janvier 1853			Né	3 Janvier 1853
6	Debecker fille	Marie Philippine	Overyssche 30 Juin 1851		Servante	Watermael Boitsfort	22 avril 1874
7	Devroye	Jean Bte	Bruxelles 25 Janvier 1858			Watermael Boitsfort	29 Oct. 1874
8	Drabs	Commerçant	Duysbourg 5 Mai 1844		Cordonnier	Duysbourg	30 Oct. 1875
9	Sievens	Cornille Joseph	Vierne 19 Février 1870		id Cordonnier	Bruxelles	29 Janvier 1876.
B 10	~~Tanopstal~~	~~Jean François~~	~~Campenhout 5 Janvier 1844.~~		id Cordonnier	Wemele	30 Août 1876
11	Drabs fils du n° 8.	Emile	Overyssche 22 Mai 1877				
12	Debecker	Jean	Overyssche 5 Août 1851	Enfant du n° 6.			
13	Drabs	Marie Catherine	Overyssche 9 Décembre 1881				
14	Drabs	Marie Louise	Overyssche 13 Oct. 1883				
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (Déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Molenbeek St Jean	1 Juin 1869	11 Juin 1869		"	"
"	"	"	"	Watermael Boitsfort	4 Mars 1870	12 Mars 1870	Rentrée voir n°2. 6 même folio.	"	"
Bruxelles	Overyssche,								
				Bruxelles	3 Janvier 1880.				

N° de la maison : Nom de la maison :

				Wemele Porte Noire	20. 12. 76.	9. 1. 77.			

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles, — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, Boul. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au Bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Havre Numéro de la maison : 17 Nom de la maison : Folio 9

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Jonné	Engelbert	Overyssche 29 Janvier 1825	Epoux du n° 2	Journalier	Né	29 Janvier 1825										
2	Yleminckx	Rosalie	Overyssche 30 Novembre 1838	Epouse du n° 1		Née	30 9bre 1838										
3	Jonné Fils	~~Jos~~ François	Overyssche ~~15 Octobre~~ 6 Mars 1857			Né	15 8bre 1857										
4	~~Jonné Fille~~	Marie Elisabeth	Overyssche 4 Avril 1860			Née	4 Avril 1860					Excellence	17 Avril 1880				
5	Jonné Fille	Anne Marie Louise	Overyssche 8 Juin 1866			Née	8 Juin 1866										
6	Jenné Fils	Pierre	Overyssche 1er Mars 1870			Né	1er Mars 1870										
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Hane Numéro de la maison : 19 Nom de la maison : Folio 10 / 9

Lª et Nº	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION. (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Luppens	Caroline	Overysschel 4 Juillet 1816		Journalière	née	4 Juillet 1816										
2	Luppens Fille	Anne	Overysschel 19 Juin 1846	Enfant naturelle du N° 1	Journalière	Née	19 Juin 1846										
3	Luppens Fils	Auguste	Overysschel 28 Juillet 1852	Enfant naturel du N° 1		Né	28 Juillet 1852										
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au Bois — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles — Numéro de la maison : 21 — Nom de la maison : — Folio 11

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.			SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
Lettre et N°	NOM DE FAMILLE (Écrire en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. Folio nouveau.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. Date du changement.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	~~Lefever~~	~~Guillaume~~	~~Overyssche 9 juillet 1800~~	Epoux de N° 2	Journalier	Nie	9 Juillet 1826					Décédé		13 Déc. 1874			
2	Luppens	Anne Catherine	Overyssche 26 février 1801	Epouse du N° 1		Nie	23 février 1826										
3	~~Lefever~~ fille	Jeanne	Overyssche 25 Juillet 1828		Journalière	Nie	25 Juillet 1828										
4	Lefever fille	Catherine	Overyssche 18 Août 1853	Epouse de Jean Pierre Vandenschrick	Journalière	Nie	15 Août 1872										
5	~~Lefever~~ fe	Isabelle	Overyssche 10 mars 1844		Servante	St Gilles	1er Avril 1870					Ellenbeek	26 mars 1870	28 avril 1870	Arrivée voir au N° 12 présent folio.		
6	~~Lefever~~ fe	Isabelle	Overyssche 11 Mars 1844		Servante	Bruxelles	28 Avril 1874					Ellenbeek rue de la Chapelle N° 273	24 Mars 1872	28 Mars 1872			
7	Lefever fils du N° 6	Louise	Overyssche 2 Août 1871														
8	Lefever fils du N° 6	Léopold	Overyssche 28 8bre 1874														
9	Vandenschrick fille N° 4	Anne Catherine	Overyssche 7 Mars 1873														
B 10	~~Lefever~~ fille du N° 1	Jeanne	Overyssche 25 Juillet 1808		Servante	Dupbourg	30 8bre 1873					Molenbeek St Pierre Bemelstraat N° 12	12 8bre 1873	6 8bre 1873			
11	~~Lefever~~ fils du N° 10	Jean Baptiste	Molenbeek St Pierre 4 8bre 1875									décédé		23 8bre 1875			
12	~~Vandenschrick~~ fille de N° 4	Anne Marie	Overyssche 9 Février 1871									décédé		26 Juillet 1881			
13	Vandenschrick fils	Jean Pierre	Watermael Boitsfort comme de N° 4 Juin Janvier 1876														
14	Vandenschrick	Thérèse	Overyssche 7 8bre 1880														
15	Vandenschrick	Félix	Overyssche 21 août 1883														
16																	
17																	
18																	

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Namur Numéro de la maison : 23 Nom de la maison : Folio 11

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Luppens	Marcel	Overyssche 5 Août 1866	Epoux du N° 2	Journalier	Né	5 Août 1866
2	Francé	Anna Catherine	Ste Agathe 23 Novembre 1838	Epouse du N° 1		Rhode Ste Agathe	1869
3	Luppens fils	Auguste	Overyssche 24 Août 1860			Né	24 Août 1860
4	Luppens fils	Guillaume	Overyssche 10 Février 1864			Né	10 Février 1864
5	Luppens fils	Jean François	Overyssche 2 Avril 1866			Né	2 Avril 1866
6	Gournon	Joseph	Overyssche 18 Janvier 1838	Epoux Goossens anne marie	Journalier	69. a.	1er Xbre 1870
7	Goossens	Anne Marie	Overyssche 3 octobre 1848	Epouse Gournon Joseph		70. a.	1er Xbre 1870
8	Gournon fils	Jean Baptiste	Overyssche 4 Mars 1871				1er Xbre 1870
9	Gournon fille du N° 6	Elisabeth	Overyssche 4 Mars 1873				
B 10	~~Gournon~~ fille du N° 6	~~Jean~~	~~Overyssche 11 juillet 1874~~				
11	Gournon fille du N° 6	Marie Thérèse	Overyssche 13 Août 1875				
12	Gournon fille du N° 6	Natalie	Overyssche 24 Août 1878				Née
13	Gournon	Louis	Overyssche 4 8bre 1880				
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 4ème colonne, auquel des membres du ménage s'appliqué l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	Vaillet	15 Novembre 1870	18 Novembre 1870	"	"	"
"	"	"	"	Vaillet	15 dto 1870	18 dto 1870	"	"	"
"	"	"	"	Vaillet	15 dto 1870	18 dto 1870	"	"	"
"	"	"	"	Vaillet	15 dto 1870	18 dto 1870	"	"	"
"	"	"	"	Vaillet	15 dto 1870	18 dto 1870	"	"	"
								1er 69	1er Xbre 1870
								70	
								1er 70	1er Xbre 1870
								N° 1.	

N° de la maison : Nom de la maison :

				Décédé	24 Février 1874				

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc.: Notre Dame au Bois — Section ou quartier, faubourg, etc.: A — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bruxelles à Vilvorde — Numéro de la maison: 15 — Nom de la maison: — Folio 13

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Lº et Nº	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4.	5	6	7	8
A 1	Vandenschrick	Guillaume	Overyssche 8 Décembre 1848	Veuf de Constantine Simonet Cultivateur	Mre de petits Forges		
2	Vandenschrick Fils	Jean Vincent	Wemmel Brabant Janvier 1886	Époux du Nº 5.	Journalier		
3	Vandenschrick Fils	Augustin	Overyssche 4 Décembre 1849		Journalier	Né	4 Dec. 1849
4	Vandenschrick Fils	Joseph	Overyssche 20 Janvier 1842		Journalier	Vaellen	24 Mai 1867.
5							
6	Vanveschrick fils du Nº 2	Jean Baptiste	Overyssche. 25 Août 1876				
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 40 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	Décédé (115)	"	5 Octobre 1870		"	"
		Néant f. 11 M. R.							
				Vaellen	29 Juin 1867	2 Juillet 1867.			

Nº de la maison: — Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesoeur, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. Petite Dumbarton Section ou quartier, faubourg, etc. B Rue ou chemin, place, etc. Chaussée de Berselle à Ixelles Numéro de la maison : 42 Nom de la maison :

Folio 14

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Simon~~	~~Fils~~	Uccle 23 Mai 1827	Epoux de Mlle	Cultivateur		
2	~~Bauwens~~	~~Jeanne Marie~~	Uccle 24 Septembre 1836	Epouse de N° 1			
3	Sebrun fils de N° 1	Théophile	Uccle 20 Mars 1857	Marié à Jeanne Poulain p. 63			
4	Sebrun fille aîné	Marie Angeline	Uccle 20 Janvier 1861				
5	Sebrun fils aîné	Gustave Théophile	Uccle 29 Mars 1870.				
6							
7							
8							
9							
B 10	Van Geffelen	Jean Baptiste	Lau 20 Juin 1826	Epoux de Gesman Anne Mie	Domestique	Ixelles	31 Oct. 1873
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				décédé		13 Juin 1877		37 bis	26 Déc. 1872
				décédé		11 Déc. 1874		id.	id.
				Etterbeek	26 Janv. 1876			id.	id.
				Limbourg	16 Déc. 1871			id.	id.
								id.	id.

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Petit Dame au Bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. :

Voir la suite au folio 60 du présent registre.

Folio 15

Champ d'Renelle - Forest Numéro de la maison : 29 Nom de la maison :

La et N° 1	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.) 2	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.) 3	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.) 4	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.) 5	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.) 6	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE. 7	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance). 8	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 40 et suivants DU CODE CIVIL. 9	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES. 10	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU. 11	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT. 12	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par la loi employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.) 13	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE. 14	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (Déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès). 15	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.) 16	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN. 17	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT. 18
A 1	Eaymard	Antoine	Watermael Boitsfort 2 Juillet 1796	Epoux de n° 2	Cultivateur	Watermael Boitsfort	1864				décédé 1/64		22 Juillet 1874					
2	~~Eaymard~~	~~Marie Anne Louise~~ femme	Overyssche 21 Juin 1825	Epouse du n° 1. Mariés le 22 Juillet 1864 devant Van Eeken Cap. de Commune à Woluwe St Pierre			Née	22 Juillet 1825			Section chambre d'Anvers n° 226	5 Déc. 1874	15 Déc. 1874					
3	~~Eaymard~~ Elle	~~Augustine Nicolas~~ Chinese	Overyssche 1 Octobre 1864				Née	1 Oct. 1864			id	id	id					
4	~~Eaymard~~ Fils	~~Marie Louis Antoine~~	Overyssche 10 Février 1866				Née	13 Février 1866			id	id	id					
5	~~Van Eeken~~	~~Augusta Dominique~~	Steenbrugge 30 Août 1836	Epoux du n° 2	Cultivateur	Steenbrugge	27 Mai 1863				id	id	id					
6	Lebrun	Léopold	Fulleries (France) 6 Déc. 1826	Epoux du n° 7	Cabaretier	Bruxelles	30 Déc. 1876											
7	Vaillant	Félicité	Sans Paris 3 Août 1821	Epouse du n° 6	id	id	id											
8																		
9																		
B 10																		
11																		
12																		
13	Vanden Elst	Guillaume Joseph	Heulebrouck 13 Février 1851	Epoux de Anne Catherine Paternoster	Domestique	Heulebrouck	19 Déc. 1876											
14	~~Van Grunderbeeck~~	~~Antoine~~	Overyssche 16 Décembre 1838		Cultivateur	Hoeylaert	22 Déc. 1869				Steenbrugge	3 Juillet 1870	8 Septembre 1870					
15	Sneegs	Egide	Overyssche 6 Janvier 1849		Domestique	Id	6 Janvier 1869											
16	~~Smets~~	~~Jeanne Catherine~~	Overyssche 18 Juillet 1826	Mariés le 6 Déc. 1868 à Eglise Anvers	Servante	Id	18 Juillet 1826		3e Ch. 6 Déc. 1868									
17	~~Vanderbeeck~~	~~Jeanne Catherine~~	Overyssche 8 Septembre 1844		Domestique	Id	27 Déc. 1869				Molenbeek St Jean rue Rempart n° 12.	5 Janvier 1874	9 Janvier 1874					
18	Reekens	Antoine	Overyssche 1 Juin 1842		Domestique	Id	1 Juin 1842				Laeken Vert Chasseur 2me	2 mai 1882						

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, Sab. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. Notre Dame au Bois Section ou quartier, faubourg, etc. A Rue ou chemin, place, etc. Chaussée de Boondael à Vleurgat Numéro de la maison 31 Nom de la maison : Folio 16

L.s et N.os	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	Matthieu	Marie Eustache Séraphine	Bruxelles 7 Janvier 1844		Rentière	Bruxelles	15 Janvier 1868
2	Crousseaux	Jacques	Diguerck 6 Octobre 1836		Gouvernante	Bruxelles	15 Janvier 1868
3	Ronckard	Célestine	Wittenbach (Prusse) 17 Juin 1844		Servante	Vauvillers	30 9bre 1870
4	Mechelet	Victor Joseph	Manet (Namur) 11 août 1841		Domestique	Manet	24 8bre 1870
5	Lecomte	Marie Anne	Ste Ode (Namur) 11 1854	Veuve Ronckart. Fse Joseph Mariée le 13 Mai 1870 à Caymaux Isidore	Cuisinière	Bruxelles	24 8bre 1869
6	Gillain	Dominique	Corroy Novelly 1er Avril 1842		Servante	Corroy Novelly	15 Avril 1868
7	Gerlache	Joseph	Meuret (Namur) 29 Octobre 1869		Domestique	Bruxelles	15 Janvier 1869
8	Estas	Hubert Henri (2)	Hoves (Namur) 20 Octobre 1836		Cocher	Bruxelles	15 Janvier 1868
9	Besem	Scrivel	Peperinghe (Flandre Occ.) 22 Mai 1832		Servante	Bruxelles	15 Janvier 1868
B 10	Poels	Jean Baptiste	La Hulpe 9 Juillet 1831	Epoux de N° 11	Jardinier	La Hulpe	en 1865
11	Ladeuze	Anne Marie Célina	Hoves (Namur) 8 Février 1832	Epouse de N° 10		Hoves	en 1862
12	Latinis	Marie Eleonore	Oisquercq 25 Février 1834		Servante	Oisquercq	25 Août 1871
13	De Jaspper	Clémence	Maria Kerke 11 Janvier 1851		Servante	Maria Kerke	8 Juillet 1872
14	Coupressaresse	Adolphine	Fromelles 12 Janvier 1831		Servante	Bruxelles	10 Mai 1873
15	Cerney	Constance Josephine	Peperinghe (Flandre Occ.)	Epouse d'Edouard Hennaert	Cuisinière	Ypres	28 9bre 1874
16	Cuvelier fils	Lydie Marie Hermine	Steenkerque 21 Octobre 1854		Servante	Steenkerque	12 Mars 1875
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le c. employé dans l'instruction ministérielle du 11 septembre 1865.)	SORTIE. DATE DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (Déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
Bruxelles	Ecrivisschel			Bruxelles rue Belliard N° 57	27 9bre 1875	18 9bre 1875	Domicile définitivement acquis depuis le 15 Janvier 1868		
Bruxelles	Ecrivisschel			id	id	id	idem		
Bruxelles Wambeek				Gayck ophem-beek N° 4	21 Janvier 1876	24 Janvier 1876	Rayé d'office le 22 9bre 1872		
				Liège rue Grimmard N° 20.	29 9bre 1871	11 Xbre 1871			
L'Etranger	"	Inscrit 2e Vol. Folio 119 N° 16.	13 Mai 1870	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	Ixelles	9 Janvier 1869	9 Janvier 1869	"	"	"
Bruxelles	Ecrivisschel	"	"	Décédé (60)	"	8 Avril 1870	Domicile définitivement acquis depuis le 15 Janvier 1868	"	"
Bruxelles	Ecrivisschel			Bruxelles rue Belliard N° 57	27 9bre 1875	18 9bre 1875	idem		
Bruxelles	Ecrivisschel	"	"	Peperinghe	20 Février 1868	21 Février 1868	idem	"	"

N° de la maison : 31 Nom de la maison :

Oisquercq	Ecrivisschel			Id			Rayé d'office le 22 9bre 1872		
				Bruxelles rue Marcq N° 21	21 Mars 1872	17 Avril 1872			
				Bruxelles rue du Sepin N° 3	11 Mai 1874	13 Mai 1874			
Ypres				Bruxelles rue Vanthier N° 6.	18 Mars 1875	20 Mars 1875	Rayés d'office le 27 8bre 1875		
				Bruxelles rue Belliard N° 57	27 9bre 1875	18 9bre 1875.			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau, ou village, etc. Notre Dame au Bois Section ou quartier, faubourg, etc.: A Rue ou chemin, place, etc.:

Commune de Bruxelles Numéro de la maison: 23 Nom de la maison: Folio 17

Là et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (en toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Vankhoff	Marie Anne	La Hulpe 9 février 1807	Veuve de Poels Jacques	Cabaretière et Cultivateur patente	La Hulpe	1863										
2	Poels Jh	Catherine	La Hulpe 1 Juin 1829			La Hulpe	1838										
3	Poels Jh	Felix	La Hulpe 19 Mars 1834		ouvrier Cultivateur	La Hulpe	1838										
4	Poels Jh	Pierre Joseph	Tubize 8 Octobre 1837		ouvrier Cultivateur	La Hulpe	1838										
5	Poels Jh	Michel	Overyssche 1 Novembre 1839		ouvrier Cultivateur	Id	1 9bre 1839										
6	Poels Veuve Vankhoff	Marie Anne Eugénie	Overyssche 8 Septembre 1839	Enfant naturelle de Poels Edmond		Id	3 Xbre 1863										
7																	
8																	
9																	
B																	
10	de Meeûs Comte	Ferdinand François Joseph	Bruxelles 9 Janvier 1809	Veuf		Bruxelles	16 Août 1882	Bruxelles	Wynants								
11	de Grimpré de Corbais	Marie Julie Eléonore	Ferrières 3 Août 1843	Mariée													
12	de Meeûs Comte	Joseph Marie Ferdinand Emmanuel Gh. Philippe	Bruxelles 28 Oct 1836														
13	de Meeûs Comte	Pope Marie Ferdinand	Bruxelles 10 Déc 1858														
14	de Meeûs Comte	Marguerite Marie Julie	Bruxelles 11 Janv 1863														
15																	
16																	
17																	
18																	

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

N° de la maison: Nom de la maison:

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. Notre Dame au Bois Section ou quartier, faubourg, etc. A Rue ou chemin, place, etc. Chaussée de Bruxelles à Namur Numéro de la maison : 15 Nom de la maison : Folio 16

Lre et No	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (Écrire en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune. FOLIO nouveau.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune. DATE du changement.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE de la commune.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. FOLIO ancien.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. DATE du changement.
1	Stellemans	Joseph	Overyssche 22 avril 1823	Epoux du N° 2	Cultivateur	Id	23 Avril 1823				décédé (Ixelles)	"	12 novembre 1874			
2	Decoster	Louise	Duysbourg 5 Juin 1833	Epouse du N° 1		Duysbourg	" 1852									
3	Stellemans fils	Marie Clémentine	Overyssche 25 Mars 1854			Id	25 Mars 1854									
4	Stellemans fils	Antonin	Overyssche 25 Octobre 1855			Id	25 8bre 1856				Bruxelles Rue de Renard 3.	6 février 1872				
5	Stellemans fils	Théophile	Overyssche 1er Août 1859			Id	1er Août 1859				Bruxelles Rue de Namur N° 35	23 Janv 1874				
6	Stellemans fille	Nathalie	Overyssche 12 Octobre 1861			Id	12 8bre 1861									
7	Stellemans fils	Marie Mélanie	Overyssche 19 août 1864			Id	19 Août 1864									
8	Stellemans fils	Marie Octavie	Overyssche 9 Mars 1867			Id	9 Mars 1867									
9	Stellemans fils	Alphonse	Overyssche 10 Mars 1870			Id	10 Mars 1870									
10																
11																
12																
13																
14																
15																
16																
17	Depré fille du N° 18	Isabelle	Overyssche 19 Juin 1882													
18	Depré	Léopold	Overyssche 11 août 1840		Domestique	Id	11 août 1840				Ettertheek	22 avril 1870	28 Mai 1870			

Nº de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15
en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour *les localités situées hors du royaume.*
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, *lorsqu'ils ne diffèrent pas* de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au Bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Warre Numéro de la maison : 37 Nom de la maison : Folio 19

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	~~Vanbinnebeck~~	~~Jean Joseph Baptiste~~	Overyssche 18 Octobre 1818	Epoux du N° 2	Journalier	Né	18 8bre 1818					Décédé		26 juillet 1874			
2	Janssens	Philippine	Overyssche 6 Juillet 1818	Epouse du N° 1		Née	6 Juillet 1818										
3	~~Vanbinnebeck~~ Fils	~~Jean Baptiste~~	Overyssche 15 Octobre 1845	Marié à Luppens Jeannet le 5 8bre 1867	Journalier	39 A. 5 9bre 1869	8 8bre 1845	"	"	39 A. 5 9bre 1869	5 9bre 1869	"	"	"	"	"	"
4	Vanbinnebeck Fils	Pierre	Overyssche 23 Décembre 1851			Né	23 Xbre 1851										
5	Vanbinnebeck Fille	Virginie	Overyssche 20 Mai 1855			Née	20 Mai 1855										
6	Vanbinnebeck Fils	Félix	Overyssche 1 Novembre 1858			Né	1 9bre 1858					Auderghem	23 7bre 1881				
7	~~Vanbinnebeck~~ Fils	~~Eugène~~	~~Overyssche 20 Mai 1863~~			Né	20 Mai 1863					Décédé		18 Xbre 1874			
8																	
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Waves Numéro de la maison : 39 Nom de la maison : Folio 20

Lettre et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT-CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
A 1	Goossens	Clément	Overyssche 15 Août 1867	Veuf de Vandenhouten Marie Thérèse	Journalier	Né	15 Août 1867
2	Goossens Fils	Jean Baptiste	Overyssche 17 février 1834	Marié le 8 Juin 1868 avec Vandendael M. Th.	Journalier	Né	17 février 1832
3	~~Goossens~~ Fils	Jean François	Overyssche 7 février 1849		ouvrier Boucher	Né	7 février 1849
4	Vandendael	Marie Thérèse	Overyssche 17 Décembre 1838	Epouse de Goossens Jean Bte (N° 2)		Née	17 Déc. 1838
5	Goossens fille du N° 2	Rosalie	Overyssche 9 Juin 1876				
6							
7							
8							
9							
B 10	~~Dons~~	~~Jean François~~	~~Dubbeck 12 février 1811~~	Epoux du N° 11		Cabaretier	
11	Dehaerent	Marie	Haccourt (Liège) 5 Octobre 1811	Epouse du N° 10			
12	Delgof	Guillaume Antoine	Overyssche 3 Janvier 1837	Epoux du N° 13.			
13	Sterckx	Pauline	Overyssche 6 mars 1843.	Epouse du N° 12.			
14	Delgof fils du N° 12	Pierre Josse	Overyssche 26 Juin 1878.				
15	Delgof	Octavie	Overyssche 9 Août 1880				
16	Delgof	Pauline	Overyssche 28 Février 1882				
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
		40 A	20 février 1872					Venu folio 175 N° 2 A.	9 Juin 1868

N° de la maison : 41 Nom de la maison :

				Décédé		21 Juin 1874			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au Bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. :

Folio 21

Chaussée de Bruxelles à Wavre Numéro de la maison : 43 Nom de la maison :

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Lit et N°	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
A 1	Lefevre	Jean Baptiste	Overyssche 20 février 1840	Epoux du N° 2	Journalier	né	20 février 1840
2	Vandenschrick	Marie Edwige	Overyssche 6 Janvier 1844	Epouse du N° 1		Née	6 Janvier 1844
3	Lefevre fille	Anne Catherine	Overyssche 8 Mai 1866.			Née	8 Mai 1866.
4	Lefevre fille	Antoinette	Overyssche 13 avril 1870			Née	13 avril 1870
5	~~Lefevre~~ fille du N° 1	~~Anne Marie~~	Overyssche 21 ~~Mai~~ 1873				
6	Lefevre fille du N° 1	Jeanne	Overyssche 2 mai 1875				
7	Lefevre	Alphonse	Overyssche 15 Xbre 1877			Né	15 Xbre 1877
8	Lefevre	Désiré	Overyssche 7 8bre 1880				
9	Lefevre	Robert	Overyssche 29 mai 1883				
B 10	Demol	Joseph	Burges 23 Juillet 1824	Epoux du N° 11	Journalier	Veuf	en 1866
11	Koller	Joséphine	Namur (Namur) 10 Janvier 1823	Epouse du N° 10		Veuve	en 1866
12	Vanderborght	Jean Baptiste	Overyssche 28 Mai 1844.	Epoux Decafmeyer Anne Catherine	Cultivateur	Né	28 Mai 1844
13	Decafmeyer	Anne Catherine	Hoeylaert en 1843	Epouse de Vanderborght J. B.		Hoeylaert	9 Janvier 1869
14	~~Vanderborght~~	~~Natalie~~	Overyssche 11 Janvier 1869			Née	11 Janvier 1869
15	Vanderborght	Joseph Norbert	Overyssche 11 Janvier 1869			Né	11 Janvier 1869
16	Vanderborght	Pierre Gustave	Overyssche 2 août 1870			Né	2 août 1870
17	Vanderborght fille du N° 12	Thérèse	Overyssche 15 Février 1875				
18	Vanderborght	Henri	Overyssche 28 août 1876				

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 103 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1806.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.
				Décédé		8 Mai 1874.			
				Fosse St Pierre rue des Tuileries N° 35.	26 mars 84	25 avril 1884.			

N° de la maison : 45 Nom de la maison :

"	"	"	"	"	Bierges	6 avril 1867	9 avril 1867	"	"
"	"	"	"	"	Bierges	6 avril 1867	9 avril 1867	"	"
					auderghem	23 avril 1882		veuve folio 46 N° 12	14 Janvier 1870 5 a.
					auderghem	23 avril 1882		veuve folio 46 N° 12	14 Janvier 1870 1 a.
"	"	"	"	"	Décédé 1889	"	2 Septembre 1889	"	veuve folio 46 N° 12 14 Janvier 1870 10 a.
					auderghem	23 avril 1882		veuve folio 46 N° 12	14 Janvier 1870 11 a.
					auderghem	23 avril 1882			
					auderghem	23 avril 1882			
					auderghem	23 avril 1882			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau* ; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, fond. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Champs de Pommes de Menel Numéro de la maison: 45 Nom de la maison: Folio 11

L.s et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 18 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																		
1	Flemincx	Jean Joseph	Hulsenberg 15 Octobre 1813	Epoux de N° 2	Journalier							Décédé (21)		18 Mars 1867			
2	Demayer	Anne Catherine	Cappelle au bois 23 Août 1814	Epouse de N° 1													
3	Flemincx f.s.	Jean	Overyssche 19 Décembre 1864				19 Xbre 1864					St Gilles	12 Mai 1867	15 Mai 1867			
4												St Gilles	12 Mai 1867	18 Mai 1867			
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10	~~Swaelens~~	Jacques	Abbé St Denis 13 Août 1801	Epoux de N° 11	Journalier							Décédé		9 Mars 1876			
11	~~Vandenplas~~	Marie Jeanne	Abbé St Denis 11 Juillet 1807	Epouse de N° 10								Décédé		17 mai 1880			
12	~~Swaelens~~ f.le	Léonard	Abbé St Denis 9 Juin 1847									Annulée pour impasse (entation (4)	9 Janvier 1872	9 Janvier 1872			
13	Swaelens f.le	Marie Anne Catherine	Abbé St Denis 30 Mars 1851	Epouse de Stas Pierre Joseph Henri								Wemmel	St Lambert	6 Janvier 1877			
14	~~Stas~~ fille du N° 13	Catherine	Overyssche 18 f. Déc. 1874									Décédé		11 Avril 1874			
15	Stas fille du N° 13	Pierre	Overyssche 27 Janvier 1875														
16	Stas fils du N° 13	Laurent	Overyssche 21 août 1876.														
17																	
18																	

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter, en y ajoutant l'indication de la commune pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume, les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

N° de la maison: 47 Nom de la maison:

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Chapelle, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Notre Dame au Lac — Section ou quartier, faubourg, etc.: A — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bruxelles à Wavre — Numéro de la maison: 49 — Nom de la maison: — Folio 33

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
Les nos N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Lefever	François	Overyssche 2 Janvier 1812	Epoux du N° 2	Journalier	Né	2 Janvier 1812										
2	Maeriens	Anne Marie	Overyssche 7 Janvier 1816	Epouse du N° 1		Née	7 Janvier 1816										
3	Lefever Fils.	Henri	Overyssche 5 Avril 1866			Né	5 Avril 1866					Décédé	1er Janvier 1872				
4	Lefever Fils.	Joseph	Overyssche 13 Novembre 1867			Né	13 9bre 1867					Décédé	27 Janvier 1872				
5	Lefever Fille	Elisabeth	Overyssche 24 Septembre 1869			Née	24 7bre 1869										
6	Lefever fille du N° 1	Marie Florence	Overyssche 22 Février 1871									Décédé	27 Avril 1875				
7	Hellinckx	Jean Baptiste	Bruxelles 1er Février 1856														
8	Lefever fils du N° 1	Joseph	Overyssche 1er Janvier 1873														
9	Lefever																
B 10	Devenster	André	Overyssche 1 Octobre 1829	Epoux du N° 11	Cultivateur	Né	1er 8bre 1849										
11	Vanderborght	Marie Thérèse	Overyssche 11 Mai 1838	Epouse du N° 10	"	Née	11 Mai 1838										
12	Devenster Fille	Marie Elisabeth	Overyssche 22 janvier 1870			Née	22 janvier 1870										
13	Devenster fille du N° 10	Anne Catherine	Overyssche 22 8bre 1872														
14	Lefever fils du N° 1	Pierre	Overyssche 7 Mars 1876														
15	Devenster fils du N° 10	François	Overyssche 6 Juin 1877			Né	6. 6. 77.										
16	Lefever fille du N° 1	Appolonie	Overyssche 6 Mars 1878	C		Née	6-3-78					Décédée	3 Janvier 1881				
17	Lefever	Virginie Léonore	Overyssche 10 7bre 1880														
18	Lefever	Louis	Overyssche 10 Mai 1883														

N° de la maison: 51 — Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la commune que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Etang-pre de Bruxelles - Ware Numéro de la maison : 52 Nom de la maison : Folio 24 C

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N^os	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Lefever~~	Henri	Overyssche 2e Juin 1803.	Epoux du N° 2.	Journalier	Né	2e Juin 1803
2	Helaers	Anne Catherine	Meisel (Nr) 1820	Epouse du N° 1			
3	Lefever fils	Jean Baptiste	Overyssche 21 avril 1847	Epoux de Vastenoy Anne Marie	Journalier	Né	21 avril 1847
4	~~Lefever~~ fille	~~Thérèse~~	~~Overyssche 21 Septembre 1849~~			Né	21 Septembre 1849
5	~~Lefever~~ fille	~~Marie Anne~~	Overyssche 11 Janvier 1850			Né	11 Janvier 1850
6	~~Lefever~~ fille	~~Thérèse~~	Overyssche 7 Janvier 1852			Né	7 Janvier 1852
7	Lefever fille	Anne Catherine	Overyssche 29 Septembre 1853			Né	29 7bre 1853
8	Lefever fils	Pierre Joseph	Overyssche 7 Mai 1856	Marié avec Stroobants Rosalie I. a. fol. 186.		Né	7 Mai 1856
9	Lefever fils	Jacques	Overyssche 14 Octobre 1866			Né	14 8bre 1866
B 10	~~Lefever~~ fille	~~Marie Anne~~	Overyssche 11 Janvier 1850		Servante	Bruxelles	27 Mai 1871
11	Lefever fils	Charles	Overyssche 28 Septembre 1879	Conft national de Lefever marie anne		Né	25 7bre 1879
12	Lefever	Thérèse	overyssche 9 Janvier 1852	C	servante	mont St Jean	10 7bre 1881
13	Cordemans	Auguste	Duysbourg 12 9bre 1852	Marié a Lefever anne Catherine		Duysbourg	2 Juillet 1881
14	Cordemans	Sebastien	overyssche 16 Février 1883				
15	Lefever	Emile Corneille	overyssche 24 août 1883				
16							
17							
18							

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 29 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	décédé (64)	"	23 avril 1888			
				Bruxelles	1870	1870	rentrée voir folio 60 présent registre n° 2		
"	"	"	"	Bruxelles.	5 mai 1869	11 mai 1869	Renvoi voir au N° 12 présent folio	"	"
				30 Bruxelles rue de la chancellerie N° 3.	30. 12. 76.	13. 1. 77.			
				Tatte et Pierre rue des Sablons N° 37.	26-3-1884	25 avril 1884			
N° de la maison :		Nom de la maison :							
				Bruxelles rue du Lombard N° 23	27 Mai 1871	9 Juin 1871			
Overyssche				mont St Jean	21 Août 1881				

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau* ; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaisse, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Champ de Bruxelles Numéro de la maison : 22 Nom de la maison : Folio 15

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
	Ls et N°	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)			RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A	1	Jacobs	Jean Baptiste	Wesemael (Nl) 11 Novembre 1837	Epoux du N° 2	Journalier	Wesemael	en 1878
	2	Celis	Monique	Hamont (Nl) 5 Novembre 1835	Epouse du N° 1		Wesemael	en 1882
	3	Jacobs Fille	Marie Antoinette	Overyssche 16 Decembre 1859			Vie	10 Dec 1879
	4	Jacobs Fils	Josse	Overyssche 8 Juin 1865			Vie	8 Juin 1865
	5	Jacobs Fils	Joseph	Overyssche 28 Juin 1865			Vie	28 Juin 1865
	6	Jacobs Fille	Marie Catherine	Overyssche 12 Janvier 1867			Vie	12 Janvier 1867
	7	Jacobs Fils	Michel	Overyssche 20 Janvier 1869			Vie	20 Janvier 1869
	8	Jacobs Fille	Anne Marie	Overyssche 24 Novembre 1870			Vie	24 9bre 1870
	9	Jacobs Fils	Pierre Joseph	Overyssche 24 Novembre 1870			Vie	24 9bre 1870
B	10	Jacobs fille du N° 1	Cécile	Overyssche 12 8bre 1873				
	11	Jacobs fils du N° 1	Antoine	Overyssche 19 Janvier 1876				
	12	Smets	Marie Elisabeth	Overyssche 11 Janvier 1858	Ce	Servante	Vie	17 Janv 1871
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Accouchement	1 mars 1883				

(Modèle nº 1.)

Folio 26

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. A Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Hanret Numéro de la maison : 27 Nom de la maison :

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Lit et Nº	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Vandenbemden	Joseph	Evregnies 7 février 1824	Epoux du Nº 2	Journalier		
2	Vandeuren	Anne Marie	Overyssche 11 Novembre 1824	Epouse du Nº 1		Ne	11 9bre 1824
3	Vandenbemden J.L.	Englebert	Overyssche 20 Octobre 1850	Epoux Pasteure Jeanne Marie		Ne	20 9bre 1850
4	Vandenbemden J.M.	Elisabeth	Overyssche 4 Janvier 1852	Epouse du Nº 6		Ne	4 Janvier 1852
5	Vandenbemden J.M.	Louise Marie	Overyssche 14 Octobre 1852	Epouse de Charles Lesteens R.C. 21.		Auderghem	18 Juin 1868
6	Guns	Clément	Hoeylaert 25 Janvier 1850	Epoux du Nº 4	Journalier agricole	Hoeylaert	13 Juin 1871
7	Guns fille du Nº 6.	Marie Octavie	Overyssche 14 Juillet 1874				
8	Lesteens fille du Nº 5	Marie Virginie	Overyssche 14 9bre 1874				
9	Guns fille du Nº 6.	Marie Louise	Overyssche 8 mars 1876				
B 10	Lefever	Jeanne	Overyssche 1822		Journalière	Ne	1823
11	Lefever fille	Catherine	Overyssche 5 Juillet 1848.	Enfant naturelle du Nº 10.	Journalière	Ne	5 Juillet 1848
12	Lesteens fille du Nº 6.	Marie Octavie	Overyssche 12 Mars 1877				
13	Lesteens fille de Nº 5	Julie Marie Louise	Overyssche 3 Février 1878.			Né	
14	Vandenbemden	Jeanne Marie	Overyssche 12 Août 1881.				
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau* ; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1868.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Auderghem	26.12.1880				

Nº de la maison : 29 Nom de la maison :

Décédé 10 Décembre 1883

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. :

Champs de Beusem - Hamel Numéro de la maison : 62 Nom de la maison : Folio 27

I.e et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef du ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE.) (Indiquer la parenté avec le chef du ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1 — 2	3	4	5	6	7	8
A 1	Leferer Fils	Charles	Courcelles 4 Juin 1804	Epoux du N° 2	Journalier	Ni	4 Juin 1804
2	Evremus	Marie Joseph Gabriel	Bierges 24 Décembre 1824	Epouse du N° 1.			
3	Leferer Fils	Pierre	Courcelles 4 Mai 1847	Epoux de Evrex Anne Marie	Journalier	Ni	4 Mai 1847
4	Leferer Fils	Modeste	Courcelles 12 Juin 1850			Ni	12 Juin 1850
5	Leferer Fils	Désiré	Courcelles 18 Janvier 1863	Epx. du N° 6 12 fe 24		Ne	18 Janvier 1863
6	Van moer	Louise	Hoeylaert 15 Déc. 1856	Epouse de N° 5 de Peine Eastenay f° 43	Ménagère	Hoeylaert	4 Déc. 1880
7	Eastenay	Zoesanne	Alsemberg 29 Juin 1855				
8	Eastenay	Pierre					
9							
B 10	Sandoyt	Anne Catherine	Tourneur 13 Avril 1799	Veuve de Leferer Pierre	"	Tourneur	a 1830
11	Leferer Fils	Charles	Courcelles 5 Juillet 1833	Marié le 6 Nov. 1860 à Smets Jeanne Catherine	Journalier	Ni	5 Juillet 1833
12	Leferer Fils	Jean Baptiste	Courcelles 10 Avril 1841		Journalier	Ni	10 Avril 1841
13	Leuwers	Jean Albert	Courcelles 3 Octobre 1781	Veuf de Destelcoer Anne		Ni	3 Octobre 1781
14	Smets Fils	Jeanne Catherine	Monsecourt 13 Juillet 1826	Epouse de Leferer Charles		Nie	13 Juillet 1826
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès (ex. le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		le 26 Juin 1882			
		28. Ab.	24 Février 1872						
				mort sur zon	24 Août 1887				
Evremont				Hoeylaert	28 Déc. 1891				
				id	id				

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Warre Numéro de la maison : 65 Nom de la maison : Folio 28

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Heris	Henri	Overyssche 7 avril 1818	Epoux du N° 2	Journalier	Né	7 avril 1818										
2	Vleminck	Jeanne	Overyssche 23 Novembre 1820	Epouse du N° 1		Née	23 9bre 1820										
3	Heris	Anne Marie	Overyssche 9 Mai 1849	Epouse de Lefever Pierre N° 5		Née	9 Mai 1849										
4	Lefever fils du N° 5.	Henri	Overyssche 3 7bre 1873														
5	Lefever	Pierre	Overyssche 4 mai 1847	Epoux de Anne marie Heris N° 3	journalier												
6	Lefever fille du N° 4.	Jeanne Marie	Overyssche 8 février 1874.														
7	~~Lefever~~ fils du N° 5	~~Jean Baptiste~~	Overyssche 21 février 1876									décédé		23 avril 1861			
8	Lefevre	Pierre	Overyssche 10 février 1878	"	"	Né	10-2-78.										
9	Lefever	~~Overy~~ Justine	Overyssche 29 mars 1880														
B 10	Lefever	Thérèse	Overyssche 15 juillet 1882														
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Notre Dame au Lac — Section ou quartier, faubourg, etc.: A — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Berneau à Visé — Numéro de la maison: 67 — Nom de la maison: — Folio 24 v°

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès telle qu'elle est employée dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1806.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION. (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
L'a et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)													
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Vanderlinden	Jeanne baptiste	Heukelom 8 Septembre 1814	Epoux du N° 2	Mt de petits Objets	Heukelom	en 1835										
2	Goossens	Anne Marie	Overyssche 14 Mars 1832	Epouse du N° 1.		Nee	14 Mars 1832										
3	Vanderlinden fille	Guillaume	Overyssche 18 Juin 1857			Nee	18 Juin 1857										
4	Vanderlinden fille	Anne Marie	Overyssche 25 Juillet 1858			Nee	25 Juillet 1858										
5	Vanderlinden fille	Anne Joseph	Overyssche 17 Mars 1862.			Nee	17 Mars 1862										
6	~~Vanderlinden~~ F. Me	~~Elisabeth~~	Overyssche ~~15 Janvier 1866~~			Nee	15 Juin 1866.				Décédé		17 9bre 1874				
7	Vanderlinden F. Me	Anne Marie	Overyssche 17 Janvier 1868			Nee	17 Janvier 1868										
8	Vanderlinden F. Me	Marie Thérèse	Overyssche 26 Mars 1870			Nee	26 Mars 1870										
9	Vanderlinden fils du N° 1	Jean Baptiste	Overyssche 13 Août 1873.														
B 10	Vanderlinden Enfant du N° 4.	Joseph	Overyssche 23 7bre 1880														
11	Vanderlinden Enfant du N° 5.	Charles	Overyssche 19 Août 1881														
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
On peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Wavre Numéro de la maison : 69 Nom de la maison : Folio 30

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Bollang	Pierre	Overyssche 24 Décembre 1822	Epoux du N° 2	Journalier	Né	24 Xbre 1822										
2	Taymans	Marie Elisabeth	Overyssche 16 février 1823	Epouse du N° 1.		Née	16 février 1823										
3	Bollang Fils	Guillaume	Overyssche 25 Décembre 1853			Né	25 Xbre 1853					Watermael Boitfort	16 Janvier 1883.				
4	Bollang Fille	Elisabeth	Overyssche 1 Avril 1858	Epouse de Hertogh Pierre		Née	1 Avril 1858										
5	Bollang Fille	Jeanne Marie	Overyssche 23 Septembre 1860			Née	23 7bre 1860										
6	~~Bollang Frère~~	~~Louis~~	Overyssche 2 février 1814		Journalier	Né	2 février 1814					décédé		11 mai 1881			
7	Dehertog	Charles	Overyssche 18 Janvier 1881	Enf. de not.		ne									légitime		
8	Dehertog	Léonie	Overyssche 15 Avril 1883														
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au Bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Havre Numéro de la maison : 71. Nom de la maison : Folio 31

L° et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Craemers	Jean Baptiste	Rhode St Genèse 17 Août 1830	Epoux du n° 2	Journalier	Rhode St Genèse	en 1864					Auverghem	19 Juin 1879				
2	Boon	Jeanne Marie	Rhode St Genèse 8 février 1835	Epouse du N° 1		Rhode St Genèse	en 1864					idem	idem				
3	Craemers Fille	Anne Marie	Rhode St Genèse 4 Juin 1855			Rhode St Genèse	en 1864					idem	idem				
4	Craemers Fils	Egide	Rhode St Genèse 14 Avril 1861			Rhode St Genèse	en 1864					idem	idem				
5	Craemers Fils	Jean ~~Baptiste~~ Joseph	Overysche 14 Septembre 1865			Né	14 7bre 1865					idem	idem				
6	Craemers Fille	Mélanie	Overysche 12 Mai 1868			Née	12 Mai 1868					idem	idem				
7	Craemers Fils	Henri	Overysche 26 Septembre 1870			Né	26 7bre 1870					idem	idem				
8	Craemers fille du n° 1	Hortense	Overysche 5 7bre 1875									idem	idem				
9												idem	idem				
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau* ; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc.: Notre Dame au bois — Section ou quartier, faubourg, etc.: A — Rue ou chemin, place, etc.: Chemin de Bruxelles à Vilvorde — Numéro de la maison: 73 bis — Nom de la maison: — Folio 32

Lº et Nº	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — NOM DE FAMILLE (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)	PRÉNOMS	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1865.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Vankelder	Pierre François	Rhode St Genèse 17 Novembre 1825	Epoux du N° 2	Journalier	Rhode St Genèse	1856										
2	Demayer	Pétronille Joseph.	Capelle au bois 19 Novembre 1827	Epouse du N° 1		Capelle au bois	1866										
3	~~Vankelder~~ Fille	~~Amélie~~	Overyssche 11 Avril 1858			Née	11 avril 1858										
4	Vankelder Fils	Michel	Watermael Boitsfort 12 Octobre 1860			Né	12 Octobre 1860										
5	Vankelder Fille	Anne Marie	Overyssche 16 Novembre 1865			Née	16 9bre 1865										
6	Vankelder Fille	Isabelle	Overyssche 28 Janvier 1868			Née	28 Janvier 1868										
7	~~Vankelder~~ Fils	~~Jean Baptiste~~	Overyssche 21 Septembre 1870			Né	21 7bre 1870										
8	Vankelder fils du N°1	Guillaume	Overyssche 8 Février 1872														
9	Vankelder fille du N° 1	Rosalie	Overyssche 4 août 1758		Servante	Etterbeek	3 Mai 1877										
B																	
10	Scheers	Corneille	Overyssche 29 Septembre 1835	Epoux du N° 11	Journalier	Né	29 7bre 1835										
11	Deram	Elisabeth	Overyssche 4 Octobre 1836	Epouse du N° 10		Né	4 8bre 1836										
12	Scheers Fils	Jean Baptiste	Overyssche 24 Janvier 1858			Né	24 Janvier 1858										
13	Scheers Fille	Jeanne	Overyssche 19 Juin 1861			Née	19 Juin 1861										
14	Scheers Fils	Félix	Overyssche 28 août 1864			Né	28 août 1864										
15	Scheers Fils	Henri	Overyssche 12 Décembre 1867			Né	12 8bre 1867										
16	Vandenbroght	Guillaume	Neerysche 25 Juin 1849	Veuf de Vandenweyngaerde Ne Cath.		Neerysche	en 1880										
17																	
18																	

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume. on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Nº de la maison: 73 bis — Nom de la maison:

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS.	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION	OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
				Vve Laeken N. Boelle Hulst	4 août 1874	11 Août 1874	Rentier Voyez Nº 9 présent Folio		
				Overyssche	31 9bre 1880				
"	"	"	"	décédé (3e)	"	11 Mars 1881	"	"	"
				Neerysche	27 mars 1850				

Nº de la maison: 73 bis — Nom de la maison:

"	"	"	"	Hoeylaert	11 Juin 1868	12 Juin 1868	"	"	"
"	"	"	"	Hoeylaert	11 Juin 1868	12 8bre 1868	"	"	"
"	"	"	"	Hoeylaert	11 Juin 1868	12 8bre 1868	"	"	"
"	"	"	"	Hoeylaert	11 Juin 1868	12 8bre 1868	"	"	"
"	"	"	"	Hoeylaert	11 Juin 1868	12 8bre 1868	"	"	"
"	"	"	"	décédé (3)	"	29 Janvier 1882	"	"	"
				Décédé		10 8bre 1875		folio 1878 Ve Vanm.	7e Janvier 1879

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Chapelle, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. : R Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Hal Numéro de la maison : 75 Nom de la maison : Folio 33

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^e et N^os	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Lebrun	Pierre Joseph Désiré	Bairy Chy 10 Août 1813	Epoux de 182	Journalier	Bairy Chy	en 1840
2	Renard	Jeanne Adelaïde	Le Roulpe 15 Août 1813	Epouse du N°		Le Roulpe	en 1840
3	Lebrun Fille	Jeanne Adelaïde	Croyssart 1 Novembre 1846			Vie	1 9bre 1846
4	Lebrun Fille	Marie Erminie Lebrun Joseph	Croyssart 11 Juillet 1850			Vie	11 Juillet 1850
5	Lebrun Neveu	Théodore	Croyssart 15 Octobre 1857			Vie	15 8bre 1857
6	Lebrun Fille	Jeanne Adelaïde	Croyssart 1er Novembre 1846		Domestique	Bailli	23 9bre 1869
7	Lebrun	Jeanne Adelaïde	Croyssart 1er 9bre 1846	Veuve Dix jean François		Saint Gilles	17 Janvier 1874
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

	SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE ou PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1860.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1										
2										
3	"	"	"	"	Faillite	29 Juillet 1869	8 Août 1869	Rentrée voir au n° 6 présent folio	"	"
4										
5										
6	"	"	"	"	Bruxelles	26 Mars 1870	2 Avril 1870	Rentrée voir au n° 7 présent folio	"	"
7					Anderghem	8 Mars 1876	12 Mars 1876			
8										
9										
B 10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles — Imp. de Th. Lesoud, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois — Section ou quartier, faubourg, etc. : A — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Vilvorde — Numéro de la maison : 3 — Nom de la maison : — Folio 31

I.e et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — NOM DE FAMILLE (Répéter en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Demol	Arnould	Asschel 19 août 1827	Epoux du N° 2	Cultivateur	Asschel	14 Avril 1860
2	~~Janssens~~	Jeanne Marie	Asschel 12 Mai 1824	Epouse du N° 1		Asschel	14 d° 1860
3	Demol	Charles	Asschel 9 août 1846		Commis Cultivateur	Asschel	14 d° 1860
4	~~Demol~~	~~Jeanne Catherine~~	Asschel 2 août 1849			Asschel	14 d° 1860
5	~~Demol~~	~~Antoinette~~	Asschel 30 Octobre 1850			Asschel	14 d° 1860
6	Demol	Elisabeth	Asschel 21 Octobre 1852			Asschel	14 d° 1860
7	~~Demol~~	~~Leopold~~	Asschel 1 Mai 1855			Asschel	14 d° 1860
8	Demol	Pierre Jean	Asschel 14 février 1858			Asschel	14 d° 1860
9	Demol	Francois	Creygenhel 29 Novembre 1860			Id	29 d° 1860
B 10	Demol	Jeanne Catherine	Asschel 2 aout 1849	Epouse	Fermière	Bruxelles	28 Mai 1878
11	Demol	Leopold	Asschel 1 Mai 1855	Epoux	Cultivateur	Excelles	30 Sbre 1879
12	Peeters	Philippe Edmond	Molenbeek St. Jean 16 février 1854	Epoux du 13.		Molenbeek St. Jean	1 Février 1881
13	Demol	Jeanne Catherine	Asschel 2 mars 1849	Epouse du N° 12.		—	—
14	Peeters	Arnold Philippe Joseph	Gansboren 26 mars 1879	fils du N° 12.		—	—
15							
16							
17							
18	~~Gargoas~~	Pierre Francois	Velthem 21 Mai 1806	Veuf		Domestique	Beyghem 22 Mai 1860

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		8 Août 1881			
"	"	"	"	Bruxelles	5 Juillet 1870	6 Juillet 1870	"	"	"
				Bruxelles	5 Oct 1867	13 Oct 1867	Rentrée Voir N° 43 présent folio		
				Ganshoren	27 février 1879	1 Mars 1879	entré au folio 11		

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au Bois — Section ou quartier, faubourg, etc. : A — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Namur — Numéro de la maison : 77 — Nom de la maison : La Pommerie — Folio 35

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
Lº et Nº	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTER EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION. (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Courtois	Charles Joseph	Huppaye (Mr Louis St Samuel (Mr) 3 Mai 1829	Epoux du Nº 3	Brigadier de Gendarmerie	Landen	en 1860
2	Salman	Marie Elisabeth	Landen (Brab.) 12 Août 1836	Epouse du Nº 1		Landen	en 1860
3	Courtois fille	Marie Joséphine	Overyssche 11 Janvier 1865			Nle	11 Janvier 1865
4	Courtois fils	Maximilien Charles Emile	Overyssche 25 Juillet 1867			Nle	25 Juillet 1867
5	Courtois fils	Victor Guillaume	Overyssche 11 Mars 1870			Nle	11 Mars 1870
6	Guillaume	Marguerite	Villers-la-Ville 26 Mai 1843	Epouse Chemet Jn Bte		Villers-la-Ville	21 Déc. 1874
7	Lahouter	François Léonard	Capelle (St Paul) 14 août 1835		Gendarme		
8	Cypers	Engilbert	Remmen 10 août 1839		Gendarme		
9	Lakaye	Henri Joseph	Tavigny-Lavoy (Namur) 17 avril 1842		Gendarme		
B 10	Dierickx	Jean Baptiste	Swynaerde (Flandre Orientale) 24 avril 1835	Epoux du Nº 11.	Gendarme		
11	Mertens	Colette	Castre 2 avril 1838	Epouse du Nº 10.			
12	Dierickx	Marie	Overyssche 10 Septembre 1864			Nle	10 Sbre 1864
13	Dierickx	Charles Emile	Overyssche 29 Juin 1866.			Nle	29 Juin 1866.
14	Dupont	Louis	Ethe 13 Février 1844.		Gendarme		
15	Courtois fils du Nº 1	Jules Charles Emile	Overyssche 31 Mai 1874				
16	Chapot fils du Nº 6.	Louis Auguste	Overyssche 2 Juin 1873				
17	Hennin	Jean Baptiste	Virginal 1er Février 1843		Gendarme	Virginal	10 Sbre 1875.
18	Demuere	Xavier Joseph	Feignies-Jolimetz 31 Mars 1845.		Gendarme	Warre	15 Juin 1875

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Chef de la maison	Idem								
id	id								
id	id								
id	id								
id	id			décédé	"	4 Juillet 1874			
				Servez rue St Roch Nº 115	11 Sbre 1875	14 Sbre 1875			
Chef de la maison	Idem								
id	id								
id	id								
id	id								
id	id			décédé	"	11 Août 1875			
				Servez rue St Roch 115	11 Sbre 1877	14 Sbre 1877			
				Jodoigne	9 Août 1880				

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. A Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Wavre Numéros de la maison : 81 Nom de la maison : Folio 36

Voir la suite au folio 79 du présent registre

N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 4	Bauwens	Louis Guillaume Albert	Louvain 14 octobre 1799	Epoux du N° 2	Rentier	Bruxelles	en 1864	Ixelles									
2	DeHeyn	Charlotte	Bruxelles 18 Mai 1806.	Epouse du N° 1.		Bruxelles	en 1860	Ixelles									
3	Bauwens fils	Adèle	Bruxelles 4 Decembre 1835			Bruxelles	en 1860	Ixelles									
4	Bauwens fils	Louis Charles Marie	Bruxelles 22 octobre 1836			Bruxelles	en 1860	Ixelles									
5	Schoukens	Pierre Joseph	Bodeghem St Martin 25 janvier 1817	Epoux du N° 6	Cultivateur	Bodeghem St martin	17 fév. 1873										
6	Drabbe	Jeanne	Dilbeek 20 Mars 1817	Epouse du N° 5.		Dilbeek	id.										
7	Schoukens fils du N° 5	Charles frédéric	4 id 8 bre 1869			id	id										
8	Schoukens fils du N° 5	Jesse	Overyssche 5 Mars 1871														
9	Tieteux	françois Louis	Bodeghem St Martin 9 Juin 1858		Domestique	Bodeghem St Martin	13 juillet 1875										
B 10	Demol	Leopold Aventure	Assche 18 février 1832	Epoux du N° 11	Cultivateur	Assche	en 1864										
11	Deganck	Marie Caroline	Cobbeghem 24 Novembre 1838	Epouse du N° 10.		Assche	en 1864										
12	Demol fille	Marie Colette	Overyssche 10 Avril 1866			Née	10 Avril 1866										
13	Demol fille	Rosalie	Overyssche 8 Juillet 1868			Née	8 Juillet 1868										
14	Demol fille	Elisabeth	Overyssche 25 Octobre 1869			Née	25 8bre 1869										
15	Demol fils du N° 10	Pierre Joseph	Overyssche 20 Juillet 1871.														
16	Demol fille du N° 10	Antoinette	Overyssche 24 Août 1874														
17	Demol fils du N° 10	Arnold	Overyssche 19 9bre 1876														
18	Schoukens fils du N° 5	Pierre Joseph	Overyssche 20 Décembre 1876														

													Bodeghem St Martin	18 Xbre 1877	18 Xbre 1877		

N° de la maison : 83 Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. :

Voir la suite au folio 57.

Commune de Beersel Numéro de la maison : 2 Nom de la maison : Folio 17

N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du Code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune. FOLIO nouveau.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune. DATE du changement.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. FOLIO ancien.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. DATE du changement.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Lebrun	Jean	Overyssche 28 Nov 1807	Epoux du N° 2	Jardinier de Cafetier et Cabaretier	Ni	23 Nov 1827			1 M. A.	26 7bre 1872						
2	Bauwens	Anne Marie	Overyssche 27 September 1806	Epouse du N° 1		Nie	27 7bre 1826			id	id						
3	Lebrun Fils	Christophe	Overyssche 26 Nov 1827			Ne	26 Nov 1857			id	id						
4	Lebrun Fille	Marie Angelique	Overyssche 26 février 1861			Nee	26 février 1861			id	id						
5	Lebrun Fils	Clemens Jacobs	Overyssche 2 Juillet 1864			Ne	2 Juillet 1864			id	id			décédé (24)	"	9 Mars 1873			
6	Peeters	Marie Elisabeth	Hoeylaert 13 Janvier 1844		Servante	Hoeylaert	1864			"	"	"	"	Hoeylaert	13 Janvier 1867	25 Janvier 1867			
7	Caron	Veuve Ph. Suyemans	Hulsenberg 26 Juin 1852		Servante	Hulsenberg				"	"	"	"	Watermael Boitsfort	24 Juin 1867	9 Juillet 1867			
8	Leerlens	Jacques	Overyssche 15 Juillet 1839	Marié à Bettenhoven aux Cabarets le 17 Septembre 1867	domestique	Ni	5 Juin 1867			"	"	"	"	Etterbeek	22 Octobre 1870	24 Octobre 1870			
9	Lebrun Veuve	Jeanne Charlotte	Overyssche 1813			Molenbeek St Jean	7 Janvier 1867			"	"	"	"	Molenbeek St Jean rue du Cerf N° 1	24 Mai 1871	30 Mai 1871	Mariée à Uccle le 15 7bre 1871		
B																			
10	Lebrun fils	Gustave Christophe	Overyssche 29 Mars 1870	Epoux du N° [illegible]		Ne	29 Mars 1870			1 M. A.	26 7bre 1872								
11	Vanvaerbergen	Jeanne Catherine	Overyssche 21 Xbre 1850		Servante	Hoeylaert	10 Juin 1870							Hoeylaert Dpt. Oud N° 24	21 Avril 1873	25 Avril 1873			
12	Minet	Joseph	Hoeylaert 12 Mars 1824	Epoux du N° 13	marchand de beurre	Hoeylaert	25 7bre 1872							Etterbeek Chée de Louvain 277	28 9bre 1878				
13	Janssens	Anne Marie	Dieghem 14 Xbre 1833	Epouse du N° 12		id	id							id	id				
14	Minet fils du N° 12	Célestin Raymond Julien	Hoeylaert 27 Janvier 1854			id	id							Etterbeek rue de l'Etang 11	10 Xbre 1877				
15	Minet id id	Joseph	id 15 Avril 1856			id	id							Etterbeek Chée de Louvain 277	28 9bre 1878				
16	Minet fille id	Anne Catherine	id 16 Juin 1862			id	id							Jodoigne	13 Xbre 1877				
17	Minet fils id	Eugène	id 29 8bre 1865			id	id							Etterbeek Chée de Louvain 277	28 9bre 1878				
18	Minet id id	François	id 10 Février 1870			id	id							id	id				

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau* ; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume, on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au Bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Hal Numéro de la maison : 6 Nom de la maison : Folio 13

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS: (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
Lettre et N°	NOM DE FAMILLE (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Deveuster	Jean Baptiste	Overyssche 29 Février 1824	Marié à Das Anne Catherine, le 24 août 1847	Cultivateur	Né	29 février 1824
2	Deveuster Jeune	André	Overyssche 5 Octobre 1829	Marié à Vanden Broeck Marie Thérèse Le 6 août 1857		Né	5 Octobre 1829
3	Lefevre	Virginie	Overyssche 27 Décembre 1844	Mariée le 3 Juillet 1869 à Bruyère Félicien Joseph		Née	27 Déc. 1844
4	Das	Anne Catherine	Overyssche 24 Janvier 1816	Épouse de Deveuster Jean Bte		Née	24 Janvier 1816
5	Deveuster Fils des Nos 1	Henri	Overyssche 28 Février 1869			Né	28 Février 1869
6	Deveuster fille des Nos 1	Anne Catherine	Overyssche 19 Avril 1871				
7	Deveuster	Marie Louise	Overyssche 19 Octobre 1877			Né	19 Octobre 1877
8							
9							
B 10	Pelleriaux	Jean Joseph	Duysbourg 5 Mars 1803	Époux du N° 11	Cultivateur		
11	Luppens	Jeanne	Overyssche 15 Mars 1805	Épouse du N° 10. Veuve de Vandenstappen Jean Baptiste		Née	15 Mars 1805
12	Pelleriaux Fils	Charles Paul	Overyssche 14 Mars 1840		Journalier	Né	14 Mars 1840 lire 1840
13	Pelleriaux Fils	Henri Joseph	Overyssche 18 Mars 1844		ouvrier fabricant	Né	18 Mars 1844
14	Pelleriaux Fils	Michel Jacques	Overyssche 22 Mars 1847		Journalier	Né	22 Mars 1847
15	Vandenstappen beau fils	Josse	Overyssche 6 avril 1835		Journalier	Né	6 avril 1835
16	Pelleriaux	Jean Joseph	Overyssche Duysbourg 5 mars 1803	Époux du N° 17	Cultivateur	Rentier	28 mars 1879
17	Van Eeckhoeut	Anne Catherine	Hoeilaert 13 février 1830	Épouse du N° 16	S. fe	idem	d°
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le 4e employé dans l'énumération ministérielle du 12 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN:	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	(marié) Nouv. 10, fol. 10 recto 13e N. 10.	6 août 1867.	"	"	"		"	"
"	"	"	"	Ermeton	13 Juillet 1869	14 Juillet 1869		"	"
								Volum 5 fol. 82 N° 6	6 Août 1867

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Wavre Numéro de la maison : 2 Nom de la maison : Folio 39

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonctions. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
La et N°	NOM DE FAMILLE (Indiquer le parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)					
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Suppens	Egide Joseph	Overyssche 5 Mai 1811	Veuf de Deruwler Jeanne	Cultivateur	Né	5 Mai 1811
2	Suppens J.M.	Jeanne	Overyssche 28 Janvier 1816	Marié à Vanbinnebeek 5 Novembre 1842		Née	28 Janvier 1816
3	Suppens fils	Jean Baptiste	Overyssche 9 Octobre 1850	Mineur en ménage		Né	9 Oct. 1850
						St Gilles	1 Février 1883
4	Van binnebeek Beau fils	Jean Baptiste	Overyssche 15 Octobre 1845	Epoux de Suppens Jeanne	Cultivateur	Né	15 Oct. 1845
5	Van binnebeek Petit fils	Louis Joseph	Overyssche 22 Janvier 1869			Né	22 Janvier 1869
6	Vanbinnebeek Petite fille	Nathalie	Overyssche 5 Decembre 1870			Né	5 Déc. 1870
7	Vanbinnebeek fils du n° 4	Jean	Overyssche 4 Xbre 1872				
8	~~Vanbinnebeek~~ fils du n° 4.	Gustave	Overyssche ~~5 Janvier 1875~~				
9	Vanbinnebeek fils du n° 4.	auguste	Overyssche 6 Mai 1876.				
B 10	Boon	Marie	Overyssche 17 Juin 1801			Née	17 Juin 1801.
11	Vanbinnebeek fils du n° 4	Felix	Overyssche 14 Xbre 1878				
12	Vanbinnebeek	Marie	Overyssche 7 Avril 1883				
13							
14	Goossens	Marie Thérèse	Nat. Pontfoort Epoux du n° 3 Août 1853			St Gilles	1 Février 1883
15	Leeppens	Jean Baptiste	Overyssche 1 Août 1854				
16							
17							
18							

	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1						1				
2										
3						2 Juillet 1870 St Gilles Ch. d'Alembourg 56.				
4									Folio 39 n° 3. A.	9 Oct. 1850
5										
6										
7										
8					Décédé		16 Janvier 1875			
9										
B 10										
11					Décédée	14 Avril 1879				
12										
13										
14	Overyssche									
15										
16										
17										
18										

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner. Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume. on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Fr. Lelong, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc.: A Rue ou chemin, place, etc.:

Emplacement de Numéro de la maison: 12 Nom de la maison: Folios 49

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N^os	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Boon	Jean Baptiste	Overyssche 5 Juin 1813	Epoux du N° 2	Cabaretier	Né	5 Juin 1813
2	Kempis	Marie Désirée	Bruges 14 Janvier 1813	Epouse du N° 1		Bruges	" 1860
3	Boon Fils	Antoine Léonard	Overyssche 23 Octobre 1844		Cultivateur	Né	23 Oct. 1844
4	Boon Fils	Henri	Overyssche 29 Juin 1845		Boulanger	Né	29 Juin 1845
5	Boon Fils	Felix Théophile	Overyssche 23 avril 1847	Epoux de Devisse Clémence	Cultivateur	Né	23 avril 1847
6	Boon Fille	Rosalie Désirée	Overyssche 13 avril 1852	Epouse du N° 9.		Né	13 avril 1852
7	Vandecasteele	Pierre	Hoeylaert 21 8bre 1796		Journalier	Hoeylaert	1865 21 8bre
8	Cheys	Félicien Joseph	Watermael 12 janvier 1823	Marié le 9 juillet 1857 à Lefevre Virginie	Garde forestier	Bois de Cambre	9 janvier 1863
9	Goossens	Jean François	Overyssche 7 février 1849	Epoux du N° 6.			
B							
10	Goossens Fils du N° 9	Théophile	Overyssche 13 Janvier 1872.				
11	Goossens fils du n°9	Léonard	Overyssche 14 9bre 1873.				
12	Goossens fils du n° 9	Jean Baptiste	Overyssche 13 9bre 1876				
13	Goossens fils du n° 9	Albert	Overyssche 4 Mai 1878			Né	4 Mai 1878
14	Goossens	Jules	Overyssche 27 Mai 1830				
15	Goossens Fille n° 9.	Marie Léonie	Overyssche 18 Mars 1882				
16							
17	Delmotte	Philomène	Ottenbourg 9 Janvier 1864	a	Servante	Ottenbourg	8 8bre 1882
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1856.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'appliquent l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	Milicien (1)	"	2 Mars 1870		"	"
				décédé	"	10 Juin 1877			
"	"	"	"	St Gilles Bruxelles	23 Novembre 1869	16 Décembre 1869		"	"
				La Louvière Bois de Haut	18 Mars 1872	19 Mars 1872.			
"	"	"	"	décédé (145)	"	29 Décembre 1870		"	"
"	"	"	"	Ecrivain	13 Juillet 1869	19 Juillet 1869		"	"
								20 A.	20 Janvier 1872.

No de la maison: 14 Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame aux Cens Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. :

Voir le folio 66 R. A pour la continuation des N° 16 N. D. au Bois

Folio 47

Etranger de Bruxelles Maison Numéro de la maison : 16 Nom de la maison :

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^e et N°	NOM DE FAMILLE (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.) — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE.	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.) — EN TOUTES LETTRES.				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	~~Cammaerts~~	~~Guillaume~~	Tervueren 28 février 1814	Copie du N° 2	Chef d'Eglise Instituteur		
2	Dewals	Jeanne Catherine	Berchem 22 février 1815	Epouse du N° 1			
3	~~Cammaerts~~ Fille	Marie Elisabeth	Overyssche 30 Octobre 1840			Nle	30 Oct. 1840
4	Cammaerts Fils	Jean Baptiste	Overyssche 20 Janvier 1861			Nle	20 Janvier 1861
5	Cammaerts Fille	Marie Philippine	Overyssche 11 Juin 1862			Nle	11 Juin 1862
6	Cammaerts Fille	Claire Marie	Overyssche 11 Janvier 1866			Nle	11 Janvier 1866
7							
8	Benoit	Marie Thérèse	Tervueren 29 janvier 1867	C	Serrurier	Tervueren	9 février 1882
9							
B							
10	~~Seguin~~	~~Benoit~~	Baisy-Thy (Brab.) 13 janvier 1822	Epoux de N° 11.	Hotelier & Cultivateur	Baisy Thy	en 1845
11	Kumps	Marie Philippine	Overyssche 8 Mai 1824	Epouse du N° 10. Mariée à Bruxelles Jean Baptiste		Nle	8 Mai 1824
12	~~Seguin~~ Fils	Jean Baptiste	Overyssche 30 Octobre 1847		Ouvrier Cultivateur	Nle	30 Oct. 1847
13	~~Dal~~	Anne Adélaïde	Overyssche 14 Janvier 1840	Mariée à Bruxelles Jean N. le 28 août 1867	Serrurier	Nle	14 Janvier 1840
14	~~Seguin~~	Louis Joseph	Bastille 11 Avril 1855			Sumet	11 Avril 1861
15	Dubois	Nicolas Joseph	Soignies (Hai.) 10 Mai 1797	Veuf Dubuisson		Molenbeek St Jean	28 Août 1869
16	~~Verbiest~~	~~Mathilde~~	~~Bruxelles 13 Mai 1859~~			Bruxelles	20 fév. 1871
17							
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 31 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		3 juillet 1872			
				Bruxelles	13 août 1867	21 août 1867			
Tervueren				Tervueren	14 9bre 1813				

N° de la maison : 16 Nom de la maison :

				Décédé		19 août 1874			
				Auderghem	12 Août 1869	2e Août 1869			
		2me fol. 11. 118.	28 août 1867						
				Sumet	16 Juillet 1869	17 Juillet 1869			
Bruxelles	Overyssche			Bruxelles rue Saint Jean N° 2.	13 Mars 1872	23 Mars 1872			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. Notre Dame au Bois Section ou quartier, faubourg, etc. A Rue ou chemin, place, etc. : Schaerbeek de Bruxelles à Haren Numéro de la maison : 2e Nom de la maison : Folio 42

L'a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Luppens	Michel	Overyssche 29 Septembre 1815	Epoux du N° 2	Cultivateur	Ne	2e 7bre 1868
2	Lefevre	Catherine	Overyssche 11 Août 1813	Epouse du N° 1.		Nee	11 Août 1813
3	Luppens fils	Guillaume	Overyssche 11 Juin 1838	Marié avec Vessuel Amelie le 18 7bre 1867		Ne	11 Juin 1838
4	Luppens fils	Francois Xavier	Overyssche 29 Janvier 1840	Marié le 17 9bre 1868 à Reynaert Celestine		Ne	29 Janvier 1840
5	Luppens fils	Augustin	Overyssche 15 Janvier 1847			Ne	15 Janvier 1847
6	Luppens fille	Cathérine	Overyssche 22 Avril 1802			Nee	22 Avril 1802
7	Luppens fils	Henri	Overyssche 21 Décembre 1854	Marié Braemes Anne Marie		Ne	21 8bre 1854
8	Luppens fils	Joseph Francois	Overyssche 23 Janvier 1867			Ne	23 Janvier 1867
9	Peeters	Marie Elisabeth	Boitsfort (B.) 24 Mai 1797				
B 10	Lamal Veuve Belle fille.	Rosalie	Overyssche 21 Avril 1836	Veuve de Luppens Guillme		Bruxelles.	2 Juin 1869
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne *diffèrent* pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	Bruxelles	18 Novembre 1867	28 Novembre 1867	"	"	"
"	"	passé F.B. fol 155 n° 11 a.	17 Novembre 1867	"	"	"	"	"	"
				Cranshem	31. 4. 77	6. 5. 77			
				Anderghem	5 Août 1879				

N° de la maison : Nom de la maison :

Hoeylaert N° de Commune 916 10	23 8bre 1871	29 8bre 1871

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois ; Section ou quartier, faubourg, etc. : A ; Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Hamel ; Numéro de la maison : 22 ; Nom de la maison : ; Folio 43

Lettre et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — NOM DE FAMILLE (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE — DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance)	SÉJOUR — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 103 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE — FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE — DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1826.)	SORTIE — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
A																	
1	Castenhoys	Henri	Hoeylaert 25 décembre 1819	Epoux du N° 2.	Journalier	Hoeylaert	Décédé 10	Overyssche				Décédé 10 avril 1871					
2	Vanmaes	Jeanne	Hoeylaert 1er Novembre 1819	Epouse du N° 1		"	"	"				Décédé 8 Mars 1876					
3	Castenhoys fils	Jean Baptiste	Hoeylaert 25 Mars 1845		Journalier	"	"	"									
4	Castenhoys fille	Anne Marie	Hoeylaert 21 Octobre 1850	Mariée à Jh Nh Lefever.		"	"	"									
5	Castenhoys fille	Julie	Hoeylaert 11 Avril 1853	Epouse de Vanbinnebeek 6 en Jh		"	"	"									
6	Castenhoys fils	Pierre	Hoeylaert 26 Mai 1856.	Epoux de N° 6. f° 27 A		"	"	"				Hoeylaert 23 Mai 1881					
7	Castenhoys fille	Anne Catherine	Overyssche 7 Décembre 1858			Na	7 déc. 1858					Molenbeek St Jean rue du tombe de Planten 112 51.	13 7bre 1876.	27 7bre 1876			
8	Castenhoys fils	Eugène	Overyssche 16 Octobre 1861			Ni	16 8bre 1861					Bruxelles Bd Nd d Bonnadel 39	4 Mai 1877				
9	Lefever fils du N° 4.	Henri	Overyssche 4 Juin 1871									décédé		25 Juin 1871			
B																	
10	Lefever fils du N° 4	Joseph	Overyssche 13 Janvier 1873														
11	Vanbinnebeek fils du N° 5.	Emile	Overyssche 23 Mars 1873.														
12	Lefever fils du N° 4	Laurent	Overyssche 23 Janvier 1875.														
13	Vanbinnebeek fils du N° 5.	François	Overyssche 2 Janvier 1877.														
14	Vanbinnebeek fils du N° 5	Jean Baptiste	Overyssche 28 Décembre 1874														
15	Lefever fils du N° 4.	Guillaume	Overyssche 8 février 1877														
16	Castenhoye	Anne Catherine	Overyssche 7 Décembre 1858	c	Journalière	Saint Josse ten Noode	5 9bre 1871	Overyssche				Ixelles	16 2bre 1880				
17	Lefever	Marie Euphrasie	Overyssche 23 Mars 1881														
18																	

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Fr. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au Lac Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. :

Champs de Bruxelles Haut Numéro de la maison : 24 Nom de la maison : Folio 44

Lre et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Vleminckx	Henri	Overyssche 5 Mars 1836	Epoux de N°2	Journalier	Né	5 Mars 1836										
2	Poot	Elisabeth Marie	Overyssche 18 Octobre 1836	Epouse du N°1		Né	18 8bre 1836										
3	Vleminckx fils	Henri	Overyssche 11 Decembre 1858			Né	11 9bre 1858										
4	Vleminckx fils	Marten Joseph	Overyssche 6 Septembre 1860			Né	6 7bre 1860										
5	Vleminckx fils	Engelbert	Overyssche 30 Decembre 1863			Né	30 8bre 1863										
6	Vleminckx fils	Pierre Joseph	Overyssche 18 Février 1866			Né	18 Février 1866										
7	Vleminckx	Anne Marie	Overyssche 24 Août 1869			Né	24 Août 1869				Haeylaert Rue de Brabant	24 Juillet 1883.					
8	Vleminckx	Hedwige Phile	Overyssche 26 Janvier 1871			Né	26 Janvier 1871				décédé (94)		13 Octobre 1869				
9	Vleminckx fils du N°1	Felix	Overyssche 4 Février 1873			Né	4 Février 1873				décédé (6)		4 Février 1879				
B																	
10	Vleminckx fils du N°1	Felix	Overyssche 4 Juin 1874			Né	4 Juin 1874				décédé		12 7bre 1874				
11	Vleminckx	Jacques	Overyssche 11 Juin 1880			Né	11 Juin 1880										
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

décédé 9 avril 1881

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Fr. Lessing, rue de la Charité, 19, fauh. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Notre Dame au bois. Section ou quartier, faubourg, etc.: A Rue ou chemin, place, etc.:

Voir le folio 39 pour le N° 26

Folio 15

Chaussée de Bruxelles à Wavre Numéro de la maison: 46 Nom de la maison:

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
	L[a] et N[o]	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A	1	Vandenschrick	Guillaume	Overyssche 20 Février 1844	Epoux du N° 2	Journalier	Id.	20 Février 1866
	2	~~Ophalfens~~	~~Pétronille~~	~~Woluwe St Pierre 23 Janvier 1833~~	Epouse du N° 1. Veuve de Hannick Pierre		Woluwe St Pierre	en 1861.
	3	~~Hannick~~ Belle fille	~~Marie~~	~~Etalle 23 Janvier 1861~~			Etalle	en 1860
	4	Vandenschrick Fille	Anne Catherine	Overyssche 1er Mars 1861			Id.	1er Mars 1861
	5	Vandenschrick Fille	Marie Thérèse	Overyssche 8 Avril 1873			Id.	8 Avril 1873
	6	Hannick Belle fille du N° 1	Marie	Etalle 21 Janvier 1850			Oncle	30 Août 1873
	7	Vandenschrick fils du N° 1.	Joseph	Overyssche 7 Juin 1875				
	8							
	9							
B	10	Durieux	Français	Malines 21 Août 1819		Curé	Louvain	en 1864
	11	~~Nelson~~	~~Angelique~~	Congalez 8 Avril 1844		Servante	Congalez	1866
	12	Vanderstraeten	Henri	Hovorst 8 Septembre 1859		"	Louvain	1865
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18							

	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le mot employé dans l'instruction ministérielle du 18 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4e colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1					Meerdorpbeek	19 Janvier 1874				
2					Woluwe St Pierre	9 8bre 1873.	17 8bre 1873.			
3					Uccle Montagne St Job N° 30.	18 Juillet 1873	24 Juillet 1873	Rentrée voir au 6 présent folio.		
4										
5										
6					Rhode St Pierre	14 9bre 1873				
7										
8										
9										
10										
11			"	"	Saarbrück	9 Juillet 1866	11 Juillet 1866	"		
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner;
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 49, Sect. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame aux Croix — Section ou quartier, faubourg, etc. : 1ère — Rue ou chemin, place, etc. : Champs de Bruxelles à Ninove — Numéros de la maison : De — Nom de la maison :

Suite au folio 58 A

Folio 46

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N^os	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Vanderborght	Guillaume	Neer Yssche 28 Juin 1809	Epoux du N° 2.	Cultivateur	Vergnoche	en 1836
2	Vandewayenbergh	Thérèse	Neer Yssche 17 Août 1808	Epouse du N° 1.		Vergnoche	en 1836
3	Vanderborght Fille	Marie Thérèse	Overyssche 11 Mai 1838	Mariée à Decuyper Antoine le 6 août 1867.		Nie	11 Mai 1838
4	Vanderborght Fille	Marie Elisabeth	Overyssche 17 Juillet 1841	Mariée le 12 Mai 1869 à Degreve Felix		Nie	17 Juillet 1841
5	Vanderborght Fils	Jean Baptiste	Overyssche 28 Mai 1844	Epoux de DeCasmeyer Catherine	ouvrier Cultivateur	Nie	28 Mai 1844
6	Vanderborght Fils	Joseph	Overyssche 19 Mars 1847		Ouvrier menuisier	Nie	19 Mars 1847
7	Vanderborght Fils	Jean Francois	Overyssche 22 Septembre 1850			Nie	22 7bre 1850
8	Degreve Vanderborght Petite fille	Marie Therese	Overyssche. 29 Mars 1868	Enfant naturelle de Vanderborght Marie Elisabeth. Légitimée par l'acte de mariage du 12 Mai 1869. N° 11 contracté en 2 N°s 4 Degreve Felix		Nie	29 Mars 1868
9	Decasmeyer Petite fille	Catherine	Hoeylaert en 1843	Epouse Vanderborght N° 5		Hoeylaert	9 Janvier 1869
B							
10	Vanderborght Petite fille (fille du N° 5)	Adelaide	Overyssche 11 Janvier 1869			Nie	11 Janvier 1869
11	Vanderborght Petit-fils (fils du N° 5)	Joseph Norbert	Overyssche 11 Janvier 1869			Nie	11 Janvier 1869
12	Degreve	Jean Baptiste	Commune de Grimbergen 24 Juin 1840	Epoux Vanderborght Marie Elisabeth	Cultivateur	Vaellen	29 Juillet 1869
13	Vanderborght	Marie Elisabeth	Overyssche 17 Juillet 1841	Epouse Degreve Jean Baptiste		Vaellen	29 Juillet 1869
14	Degreve Fille	Marie Therese	Overyssche 29 Mars 1868			Vaellen	29 Juillet 1869
15	Degreve Fils	Henri Joseph	Overyssche 24 Janvier 1870			Nie	24 Janvier 1870
16	Degreve fils du N° 12.	Jean Charles	Overyssche 17 7bre 1871				
17	Hery	Aline	Vaellen 4 Juillet 1857			Bruxelles	25 Avril 1872
18	Jacops	Lucie	Koekelberg 1852		Domestique	Schaerbeek	23 Janvier 1872

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par les n^os employés dans l'instruction ministérielle du 29 septembre 1826.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	papier folio 32 N° 16 a.	1er Janvier 1870	"	"	"		"	"
"	"	"	"	décédé (10)	"	2 Janvier 1869		"	"
"	"	papier Nouv. N° fol. 33 N° 11 a.	6 août 1867.	"	"	"		"	"
"	"	"	"	Vaellen	12 Juillet 1869	14 Juillet 1869		"	"
"	"	papier folio 21 N° 13. a.	1er Janvier 1870	"	"	"		"	"
"	"	"	"	Schaerbeek	15 Octobre 1869	25 Octobre 1869		"	"
"	"	"	"	Ellerbeek	1 Octobre 1868	5 Novembre 1868	Rentré à papier folio 5 nième volume	"	
"	"	"	"	Vaellen	12 Juillet 1869	14 Juillet 1869		"	"
"	"	papier folio 21 N° 13. a.	1er Janvier 1870	"	"	"		"	"
"	"	papier folio 21 N° 14. a.	1er Janvier 1870	"	"	"		"	"
"	"	papier folio 21 N° 15 a	1er Janvier 1870	"	"	"		"	"
								nouv. folio 51 N° 7 a	30 Janvier 1870
								nouv. folio 51 N° 8 a.	30 d^o 1870
								nouv. folio 51 N° 9 a	30 d^o 1870
								nouv. folio 51 N° 10 a	30 d^o 1870
				Décédé.	12 8bre 1877	12 8bre 1877			
Bruxelles				Sur Ken. folio 170. chaussée d'Anvers.	13 9bre 1873	14 9bre 1873.			
				Bruxelles Impasse St Thomas N° 4	7 Août 1871.	12 Août 1871			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume, on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Ninove Numéro de la maison : 32 Nom de la maison : Folio 47

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS FORMÉES DU PRÉSENT FOLIO.	
Le et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou délivrance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT ALTERNATIVEMENT DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par la lettre employée dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS FORMÉES DU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS FORMÉES DU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		16	17	18
A 1	Wauters	Michel Joseph	Asserne (Belgique) 2 Juin 1805	Epoux de N° 2	Cultivateur	Ghez Doiceau	Mars 1862											
2	Coffine	Marie Josephe	Berlaer (Belgique) 30 Novembre 1802	Epouse de N° 1		Ghez Doiceau	Mars 1862					Décédé (N° 2)	3 Décembre 1869					
3	Wauters fille	Marie Catherine	Berlaer (Belgique) 3 Octobre 1831	Epouse de N° 7		Ghez Doiceau	Mars 1862											
4	Wauters fils	Jean Bapt. Joseph	Berlaer (Belgique) 13 Décembre 1832	Epoux de N° 6	Ouvrier Cultivateur	Ghez Doiceau	Mars 1862											
5	Wauters fille	Rosalie	Berlaer (Belgique) 15 Septembre 1834			Ghez Doiceau	Mars 1869	"	"	"	"	Faillie	24 août 1870	29 août 1870		"	"	"
6	Wauters fille	Marie Josephe	Berlaer (Belgique) 13 Décembre 1836	Epouse Fontaine Vincent		Ghez Doiceau	Mars 1869					Décédé		3 Janvier 1882				
7	Wauters fils de N° 3	Joseph	Overyssche 3 Juillet 1874															
8	Keulemans	Marie Louise	Overyssche 17 Mai 1851	Epse fils N° Degreef														
9	Nelis	Egide	Assche 15 Août 1829	marié à Vanderpoorten Elisabeth le 9 Février 1857	Domestique	Assche												
B 10	Ecio	Jean François	Overyssche 11 Février 1854	Epoux Lebrun Jeanne Adelaïde	Journalier	Anderghem	27 Déc. 1875											
11	Keulemans fils de N° 8	Joseph	Overyssche 7 Octobre 1876															
12	Van Briest	Jean Baptiste	Borkfort 28 Mai 1843		Domestique	Bruxelles et Forest	30 Juin 1877 30 Mars 1878											
13	Degreef	Henri	Overyssche 11 Octobre 1877			Vie	11 Déc. 1877											
14	Vandenhoreden	Marie	Enregistré 1878	Epouse	Journalière	Braine l'Alleud	16 Mars 1878											
15	Marcelis	François	Wesembeek 11 Septembre 1855	Marié Epoux Desmet	Domestique	Anderghem	1 Août 1879											
16	Mouveaux	Marie Louise	Carrières s/Seine 16 Déc. 1859	Epouse de N° 4	"	Carrières s/Seine	19 Juin 1880											
17	Wauters	Joseph	Overyssche 20 Mars 1881															
18	Degreef Enfant de N° 13	Charles	Overyssche 27 Septembre 1881															

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau* ; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

N° de la maison : Nom de la maison :

												Anderghem	8 Mars 1876	12 Mars 1876				
												Bruxelles	7 Juin 1878	8 Mars 1878	Rentré au même N° Case suivante 1878.			
Overyssche												Etterbeek	3 Déc. 1879		revenant de Borkfort			
												Décédé		2 Novembre 1879				
												Bruxelles	1 Mars 1879					
Overyssche												St Jean ten Noode	3 Déc. 1879					
9																		

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Chapelle, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au Bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Champ de Bruxelles-Nord Numéro de la maison : 34 Nom de la maison : Folio 46

L[a] et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 68 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS FORMÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS FORMÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Nevens	Joseph	Meerbeek 8 Mars 1839	Epoux de N° 2	Cultivateur	Meerbeek	en 1864										
2	Van Meerbeck	Marie Louise	Meerbeek 24 Décembre 1837	Epouse du N° 1		Meerbeek	en 1864										
3	Nevens fille	Isabelle Louise	Louvain 9 Septembre 1857			Meerbeek	en 1864					Anvers	7 Fév. 1881.				
4	Nevens fils	Jean Francois	Meerbeek 11 Septembre 1860			Meerbeek	en 1864										
5	Nevens fille	Marie Adele	Meerbeek 26 avril 1863			Meerbeek	en 1864										
6	Nevens fils	Englebert Louis	Overyssche 3 avril 1865			Id	3 avril 1865										
7	Nevens fille	Pauline Mathilde	Overyssche 25 Novembre 1866			Id	25 Nbre 1866.	"	"	"	"	décédé (31)	"	2 avril 1871	"	"	"
8	Nevens fils	Henri Theophile	Overyssche 20 Decembre 1868			Id	20 Dbre 1868										
9	Nevens fils	Joseph Désiré	Overyssche 18 Janvier 1871			Id	18 Janvier 1871										
B 10	Nevens fille du N° 1	Jeanne Marie	Overyssche 29 Janvier 1873														
11	Nevens	François Victor	Overyssche 17 Janvier 1875.														
12	~~Nevens~~ fils du N° 1	Charles	Overyssche 21. 8.bre 77.									Décédé	11 janvier 1881.				
13	Nevens	Vital Guillaume	Overyssche avril 1879.														
14	Vanbocgaerden	Guillaume	Tirlemont 19 Nov. 1859		Domestique	Tirlemont	10 Nbre 1881	Overyssche									
15	Hereng	Jean Jos. Ph.	Rhode St Genèse 20 Oct. 1867		Domestique	De Hulpe	1 Nbre 1882	Overyssche									
16	Bruneaupre	Anne Marie Eugenie	Corroy-le-Grand 28 Janvier 1860		Servante	Corroy-le-Grand	31 Mars 1882	Overyssche				Corroy-le-Grand	1-12.1882				
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Notre Dame au Lac; Section ou quartier, faubourg, etc.: A Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bruxelles à Wavre Numéro de la maison: 16 Nom de la maison: Folio 11

Lre et No	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (Écrit en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Le Blicq	Edouard	Overyssche 19 octobre 1833	Epoux du N° 2	Maréchal ferrant	Vie	19 8bre 1833
2	Kumps	anne Catherine	Overyssche 1 Novembre 1831	Epouse du N° 1		Vie	1 9bre 1831
3	Le Blicq Fils	Joseph Francois	Overyssche 19 avril 1863			Né	19 avril 1863
4	Le Blicq Fils	Pierre Joseph	Overyssche 28 Novembre 1866			Né	28 9bre 1866.
5	Le Blicq Fils	Jeanne Joséphine	Overyssche 18 Mars 1870			Né	18 Mars 1870
6	Le Blicq	Louis	Overyssche 17 février 1873				
7							
8							
9							
B 10	Deraymaeker	Jean François	Duysbourg 16 Janvier 1843	Epoux du N° 11.	garde forestier	Duysbourg	14 7bre 1871
11	Decat	Marie Virginie	Watermael Bosvoorde 6 Xbre 1844	Epouse du N° 10.		Anderghem	id
12	Deraymaeker fils du N° 10	André Arthur	Overyssche 22 janvier 1872				
13	Deraymaeker fille du N° 10	Marie Therese	Overyssche 1er Mai 1873.				
14	Dereymaeker fille du N° 10	Victoire Mathilde	Overyssche 26 janvier 1875.				
15	Joris	Virginie	Bruxelles Nouvelle 1808	veuve Decat	Marchande de beurre	anderghem	20 8bre 1871
16	Rootens	Pierre Joseph	Duysbourg 7 Juin 1855	c	garde champ	Duysbourg	23 Xbre 1879
17	~~Decat~~	Gerard	Watermael Bosvoorde 7 février 1852	c	gantier	Jette Jonction Nord	22 janvier 1880
18	Deraymaeker	jules joseph	Overyssche 28 mai 1880				

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (Déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'appliquent l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois — Section ou quartier, faubourg, etc. : A — Rue ou chemin, place, etc. :

Champ à Bauvaux — N° Numéro de la maison : 16 — Nom de la maison : — Folio 51

Voir fo 82

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
N°	NOM DE FAMILLE (Écrire en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Demol	André	Anschel 12 Octobre 1839	Epoux de N° 2	Cultivateur	Asbeke	en 1866
2	Desmet	Jeanne Marie	Cobbegem 23 Juillet 1839	Epouse du N° 1		Asbeke	en 1866
3	Demol fils	Charles	Cobbegem 11 Janvier 1866			Asbeke	en 1866
4	Demol fils	Pierre Joseph	Overyssche 16 Juin 1867			Ni	16 Juin 1867
5	Demol fils	Jean Pierre	Overyssche 2 Mai 1861			Ni	2 Mai 1861
6	Demol fils	Jeanne Marie	Overyssche 2 Février 1864			Ni	2 Février 1864
7	Demol fils	Louis	Overyssche 11 Juillet 1865			Ni	11 Juillet 1865
8	Demol fils	Leopold	Overyssche 2 Octobre 1867			Ni	2 Octobre 1867
9	Demol fils	Victor	Overyssche 6 Juin 1869			Ni	6 Juin 1869
B 10	Demol fille du N° 1	Elisabeth	Overyssche 28 Septembre 1871				
11	Demol fils du N° 1	Jules	Overyssche 14 Octobre 1874				
12	Smet	Joseph	Zellick 6 Août 1853	Epoux du N° 13	Cultivateur	Zellick	15 Janvier 1880
13	Ve Sas	Jeanne Marie	Asche 5 Juin 1846	Epouse du N° 12			
14	Smet	Pierre Joseph	Zellick 1er Janvier 1878				
15	Smet	Jean Baptiste	Overyssche 30 Avril 1881				
16	Sas	François Theophile	Asche 12 Juillet 1862	C		Asbeke	11 mars 1882
17							
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1856.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Hoeylaert	19 Juin 1879				
				″	″				
				″	″				
				″	″

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc.: Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc.: A Rue ou chemin, place, etc.:

Suit folio 93.

Folio 51

Chaussée de Bruxelles à Namur Numéro de la maison: 40 Nom de la maison:

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier, ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
Lº et Nº	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Degreve	André	Commune de Grâce 30 Novembre 1808	Veuf de Rose Marie Christine	Cultivateur	Commune de Grâce	31 Juillet 1847
2	Degreve Fils	Charles	Commune de Grâce 25 Octobre 1838	Epoux du Nº 11	Journal Cultivateur	Commune de Grâce	1864
3	Degreve Fils	Jean Baptiste	Commune de Grâce 21 Juin 1840	Marié le 13 mai 1869 à Sonderborgt Mme Eléonore	Cultivateur	Commune de Sondergt	1864
4	Degreve Fille	Marie Joseph	Commune de Grâce 4 Juin 1845	Epouse de Victor Cassiaux		Commune de Grâce	1 Janvier 1867
5	Degreve Fils	Henri Joseph	Commune de Grâce 1 Octobre 1843		Journal Cultivateur	Commune de Grâce	1864
6	Moors	Amadalie	Commune de Grâce 25 Juillet 1819		Journalier	Commune de Grâce	1 Janvier 1867
7	Degreve Fils	Jean Baptiste	Commune de Grâce 21 Juin 1840	Epoux du Nº 8	Cultivateur	Ixelles	29 Juillet 1869
8	Vandenborght Belle fille	Marie Elisabeth	Overyssche 17 Juillet 1841	Epouse du Nº 7		Ixelles	29 Juillet 1869
9	Degreve Petite fille (fille du Nº 7)	Marie Thérèse	Overyssche 29 Mars 1868			Ixelles	29 Juillet 1869
B 10	Degreve Petit fils (fils du Nº 7)	Henri Joseph	Overyssche 24 Janvier 1870			Id	24 Janvier 1870
11	Delvaux	Hortense	Chaumont Gistoux 25 Février 1849	Epouse du Nº 2	Chaumont Gistoux	3 Avril 1874	
12	Degrève fille du Nº 2	Marie Mathilde	Overyssche 2 Octobre 1874				
13	Degrève fils du Nº 2	Jean Charles	Overyssche 6 Octobre 1876				
14	Degrève	Henri Joseph	Commune de Grâce 17 Octobre 1848	Epoux du Nº 15	Commune de Grâce	17 Octobre 1848	
15	Demeulemeester	Stéphanie	Castre 11 Janvier 1852	Epouse du Nº 14	Castre	2 Janvier 1852	
16	Degrève fils du Nº 14	Jean Charles	Overyssche 22 Février 1877		Id	22 Février 1877	
17	Degrève fille du Nº 14	Jean Baptiste Edmond	Ixelles 5 août 1878				
18	Degreve	Victorine	Overyssche 9 janvier 1879				

SÉJOUR				SORTIE			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès dans le cas supposé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
(1) Commune de Grâce	Courysschel			Décédé		6 Juillet 1872			
"	"	"	"	Ixelles	7 Juillet 1869	8 Juillet 1869	"	"	"
				St Gilles rue d'Ecosse nº 1.	12 Mars 1870	18 Mars 1870			
				Bd Scharenbeck ma nouv. propriété	20 Janvier 1877	1 Mars 1877			
"	"	"	"	Commune de Grâce	1 Décembre 1867	30 Déc. 1867			
"	"	jusqu'à folio 46 nº 12 a	30 Janvier 1870	"	"	"	"	"	"
"	"	jusqu'à folio 46 nº 13 a	30 Janvier 1870	"	"	"	"	"	"
"	"	jusqu'à folio 46 nº 14 a	30 Janvier 1870	"	"	"	"	"	"
"	"	jusqu'à folio 46 nº 15 a	30 Janvier 1870	"	"	"	"	"	"
				Ixelles	5 février 1880		Convoi Lecommis Legal à Overyssche		
				id	id				
				id	id				
				id	id				
				Décédée		13 Août 1881			

Nº de la maison: Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume, on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois — Section ou quartier, faubourg, etc. : A — Rue ou chemin, place, etc. : Champs à Bruxelles à Waver — Numéro de la maison : 116 — Nom de la maison : — Folio 32

Voir la suite au folio 38

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
LA et N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION. (Déclaration d'entrée dans la commune ou naissance.)
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Constenoble	Victor	Bodeignies 5 janvier 1818	Époux de Georgine Victoire Josephine Amiaki à Waver	Cultivateur et distillateur	Wavre	an 1866
2	Vandeuste	Louis Joseph	Wavre 27 Mars 1816		Fermier	Wavre	31 Xbre 1869
3	Vandeust	Josephine	Wavre 2 Mai 1857		Sans profession	Wavre	an 1868
4	Debastay	Jean Baptiste	Duysbourg 3 Mai 1847		domestique	Duysbourg	31 Xbre 1866
5	Dechambre	Francois	Sterrebeek Duysbourg 25 Août 1836		Berger	Sterrebeek	an 1866
6	Degreef	Jean Baptiste	Duysbourg 13 Janvier 1841		domestique	Duysbourg	an 1866
7	Degreef	Marie Catherine	Duysbourg Mai 1845		Servante	Duysbourg	an 1866
8	Deschambre	Francois Joseph	Sterrebeek 11 Août 1836	Epoux de Laurence Rose	Journalier	La Hulpe	3 Juin 1869
9							
B							
10	Dony	Dieudonné Gustave	Hoeilaart 22 Xbre 1839	Epoux du N° 11.	Cultivateur	Petit Hallet	10 juin 1872
11	Boxus	Marie Josephine	Tallais 17 Jan. 1845	Epouse du N° 10.	"	up	up
12	Dony fille du N° 10	Ariele Marie Therese	Petit Hallet 16 Jan. 1870		up	up	up
13	Dony up up	Marie Louise Dieudonné Gustave	Overyssche 20 Juin 1872				
14	Dony fille du N° 10	Eugenie Philippine alice	Overyssche 18 Août 1874				
15	Dardenne	Jean Louis	Petit Hallet 11 Avril 1852.		domestique	Petit Hallet	10 Juin 1872
16	Dardenne	Marie Leonie	Overyssche 5 Dec. 1855.		Servante	up	up
17	Desirant	Elisabeth Marie Antoinette	Ottenaeken 12 Janvier 1850		up	Ottenaeken-Beaudemin	10 Juin 1872
18	Dony fils du N° 10	Gustave Joseph	Overyssche 26 Août 1876				

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'Instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTANT AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTANT AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Waver.	Overyssche								
				Duysbourg Ecuvedambacht	9 Avril 1874	20 Avril 1874			
				Duysbourg	2 Mars 1867	2 Mai 1867			
				Etterbeek commune de la Cambre n° 26	19 février 1872	27 février 1872			
				Schaerbeek	23 X^bre 1882		a quitté Overyssche en 1874 habite Schaerbeek, depuis cette date		

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc.: A Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bruxelles à Ypres Numéro de la maison: Nom de la maison: Folio 53

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT-CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
L^a et N^os	NOM DE FAMILLE — RÉDIGÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Caymans	Jean François	Overyssche 1815	Epoux du N° 3	Fermier Maréchal ferrant	Merlebeek St Jean	12 Janv. 1867
2	Lamal	Jeanne	Overyssche 21 Mars 1825	Epouse du N° 1		Merlebeek St Jean	12 Janv. 1867
3	Caymans Fille	Florence Joséphine	Overyssche 28 Août 1851			Merlebeek St Jean	12 Janv. 1867
4	Caymans Fille	Clémentine Appoline	Overyssche 23 Janvier 1863			Merlebeek St Jean	12 Janv. 1867
5	Caymans Fils	Jeanne Célina	Overyssche 9 Septembre 1865			Merlebeek St Jean	12 Janv. 1867
6	Caymans Fille	Marie Adèle	Overyssche 12 Septembre 1856			Uccle Sect. A f° 372 n° 7	13 Janv. 1867
7	Caymans Fille	Florence Joséphine	Overyssche 21 Août 1851			St Josse ten Noode	20 Déc. 1867
8							
9							
B							
10	Desmet	Pierre	Backzael 1853	Epoux	Cultivateur	Backzael	17 Juin 1862
11	Vandeveer	Marie Elisabeth	Strombeek 1857	Epouse			
12	Desmet	Deux Jumeaux	Overyssche 16 Janvier 1863				
13							
14							
15							
16							
17							
18	Vandenwayenberg Louis		Dilsbourg 14 Juillet 1842	id.	Maréchal ferrant	Dilsbourg	18 Janv. 1867

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	Inscrit Folio 167 ter n° 2 n° 2 73.	1er Novembre 1870	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	Décédé (88)	"	28 Août 1869	"	"	"
"	"	1	"	St Josse ten Noode	27 Septembre 1867	1 Octobre 1867	Rentrée voir au folio 51 n° 7	"	"
"	"	Inscrit Folio 167 bis n° 2 n° 4 73	1er Novembre 1870	"	"	"	"	"	"
"	"	Inscrit Folio 167 bis n° 2 n° 5 73.	1er Nov. 1870	"	"	"	"	"	"
"	"	Inscrit Folio 167 bis n° 2 n° 5 73.	1er Nov. 1870	"	"	"	"	"	"
"	"	Inscrit Folio 167 bis n° 2 n° 5 73.	1er Nov. 1870	"	"	"	"	"	"

Ne de la maison: Nom de la maison:

"	"	"	"	Emménagé	5 Mai 1869	11 Mai 1869	"	"	"

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. Notre-Dame-au-bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Vavre Numéro de la maison : 42 Nom de la maison : Folio 54

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	~~Coppens~~	~~Pierre Joseph~~	Molhem ~~7 octobre 1839~~	Epoux du N° 2	Cultivateur	N. Molhem	6 Juillet 1867					Molhem Bollebeek rue Sleuwagen	21 Xbre 1871	28 Xbre 1871			
2	~~Vanden Broeck~~	~~Marie Egide~~	Assche ~~17 février 1838~~	Epouse du N° 1		Assche	6 Juillet 1867					id	id	id			
3	~~Coppens~~ Fils	~~Jacques Antoine~~	Overysche ~~15 septembre 1868~~			Né	15 7bre 1868					id	id	id			
4	~~Coppens~~ Fille	~~Caroline~~	Overysche 26 Décembre 1869			Né	26 Xbre 1869	"	"	"	"	décédée (17)	"	9 février 1870	"	"	"
5	~~Coppens~~ Fille	~~Caroline~~	Overysche ~~18 décembre 1870~~			Né	18 Xbre 1870					Molhem Bollebeek rue Sleuwage	21 Xbre 1871	28 Xbre 1871			
6																	
7																	
8																	
9	~~Publie~~	~~Catherine Philomène~~	Wemmel ~~13 octobre 1853~~		Servante	Wemmel	20 9bre 1868	Wemmel				Molhem Bollebeek rue Sleuwagen	21 Xbre 1871	28 Xbre 1871			
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Berg Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 55

L[s] et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																		
1	Carman	Louis Joseph.	Bruxelles 23 Octobre 1821	Epoux du N° 2	Cultivateur	Assche	15 Avril 1867											
2	Eylenbosch	Sophie	Lebbeke 8 Septembre 1827	Epouse du N° 1		Assche	15 Avril 1867											
3	Carman	Jeanne	Assche 26 février 1856			Assche	15 Avril 1867											
4	Carman	Marie Anne	Assche 26 Juin 1858	Fils Décembre 1869 mariée à Devens Jules C. de Cuyper.		Assche	15 Avril 1867							Bruxelles	19 Janvier 1870			
5	Carman	Nathalie	Assche 12 Decembre 1860			Assche	15 Avril 1867											
6	Carman	Marie Thérèse	Assche 10 Novembre 1864			Assche	15 Avril 1867											
7																		
8																		
9																		
B																		
10																		
11																		
12																		
13																		
14																		
15																		
16																		
17																		
18																		

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner. Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume, on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaege, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Notre Dame au Bois Section ou quartier, faubourg, etc.: A Rue ou chemin, place, etc.: Ferme de Marniaz Numéro de la maison: 16 Nom de la maison: Folio 56

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
	Lieu et N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION. (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A	1	Michiels	Joseph	Montaigu 17 Novembre 1821		Instituteur des Sourds-Muets Comte de Marniaz	Bruxelles	en 1864
	2	Cravincka	Rosalie	Noville 28 Novembre 1821 (Flandre occidentale)		Gouvernante	Melle	en 1865
	3	~~Spreesens~~	~~Clementine~~	Bornhem 15 Avril 1841	Epoux de Thielemans Louis M. R. 58.		Bornhem	12 Août 77
	4	~~Spreesens Thielemans~~ fils du N° 3.	~~Jules~~	Bornhem 3 8bre 1870			idem	12 Août 77
	5	~~Meyers~~ époux du N° 6	Ferdinand.	Gangelt (Pr. de Rhenanie) Prusse 31 Août 1840		Jardinier	Sint Jans Molenbeek	3 9bre 1877
	6	~~Schiele~~ épouse du N° 5.	Jeanne	Wandorff 20 Mai 1837			idem	3 9bre 1877.
	7	Penthoort	Sœurs françois Engelbert	Oreyngen St Celles 30 Avril 1855	c	Religieuse	Bruxelles	18 9bre 1880
	8							
	9	Baudet	Charlotte Marie	Oreyngen 1878			Landerlues	1878
B	10	De Clercq	Jeanne Violence	St Nicolas 1 Août 1850		C servante	St Josse-ten-Noode	30 Juin 1877
	11	Servranckx	Constance	Lombeek St Catherine 4 9bre 1839	2e m.	Epouse du N° 12	St Josse-ten-Noode Landerlues	ext. 11 Janvier 1882
	12	Baudet	Mathilde Joseph Marie (a) ~~Constance~~	Thieusies 8 8bre 1850		Servante	St Josse-ten-Noode	17 avril 1877 ~~11 Janvier 1882~~
	13	~~Meulders~~	~~Marie~~	Rethy 23 Juin 1848		Domestique	Rethy	2. 7. 77.
	14	Vercalsteren	anne Marie	Rety 18 Décembre 1856		Servante	Gheel	19 8bre 76
	15	Baudet	Antoine joseph.	Thieusies 10 Decembre 1843	2e m. 1e N° 11	Jardinier	Louvain Landerlues	13 9bre 1869 11 Janvier 1882
	16	Temps	Louis	Capperonne Allemt 2 Juillet 1834		domestique	Capperonne Allemt	31 Xbre 1868
	17	Denideleer	Philomène	Duysbourg 10 Mars 1849		Servante	Duysbourg	31 Xbre 1866
	18	~~Charlier~~	Jean Baptiste	Andenne sche 23 Juillet 1816	Epoux Nitta amelie	Domestique	Vi	23 Juillet 1876

	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 103 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par la 1re employée dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS SORTIES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS SORTIES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1					Montaigu	1 8bre 1879			Venu fce Folio 23 octobre 1869 même Volume A.	
2					Lierre	13 9bre 1879			Venu fce Folio 23 octobre 1869 même Volume A.	
3					Duysbourg	1e 1 août 1879				
4					id	id		Légitimé par le mariage.		
5					Etterbeek	26 Janvier 1880	18 mars 1880			
6					idem	6e	6			
7	Oreyngen				Excellent	7 Janvier 1881				
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18			2go. A	10 Janvier 1882						

N° de la maison: Nom de la maison:

						Schaerbeek	21-8-1880			
						Landerlues	31 mars 1881			
						Rethy	20 Juin 1882	22 Juin 1882		
						Landerlues	31 mars 1881.			

Venu fce Folio 23 Octobre 1869 même Volume A.

Venu fce Folio 23 octobre 1869 même Volume A.

Venu fce Folio 23 octobre 1869 même Volume A.

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaffre, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au Bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Hal Numéro de la maison : 2 Nom de la maison : Folio 57

Suite du folio 37.

Lre et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer le parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du Code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune. FOLIO nouveau.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune. DATE du changement.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																		
1	Minet fils du n° 12 folio 37 a	Marie Louise	Hoeylaert 9 mai 1871			Hoeylaert	26 janv. 1872					Herbert Chs Ermerens 277	23 fév. 1878					
2	~~Janssens~~ beau-père du n° 12 folio 37 a	~~Jean François~~	~~Klaren 24 juin 1804~~			id	id					Hoeylaert rue du Molenberg n° 37	10 déc. 1872	18 déc. 1872				
3	~~Minet~~ fille du n° 12 folio 37 a	Augusta	Overyssche 18 janvier 1874									Décédé		17 X bre 1873				
4	~~Minet~~ fils du n° 12 folio 37 a	~~Henri~~	Overyssche ~~5 mai 1875~~									Décédé		28 déc. 1875				
5	Minet fille du n° 12 folio 37 a	Martine	Overyssche 12 8bre 1876									Herbert Chs Ermerens 277	23 fév. 1878					
6																		
7																		
8																		
9																		
B																		
10	Fontaine	Louis Joseph	Anvers 15 8bre 1844	Epoux du n° 11	facteur-piano-comm en 1866													
11	Ypermeau	Marie Louise	Bruges 29 mars 1843	Epouse Louis Fontaine	ménagère	Bruges Bruges	30 janv. 1882											
12																		
13																		
14																		
15																		
16																		
17																		
18																		

N° de la maison : Nom de la maison :

												Johannes 17 janv. 1883						
Overyssche																		
Overyssche												id	id					

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume, on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Chaussée, 49, faub. de Louvain.

Suite du folio 46 A

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 58

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Grade	Barbe Rosalie	Bruxelles 7 8bre 1856			Havre	29 Mai 1873		Overynche								
2	Degreve fils du n° 12 (folio 46 a)	Victor	Overynche 21 août 1873.														
3	Degrève fille du n° 12 (folio 46 a)	Eulalie	Overynche 27 Novembre 1875.														
4	~~Spiessens~~																
5	Thielemans	Jean françois	Overyssche 23 Août 1873.			né											
6	~~Maes~~	Victor Prosper	St Trond 28 Juin 1848	C	Domestique	Hoeylaert	4 août 1879	Overyssche				Auderghem	31 Xbre 1880	31-12-1880			
7	De Schacht	Auguste	Jabbeke 1857	C	Domestique	Jabbeke	1 7bre 1880	Overynche									
8	Michiels	Jean françois	Weert St Georges 9 janvier 1862	C	Domestique	Weert St Georges	1 Xbre 1880	Weert St Georges									
9	Machiels	Marie Louise	Overynche 4 mai 1883														
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au Bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Havre Numéro de la maison : 28 Nom de la maison : Folio 59

L^a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès, par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Bosmans	Joseph	Duysbourg ~~5 8bre 1848~~ 2 août 1848.	Epoux du N° 2.	Instituteur	Hoeylaert	19 8bre 1874										
2	Koekelbergh	Marie Thérèse	Duysbourg 5 8bre 1848.	Epouse du N° 1.		id	id										
3	Bosmans fille du N° 1	Jeanne Marie	Duysbourg 13 Mars 1873			id	id										
4	Bosmans fils du N° 1	Jean Guillaume Arthur.	Overyssche 20 8bre 1874.														
5	Bosmans fils du N° 1	Jules Evariste	Overyssche 13 Mars 1876														
6	Bosmans	Marie Alphonsine	Overyssche 19 Janvier 1881.			ni											
7	Bosmans	Louis	Overyssche 28 Juillet 1883														
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

Suite du folio 15 présent registre.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au Bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Wavre Numéro de la maison : 29 bis Nom de la maison : Folio 61

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	~~Rogiers~~	~~Jean Baptiste~~	Assche ~~5 8bre 1844~~	Epoux du N° 2	journalier	Bruxelles	4 juillet 1875					Molenbeek St Jean rue du presbytère N° 2	18 9bre 1875	22 9bre 1875			
2	~~Lefever~~	~~Florence~~	Overyssche ~~21 septembre 1848~~	Epouse du N° 3-1	ménagère	id	id					id	id	id			
3	~~Rogiers~~ fille du N° 1	~~Anne Catherine~~	St Gilles ~~2 février 1877~~			id	id					id	id	id			
4	~~Rogiers~~ fils du N° 1	~~Jean Baptiste Charles~~	Bruxelles ~~21 mai 1874~~			id	id					id	id	id			
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B 10	Vieppens	Henri	Overyssche 21-12-1854	M	ouvrier	Auderghem	20-8-1880	Overyssche									
11	Craemers	Jeanne Marie	Rhodes Genève 4 juin 1855	m		id		id									
12	Lieppens	Jeanne Marie	Auderghem 25 xbre 1879	e		id		id									
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Petit Dorne au Bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. :

Villerickerdorf Numéro de la maison : 1 Nom de la maison : Folio 67

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
	Ls et N°	NOM DE FAMILLE. SOUSLIGNÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)			RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A	1	Dereuster	Jean Baptiste	Hoeylaert 15 Décembre 1826	Epoux de N° 2	Cultivateur	Hoeylaert	en 1860
	2	Derroey	Marie Joseph	Lubbeek 10 Mars 1826	Epouse du N° 1		Lubbeek	en 1863
	3	Dereuster Fils	Pierre Emile	Overyssche 1 Juillet 1861			Id	1 Juillet 1861
	4	Dereuster Fils	Antoine Eugène	Overyssche 16 Mars 1865			Id	16 Mars 1865
	5	Dereuster Fils	Jean Mathieu	Overyssche 24 Décembre 1867			Id	24 Déc. 1867
	6	Dereuster fils Du N° 1	Philippe Jn	Overyssche 21 Juin 1871				
	7							
	8	Callewaert	Joséphine	Houtsenberg 24 Janvier 1832		Servante	Houtsenberg	23 avril 1867
	9	Goossens	Mélanie	Overyssche 11 avril 1851		Servante	Id	11 Avril 1851
B	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

	SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DÉMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DÉMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1										
2					Bruxelles	9 Mars 1874	13 Mars 1874	"	"	"
3					Lubbeek	11 Novembre 1874	15 Novembre 1874	"	"	"
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										

N° de la maison : Nom de la maison :

Bruxelles — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. :

Hellerieken Deel Numéro de la maison : 2 Nom de la maison : Folio 62

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
	Lis et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A	1	Goossens	Antoine	Ostiaux cl (Hainaut) 9 avril 1792	Epoux du N° 2 Fils de Peteryens Marie Joseph et de Lelis Marie Claude	Maréchal ferrant		
	2	Haineaut	Marie Josèphe	Dour le 25 Septembre 1823	Epouse du N° 1.			
	3	Goossens fils	Guillaume	Overyssche 14 Août 1853			Née	14 Août 1853
	4	~~Goossens~~ fille	~~Dominique Josèphe~~	Overyssche 19 Septembre 1854			Née	19 7bre 1854
	5	~~Goossens~~ fille	~~Philomène~~	Overyssche 14 Juin 1856			Née	14 Juin 1856
	6	~~Goossens~~ fille	~~Amélie~~	Overyssche 1 Janvier 1858			Née	1 Janvier 1858
	7	Goossens fils	Léopold	Overyssche 13 Décembre 1866			Né	13 Xbre 1866
	8							
	9							
B	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le mot employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO. ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé (Hôp.)		10 Octobre 1870			
				Etterbeek	26 mars 1880				
				35 Jean-Jan-monde Vonck n° 33.	11 Mai 1876	12 Mai 1876.			
				Saltes rue Mercel n° 26.	19 8bre 1872	23 8bre 1872			
				Etterbeek rue Renkers n° 91.	21 Mai 1874	30 Mai 1874			

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner. Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les *localités situées hors du royaume.* on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre-Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. :

Feuillet n° 86

Folio 63

Numéro de la maison : 1 Nom de la maison :

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT-CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
Le N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)					
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
A 1	Janssens	Guillaume	Glabbeek 15 Octobre 1816	Epoux de n° 2	Cultivateur		
2	Goossens	Marie Elisabeth	Pellenberg 14 Octobre 1824	Epouse du n° 1			
3	Janssens Fille	Anne Marie Amélie	Overyssche 12 Mars 1844	épouse Coot Jacques Rect. 3 Folio 14		Nie	12 Mars 1844
4	Janssens Fils	François	Overyssche 11 Mai 1846	Marié le 3 Juin 1868 à Dilenka Clarisse		Nie	11 Mai 1846
5	~~Janssens~~ Fille	~~Isabelle~~	Overyssche 24 Novembre 1850			Nie	24 Nov. 1850
6	Janssens Fille	Virginie	Overyssche 7 Octobre 1852			Nie	7 Oct. 1852
7	Janssens Fils	Jean Antoine	Overyssche 2 Mai 1855			Nie	2 Mai 1855
8	Janssens Fille	Pauline	Overyssche 30 Août 1857	mariée à Febvrier Théophile. M. Rect. 14		Nie	30 Août 1857
9	Janssens Fils	Chrisel	Overyssche 9 Mai 1859			Nie	9 Mai 1859
B 10	Janssens Petit fils	Louis	Overyssche 19 Août 1867	Enfant naturel de Janssens Amélie		Ne	19 Août 1867
11	~~Janssens~~ Fille	~~Isabelle~~	Overyssche 24 Novembre 1850		Servante	Sorti chez Medec	1er Oct. 1869
12	Vanschoubroeck ~~Isabelle~~ Fille du N° 11.	Théophile	Overyssche 2 Mai 1871	enfant naturel de Janssens Isabelle		né	2 Mai 1871
13	Janssens fille du N° 4.	Amelie	Overyssche 21 Février 1874				
14	~~Janssens~~ fille du N° 1	~~Virginie~~	Overyssche 7 Oct. 1852	épouse Decamps Pierre		Evere	3 Avril 1874
15	Janssens fils du N° 4	Hubert Joseph	Overyssche 21 Janvier 1876				
16	Janssens fille du N° 1	Isabelle	Overyssche 24 Novembre 1850	épouse de Jean Louis Vanschoubroeck	Servante	Auderghem	3 Mai 1876
17	Vanschoubroeck fille du N° 11	Marie Thérèse	Overyssche 12 Juin 1876				
18	Janssens fille de N° 4	Stephanie	Overyssche 9 Août 1878				

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1826.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.
				Décédé	le 14 Fév. 69				
				Ixelles	4 Février 1878				
				S. Josse ten Noode	11 Mars 1869	17 Mars 1869	Rentrée voir au N° 11 du présent folio.		
				Evere	11 Mars 1869	11 Mars 1869	Rentrée voir au N° 11 du présent folio.		
				Etterbeek	26 Janvier 1869				

Nº de la maison : Nom de la maison :

				Haeyelaert	23 Avril 1869				
				Auderghem chemin de Wavre	4 Juin 1873	24 Juin 1873	Rentrée voyez N° 16 présent folio		
Evere				Hoeylaert rue Molenberg N° 24	21 Janvier 1876	24 Janvier 1876			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc.: A Rue ou chemin, place, etc.: Hellebeekstraat Duif Numéro de la maison: 4 Nom de la maison: Folio 64

La et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	Devroye	Pauwel	Lovendeel 28 Septembre 1798	Veuf de Dons Elisabeth	Cultivateur	Lubbeek	1850
2	Devroye id.	Guillaume	Lubbeek 9 Juillet 1820	Marié le 9 Août 1848 à Van Schoubroeck Marie Elisabeth.	Cultivateur	Lubbeek	1850
3	Devroye fils	Isabelle sans profession	Lubbeek 24 Juin 1826	Mariée le 27 Juillet 1848 avec Charles Jean Mathieu.		Lubbeek	1850
4	Van Schoubroeck Belle Fille	Marie Elisabeth	Hoeilaert 10 Novembre 1826	Epouse de Devroye Guillaume		Hoeilaert	1850
5	Devroey Petit fils	François	Overyssche 15 Janvier 1862			Né	15 Janvier 1862
6	Devroey Petit fils	Marie Elisabeth	Overyssche 23 Juillet 1869			Né	23 Juillet 1869
7	Devroey Fils de Devroye N° 2.	Louis	Overyssche 18 Janvier 1872				
8	Van Hoegaerden	Anne Marie	Overyssche 9 Septembre 1852		Servante	Né	9 Déc. 1850
9	Vanderbeelen	Jean Jacques	Overyssche 28 Mars 1837	Marié avec Kumps Jeanne Marie le 4 Mai 1867	domestique	Né	28 Mars 1837
10	Delcons	Cyriel	St Josse ten Noode 1842		domestique	Bruxelles	14 Déc. 1869
11	Bellaert	Pierre	Wauwen 21 Déc. 1849		domestique	Meerdhaem	31 Juillet 1875
12	Van Sunderbeeck	François	Vossenberg 12 Déc. 1845		domestique	Zellik	3 Août 77
13	Devroey Fils de N° 2.	Isabelle	Overyssche 30 Déc. 1877			Né	30 Déc. 877
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR — DOMICILE LÉGAL en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE: FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE: DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° suivant dans l'instruction ministérielle du 18 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4ème colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
				Décédé		11 Juillet 78			
"	"	"	"	Overyssche	11 Juillet 1868	18 Juillet 1868			"
				Décédée	18 Août 1868			propre Dr Josse 19 Août 1868 Cg N° 10. a.	
								veuve Dr Josse 19 Août 1868 Cg N° 10. a.	
"	"	"	"	Bruxelles	23 Juin 1869	3 Juillet 1869			"
"	"	Mouvement de la pop. 4 mai 1869 fol. 285. N° 5.	"						"

N° de la maison: Nom de la maison:

				Etterbeek Rue de la Chapelle 182 bis	4 Mars 1872	14 Mars 1872			
							Rayé d'office le 15 août 1875.		

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc. Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. A Rue ou chemin, place, etc. Wellenstein Dreef Numéro de la maison : 5 Nom de la maison : Folio 65

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Le et Nº	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Rovies	Marie Elisabeth	Wille bringen 11 Décembre 1812	Veuve de Coeteraux Louis Marie D. 3 Fév. 1868 née Janssens Jean Bte	Cultivatrice	Wille bringen	en 1868
2 Fils	Coeteraux	Edouard	Grimbergen 11 Mars 1851			Id	11 Mars 1851
3 Fille	Coeteraux	Eulalie	Grimbergen 7 Décembre 1854			Id	7 Déc. 1854
4 Fille	Coeteraux	Marie Louise	Grimbergen 16 Mai 1857			Id	16 Mai 1857
5 Fille	Coeteraux	Anne	Grimbergen 27 Décembre 1858			Id	27 Déc. 1858
6 Fils	Coeteraux	Louis	Grimbergen 1 Décembre 1861			Id	1 Déc. 1861
7 Beau père	Coeteraux	Jean Baptiste	Bierbeek 24 Juin 1787	Veuf de Dons Anne Marie		Bierbeek	en 1858
8 Niece	Delcins	Cyde	St Josse ten Noode 9 Septembre 1862		Cours. d'art	St Josse ten Noode	en 1868
9 Niece	Delcins	Anne Marie Rosalie	St Josse ten Noode 17 Juin 1866			St Josse ten Noode	en 1868
B 10	Janvessemen	Jean Baptiste	Schumbeek 1819	Epoux de Rovies Elisabeth	Cultivateur	Wemmel Berchem	10 Déc. 1868
11 Niece	Delcins	Anne Marie Rosalie	St Josse ten Noode 17 Juin 1866			Etterbeek	9 Janvier 1870
12 Fils	Coeteraux	Jean Baptiste	Grimbergen 14 Janvier 1849		Pr Fermier	Etterbeek	14 Fév. 1870
13 Fils de nº 4	Coeteraux	Gustave	Grimbergen 24 Fév. 1870			Né	
14	Coeteraux	Marie Rosalie	Grimbergen 17 Déc. 1869			né	
15							
16							
17							
18	Geeraert	Jean	Vilvorde 11 Mars 1815		Journalier	Bruxelles	20 Juillet 1867

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	décédé (10)	"	24 Juin 1868	"	"	"
		Corps de logis							
				Etterbeek rue Jacques 2	31 Janvier 1882				
				Etterbeek	30 Déc. 1880				
"	"	"	"	décédé (30)	"	16 août 1871	"	"	"
"	"	"	"	Bruxelles	2 Juin 1869	15 Juin 1869	Rentré et inscrit au folio 64 ci	"	"
"	"	"	"	Etterbeek	5 mai 1869	14 Mai 1869	Rayé de suite vers Nº 11, folio 65 présent Registre	"	"
"	"	"	"	Laelles	6 mai 1870	9 mai 1870	"	"	"
"	"	"	"	Etterbeek	16 février 1871	18 février 1871	Rentré voir au folio 64 ci	"	"
				Décédé		1874			
				Etterbeek	31 Janvier 1882				
				Bruxelles	28 Mai 1868	3 Juin 1868			

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame aux Bois Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. :

Wellenrieken Dreef Numéro de la maison : 6 Nom de la maison :

Suite du n° 18 folio 41 M.A. n° D. au Bois

Folio 65

L.s et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTS OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du Code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune. Folio nouveau.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune. Date du changement.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. Folio ancien.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. Date du changement.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Ystas	Guillaume	Louvain 1821	Epoux du N° 2.	Cordonnier	Tervueren	30 Nbre 1875										
2	Deboeck	antoinette	Duysborg 1822	Epouse du N° 1.	Ménagère	id	id										
3	Ystas fils du N° 1	Jean joseph	Tervueren 30 Mars 1857			id	id										
4	Ystas id id	Guillaume	Tervueren 30 juin 1861			id	id										
5	Ystas	Jean Baptiste	Tervueren 3 Janvier 1855			id	28 Xbre 1878										
6	Ystas	Marie Louise	Tervueren 22-8-1853	Epouse Particulière fille Domes	Jeune	Tervueren	21 Février 1880	Overyssche				Etterbeek	2 Août 1880				
7	Stellemans	Hortense	Overyssche 21 Mai 1855	Epouse du N° 3	id	Bruxelles	18 Xbre 1872	id									
8	Ystas	Louis Philippe	Overyssche 7 février 1883.					Overyssche				Bruxelles	12 Xbre 1883				
9	Callaens	Georges	Bruxelles 31 Août 1857	veuf 1 Voert Marie	Cigarier	Berchem	18 Août 1882										
B 10	Francette	Joseph	Bruxelles 16 Juin 1852	Célibataire	Cigarier	Bruxelles	1 Mai 1879	Overyssche				Bruxelles	20 Mai 1880				
11	Schaeffens	Christophe	Bruxelles 24 Xbre 1856	Célibataire	Cigarier	avenue Anderlecht	1-12-1880 14-8-1882	id				Bruxelles rue d'Ophem 1.	17 X 1882				
12	Fresse	René	Grammont 19 Juin 1858		Cigarier	avenue	1-12-80	id				Bruxelles Fg St Roch 17	19 Xbre 1882				
13	Dierickx	François	Bruxelles 16 Juillet 1851	Célibataire		Bruxelles	22 Xbre 1881					Schaerbeek	19 Xbre 1883				
14	Vanhierde	Jean	Bruxelles 2 Xbre 1841		Cigarier	St Gilles	16 Janvier 1882	Overyssche				Bruxelles Rue Haute 109	29 Mai 1882				
15	Oversteyns	Louis Joseph	Etterbeek 2 Mai 1868	Célibataire		Louvain	19 Xbre 1882	Louvain									
16	Ystas	Jean Joseph	Overyssche 16-3-84														
17																	
18																	

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaine, rue de la Charité, 49, hab. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Votre Dame au bois — Section ou quartier, faubourg, etc. : A — Rue ou chemin, place, etc. : Wellerichten Dreef — Numéro de la maison : 9 — Nom de la maison : — Folio 67

Le et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie ; de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS SORTIES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS SORTIES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Spreutels	Jean Philippe	Rogiers 1 Mai 1819	Epoux du N° 2	Cultivateur	La Hulpe	en 1857					Anderghem chaussée de Waterloo N°	29 Xbre 1875	31 Xbre 1875			
2	Dubois	Anne Catherine	La Hulpe 17 décembre 1818	Epouse du N° 1.		La Hulpe	en 1857					"	"	"			
3	Spreutels fils	Jean Joseph	La Hulpe 5 avril 1846			La Hulpe	en 1857					"	"	"			
4	Spreutels fils	Catherine	La Hulpe 14 Septembre 1848			La Hulpe	en 1857			"	"	Ste Gilles	28 Septembre 1875	2 Octobre 1875	"	"	"
5	Spreutels fils	Charles Jean Baptiste	Overyssche 3 Novembre 1854			Ste	9 Xbre 1875					Anderghem chaussée de Waterloo N°	29 Xbre 1875	31 Xbre 1875			
6	Spreutels fils	Marie Charlotte	Overyssche 12 Mai 1862			Ste	12 Mai 1862			"	"	décédée (17)	"	3 Janvier 1876	"	"	"
7	Debbaerdt	Marie Petronille adèle	Ixelles 15 7bre 1861			Anderlecht	17 8bre 1871	Anderlecht	Overyssche			Ixelles rue Jardon Loch N° 20	6 Avril 1872	13 Mai 1872			
8	Verheyden	Henri	Overyssche 6 février 1843	Epoux du N° 9 Et	journalier	obtient	30 Xbre 1872					Watermael Boitsfort Hattenberg N° 14	23 juin 1876	23 juin 1876			
9	Vanroosebuyzen	Marie anne	Overyssche 14 Avril 1851	Epouse du N° 8	Ménagère	up	up					up	up	up			
B																	
10	Verheyden fille du N° 8	Marie Thérèse	Overyssche 2 Avril 1874			up	up					up	up	up			
11	Verheyden fille du N° 8	Jeanne Virginie	Overyssche 18 Juillet 1879			up	up					up	up	up			
12	Verheyden	Pierre joseph	Overyssche 17 mars 1836	Veuf de Delloye Eugenie	Domestique	Gomelies	5 Mai 1876					Gilly 6e Sn 608	24 mars 1892				
13	Verheyden fille du N° 12	Josephine Ghislaine	Chastre Villeroux Blanmont 16 Mars 1860.			up	up					"	"	"			
14	Verheyden fille du N° 12	Marie Therese	Gosselies 4 juin 1872			up	up					"	"	"			
15	Verheyden fils du N° 8	Leopold	Watermael Boitsfort 18 Février 1876									Watermael Boitsfort Hattenberg N° 14	23 juin 1876	23 juin 1876			
16	Delloye	Marie Thérèse	Chastre Villeroux 23 Blanmont février 1851		Servante	Chastre Villeroux 13 Blanmont	12. 2. 77.					Gelly 6e Sn 608	24 mars 1892				
17	Verboeyen Delloye fils du N° 16	Seraphin joseph Guillaume	Overyssche 7 février 1877									"	"	"			
18	Verheyden	Marie Eugenie	Overyssche 30 Xbre 1880	Enfant en N° 12.								"	"	"			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau* ; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Wellenchen Dreef Numéro de la maison : 8 Nom de la maison : Folio 68

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Devesse	Charles Désiré	Bierges Février 1822	Epoux du N° 2	Cultivateur												
2	Spreutels	Anne Marie Augustine	Rosières 20 avril 1825	Epouse du N° 1													
3	Devesse Fille	Adèle Désirée	Overyssche 27 Mai 1852			Né	27 Mai 1852										
4	Devesse Fils	Jules Joseph ~~Désiré~~	Overyssche 10 ~~8~~ Octobre 1854			Né	9 8bre 1854										
5	Devesse Fils	~~[illegible]~~ Jules	Overyssche 25 Février 1857	Ve 10 Xbre 1879, mariée à Marie Anne Carmas		Né	25 février 1857					Bruxelles	19 janvier 1880				
6	Devesse Fille	Alexandrine Josephine	Overyssche 7 avril 1860			Née Bruxelles	7 avril 1861 10 janvier 1882					Bruxelles	30 9bre 1881				
7	Devesse Fils	Adolphe	Overyssche 22 Septembre 1862			Né	22 7bre 1862										
8	Devesse Fils	Théophile	Overyssche 21 Août 1865			Né	21 Août 1865										
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. A Rue ou chemin, place, etc. :

Suite au folio 68

Folio 69

Willerseken Deeg Numéro de la maison : 9 Nom de la maison :

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
Le n°	NOM DE FAMILLE répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS en toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE QU. NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Degreef	Henri	Dellenbourg 1804	Epoux du N° 2	Cultivateur		
2	Claes.	Marie Thérèse	Hoeleden 17 Mars 1813	Epouse du N° 1 Veuve de Van Schoubroeck Pères			
3	Degreef Fils	Pierre Corneille	Grezgoorthel 2 Mai 1848			Né	2 Mai 1848
4	Degreef Fils	Guillaume	Grezgoorthel 13 Décembre 1850			Né	13 Dec. 1850
5	Degreef Fils	Jean Baptiste	Grezgoorthel 8 Mai 1854	Epoux du N° 1	V	Né	8 Mai 1854
6	Degreef Fille	Anne Catherine	Grezgoorthel 26 Janvier 1857			Née	26 Janvier 1857
7	Vanschoubroeck Belle-fille	Marie Elisabeth	Hoeleden 20 Novembre 1837	Mariée le 19 Août 1862 à Guillaume Degreef.		Hoeleden	19 Août 1862
8	Vanschoubroeck Beau-fils	Louis	Grezgoorthel 20 Novembre 1841	Epoux Isabelle Jeremon M. R. p. 63		Né	20 Nov. 1841
9	Vanschoubroeck Beau-fils	Germain	Grezgoorthel 27 Avril 1844	"		Né	27 Avril 1844
B							
10	Vanschoubroeck Petite-fille	Marie	Grezgoorthel 26 Février 1862	Enfant naturel de Marie Elisabeth Vanschoubroeck. Légitimé par subs. mariage le 19 Août 1868.		Né	26 Février 1862
11	Coutemans	Jean Baptiste	Etterbeek 24 Janvier 1818			Etterbeek	15 Août 1870
12	Coutemans	Jean Baptiste	ou d'Etterbeek 24 Janvier 1818	Veuf	Domestique	Etterbeek	13 Juillet 1875
13	Degreve	Elie	Vlederovecheumbeek 3 Janvier 1839		Domestique	Woluwe St Pierre	8 Déc. 1876
14	Dekeyser	Pierre	Meerysche 5 Février 1858		Domestique	Meerysche	5 2 77
15	Denayer	Thérèse Clémentine	Tervueren 16 Fév. 1855	Epouse du N° 5		Tervueren	3 Mars 1877
16	DeGreef fils de n° 15	Jean Baptiste	Overyssche 29 Juillet 1877		V	Né	29 Juillet 1877
17	Degreef fille du N° 5	Marie Thérèse	Overyssche 29 Juin 1878				
18	Debreef frère du n° 1	Jean Baptiste	Dellenbourg 1817		Cultivateur		

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. Folio nouveau.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. Date du changement.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. Folio ancien.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. Date du changement.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Moelenbeek 6e Mn 18 Xbre 1871 rue Lemps N° 113 bis.		19 Xbre 1871.	revenu le 1 Septembre 1883 à Willerseken		
				Tervueren	26-4-1880				
"	"	Passé du N° 54 rel. a.	19 Août 1868	"	"	"	"	"	"
				Ixelles rue du Canal 41	11-1-1882.				

Nº de la maison : Nom de la maison :

"	"	Passé du N° 54 rel. a.	19 Août 1868	"	"	"	"	"	"
				Etterbeek rue des champs N° 44.	19 Mai 1874	12 Juin 1874	Rentré, voir au N° 12 présent folio.		
				Auderghem	25 Fév. 1881.				
				Waterloo rue Mont St Jean	22-12-1880				
				Bruxelles Pce de la Couronne	16-1-85				
				Tervueren	26-4-1880				
				id	id				
				id	id				
				Juillet le 29 août 1872 Vanderbeek N° 9	29 Août 1872	30 Août 1872	emménagement le 1er Oct. 1872		

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner. Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume. on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, fauh. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au Bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Wellenrieken Deel Numéro de la maison : 12 Nom de la maison : Folio 59

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
Le et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)					
4	3	2	4	5	6	7	8
A							
1	~~Goossens~~	Jean Baptiste	Overyssche 11 Mars 1814	Epoux de N° 2	Cultivateur	Watermael Boitsfort	en 1853
2	~~Vanderlinden~~	Marie Madeleine	Overyssche 20 Mai 1817	Epouse de N° 1		Watermael Boitsfort	en 1853
3	~~Goossens~~ fille	~~Marie Emma~~	~~Overyssche 11 Janvier 1841~~			Watermael Boitsfort	en 1853
4	Goossens fille	Anne Marie	Overyssche 3 Octobre 1841	Mariée le 12 Novembre 1862 avec Simmon Joseph.		Watermael Boitsfort	en 1853
5	Goossens fille	Marie Thérèse	Watermael Boitsfort 4 Avril 1843			Watermael Boitsfort	en 1853
6	Goossens fille	Marie Elisabeth	Overyssche 10 Août 1845	Epouse Smits Pierre Joseph R. a. 73		Nie	10 Août 1855
7	Goossens fille	Rosalie	Overyssche 16 Novembre 1848			Nie	16 Déc. 1858
8	Goossens fille	Jeanne Marie Catherine	Overyssche 17 Décembre 1848			Nie	17 Oct. 1860.
9	Schaff	Lambert	Bruxelles 11 Avril 1857	Enf. de l'Hospice de Bruxelles		Brasserie Vallende	20 Déc. 1870
B							
10	~~Van Nieuwenhove~~	Jean Baptiste	Bruxelles 2 Mars 1861			Bruxelles	3 Août 1874
11	Goossens fils du n° 5	Jean Baptiste	Overyssche 17 Août 1874.				
12	Goossens fille du n° 5	Marie ~~Thérèse~~ Anne	Overyssche 18 Janvier 1844		Servante	Etterbeek	9 Juin 1878.
13	Goossens	Rosalie	Overyssche 16 Déc. 1858	mariée a Goossens Gme		St Gilles	16 Juillet 1881
14	Goossens fille n° 13	Marie Elisabeth	Overyssche 6 Avril 1882				
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé	14 mars 1881				
				Décédé		21 Août 1880			
				Etterbeek rue du Champ n° 35	4 Oct. 1869	16 Oct. 1869	Rentrée voir n° 12 du présent folio.		
"	"	Folio 12 du 1er Décembre n° 6		"	"	"	"	"	"
				St Gilles ch. d'alsemberg 56	31 mars 1881				
				Ixelles rue Bocarme 55	31 mars 1881				
				St Gilles rue Jacques Jordaens 5/9	31 mars 1881.		Rentrée voir n° 13 jeunes folio		
				Accidentellement	20 Août 1883		Ag. Dem. Annulé a M. D. Rem.		

N° de la maison : Nom de la maison :

Buggenhoudt				Bruxelles Rue du Marais n° 67	16 Déc. 1878	21 Déc. 1878			
				St Gilles ch. d'alsemberg 56	31 mars 1881				
				St Gilles chaussée	16-12-1881				
				St Gilles n° 15					

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner. Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume, on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub.-de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au Bois — Section ou quartier, faubourg, etc. : A — Rue ou chemin, place, etc. : Wellerlooi Dreef — Numéro de la maison : 11 — Nom de la maison : — Folio 1/1

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS. OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N^os	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Francis	Jean Baptiste	Bierges 1811	Epoux du N° 2	Cultivateur		
2	Demol	Marie Catherine	Bierges 1820	Epouse du N° 1			
3	Francis Fille	Adolphe	Overyssche 10 Janvier 1849	Epouse Lebrun Emile		Nie	10 janvier 1849
4	Francis Fille	Joséphine	Overyssche 9 Décembre 1850	Epouse de Smets Henri route de Hoeylaert		Née	9 Xbre 1850
5	Francis Fils	Victorine Adolphe	Overyssche 10 Août 1853			Née	10 Août 1853
6	Francis Fille	Hortense	Overyssche 4 Mars 1856			Née	4 Mars 1856
7	Francis Fils	Joseph Désiré	Overyssche 1er Juin 1858			Né	1er Juin 1858
8	Francis Fille	Jeanne Françoise	Overyssche 25 Août 1860			Née	25 Août 1860
9	Smets fils du N° 4.	Joseph Ferdinand	Overyssche 1er Janvier 1875				
B 10	Bassilière	Colette Blanche	Bruxelles 24 mars 1834.		Rentière.	Bruxelles	8 juillet 1875
11	Smets fils du N° 4.	Charles Joseph	Overyssche 13 Juin 1877			Né	13 Juin 1877
12	Francis Epouse du N° 8.	Jean Baptiste	Overyssche 25 7bre 1831				
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Watermael Boitsfort Wellerlooi 5.	6 Juillet 1876.	12 Juillet 1876			
"	"	"	"	Décédé (14)	"	2 février 1868		"	"
"	"	"	"	Décédé (10)	"	28 Janvier 1868		"	"

N° de la maison : — Nom de la maison :

				Bruxelles rue mon tagne des 4 Vents N° 6.	21 Août 1875	23 Août 1875			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume, on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Notre Dame au bois — Section ou quartier, faubourg, etc.: A — Rue ou chemin, place, etc.: Wellemeersken Deesf — Numéro de la maison: 2 — Nom de la maison: — Folio: 44

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Le et N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Debecker	Jean François	Hulderberg 11 Mars 1811	Epoux de N° 2. Prof de Van Eyck Claire et Ste Madeleine Anne Marie	Cultivateur	Hulderberg	en 1846
2	Philips	Marie Philomène	Hulderberg 15 Août 1835	Epouse du N° 1.		Hulderberg	en 1865
3	~~Debecker~~ Fille	Henriette	Hulderberg 6 Juillet 1840			Hulderberg	en 1844
4	~~Debecker~~ Fille	Jeanne	Overyssche 1er Janvier 1845	Naissance le 3 Décembre 1870 à Lund annexe Joseph		Idem	1er Janvier 1845
5	Debecker Fille	Elisabeth	Overyssche 3 Août 1847	Mariée le 3 Oct. 1868 à Van Elst François		Idem	3 Août 1847
6	Debecker Fille	Jeanne Marie	Overyssche 13 Mars 1866			Idem	13 Mars 1866
7	~~Dewaeye~~	Jean Baptiste	Bruxelles 25 Janvier 1862	Enfant de la patrie		Bruxelles	en 1864
8	~~Debecker~~ Fils Cadet Fils	Théophile	Overyssche 28 Juillet 1867	Enfant naturel de Debecker Jeanne Légitimé par le mariage		Overyssche	28 Juillet 1867
9	~~Debecker~~ Fille	~~Elisabeth~~ Jeanne	Overyssche 13 Septembre 1869			Idem	13 7bre 1869
B 10	Janssens Cadet-fils (part)	Stanislas	Overyssche 18 Janvier 1869			Idem	18 Janvier 1869
11	Janssens fille du N° 5.	~~Pauline~~	Overyssche 4 Juin 1871				
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR — DOMICILE LÉGAL en conformité des art. 102 et suivants du Code civil.	SÉJOUR — SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement la même maison deux communes.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès pour le cas employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant la n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. ANCIEN. FOLIO	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DU CHANGEMENT. DATE
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Exps-Guerre 10 8bre 1914					
				Haine St Paul rue des fonds Gaillards	26 Mars 1871	30 Mars 1871			
"	"	"	"	Wellemeersch Deesf 18 Janvier 1871	23 Janvier 1871		Rayé ici voir au N° 7 folio 8. a.	"	"
				Haine St Paul rue des fonds Gaillards	26 Mars 1871	30 Mars 1871			
"	"	"	"	Décédé (an)	"	9 Novembre 1869	"	"	"
				Décédé		19 Janvier 1873			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Chapelle, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois — Section ou quartier, faubourg, etc. : A — Rue ou chemin, place, etc. : Wellenbeken Deef — Numéro de la maison : 12 — Nom de la maison : — Folio 23

L.s et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	Smets	Ferdinand Joseph	Hamme aerts 1 Décembre 1815	Epoux de N° 2.	Journalier		
2	~~Facq~~	Marie Thérèse	Berger 4 Mai 1823	Epouse du N° 1			
3	Smets Id.	Henri	Overyssche 23 avril 1848		Journalier	Ni	23 avril 1848
4	Smets Id.	Alphonse	Overyssche 5 Juillet 1850			Ni Bzeene elles	5 Juillet 1850. 1 8bre 1852
5	Smets Id.	Charles Joseph	Overyssche 23 Octobre 1852	Epoux Geerssens, Marie Elisabeth M R f° 70.		Ni	23 8bre 1852
6	Smets Id.	Philippe	Overyssche 23 Mars 1855			Ni	23 Mars 1855
7	Smets Fille	Marie Elisabeth	Overyssche 18 Janvier 1858			Nie	18 Janvier 1858
8	Smets Fille	Pauline	Overyssche 28 avril 1860			Nie	28 avril 1860
9	Smets Fille	Jeanne Catherine	Overyssche 25 Septembre 1862			Nie	25 7bre 1862
10	Smets Fille	Petronille	Overyssche 5 Juillet 1866.			Nie	Juillet 1866.
11	Smets Fils	Henri	Overyssche 23 Avril 1848	Epoux de Francis Josephine	Journalier	Hoeylaert	2 Juin 1869
12	Smets jeune n°11.	Philippe	Overyssche 16 Mars 1850				
13	Smits Enfant du n°. 5.	Jean Baptiste	Overyssche 30 mai 1869				
14	Smets fille n° 11	Jeannette	Overyssche 22 Avril 1872				
15							
16							
17							
18	Van Antwerpen	Ferdinand	Linden 1er Juillet 1841		Domestique	La Hulpe	5 Juin 1870.

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé	21 8bre 1869				
"	"	"	"	Hoeylaert	19 Xbre 1869	23 Xbre 1869	rentre f° 73 C. 11. "	"	"
				avenue Louise 139. Bruxelles					
				avenue Louise Liège	28 7bre 1881				
				Bruxelles	28 4. 1886				

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Wellesenbin Deuf Numéro de la maison : 14 Nom de la maison : Folio 14

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Lª et Nº	NOM DE FAMILLE RÉPÉTER EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Theyssens~~	~~Jeanne~~	~~Hoelenberg 2 Janvier 1846~~	~~Epouse de Nº 2~~	~~Journalier~~	~~Bockfort~~	~~en 1846~~
2	~~Vanhalsen~~	~~Anne Catherine~~	~~Hoelenberg 13 Janvier 1803~~	~~Epouse du Nº 1~~		~~Bockfort~~	~~en 1846~~
3	~~Theyssens~~ fils	~~Jules~~	~~National Bockfort 22 Janvier 1842~~	~~Epoux du Nº 2~~	~~Journalier~~	~~Bockfort~~	~~en 1846~~
4	~~Theyssens~~ fils	~~Jacques~~	~~National Bockfort 13 Nov. 1845~~	~~Marié le 9 Août 1869 à Sainte Foy~~		~~Bockfort~~	~~en 1846~~
5	~~Guns~~ Belle fille	~~Marie Rosalie~~	~~Overyssche 3 Septembre 1849~~			~~Né~~	~~3 Xbre 1869~~
6	~~Theyssens~~ fils Nº 3.	~~Jean François~~	~~Overyssche 1877~~				
7	~~Guns~~	~~Catherine Rosalie~~	~~Hoeylaert 1843~~	~~Epouse Nº 3~~	~~Ménagère~~	~~Hoeylaert~~	~~28 Xbre 1871~~
8	~~Theyssens~~ fils Nº 3.	~~Jean François~~	~~Overyssche 26 Mars 1879~~				
9	Theyssens fils Nº 3	Pierre Joseph	Overyssche 20 Août 1876.				
B 10	~~Theyssens~~ fils Nº 3	~~Noël Clément Marie~~	~~Overyssche 9 Mars 1878~~	~~Double emploi~~		~~Né~~	~~9-5-78~~
11	Theyssens	Noël Clement Marie	Overyssche 9 Mai 1878.			Né	
12	Theyssens fils Nº 3.	Charles Louis	Overyssche 13 Janvier 1882				
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		15 Janvier 1871			
"	"	"	"	décédé [71]	"	4 Xbre 1871		"	"
"	"	"	"	décédé [3]	"	1er Janvier 1871		"	"
"	"	"	"	décédé [65]	"	23 avril 1870		"	"
				décédé		23 Avril 1870			
Overyssche									
				décédé		25 Avril 1876			

Nº de la maison : Nom de la maison :

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, hab. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. :

Wellenkerk Deerf Numéro de la maison : 12. Nom de la maison : Folio 75

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^a et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Goossens	Jean François	Overyssche 27 Novembre 1810.	Epoux du N° 2	Journalier	Hoeylaert	en 1844
2	Bergiers	Isaure	Bruxelles 21 Octobre 1821	Epouse du N° 1.		Hoeylaert	en 1844
3	~~Goossens~~ Fils	~~Joseph~~	Hoeylaert 21 Janvier 1845		Journalier	Hoeylaert	en 1844
4	~~Goossens~~ Fils	~~Jean Baptiste~~	~~Overyssche 9 Octobre 1845~~		Journalier	Né	9 8bre 1845
5	~~Goossens~~ Fils	~~Jean François~~	Overyssche 9 Décembre 1847		Journalier	Né	9 X^bre 1847
6	~~Goossens~~ Fils	~~Félix~~	Overyssche 2 Octobre 1850			Né	2 8bre 1850
7	~~Goossens~~ Fils	~~Louis~~	Overyssche ~~10 Septembre 1859~~			Né	10 7bre 1859
8	Goossens Fils	Jacques.	Overyssche 10 Septembre 1859			Né	10 7bre 1859
9	Goossens.	Pierre	Overyssche 24 8bre 1860	Enf^t. mal: de Pierre			
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
		"		décédé à Orizaba (Mexique) (1re de 1866)		3 Septembre 1866			
				Hoeylaert rue de la Drève (1)	14 Janvier 1873	18 Janvier 1873			
"	"	"	"	décédée (77)	"	11 Août 1869	"	"	"
				N^le Gilles rue Del. court N° 12.	15 Janvier 1873	21 Janvier 1873			
"	"	"	"	décédé (93)		2 octobre 1869	a été déclaré par erreur par le n^é Goossens Jean François au recensement général de 1866.	"	"

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc.: A Rue ou chemin, place, etc.:

Suite au folio n° 90

Folio 45

Wellerieken Oeuf Numéro de la maison: 16 Nom de la maison:

L.e et N.o	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — NOM DE FAMILLE (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1850.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	~~Gielis~~	~~Antoine~~	N.de.-Oosterzeel 22 Décembre 1868	Epoux du N° 2	M.d depuis Epoux							Décédé		29.7.77			
2	Debroux	Thérèse	Overyssche 16 Janvier 1820	Epouse du N° 1.		Nie	15 Janvier 1840										
3	~~Gielis~~ Fille	~~Elisabeth~~	Overyssche 14 Juillet 1849			Née	14 Juillet 1849					Etterbeek Chau. de Louvain 118	21 août 1874	23 Août 1874			
4	~~Gielis~~ Fils	Ferdinand	Overyssche 6 avril 1851			Né	6 avril 1851					Décédé		29 Juillet 1879			
5	~~Gielis~~ Fille	~~Marie Elisabeth~~	Overyssche 9 Janvier 1853	Epouse de Sopleu Philippe		Née	9 Janvier 1853					Rouge Cloître rue de la Source.	21 Janvier 1874	23 Janvier 1874	Entrée voyez N° 11 présent folio		
6	Gielis Fils	Pierre	Overyssche 29 avril 1856			Né	29 Avril 1856					Ixelles rue Sans Souci 78 105.	14 Décembre 1876	18 Décembre 1876	Cente rooi N° 16		
7	Gielis Fille	Régine	Overyssche 23 Juillet 1858	Epouse Fastenaekels Pierre Joseph.		Née	23 Juillet 1858					Hoeylaert	12 8bre 1882				
8	Gielis Fils	Ignace Hubert	Overyssche 23 Novembre 1860			Né	23 9bre 1860					Ixelles Chau. de Boendael 105		13 Décembre 1882.			
9	Gielis Fils	Henri	Overyssche 23 Novembre 1860			Né	23 9bre 1860					Ixelles Chau. de Boendael	15 Janvier	1883			
B 10	Anzaelsteen Gielis fils de marie anne Gielis	Antoine	Overyssche 23 Mai 1872	légitime de Bruxelles. 7 Avril 1865		Bruxelles	19 8bre 1874					Ixelles	6 Janvier 1881				
11	Gielis	Marie Elisabeth	Overyssche 9 Janvier 1853	Veuve de Sopleu Philippe	Ménagère	Hoeylaert	21 Juillet 1876					Hoeylaert	20-12-1879				
12	~~Sopleu~~ fils n° 11	~~Edouard~~	~~Hoeylaert 1 mars 1862~~			id	id					Herings Keyzer Molenstr. Naart 19	20.12.76.	31.12.76.			
13	Sopleu id id	Pierre Joseph Adolphe	Hoeylaert 18 Janvier 1866			id	id					Hoeylaert	20-12-79				
14	Sopleu id id	Constant	Hoeylaert 23 Janvier 1874			id	id					idem	idem				
15	Sopleu fille id	Rosalie Dorothée	Hoeylaert 30 Décembre 1875			id	id					idem	idem				
16	Gielis	Pierre	Overyssche 29 Avril 1855	Célibataire	Cultivateur	Ixelles	17 Fév. 1879	Overyssche				Ixelles	6 Janvier 1881				
17	Fastenaekels	Marie Thérèse	Overyssche 20 Xbre 1879	Epse du n° 7, comme ci-dessus								Décédée		19 Janvier	1880		
18	Fastenaekel	Thérèse	Overyssche 16 Août 1881									Hoeylaert	12 8bre 1882				

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 10, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Wellesieken Deesf Numéro de la maison : 17 Nom de la maison : Folio 99

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Le et N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Vandenplas	Jean Baptiste	Hulsdonck 7 avril 1830	Epoux du N° 2	Cultivateur et Cabaretier	Hulsdonck	id 1870
2	Sevenants	Marie Thérèse	Louvain 10 Septembre 1837	Epouse du N° 1		Louvain	id 1870
3	Vandenplas fils	Louis Marie	Overyssche 3 Juillet 1864			Né	3 Juillet 1864
4	Vandenplas fille	Jeanne	Overyssche 14 Janvier 1863			Né	14 Janvier 1863
5	Vandenplas fils	André	Overyssche 1 Mai 1865			Né Bruxelles	1 Mai 1865 31 mai 1882
6	~~Sevenants~~ belle sœur	Rosalie	Overyssche 28 Mars 1842			Né	28 Mars 1842
7	~~Sevenants~~ Veuve	Zelia	Overyssche 3 Mai 1851			Né	3 Mai 1851
8	~~Vandenplas~~ fille	Marie Thérèse	Overyssche 22 février 1868			Né	22 février 1868
9	Vandenplas fille	Florence	Overyssche 25 février 1870			Né	25 février 1870
B 10	Vandenplas fils du N° 1.	François	Overyssche 9 Avril 1872.				
11	Vandenplas fils du N° 1.	Henri Emile	Overyssche 17 Sept. 1875				
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'appliquent l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Bruxelles	28-12-1880				
				Décédée		6 janvier 1882			
"	"	"	"	Roeulx	7 avril 1870	7 avril 1870	"	"	"
				décédée		11 août 1841			

N° de la maison : Nom de la maison :

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. :

Suite du folio 52

Folio 78

Numéro de la maison : Nom de la maison :

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Les Nos	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Libert	Philippe Joseph	Ixhelles Limay 13 Juin 1814	Epoux de Sophie		Ixhelles Limay	2 Août 1877
2	Vanden Waeyenbergh	Henri	Overyssche 3 Août 1842	Marié	Fermier	Cobbeghem	1 Juillet 1880
3	De Wandeleer	Marie Victoire Alexandrine	Sterrebeek 7 mars 1852	Mariée	Fermière	"	"
4	Vanden Waeyenbergh	Philippe Henri	Cobbeghem 31 Mars 1874			"	"
5	Vanden Waeyenbergh	Frédéric Henri	Cobbeghem 25 Juillet 1875			"	"
6	Vanden Waeyenbergh	Frédéric Alois Florent	Cobbeghem 25 Juillet 1876			"	"
7	Vanden Waeyenbergh	Emile Henri Alois	Cobbeghem 29 Août 1879			"	"
8	Vanden Waeyenbergh	Marie Thérèse Léonie	Overyssche 2 Août 1881				
9	Vandenwaeyenbergh	Constant Joseph	Overyssche 23 Août 1882				
B 10	Vanden Waeyenbergh	Julie Guillaume	Overyssche 10 - 9 - 1806				
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS. SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
							Inscrit à la Commune depuis 7 Juillet 1851.		
Overyssche									
"									
"									
"									
"									
"									

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

Suite du folio 36.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : N. D. Bois — Section ou quartier, faubourg, etc. : A — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Beuvrière — Numéro de la maison : 81 — Nom de la maison : — Folio 71

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Dehertogh	Pierre	Dieysbourg 1 8bre 1854	c	Domestique	Dieysbourg	29-12.1880	Croynette									
2	Schaeken	Pierre Joseph	Croynette 5 Septembre 1883														
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

Repris du folio 69

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 89

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Degreef fils du n° 5.	Edouard Joseph	Overyssche 29 Juin 1878									Tewuren	26.4.1880				
2	Goorens	Guillaume	Overynche 14 Août 1853	c	Domestique	Etterbeek	15 Octobre 1880	Overynche									
3																	
4																	
5	Deroux	Pierre	Heverlé 7 Juillet 1856		Domestique	Tewuren	1 mars 1883					Décédé	19.8.1886				
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: W. D. au Bois — Section ou quartier, faubourg, etc.: A — Rue ou chemin, place, etc.: Chemin de la Prospérité — Numéro de la maison: 22 — Nom de la maison: — Suite du N° 43 R. A. W. D. au Bois — Folio 81

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
Lre et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'Instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Brepols	Jean Baptiste	Louvain 6 Juin 1844	Marié a Bruggemans Marie Louise	Cigarier	Louvain	6 février 1869					Louvain	8 Xbre 1879				
2	Bruggemans	Marie Louise	Louvain 25 février 1837	Marié a Brepols Jean Baptist	"	"	"					idem	"				
3	Brepols Fille	Marie Louise	Louvain 2 Xbre 1863	Célibataire	"	"	"					idem	"				
4	Brepols Fille	Thérèse	Louvain 22 Mars 1870	"	"	"	"					idem	"				
5	Brepols Fille	Joséphine	Louvain 23 Juin 1875.	"	"	"	"					idem	"				
6																	
7																	
8																	
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

Voir f° 50.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre dame au bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles Numéro de la maison : 28 Nom de la maison : Folio 82

L^a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Desmedt	Pierre	Beckerzeel 1856	Epoux du n° 2	Cultivateur	Beckerzeel	31 mai 1882	Avesgnete									
2	~~Van[illegible]weyenberg~~	Jeanne Marie	Stroombeek Bever 10 8bre 1847	Epouse du n° 1		Stroombeek Bever	31 mai 1882	〃				Décédée		1882			
3	Vandooren	Marie Elisabeth	Stroombeek Bever 22 mars 1857	Epouse du n° 1		Stroombeek Bever	5 7bre 1882	〃									
4																	
5	De Bondt	Guillaume	Beckerzeel 1867		domestique	Beckerzeel	31 mai 1882	〃									
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Wellenhem (rue ou lieu) Section ou quartier, faubourg, etc.: A Rue ou chemin, place, etc.: Champs de Hoeybeert Numéro de la maison: 1 Nom de la maison: Folio 83

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
L^s et N^os	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Eielemeers	Charles Francois	Deschadt 17 Janvier 1831	Epoux du N° 2	Candidat Notaire	Schaerbeek	23 déc. 1866
2	Quaené	Rose Jenny	Hasselt (Limbourg) 21 Septembre 1843	Epouse du N° 1		Schaerbeek	23 déc. 1866
3	Eielemeers fils	Francois Ferdinand	Overyssche 25 Janvier 1868			Id	25 Janvier 1868
4							
5	Hye	Pascal	Gand 18[illegible]	Epoux Brabant	Avocat	30 Janvier 1882	Gand
6	Brabandt	Marie Charlotte Veuve Joseph	Bruxelles 31 Juillet 1817	Epoux du N° 5	Tanneur	Bruxelles	21 Janvier 1882
7	Hye	Raymond Marie Jh	Bruxelles, 30 Nov. 1882			Id 6	
8							
9							
B							
10	Corem	Ernest	Armentière (France) 6 Janvier 1824		Berger	Schaerbeek	23 déc. 1866
11	Liesse	Anne Josephe	Oppyvelaire 13 Mai 1823	Veuve de Godfrinon Charles Joseph		Schaerbeek	6 Déc. 1866
12	Godfrinon Fille du N° 11.	Marie Josephine	Godorgnel 22 Septembre 1849			Schaerbeek	6 Déc. 1866
13	Godfrinon Fils du N° 11.	Celestin Marie Joseph	Rhisnes (Namur) 24 août 1856			Schaerbeek	6 Déc. 1866
14	Liesse Fils du N° 11.	Ernest Joseph	Schaerbeek 3 août 1859	Enfant naturel de Liesse Anne Josephe		Schaerbeek	6 Déc. 1866
15	Smets	Englebert	Watermael 15 Juin 1848	Veuf Femme enmoorter	Domestique	Bruxelles	1 Février 1883
16	Decrée	Marie Louise	Hoogstraeten 19 Juillet 1862	e	Servante	id	5
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO. ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	Schaerbeek	23 Décembre 1866	27 Janvier 1869			
"	"	"	"	Schaerbeek	23 dc 1866	6 dc 1869			
"	"	"	"	Schaerbeek	23 dc 1866	5 dc 1869			
Overyssche									
3									
Armentière (France)	Overyssche	"	"	Woluwe St Pierre	11 Décembre 1868	17 Décembre 1868	"	"	"
"	"	"	"	Woluwe St Pierre	11 dc 1868	13 dc 1868	"	"	"
"	"	"	"	Woluwe St Pierre	11 dc 1868	13 dc 1868	"	"	"
"	"	"	"	Woluwe St Pierre	11 dc 1868	13 dc 1868	"	"	"
"	"	"	"	Woluwe St Pierre	11 dc 1868	13 dc 1868	"	"	"

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner. Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume. on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Wellerlooi (Section au bois) Section ou quartier, faubourg, etc.: A Rue ou chemin, place, etc.: Champs d'Hoeylaert Numéro de la maison: 1 Nom de la maison: Folio 83

I.re et N.os	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du Code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. Folio nouveau.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. Date du changement.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTER AU PRÉSENT FOLIO. Folio ancien.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTER AU PRÉSENT FOLIO. Date du changement.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																		
1	Eielemans	Charles François	Sept-Saal 17 Janvier 1831	Epoux du N° 2	Candidat Notaire	Schaerbeek	23 9bre 1866						Schaerbeek	25 Janvier 1868	5 Janvier 1869			
2	Geraert	Rose Jenny	Hasselt (Limbourg) 21 Septembre 1843	Epouse du N° 1		Schaerbeek	23 9bre 1866						Schaerbeek	23 dec 1868	5 dec 1869			
3	Eielemans fils	François Ferdinand	Overyssche 25 Janvier 1868			Ne	25 Janvier 1868						Schaerbeek	23 dec 1868	5 dec 1869			
4																		
5	Hye	Paul	Gand	Epoux Brabant	Avocat	30 Juin 1882	Gand	Overyssche										
6	Brabandt	Marie Veuve																
7	Hye	Raymond																
8																		
9																		
B																		
10	Corem																	
11	Liesse																	
12	Godfrinon fils du N° 11.																	
13	Godfrinon fils du N° 11.																	
14	Liesse fils du N° 11.	Ernest Joseph	Schaerbeek 3 Janvier 1859	Enfant naturel de Liesse et Joseph			Schaerbeek	6 9bre 1866.										
15	Smets	Engelbert	Watermael 15 Juin 1848	Veuf Fermier cultivateur	Cultivateur		Bruxelles	1 Février 1883										
16	Bedrié	Marie Louise	Hougaerde 19 Juillet 1862	Célibataire	Servante		Id	Id										
17																		
18																		

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume, on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

ADMINISTRATION COMMUNALE de BRUXELLES.

N° 66

ÉTAT CIVIL ET POPULATION.

Bruxelles, le 17 Janvier 1883

Monsieur le Bourgmestre,

Conformément à l'art. 6 de l'arrêté royal du 31 octobre 1866, réglant la tenue des registres de population, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le 30 Décembre 1882, est né en cette ville :

Raymond Marie Joseph Hye

fils de Paul Marie Augustin Hye, Avocat,
né à Gand, âgé de 27 ans,
et de Marie Charlotte Léonie Joseph Brabandt,
née à Bruxelles, son épouse, âgée de 25 ans,
résidant, d'après la déclaration faite, en votre commune, —

Veuillez, Monsieur le Bourgmestre, mentionner cette naissance à vos registres de population, et me transmettre l'accusé de réception ci-dessous.

Pour le cas où les parents ne seraient pas inscrits, veuillez me renvoyer la présente *par retour du courrier*, avec les renseignements que vous aurez pu recueillir sur leur domicile (1).

Agréez, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma considération distinguée.

Pr LE BOURGMESTRE,

Collationné

Monsieur le Bourgmestre
d'
arrond. admin. d'
province d' Brabant

SIGILLUM MAGISTRATUS OPPIDI BRUXELLENSIS

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Wellerieken Cd de Sect. Section ou quartier, faubourg, etc.: A Rue ou chemin, place, etc.:

Suite au folio 94

Chaussée d'Haeylaert Numéro de la maison: 1 Nom de la maison: Folio 84

N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Guns	Henri	Haeylaert 31 Janvier 1837	Epoux de N° 2.	Journalier	Haeylaert	1866	"	"	"	"	Haeylaert	11 Mai 1868	9 Mai 1869	Rentré voir au N° 2 de même folio	"	"
2	Goossens	Jeanne Catherine	Overyssche 24 Nov. 1846	Epouse du N° 1		Vie	11 Mai 1866.	"	"	"	"	Haeylaert	4 Mai 1868	9 Mai 1868	id	"	"
3	Guns	Henri	Haeylaert 31 Janvier 1837	Epoux du N° 7.	Journalier	Haeylaert	2e 9bre 1868					Haeylaert (Wellerieken)	17 Juillet 1870	21 Juillet 1870			
4	Goossens	Jeanne Catherine	Overyssche 24 Nov. 1846			Haeylaert	2e 9bre 1868					Décédée (58)		13 Juillet 1871			
5	Guns Fille	Rosalie	Haeylaert 16 Juin 1868		"	Haeylaert	2e 9bre 1868	"	"	"	"	décédé (62)	"	18 Juin 1869	"	"	"
6	Guns Fils de N° 3.	François Joseph	Overyssche 12 Mars 1870			Vie	12 Mars 1870					Haeylaert (Wellerieken)	17 Juillet 1870	21 Juillet 1870			
7	Durenard	Anne	Bruxelles 5 Mars 1872	Epouse du N° 3		Ottenbourg	le 13 Mai 1872.					id	id	id			
8	Guns fils de N° 3.	Jules Albert Joseph	Overyssche 13 Nbre 1874									id	id	id			
9	Berckmans	Pierre	Rhode St Genèse 3 7bre 1861	C	Domestique	Rhode St Genèse	4 Mars 1878.										
												N° de la maison: 2 Nom de la maison:					
B																	
10	Vanbever	Marie Catherine	Overyssche 8 février 1790	Veuve de Dubois Guillaume	Cabaretière	Vie	2 Janvier 1790	"	"	"	"	décédée (87)	"	1er mai 1878	"	"	"
11	Vanbever	Jeanne Catherine	Overyssche 7 février 1794	Veuve de Vanpée Jean Joseph		Vie	7 Janvier 1794	"	"	"	"	Bruxelles	15 Decembre 1877	7 Janvier 1878	"	"	"
12	Maets	Léger	Tourneppe 5 Mars 1831	Epoux du N° 13	Journalier	Haeylaert	12 Mai 1869					Haeylaert	19 Novembre 1878				
13	Steenbants	Hermette	Haeylaert 9 Décembre 1841	Epouse du N° 12		Haeylaert	12 Mai 1869					"	"				
14	Chevreuilles	Aurelie	Bruxelles 1er Septembre 1862	Enfant de l'Hospice de Bruxelles		Haeylaert	12 Mai 1869										
15	Debarquain	Jeanne Marie	Bruxelles 1er Juillet 1801			Juille	2 9bre 1871.										
16	Maets	Guillaume	Overyssche Tourneppe 1796		Cultivateur	Tourneppe	13 Janvier 1874										
17	Lebrun	Léopold Emile	Selleries France 10 7bre 1849	Epoux du N° 18.	Coiffeur	Watermael Boitsfort	10 7bre 1849.										
18	Francis	Rosalie	Overyssche 10 Janvier 1849	Epouse du N° 17	"	Overyssche	10 Janvier 1849										

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Wellerieskeu (N° ou lieu) Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée d'Hoeylaert Numéro de la maison : 3 Nom de la maison : Folio 85 / 1

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	~~Dekeyser~~	~~Jacques~~	~~Loonbeek 5 octobre 1821~~	Epoux du N° 2	Cultivateur	Loonbeek	en 1865					Décédé		13 mars 1872			
2	~~Ackermans~~	~~Colette~~	~~Overysschel 19 février 1838~~	Epouse du N° 1		Née	19 février 1838					Hulsenberg halheyde (14)	3. 3. 77.	19. 4. 77			
3	~~Dekeyser~~ Fils	~~Jean Joseph~~	~~Overysschel 3 octobre 1866~~			Né	3 octobre 1866					id	id	id			
4	~~Ducaers~~	~~Jules~~	~~Bruxelles 24 avril 1862~~	Enfant de la patrie		Bruxelles	6 9bre 1865					Stroombeek Caertshoeck N° 33	18 avril 1872	25 avril 1872			
5	~~Dekeyser~~ Fille	~~Marie Elisabeth~~	~~Overysschel 10 juin 1869~~			Née	10 juin 1869					Hulsenberg halheyde (14)	3. 3. 77.	19. 4. 77			
6	~~Dekeyser~~ fils du N° 1	~~Pierre Félix~~	~~Overysche 6 août 1871.~~									id	id	id			
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession; Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : N. D. au bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : Brève Numéro de la maison : 3 Nom de la maison : Folio 86

Voir folio 63

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
L^a et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Janssens	Jean Antoine	Orgnehe 14 7bre 1880														
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou *village*, etc. : *Section* ou *quartier*, *faubourg*, etc. : *Rue* ou *chemin*, *place*, etc. : *Numéro* de la maison : *Nom* de la maison : Folio 88

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.				SORTIE.		
L.a et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DA... DE RADI... (déclarati... dans la ré... séquente...
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
A														
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
B														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														

N° de la maison : Nom de la maison :

Blank Page(s)

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au Bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : (Route) Chaussée de Notre Dame au Bois - Hoeylaert Numéro de la maison : 1 Nom de la maison : Folio 89

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	~~Kumps~~	Pétronille	Overyssche 15 Mai 1804	Veuve de Gournon Jean Baptiste Adolphe	"	Née	15 Mai 1804					Décédé		22 Juillet 1880			
2	Gournon Fils	Michel	Overyssche 14 Juin 1829		Journalier	Né	19 Juin 1829										
3	~~Gournon~~ Fils	~~Joseph~~	Overyssche 18 Janvier 1838	Marié le 12 Novembre 1870 avec Goossens Anne Marie	Journalier	Né	18 Janvier 1838	"	"	folio 12 A 1er Décembre 1870 n° 6		"	"	"	"	"	"
4	Gournon Fils	Jean Baptiste Marc	Overyssche 4 ~~Mai~~ 24 avril 1840		Journalier	Né	1 Mai 1840										
5	Gournon Fille	Anne Marie	Overyssche 30 Janvier 1834	Epouse Vangeffelen Jean Baptiste	"	Née	30 Janvier 1834										
6	~~Gournon~~ Vangeffelen Petite fille	Pétronille	Overyssche 18 Novembre 1867	Enfant naturelle de Anne Marie Gournon	"	Née	18 9bre 1867										
7	~~Gournon~~ Vangeffelen	Mélanie	Overyssche 17 Janvier 1875														
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Notre Dame au Bois Section ou quartier, faubourg, etc. : A Rue ou chemin, place, etc. : (Route) Chaussée de Notre Dame au bois à Hoeylaert Numéro de la maison : 2 Nom de la maison : Folio 99

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	~~Derom~~	~~Jean Baptiste~~	Hoeylaert ~~15 Mars 1804~~	Epoux du N° 2	Cultivateur							Décédée		24 9bre 1876			
2	~~Vandenhauten~~	~~Marie Amal~~	Overyssche ~~11 Novembre 1801~~	Epouse du N° 1		Nie	11 9bre 1801					Hoeylaert rue du Moulin N° 5	9 Mars 1874	12 Mars 1874			
3	Delganck	Jean Baptiste	Cobbeghem 25 8bre 1855	M	cultivat	Cobbeghem	19bre 1882	Overyssche									
4	Teeters	Jeanne Marie	Grand Bigard 6 Août 1859	M													
5	Delganck	Clémentine Catherine	Cobbeghem 13 Août 1882														
6																	
7																	
8																	
9	~~Sterckx~~	~~Henri~~	Hoeylaert 5 Novembre 1849		Domestique							Etterbeek	29 Avril 1866	9 Mai 1867			
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 1

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Lª et Nº	NOM DE FAMILLE (RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1856.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

Nº de la maison : Nom de la maison :

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, boul. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 92 / 1

L^a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Fastenaekels	Pierre Joseph	Rhode St Genèse 21 Xbre 1856	Epoux de Giellis Régine	ouvrier Ebéniste		21 mai 1881					Hoeylaert	28 7bre 1882		Hoeg-Wellinstrod		
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 93

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nᵒ employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nᵒ de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Leonard	Anne Catherine	Ottenbourg 10 mai 1862	C	Servante	Ottenbourg	10 juin 1881										
2	Meeus	Augustin	Genval 11 janvier 1865		domestique	Genval	10 août 1881	Genval				Andenghem	29 juin 1885		Rue du Rouge Cloître		
3																	
4																	
5	Delvaux	Victor Jean Alexandre	Overynde 22 juillet 1882	Voir M R f° 51.													
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

Repris du folio 84

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. :

Section ou quartier, faubourg, etc. :

Rue ou chemin, place, etc. :

Numéro de la maison :

Nom de la maison :

Folio 91

Ls et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS en toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Lebrun fils du N° 17.	Arthur Joseph	Overyssche 8 Mars 1882					
2	Lebrun	Rose Amélie	Overyssche 4 9bre 1883					
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
B 10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil. 9	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes. 10	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune. — FOLIO nouveau. 11	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune. — DATE du changement. 12	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.) 13	SORTIE. — DATE de la déclaration de sortie de la commune. 14	SORTIE. — DATE de la radiation (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès). 15	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.) 16	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. — FOLIO ancien. 17	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. — DATE du changement. 18

N° de la maison :

Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner. Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume. on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. Rue ou chemin, place, etc. :

Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 110

Nos	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS en toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION. (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance.)	SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLA… DE SOR… DE LA CO…	MAISONS SUCCESSIFS — PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A 1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
B 10															
11															
12															
13															
14															
15															
16															
17															
18															

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau* ; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.
en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.

N° de la maison : Nom de la maison :

Blank Page(s)

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Terrest — Section ou quartier, faubourg, etc. : B. — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Hal — Numéro de la maison : 1 — Nom de la maison : — Folio 101

I° et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — NOM DE FAMILLE (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession, ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1865.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Adriaens	Charles	Overyssche 30 Mars 1812	Epoux du N° 2	Cultivateur et Cabaretier	Né	30 Mars 1812				Décédé		14 mai 1883				
2	Vanpée	Anne Catherine	Overyssche 24 Janvier 1819	Epouse du N° 1		Né	24 Janvier 1819										
3	Adriaens Fille	Jeanne Catherine	Overyssche 5 Janvier 1843			Née	5 Janvier 1843				Tailleuse	25 Juin 1867	28 Juin 1867	"	"	"	
4	Adriaens Fils	André Léopold	Overyssche 22 Janv. 1844		Ouvrier Cultivateur	Né	22 Janv. 1844										
5	Adriaens Fille	Marie Léonie	Overyssche 29 Janvier 1846			Née	29 Janvier 1846				Bruxelles rue de Courtrai n° 71	6 Janvier 1870		Rentrée voir N° 13 présent folio			
6	Adriaens Fille	Jeanne Catherine	Overyssche 25 Octobre 1847			Née	25 Oct. 1847				Ste Gertrude Nivelles Commune de Sombreffe	3 Déc. 1880		Rentrée Voir N° 14 présent folio			
7	Adriaens Fille	Marie Stéphanie	Overyssche 12 Juin 1852			Née	12 Juin 1852				Bruxelles	4 Décembre 1874	4 Décembre 1874		"	"	
8	Adriaens Dervenn Petit fils	Charles Joseph	Overyssche 13 Octobre 1880	Enfant naturel de Jeanne Catherine Adriaens (N° 3.)		Né	13 Oct. 1880				Bruxelles Rue Van Artevelde	23 Février 1881					
9	Adriaens Petite fille	Marie Louise	Overyssche 15 Mars 1867	Enfant naturelle de Jeanne Catherine Adriaens (N° 6)		Née	15 Mars 1867										
B											N° de la maison :		Nom de la maison :				
10	Adriaens Petit fils	Jean Baptiste	Overyssche 30 Mars 1867	Enfant naturel de Jeanne Catherine Adriaens (N° 3)		Né	30 Mars 1867				décédé		8 Février 1869				
11	Adriaens Petite fille	Marie Stéphanie	Overyssche 19 Juillet 1870	Enfant naturelle de Adriaens Marie Thérèse		Née	19 Juillet 1870										
12	Adriaens fille du N° 6	Hortense Marie	Bruxelles 8 Déc. 1872.														
13	Adriaens	Marie Thérèse	Overyssche 27 Janvier 1846			Bruxelles	12 Juillet 1874										
14	Adriaens	Jeanne Catherine	Overyssche 25 Déc. 1847	C.		Ste Gertrude Nivelles											
15																	
16																	
17																	
18																	

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 12 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner. Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume. on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, Sub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Cerrest Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. :

Folio 19

Chaussée de Brucelles à Renaix Numéro de la maison : 1 Nom de la maison : Folio 113

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
LE et N°	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
R 1	Caymans	Jean Francois	Overyssche 21 Octobre 1832	Marié le 26 juin 1856 à Berchem avec Godts Cathérine Capelière N° 3	Cultivateur et distillateur	Né	21 Oct 1832
2	~~Caymans~~ Veuf	Adolphe Paulin	Overyssche 12 Juin 1835		Cultivateur et distillateur	Né	12 Juin 1835
3	Godts	Cathérine Apolline	Berchem 1842	Epouse Caymans Jean Francois N° 1.		Berchem	26 avril 1870 1er Juillet
4	Caymans fils	Marie françoise Appoline Adolphine	Overyssche 30 avril 1870			née	30 avril 1870
5	Caymans	Edmond Marie François Joseph	Overyssche 13 Mai 1872.				
6	~~Caymans~~	~~Albert Marie Théophile~~	Overyssche 31 Janvier 1874.				
7	~~Caymans~~ fils du N° 1.	Marie francois Joseph	Overyssche 12 Mars 1874				
8	Caymans fils du N° 1.	Alfred Pierre Marie Joseph François	Overyssche 8 Juin 1875.				
9	Caymans fille du N° 1.	Marie Anastasie Francoise Elisabeth.	Overyssche 18 Novembre 1877			Née	18 Nov 1877
R 10	Caymans fille du N° 1.	Marie Christine Francoise Elisabeth.	Overyssche 18 Juin 1877	C		Née	18 Juin 1877
11	Craps	Pierre	Overyssche 27 Avril 1870			Hoeylaert	24 Mai 1873
12	~~Goregeon~~	~~Jeanne Marie~~	Overyssche 1834.	Mariée le 31 Juillet 1859 à Cruts Henri	Gouvernante	Bruxelles	25 Juin 1867.
13	~~Goregeon~~	~~Elisabeth~~	Overyssche 1 Janvier 1839	Mariée Cruts Pauli avec Cantaert Constant, le 22 Mai 1867.	Gouvernante	Né	1 Janvier 1839
14	~~Deridder~~	~~Marie Elisabeth~~	Overyssche 10 Mars 1843	Mariée à Vanophem Felix	Servante	Né	10 Mars 1843
15	~~Craps~~	~~Jeanne Cathérine~~	Overyssche 25 Janvier 1845	Mariée à DeWals Jean Paul, le 25 Juin 1867.	Servante	Né	25 Janvier 1845
16	~~Vandenstraeten~~	~~Jean Baptiste~~	Houtenburg 18 Mars 1841	Marié le 23 Juillet 1865 à Van Ophem Anne Marie	domestique	Houtenburg	en 1866
17	~~Vleminax~~	~~Guillaume~~	Houtenburg 17 Janvier 1838	Marié avec Lanneau Anne D. 28 Janvier 1868	domestique	Houtenburg	en 1866
18	~~Cordemans~~	~~Joseph~~	Overyssche 25 Mars 1835		Ouvrier Distillateur	Né	25 Mars 1835

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par la lettre employée dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1856.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
		103. A.	1er février 1872						
		103. A.	13 janvier 1874						
				Décédé	12 Mai 1874				

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eerreest — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Wavre — Numéro de la maison : 2 — Nom de la maison : — Folio 103

Les et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.))	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.))	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO. NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1850.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. FOLIO. ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Deraedt	Edouard	Neerpeltel 2 avril 1839		Cultivateur	Neerpeltel	en 1850					Bruxelles	12 mars 1870	25 Mars 1870	"	"	"
2	Deraedt	Jeanne Cath.	Neer Ypelt 9 Juin 1847			Neerpelt	en 1850			132. B.	1er Juillet 1871						
3	Caymans	Adolphe Fauleon	Overyssche 15 Juin 1835	Epoux de n° 11.	Distillateur											102. A.	1er Février 1872
4	Vanhemelryck	Anne Marie	Louvain 28 Mars 1835.	Epouse de n° 3.		Louvain	18 Février 1872										
5	Caymans fils de n° 3.	Léon François Marie	Overyssche 5 Juin 1872.														
6	Caymans fils de n° 3	Albert Marie Théophile	Overyssche 31 Janvier 1874														
7	~~Caymans~~	Jules Marie	Overyssche 2 Août 1875									Décédé		7 Janvier 1881			
8																	
9																	
B 10																	
11																	
12	Haezaert	Marie Eugénie	Heelsenberg 26 Oct. 1866		Servante	Heelsenberg	27 mars 1880	Heelsenberg									
13																	
14	~~Haezaert~~	Marie Elisabeth	Heelsenberg 18. H. 63		Servante	Heelsenberg	2 H. H. 77.					Ste Jt. Lennode	27 mars 1880				
15	Stuyf	Henri	Lovenjoel. 17 Oct. 1846		Domestique	Duysburg	8. 31. 12. 77.					Lovenjoel	7 Janv. 1879				
16	Wauters	Louise	Overyssche 1847	Jumelle de Mr Vanbock 17 fév. folio. 176. 12. b.	Servante	Heelsenberg	9 Mars 1879										
17	~~Nedergedaelt~~	~~Jeanne Marie~~	Overyssche 1 Décembre 1859		Servante	Nié	1er Oct. 1880					Faillie	6 Octobre 1880	Rentrée voir folio 130 A. 1880			
18	Verheyden	Henri	Overyssche 19 Août 1859		Domestique	Nié	9 Août 1880					Volumé St Pierre	11 Oct. 1877	11 Oct. 1877			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaige, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Terrest — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Warre — Numéro de la maison : 4 — Nom de la maison : — Folio 114 J

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Lamal	André	Overyssche 19 Novembre 1789	Veuf de Bergiers Jeanne Marie	Garde de Cois	Né	19 9bre 1789	"	"	"	"	décédé (91)	"	11 Juillet 1870	"	"	"
2	~~Lamal~~ Fille	~~Rosalie Catherine~~	Overyssche 21 août 1836	Marié avec Leppens Guillaume le 18 9bre 1857		Née	21 août 1836					Bruxelles	18 Novembre 1867	25 Novembre 1857			
3	Michiels	Nicolas Martin	Overyssche 17 avril 1840	Epoux Troisième Jeanne Marie	Journalier	Né	17 avril 1840									venu folio 129 b n° 11 a	1er Décembre 1869
4	Troisième	Jeanne Marie	Overyssche 30 Novembre 1837	Epouse Michiels Nicolas Martin		Née	30 9bre 1830									venu folio 129 b n° 13 a	1er Décembre 1869
5	Michiels	Jeanne Marie	Overyssche 14 Mars 1867			Née	14 Mars 1867									venu folio 129 b n° 14 a	1er Décembre 1869
6	~~Michiels~~	~~Joseph~~	Overyssche 3 Janvier 1869			Né	3 Janvier 1869	"	"	"	"	décédé (13)	"	2 février 1870	"	venu folio 129 b n° 15 a	1er Décembre 1869
7	Michiels	Jean Baptiste	Overyssche 20 avril 1871			Né	20 avril 1871										
8	Michiels fille du n° 3	Jeanne Marie	Overyssche 4 9bre 1874			Née											
9	Michiels fils du n° 3	Wenand Félix	Overyssche 28 Août 1878			Né											
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Suite du folio 102

Hameau ou village, etc. : Terrest — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Wavre — Numéro de la maison : 5 — Nom de la maison : — Folio 105

L^a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Taymans	Emile Marie Jh	Overyssche 13 Janvier 1880														
2	Taymans fille du N° 1	Hélène Marie Françoise Eugénie	Overyssche 24 Janvier 1882														
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 107

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.				SORTIE.			
L^a et N^o	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1868.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		
A															
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
B															
10															
11															
12															
13															
14															
15															
16															
17															
18															

N° de la maison : Nom de la maison :

Blank Page(s)

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Nieuw Land Numéro de la maison : 1 Nom de la maison : Folio 16 1

Les et Nos	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — NOM DE FAMILLE (Inscrire en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE	ENTRÉE — DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance)
	1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Lamneaux~~	~~Jacques~~	Bruxelles 21 Mars 1791	Epoux de N° 2	Cultivateur		
2	~~Vanderlinden~~	~~Jeanne Marie~~	Hildenberg 1793	Epouse de N° 1			
3	~~Lamneaux~~ fille	Anne ~~Catherine~~	Overyssche 18 ~~janvier~~ octobre 1818	Mariée au Flemincks Guillaume le 30 Juin 1840		Vie	30 Juin 1840
4	~~Lamneaux~~ fille	Jeanne Catherine	Overyssche 19 Juin 1817	Epouse de Jean Bte Lamneaux N° 14.		Vie	19 Juin 1847
5	~~Lamneau~~	~~Guillaume~~	Overyssche 26 Septembre 1840			Hoeylaert	5 Janvier 1863
6	Flemincks Beau Père	Guillaume	Hildenberg 26 février 1838	Epoux de Lamneaux Anne.	Journalier	Hildenberg	en 1866.
7	Flemincks Petit Fils	Jean Baptiste	Overyssche 3 Juin 1868			Vie	3 Juin 1868.
8	Flemincks Petit Fils	Guillaume	Overyssche 15 Mai 1870			Vie	15 Mai 1870
9	Flemincks fille	Marie Eléonore	Overyssche 25 Oct 1872				
B 10	Dewit	Anne Marie	New York en 1796	Veuve de Vanderlinden Guillaume	Journalière	Overyssche	en 1830.
11	Vanderlinden fille	Elisabeth	Overyssche 27 avril 1832		Journalière	Vie	27 avril 1832
12	~~Vanderlinden~~ fille	~~Jean Baptiste~~	Overyssche 21 Septembre 1839		Journalier	Vie	21 7bre 1839
13	~~Vanderlinden~~ Petite fille	Anne Marie Elisabeth	Overyssche 23 Juillet 1868	Enfant naturelle de Elisabeth Vanderlinden		Vie	23 Juillet 1868
14	Vanderpoorten	Jean Baptiste	Overyssche 6 Janvier 1835	Epoux du N° 4	Journalier		
15	Vanderpoorten fille du N° 14	Elisabeth	Overyssche 11 Mars 1865				
16	Vanderpoorten fille du N° 14	Jeanne	Overyssche 11 Juin 1874				
17	Vanderpoorten fille du N° 14	Jeanne Marie	Overyssche 13 Janvier 1876				
18	Flemincks fils du N° 6	Léopold	Overyssche 22 Juin 1876				

DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du Code civil.	SÉJOUR — SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE — Folio nouveau.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE — Date du changement.	SORTIE — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — Folio ancien.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — Date du changement.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		8 Avril 1874			
				Décédée		5 7bre 1876			
				Décédé		6 mai 1880			
"	"	"	"	Hoeylaert	30 janvier 1863	31 janvier 1863		"	"
								nouv. Folio 102	22 janvier 1863
								207 A.	22 janvier 1877
				Décédé		11 juin 1874			
"	"	"	"	Décédé (en)	"	13 avril 1876	"	"	"
"	"	"	"	Letterbeek	7 octobre 1870	8 octobre 1870	"	"	"
"	"	"	"	décédée (en)	"	16 avril 1877	"	"	"
								207 A.	22 janvier 1877
								"	"

N° de la maison : 2 Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Voir folio 16 ff.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, hab. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou Route, place, etc. : Nieuwland — Numéro de la maison : 1 — Nom de la maison : — Folio 119

L.s et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Inscrire en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès, par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. — DATE DU CHANGEMENT.
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																		
1	Dekelver	Clément	Hoeylaert 1818	Epoux du N° 2	Journalier													
2	Everaert	Marie Catherine	Overyssche 1 Janvier 1817	Epouse du N° 1		Né	1 Janvier 1817					décédé (54)		19 Juin 1867				
3	Dekelver Fille	Marie Elisabeth	Overyssche 1 Novembre 1851	Mariée à Jn Bte Vanderlinden N° 9.		Né	1 Xbre 1851											
4	Dekelver Fils	Jean Baptiste	Overyssche 29 Janvier 1856			Né	29 Janvier 1856											
5	Dekelver Fille	Marie Thérèse	Overyssche 21 Septembre 1858			Née	21 7bre 1858											
6	Dekelver Fille	Anne Catherine	Overyssche 29 Septembre 1862			Née	29 7bre 1862											
7	Dekelver Fils	Jules	Overyssche 15 Mars 1866.			Né	15 Mars 1866.					décédé (8)		19 Mai 1867				
8	Vanderlinden fils du N° 9.	Clément	Overyssche 11 Juin 1871.									Décédé		22 Mars 1872.				
9	Vanderlinden	Jean Henri	Overyssche 22 Janvier 1840	Epoux du N° 8.	Journalier												122. B.	22 Mars 1872.
B																		
10	Vanderlinden fils du N° 9.	Jean Henri	Overyssche 29 Juin 1873															
11	Vanderlinden fille du N° 9.	Marie Octavie	Overyssche 29 Juin 1873															
12	Vanderlinden fille du N° 9.	Jeanne Marie	Overyssche 31 7bre 1873.									Décédée		26 1. 74				
13	Vanderlinden fils N° 9	Henri Guillaume	Overyssche 7 Mars 1878			Né	Né											
14	Vanderlinden	Charles Théodore Bernard	Overyssche 2 Xbre 1880									décédé		23 avril 1881				
15	Vanderlinden fils N° 9.	Charles Théodore	Overyssche 9 Février 1882															
16																		
17																		
18																		

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Chapelle, 19, Faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: _____ Section ou quartier, faubourg, etc.: B Rue ou chemin, place, etc.: Vieuwlend Numéro de la maison: 4 Nom de la maison: Folio 116

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale; Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L'a et N°	NOM DE FAMILLE — RÉDIGÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION. (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Gauchier	Antoine Joseph	Baumerhain 9 Mars 1806	Epoux du N° 2	Berger	Baumerhain	en 1838
2	Vandendaal	Anne Marie	Overyssche 17 Décembre 1809	Epouse du N° 1		Nie	17 Xbre 1868
3	Gauchier Fils	Charles	Overyssche 25 Août 1834		Cultivateur	Nie	25 Août 1834
4	Gauchier Fille	Anne Catherine	Overyssche 3 Décembre 1841	Mariée le 9 Juillet 1869 à Bogaerts Jules fils		Nie	3 Xbre 1841
5	~~Gauchier~~ Fils	~~Jean Baptiste~~	~~Overyssche 13 Décembre 1844~~		Cultivateur	Nie	13 Xbre 1844
6	Gauchier Fils	Charles	Overyssche 8 Mars 1854			Nie	8 Mars 1854
7	Bogaerts Petit fils	Jean Laurent	Overyssche 2 Avril 1870			Nie	2 Avril 1870
8	~~Gauchier~~ Fils	~~Jean Baptiste~~	~~Overyssche 13 Décembre 1844~~		Cultivateur	Bruxelles	19 Août 1870
9	Bogaerts fils de n°	Guillaume	Overyssche 31 8bre 1870				
B 10	Bogaerts fille de n° 4	Marie Catherine	Overyssche 27 Janvier 1878			Nie	27-2-78
11	Bogaerts	Joseph Jesse	Overyssche 6 Août 1880				
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° suivant dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	décédé	"	18 Juin 1870	"	"	"
"	"	"	"	Bruxelles	29 mai 1870	7 Juin 1870	Rentré voir n°s 6 suivant folio	"	"
				Etterbeek	28 8bre 1879				
				Scharbeek Chaussée d'Haecht n° 251.	11 8bre 1875	13 8bre 1875			

N° de la maison: Nom de la maison:

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
On peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Nieuwland Numéro de la maison : 2 Nom de la maison : Folio 111

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
	Ls et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)			RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A	1	Stas	Pierre	Overyssche 11 Septembre 1806	Epoux de N° 2	Journalier	N°	11 Sept. 1806
	2	Baes	Elisabeth	Ottenburg en 1807	Epouse de N° 1		Ottenburg	en 1832
	3	Stas fils	Jean Baptiste	Overyssche 19 Juillet 1834	Marié le 19 Février 1870 avec Bauwens Ann Catherine	Journalier	N°	19 Juillet 1834
	4	Stas fils	Jean Francis	Overyssche 25 Novembre 1836			N°	25 Novembre 1836
	5	Stas fille	Caroline	Overyssche 11 Mars 1841			N°	11 Mars 1841
	6	Stas fille	Elisabeth	Overyssche 1 Octobre 1846	Epouse de Vanbunnebeek Jean François		N°	1 Octobre 1846
	7	Stas fils	Jean Joseph Henri	Overyssche 11 Avril 1849			N°	11 Avril 1849
	8	Vanbunnebeek fille du N° 6.	Caroline Thérèse	Overyssche 15 Janvier 1872				
	9							
B	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

	SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès pour le cas employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1					Décédé		10 Déc. 1871			
2										
3	"	"	papier N. 3. Vol. folio 116 N° 2	19 février 1873	"	"	"	"	"	"
4										
5					Décédée		23 Juillet 1872			
6					Scharbeek rue de cologne 112	7 mai 1873	16 mai 1873			
7					Molenbeek St Jean rue du Viaduc N° 41.	8 juin 1871	23 juin 1871			
8					Scharbeek rue de cologne 112	7 mai 1873	16 mai 1873			
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : N° de la maison : Folio 115

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.				SORTIE.									
L^a et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée, dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1806.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14								
A 1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
B 10																					
11																					
12																					
13																					
14																					
15																					
16																					
17																					
18																					

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

Blank Page(s)

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixgue — Section ou quartier, faubourg, etc.: B — Rue ou chemin, place, etc.: Klein Straet — Numéro de la maison: 1 — Nom de la maison: — Folio 116

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement la genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Ls et Nos	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Decat	Jean Francois	Overyssche 25 Juin 1836	Epoux du N 2	Sécur de Cour	Né	25 Juin 1836
2	Bouffé	Catherine	Overyssche 6 Juillet 1839	Epouse du N 1		Née	6 Juillet 1839
3	Decat fils	Catherine Henriette	Overyssche 12 Décembre 1865			Née	12 Déc 1866
4	Decat fils	Victor	Overyssche 1 Janvier 1868			Né	2 Janvier 1868
5	Decat	Albert Joseph	Overyssche 3 Octobre 1869			Né	3 Oct 1869
6	Decat fille du N° 1.	Jeanne Marie	Overyssche 1er Juin 1871				
7	Decat	Felix	Overyssche 10 Janvier 1873				
8	Decat fille du N° 1	Marie Adolphine	Overyssche 17 Janvier 1876				
9	Decat fils du N° 1	Hymard Leopold	Overyssche 30 Mars 1877				
B 10	Vandendaele	Jean Baptiste	Overyssche 12 Février 1803	Fils de Baron Cesar Catherine Epoux du N 11	Journalier	Né	12 Février 1803
11	Delgof	Jeanne Marie	Overyssche 15 Août 1803	Epouse du N° 10		Née	15 Août 1803
12	Vandendaele fille	Anne Catherine	Overyssche 21 Février 1843	Mariée le 19 Juin 1868 à Henri Jean Ambroise		Née	21 Février 1843
13	Vandendaele fils	Jean Joseph	Overyssche 19 Février 1846		Journalier	Né	19 Février 1846
14	Vandendaele fils	Jean Joseph	Overyssche 4 Mars 1865	Enfant naturel de Vandendaele Marie Victoire Epouse le 19 Juin 1868 par Henri Jean Ambroise		Né	4 Mars 1865
15	Decat fils ne 1.	Guillaume Joseph	Overyssche 23 Février 1878			Né	23 Février 1878
16	Decat fils ne 1.	Eugène	Overyssche 1 Avril 1882				
17	Decat	Henri	Overyssche 21 Mars 1883				
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par les mots employés dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1868.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		2 Janvier 1872			
				Décédée		27. 4. 77.			
				Décédé		10. 7. 77.			
				décédé 1731		9 Juin 1817			
				Decedée		24 Mars 1879			
		inscrit 3 F. 92 N° 13 C.	19 Juin 1868						
		inscrit 2 F. 253 N° 19 B.	1er Octobre 1869						
		inscrit 3 F. 92 N° 14 C.	19 Juin 1868						

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ysque Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Klap street Numéro de la maison : 5 Nom de la maison : Folio 117

L^a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1856.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Klaas Straet — Numéro de la maison : 7 — Nom de la maison : — Folio 118

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTER EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Adams	Antoine	Loverbeek 5 Mars 1806	Epoux du N° 2	Journalier		
2	Roses	Marie Thérèse	Overyssche 26 Septembre 1814	Epouse du N° 1		Nie	26 7bre 1814
3	Adams Fille	Guillaume	Overyssche 1 Décembre 1844		Journalier	Né	1 X^bre 1844
4	Adams Fille	Marie Anne	Overyssche 24 Juillet 1851			Née	24 Juillet 1851
5	Adams Fille	Félix	Overyssche 29 Juillet 1854			Né	29 Juillet 1854
6	Adams Fille	Henri	Overyssche 21 [illegible] 24 Octobre 1856			Né	24 8bre 1856
7	Adams Fille	Marie Mathilde	Overyssche 15 août 1862	Epouse du N° 15		Née	15 Août 1862
8	Adams Fille	Marie Anne	Overyssche 4 Juillet 1851		Servante	Hoeylaert	9 février 1868
9	Adams Fille	Rosalie	Overyssche 25 Août 1847 11 [illegible] 18X6			Sailles	29 8bre 1869
B							
10	Adams Fils	Guillaume	Overyssche 1er Décembre 1844		Domestique de ferme	Etterbeek	1 Avril 1869
11	Adams Fille	Marie Anne	Overyssche 4 Juillet 1851		Servante	Vaalbeek	19 Juin 1869
12	Adams Petit fils	Joseph	Overyssche 9 Juin 1869	Enf^t naturel de Rosalie Adams		Né	9 Juin 1869
13	Adams Fille	Marie Anne	Overyssche 4 Juillet 1851		Servante	La Hestre	24 8bre 1870
14	Adams	Félix	Ixelles 29 Juillet 1854	C.	c/ pl^r personnes	Ixelles	13 Janv^r 1875
15	Oieslaeger	Jacques	Hoeylaert 7 M^bre 1861	Epx du N° 7	Journalier	Hoeylaert	27 mars 1880
16	Oieslaeger	Antoine Remi	Overyssche 1 février 1880				
17	Adams	Henri	Overyssche 24 9bre 1856			Etterbeek	24 Août 1877
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS, (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		15 août 1881			
				Hoeylaert	9 9bre 1881				
"	"	"	"	Etterbeek	6 février 1869	15 février 1869	Rentrée venue du N° 10 précédent folio	"	"
"	"	"	"	Hoeylaert	21 Novembre 1869	30 Novembre 1869	Rentrée venue du N° 8 précédent folio	"	"
				Ixelles rue de la Digue N° 6.	8 Décembre 1876	11 Décembre 1876			
				id	id	id			
				Hoeylaert	30 mai 1880				
"	"	"	"	Ixelles	6 mars 1869	9 mars 1869	Rentrée venue du N° 11 précédent folio	"	"
"	"	"	"	Hoeylaert	20 Décembre 1870	22 Décembre 1870			

N° de la maison : — Nom de la maison :

				La Hestre	13 Septembre 1870	17 Janvier 1871	Rentrée venue du N° 13 précédent folio	"	"
				Décédé		1er X^bre 1872			
				La Hulpe	26 mars 1870	9 avril 1871	Rentrée venue folio 141 du N° 3.		
		Actes folio 127 C.	19 9bre 1878						
Overyssche				Hoeylaert	30 mai 1880				
				id	id		Septième		
				Etterbeek	28 Août 1881				

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner. Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume. on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Klap Strait Numéro de la maison : 9 Nom de la maison : Folio 119

L^a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1856.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	~~Charlier~~	~~Anne Catherine~~	Overgarche 21 Septembre 1799	Veuve de Stouffs Daniel	Journalière	Née	21 7bre 1799	"	"	"	"	décédée (59)	"	25 Mai 1868	"	"	"
2	~~Jacques~~ Neveu	Ambroise	Overgarche 19 Septembre 1823		Journalier	Né	19 7bre 1823.					décédé		11 Juillet 1881			
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Pigueul — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Rue Neuve — Numéro de la maison : 11 — Nom de la maison : — Folio 120

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
L^a et N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTER EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Vantuycom	Jean François	Overyssche 17 Juillet 1825	Epoux du N° 2	Journalier	Né	17 Juillet 1825
2	Annick	Marie Elisabeth	Overyssche 20 Mai 1839	Epouse du N° 1		Née	20 Mai 1839
3	Vantuycom Fille	Marie Elisabeth	Overyssche 14 Mai 1855	Epoux Petellier Ferdinand		Née	14 Mai 1855
4	Vantuycom Fille	Jeanne Catherine	Overyssche 13 Mars 1857			Née	13 Mars 1857
5	Vantuycom Fille	Marie	Overyssche 21 Juin 1859			Née	21 Juin 1859
6	Vantuycom Fille	Anne Catherine	Overyssche 9 Juillet 1865			Née	9 Juillet 1865
7	Vantuycom Fille	Joséphine	Overyssche 27 Juillet 1867			Née	27 Juillet 1867
8	Vantuycom Fils	Jean François	Overyssche 10 Mai 1869			Né	10 Mai 1869
9	Vantuycom Fils	Jean Baptiste	Overyssche 17 Janvier 1871			Né	17 Janvier 1871
B 10	Vantuycom fille du N° 8	Jeanne Julie	Overyssche 21 Mai 1874				
11	Vantuycom fille du N° 1	Marie	Overyssche 21 Juin 1859			1° Josse-ten-Noode 1874.	
12	Petellier	Hippolyte Ferdinand	Overyssche 16 Déc. 1863	Chef du N° 3			
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Watermael Boitsfort	11 Mars 1871	14 Mars 1871	Rentrée voyez 1871 B N° 6		
				2e Jans-ten-Noode impasse Bauters 3	3 Déc. 1873	3 Déc. 1873	Rentrée voir au N° 11 présent folio		
				Ixelles rue de la Paix	11 Janvier 1884				

N° de la maison : — Nom de la maison :

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaege, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel — Section ou quartier, faubourg, etc. : B. — Rue ou chemin, place, etc. : Klap straat — Numéro de la maison : 13. — Nom de la maison : — Folio 121 j

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION. (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Heris	André	Overyssche 28 Mai 1849	Epoux du N° 2	Tisserand	Né	28 Mai 1849
2	Debroux	Anne Marie	Overyssche 28 Mai 1820	Epouse du N° 1		Née	28 Mai 1825
3	~~Heris~~ Fils	~~Jean Baptiste~~	~~Overyssche 9 Juin 1848~~	Epoux du N° 5	Cordonnier	Né	9 Juin 1848
4	Heris Fils	Corneille	Overyssche 4 Mai 1852			Né	4 Mai 1852
5	~~Van Schepdael~~	~~Jeanne~~	~~Watermael Boitsfort~~ 7 7bre 1845	Epouse du N° 3		Watermael Boitsfort	27 Xbre 1872
6							
7							
8							
9							
B 10	Heris	Anne Catherine	Overyssche 13 Septembre 1796			Née	13 7bre 1796.
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Watermael Boitsfort	13 mai 1873	17 mai 1873			
				Watermael Boitsfort	13 mai 1873	17 mai 1873.			

N° de la maison : 15 Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Klaps Straat Numéro de la maison : 17 Nom de la maison : Folio 124

L^a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B 10	Vandenschrick	Philippe	Hoëylaert 17 février 1811	Veuf de Heris Mariebhenn	Tisserand												
11	Vandenschrick Fils	Jean François	Overyschel 21 Janvier 1840			Né	21 Janvier 1840										
12	Vandenschrick Fille	Jeanne Paulinel	Overyschel 23 février 1845			Née	23 février 1845										
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : 19 Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ropcel — Section ou quartier, faubourg, etc.: B — Rue ou chemin, place, etc.: Klap Straat — Numéro de la maison: 21 — Nom de la maison: — Folio 123

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus, par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Depré	Eugène	Overyssche 2 Mars 1831	Séjour des N°s 2	Journalier	Né	2 Mars 1831
2	Van Moer	Jeanne Catherine	Overyssche 2 Septembre 1826	Epouse du N° 1		Née	3 7bre 1826
3	Depré fils	Antoine	Overyssche 28 Avril 1861			Né	28 avril 1861
4	Depré fille	Anne Catherine	Overyssche 15 Septembre 1863			Née	15 7bre 1863
5							
6							
7							
8							
9							
B 10	Hernalsteen	Jean	Overyssche 1 Octobre 1812	Séjour du N° 11	Ouvrier blanchisseur de toile	Né	1 8bre 1812
11	Delgof	Jeanne Catherine	Overyssche 5 Mai 1822	Epouse du N° 10		Née	5 Mai 1822
12	~~Hernalsteen~~ fille	Catherine	Overyssche 15 Avril 1842	Marié le 8 Janvier 1870 à Depré Jph 3-53-A		Née	15 Avril 1842
13	~~Hernalsteen~~ fils	Jean François	Overyssche 12 Juillet 1845	Marié le 1er Mars 1870 à Nieuwejaer Anne Marie		Né	12 Juillet 1845
14	Hernalsteen fils	Louis Joseph	Overyssche 6 août 1850			Né	6 août 1850
15	Hernalsteen fille	Marie Thérèse	Overyssche 12 Août 1853	Epouse Brantsaer Jos. Leopold R. C. 11		Née	12 août 1853
16	~~Depré~~ Hernalsteen Ainé fils	Jean Gustave	Overyssche 1er Octobre 1868	Fils naturel de Hernalsteen Catherine Légitimé le 8 Janvier 1870 par mariage de sa mère avec Depré Jph père de Hernalsteen Catherine		Né	1er 8bre 1868
17	~~Depré~~ Ainé fils	Jeanne	Overyssche 2 Juin 1870			Né	2 Juin 1870
18	~~Depré~~	Marie Thérèse	Overyssche 20 Août 1872				

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 11 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès):	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Rue Blaes — Numéro de la maison : 23 — Nom de la maison : — Folio 124

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L[a] et N°	NOM DE FAMILLE (RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Vanderpoorten	Jean Baptiste	Overyssche 20 Septembre 1810	Epoux du N° 2	Secrétaire de Loge	Ixelles	20 fév. 1810
2	Decat	Anne	Overyssche 2 février 1808	Epouse du N° 1		Ixelles	2 février 1808
3	Vanderpoorten Jh.	Jacques	Overyssche 26 juin 1841		Journalier	Ixelles (Hameau)	1 Avril 1847
4							
5							
6							
7							
8	Debruyn	Charles	Bruxelles 1817		Servante	Boitsfort	5 Novembre 1867
9	Vanvoorthuyzen	Jeanne Catherine	Overyssche 21 Décembre 1850		Servante	Ixelles	21 Décembre 1850
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1854.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		26 février 1876			
				Bruxelles rue de l'Epée 113 2.	19. 12. 76	19. 1. 77.			
				Bruxelles rue de la Loi 75 des maisons	17 mars 1873.			C. 29	8bre 1878
"	"	"	"	Hoogvorst	25 février 1865	2 février 1865	Rentrée à Hoogvorst folio 37 c.	"	"

N° de la maison : — Nom de la maison :

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les *localités situées hors du royaume*.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Chapelle, 13, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Agiel — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Klas Straat — Numéro de la maison : 27 — Nom de la maison : — Folio 125

L.s et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (en toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1 — 2	2	4	5	6	7	8
A 1	Puttemans	Jean Baptiste	Overyssche 15 Juillet 1795	Veuf de DeCat Elisabeth		Né	15 Juillet 1795
2	Puttemans Fils	Pierre	Overyssche 16 Octobre 1835	Epoux de Dekelver Elisabeth	Sieur de Long.	Né	16 Oct. 1835
3	Puttemans Fille	Antoinette	Overyssche 3 Mars 1845			Né	3 Mars 1845
4	Dekelver Dite Jan	Elisabeth	Overyssche 8 Octobre 1835	Epouse de Puttemans Pierre		Né	8 Oct. 1835
5	Puttemans Petite fille (Enf. du n° 2.)	Marie Anne	Overyssche 10 avril 1859			Né	10 avril 1859
6	~~Puttemans~~ Petite fille (Enfant du n° 2)	~~Marie Louise~~	~~Overyssche 12 Octobre 1860~~			Né	12 Oct. 1860
7	~~Puttemans~~ Petit fils (Enfant du n° 2)	~~Jean Antoine~~	~~Overyssche 24 Janvier 1865~~			Né	24 Janvier 1865
8	Puttemans Petit fils (Enfant du n° 2)	Guillaume Rodolphe	Overyssche 21 Juin 1867			Né	21 Juin 1867
9	Puttemans Fille du n° 2	Marie Elisabeth	Overyssche 3 Juin 1870			Né	3 Juin 1870
B 10	Puttemans	Marie Thérèse	Overyssche 5 Janvier 1873				
11	Puttemans fils du n° 1.	Nicolas	Overyssche 13 Janvier 1876				
12	Peetermans	Henri Marie	Overyssche 12 Sept. 1860		Tarrante	Overyssche	2 Janv. 1880
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	décédé (Rue)	"	19 Novembre 1868	"	"	"
				Hoogland Dumberg n. 25.	6 août 1873	10 Août 1873	rentré f° 125 c. 12		
				Verviers	21 Août	1886			
				Décédé		27 juillet 1873			

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ingelmunster — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Place Neuve — Numéro de la maison : 29 — Nom de la maison : — Folio 126

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
	La et No.	NOM DE FAMILLE. ÉCRIT EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)			RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A	1	Paternoster	Pierre	Overyssche 1780	Epoux du N° 2	Cultivateur	Né	en 1780
	2	~~Kempis~~	~~Anne Catherine~~	Overyssche 1780	Epouse du N° 1		Née	en 1780
	3	Paternoster Fille	Anne Catherine	Overyssche 18 avril 1825	Epouse de Van Bever Jean Bte		Née	18 avril 1825
	4	Van Bever Beau-fils	Jean Baptiste	Rhode St Agathe 15 août 1819	Epoux de Paternoster Anne Catherine	Journalier	N	
	5	Van Bever Petite fille	Pauline	Overyssche 27 Mars 1863	Epouse de Bombaerts Pierre		Née	27 Mars 1863
	6	Van Bever Petite fille	Eugenie	Overyssche 11 février 1861			Née	11 février 1861
	7	Van Bever Petit fils	Jean Adolphe	Overyssche 17 Juin 1862			Né	17 Juin 1862
	8	Van Bever Petite fille	Marie Elisabeth	Overyssche 13 février 1865			Née	13 février 1865
	9	Van Bever Petit fils	François Joseph	Overyssche 26 Novembre 1870	Enfant naturel de Van Bever Pauline		Né	26 9bre 1870
B	10	Bombaerts fille du N° 5	Marie Thérèse	Overyssche 7 février 1845				
	11	Bombaerts fille du N° 5	Eugenie Catherine	Overyssche 3 Août 1870				
	12	Bombaerts	Jean Joseph	Overyssche 6 Juin 1850	Epoux du N° 5	Laboureur	31 8bre 1868	
	13	Bombaerts	Adolphe	Overyssche 26 Juillet 1870				
	14	Bombaerts	Jeune Marie	Overyssche 15 7bre 1893				
	15							
	16							
	17							
	18							

	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par la n° employée dans l'instruction ministérielle du 21 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1										
2					Décédée		6 Xbre 1871			
3										
4					Bruxelles 19 9bre 1878 au fol. 21			Remonté d'office le 20 X.bre 1884. et Inscrit pour Bruxelles le 20 janvier 1885		
5	"	"	"	"	Décédée (?)	"	2 Juin 1870	"	"	"

N° de la maison : — Nom de la maison :

1										
2					Décédée		18 Mars 1870			
3									132	11 Oct. 1868
4										
5										

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau* ; c'est la *commune* que l'on doit désigner. Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume. on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 16, hab. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ysquel — Section ou quartier, faubourg, etc.: B — Rue ou chemin, place, etc.: Klap straat — Numéro de la maison: 27 — Nom de la maison: — Folio 127

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
L'a et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1855.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Depré	Jean Paul	Overyssche 25 Juillet 1803	Epoux du N° 2	Ouvrier peintre en bâtiments	Né	23 Juillet 1824									
2	Van Erp	Jeanne Catherine	Overyssche 8 Octobre 1804	Epouse du N° 1		Née	8 Oct. 1824									
3	Depré Fille	Marie Victorine	Overyssche 28 Janvier 1862			Née	28 Janvier 1862									
4	Depré Fille	Jeanne Catherine	Overyssche 4 Juillet 1865			Née	4 Juillet 1865									
5	Jean Erp Beau Père	Antoine	Overyssche 27 Décembre 1827	Marié à Michiels Marie Thérèse le 9 Oct. 1857	Ouvrier Jardinier	Né	27 Déc. 1827			Inscrit 1857 n° 193	18 Novembre 1857					
6	Van Erp Beau Père	Jean Joseph	Overyssche 22 Avril 1844			Né	22 Avril 1844					Décédé à (22) Bruxelles.	9 Janvier 1869			
7																
8																
9																
B 10																
11																
12																
13																
14																
15																
16																
17																
18																

N° de la maison: — Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Fr. Lesoune, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Klap Straat Numéro de la maison : 33 Nom de la maison : Folio 128 21

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Spreutels	François	Overyssche 14 Septembre 1818	Epoux du N° 2	Cultivateur	Né	14 7bre 1818										
2	Romanus	Anne	Overyssche 17 Septembre 1824	Epoux du N° 1		Née	17 7bre 1824										
3	~~Spreutels~~ Fille	~~Marie Thérèse~~	Overyssche 21 avril 1846	Marié le 6 7bre 1868 à Hoggericha f. Pte		Née	21 avril 1846	"	"	passé 5 Vol. f. 252 N° 5	6 7bre 1868 E.	"	"	"	"	"	"
4	Spreutels Fils	Jean Baptiste	Overyssche 19 août 1848			Né	19 août 1848										
5	~~Spreutels~~ Fils	~~Pierre Joseph~~	~~Overyssche 30 Juin 1851~~			Né	30 Juin 1851					Bruxelles rue Steenporte N° 5.	28 février 1872	29 Mars 1872			
6	Spreutels Fille	Isabelle	Overyssche 30 Mars 1854			Née	30 Mars 1854										
7	~~Spreutels~~ Fils	~~Julia~~	~~Overyssche 2 Mai 1858~~			Né	2 Mai 1858					Bruxelles rue de la Fontaine 10	19 Juin 1878	2 Juillet 1878			
8	Spreutels Fils	Jean François	Overyssche 20 Janvier 1866			Né	20 Janvier 1866										
9	Spreutels Fils	Jean Louis	Overyssche 9 Juin 1869			Né	9 Juin 1869										
B 10	Vandendel fils	Jean Baptiste	Overyssche 9 Janvier 1876														
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Jaques — Section ou quartier, faubourg, etc.: B. — Rue ou chemin, place, etc.: Kapstraat — Numéro de la maison: 35 — Nom de la maison: — Folio 131 v°

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE (présentes ou temporairement absentes. Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du Code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. Folio nouveau.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. Date du changement.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. Folio ancien.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. Date du changement.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Puttemans	Antoine	Overyssche 29 Octobre 1799	Veuf de Marie Anne Adriaens	Cultivateur	Né	29 8bre 1799				Décédé		19 août 1872				
2	Puttemans fille	Jeanne Marie	Overyssche 26 février 1834			Né	26 février 1834										
3	Puttemans fille	Jeanne Catherine	Overyssche 23 février 1838	Epouse de Guillaume Adams		Né	23 février 1838										
4	Puttemans fils	Joseph	Overyssche 10 Octobre 1844		Journalier	Né	1 9bre 1844	"	"	"	"	Célibataire	2 Mars 1868	2 Mars 1868	"	"	"
5	Goossens Petite fille	Mathilde	Overyssche 27 Juillet 1861			Né	27 Juillet 1861										
6	Adams fille du n° 8	Mathilde	Overyssche 25 Avril 1879														
7	Adams fils du n° 8	Jean	Overyssche 25 9bre 1875.									Décédé		28 Mai 79			
8	Adams fils n° 8	Henri	Overyssche 1er Décembre 1877			Né	1er 9bre 1877										
9	Michiels fils du n° 12.	Jules Antoine	Overyssche 8 Janvier 1875.														
B 10	Michiels	Lucas	Overyssche 11 Mars 1795	Veuf de Decat Jeanne Catherine	Cultivateur	Né	11 Mars 1795				Décédé		12 Juillet 1872				
11	Michiels fils	Nicolas Martin	Overyssche 17 avril 1840	Epoux de Troisième Jeanne Marie	Journalier	Né	17 avril 1840	papier folio 130 n° 3 a.	1er Décembre 1869	"	"	"	"				
12	Michiels fils	Michel Guillaume	Overyssche 5 Septembre 1842	Marié le 3 Octobre 1869 à Simonaert Josine	Cultivateur	Né	5 7bre 1842									3 Octobre 1869	
13	Troisième Belle fille	Jeanne Marie	Overyssche 30 Novembre 1838	Epouse de Michiels Nicolas		Née	30 9bre 1838.	papier folio 130 n° 4 a.	4 Décembre 1869	"	"	"	"				
14	Michiels Petite fille (fille du n° 11)	Jeanne Marie	Overyssche 14 Mars 1867			Née	14 Mars 1867	papier folio 130 n° 5 a.	1er Décembre 1869	"	"	"	"				
15	Michiels Petit fils (fils du n° 11)	Joseph	Overyssche 3 Janvier 1869			Né	3 Janvier 1869	papier folio 130 n° 6 a.	4 Décembre 1869	"	"	"	"				
16	Simonaert Belle fille	Anne Josine	Overyssche 4 Juin 1847	Epouse Michiels Michel		Née	4 Juin 1847.									3 Octobre 1869 folio 131 n° 4 D.	
17	Michiels Petit fils	Guillaume	Overyssche 19 Juin 1870			Né	19 Juin 1870.										
18	Michiels fille du n° 12.	Elisabeth	Overyssche 31 Mai 1872														

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, fauh. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Isque Section ou quartier, faubourg, etc.: B Rue ou chemin, place, etc.: Klein Straete Numéro de la maison: 39 Nom de la maison: Folio 134

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Les nos se suivent sans interruption.	NOM DE FAMILLE (Écrire en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Paternoster	Jacques	Overyssche 1 Octobre 1814	Epoux du N° 2 Veuf de Vandendael Edmée	Cultivateur	Id.	8 Octobre 1814
2	Bollang	Elisabeth	Duysburg id. 1813	Epouse du N° 1.			
3	Paternoster N.L.	Pierre Joseph	Overyssche 14 Avril 1848	Epoux Kempe Ann Cath. Jos.	Journalier	Id.	14 Avril 1848
4	Paternoster N.L.	Jean François	Overyssche 30 Juin 1853			Id.	30 Juin 1853
5	Paternoster N.L.	Jean François	Overyssche 30 Juin 1853			Bruxelles	13 Déc. 1869
6	Paternoster	Jean Jacques	Overyssche 23 Août 1882				
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE, des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès, par le mot employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	Bruxelles.	30 Juillet 1869	13 Août 1869	"	"	"
				Etterbeek	31 Déc. 1879				

Nos de la maison: Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Kleyn street — Numéro de la maison : 41 — Nom de la maison : — Folio 131

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Marchand	Henri	Overyssche 23 Mars 1836	Epoux du N° 2	Journalier	Né	23 Mars 1836										
2	Soval	Pétronille	Anvers (anvers) 10 Mai 1835	Epouse du N° 1		Anvers	en 1840										
3	Marchand Fils	Guillaume	Overyssche 7 août 1857	Epoux Gossens Pauline passé à N. D. au Bois, 57		Né	7 août 1857										
4	Marchand Fils	Pierre	Overyssche 28 août 1859			Né	28 août 1859					Hoeylaert	20 Juin 1881				
5	Marchand Fils	Henri	Overyssche 3 Mars 1862			Né	3 Mars 1862					Anderghem	2 Avril 1880				
6	Marchand Fils	Félix	Overyssche 6 Septembre 1864			Né	6 7bre 1864										
7	Dewals	Josine	Overyssche 15 août 1806	Veuve de Caron Pierre		Né	15 août 1806										
8	~~Marchand~~ Fils	~~Elisabeth~~	~~Overyssche 18 Mai 1807~~			Né	18 Mai 1807					Décédée		26 Juin 1870			
9	Marchand Fils	Victor Constant	Overyssche 13 Juillet 1870			Né	13 Juillet 1870										
B																	
10	Marchand fille du N° 1	Isabelle	Overyssche 24 Juin 1874														
11	Marchand	Hanne Elisabeth	Overyssche 11 8bre 1880														
12	Marchand	Adèle	Overyssche 17 août 1883														
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Iguel — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Klein straet — Numéro de la maison : 43 — Nom de la maison : — Folio 132

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — Lettre et N°	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Decat	Jean Baptiste	Overyssche 11 Novembre 1806	Epoux de N° 2	Sieur de long	Né	11 9bre 1806
2	Bauwens	Maria Anna	Overyssche 19 Mars 1806	Epouse de N° 1		Né	19 Mars 1806
3	Decat fille	Célie	Overyssche 11 octobre 1842	Epouse de Vandendael Achille	Journalier	Né	11 8bre 1842
4	Decat fille	Bruxelle	Overyssche 3 octobre 1844	Epouse de N° 10.		Né	3 8bre 1844
5	Decat fille	Jeanne Marie	Overyssche 21 Janvier 1847	Mariée avec Jean Deweert le 5 Janvier 1869.		Née	21 Janvier 1847
6	Decat fille	Jeanne Pauline	Overyssche 21 Juin 1851			Née	21 Juin 1851
7	Decat Sixte fille	Jeanne	Overyssche 20 Novembre 1861			Née	20 9bre 1861
8	Deweert Beau fils	Josse	Overyssche 4 Mars 1841	Epoux de Decat Jeanne Marie.		Né	4 Mars 1841
9	Deweert Sixte fille	Marie Léontine	Overyssche 6 Juillet 1869			Née	6 Juillet 1869
B 10	Verstraeten	Hélène	Hulshemberg 24 Juillet 1850	Epouse du N° 11			
11	Decat fille du N° 4	Victorine	Overyssche 26 Mai 1873.				
12	Decat n° n°	Anne Marie	Overyssche 14 Avril 1875				
13	~~Decat~~ ~~fille du N° 4.~~	~~Marie Léontine~~	Overyssche ~~25 8bre 1876~~				
14	Deweert fille du n° 8	Marie Isabelle	Overyssche 23-3-78			Née	23-3-78
15	Decat fils de N° 4	François Florent	Overyssche 19 Xbre 1878			Né	
16	Deweert	Jeanne	Overyssche 27 8bre 1880				
17	Decat	Josse	Overyssche 8 Avril 1881				
18							

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO, NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès, par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTANT AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTANT AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé à Bruxelles		18 Février 1882			
				Décédé.					
"	"	passé fol. 112 au n° 113 a.	1868	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	décédé (91)	"	13 Janvier 1880	"	"	"
"	"	passé fol. 112 au n° 113 a.	1868	"	"	"		Venu fol. 112 au n° 113 a.	Janvier 1869.
								187 D. (1850)	6 Juillet 1872.
				Décédé		10. 2. 77.			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 12, boul. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isque — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Klap Straat — Numéro de la maison : 45 — Nom de la maison : — Folio 133

L^a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Pierlot	Jean Evangeliste	Hamme-Mille en Décembre 1818	Epoux du N° 2	Journalier	Hamme Mille	en 1855										
2	~~Min~~	Marie Anne	Overyssche 15 Mars 1815	Epouse du N° 1		Née	15 Mars 1815					décédée		3 Juillet 1881			
3	~~Pierlot~~ Fils	~~François Jean~~	Hamme-Mille 18 février 1847			Hamme Mille	en 1855	"	"	"	"	décédé à Louvain (13)	"	28 Avril 1868	"	"	"
4	Pierlot Fils	Joseph	Hamme-Mille 5 Octobre 1850	Epoux Marie Thérèse Depré		Hamme Mille	en 1855										
5	Pierlot	Marie	Overyssche 17 Août 1881														
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10	~~Vanlaer~~	~~Thérèse~~	Nuer Yssche Septembre 1808	Epouse de Caron Henri	Journalière	Nuerysche	en 1848	"	"	"	"	décédée (114)	"	21 Septembre 1871	"	"	"
11	~~Caron~~ Fils	Henri	Overyssche 12 février 1853			Né	12 février 1853	"	"	"	"	Bruxelles	20 Xbre 1870	20 Xbre 1870	"	"	"
12	Delsaert	Victor	Hoeylaert 15 9bre 1858	Mariée	Cuisinier	Hoeylaert	2 mai 1883										
13	Michiels	Jeanne Catherine	Hoeylaert 20 janvier 1857	Mariée													
14	Delsaert	Adele Catherine	Hoeylaert 6 Avril 1882														
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : 47 — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Klap straet — Numéro de la maison : 49 — Nom de la maison : — Folio 134

Ls et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
A																	
1	Michiels	Antoine	Overyssche 30 Novembre 1825	Epoux du N° 2	Sieur de Long	Né	30 9bre 1825										
2	Vandenplas	Angeline	Overyssche 24 Septembre 1829	Epouse du N° 1		Née	24 7bre 1829										
3	Michiels Fils	Chrétien	Overyssche 18 avril 1849			Né	18 avril 1849	"	"	"	"	décédé (18)	"	28 février 1871	"	"	"
4	Michiels Fille	Marie Thérèse	Overyssche 14 Décembre 1858	Le 30 Juin 1877, marié au N° 9		Né	14 Xbre 1858										
5	Michiels Fils	Henri	Overyssche 1 Juin 1862			Né	1 Juin 1862										
6	Michiels Fille	Rosalie	Overyssche 30 Juillet 1866			Née	30 Juillet 1866										
7	Michiels Fils	Michel	Overyssche 6 Juin 1869			Né	6 Juin 1869										
8	Michiels Fille du n° 1	Jeanne	Overyssche 14 Avril 1872														
9	Bergiers	Jean Baptiste	Overyssche 13 Septembre 1854	Le 30 Juin 1877, marié au N° 4.	Maçon	~~Né~~ Etterbeek	3 9bre 1877									E. 125	3.11.1877
B																	
10	Bergiers	Henri	6 Octobre 1877 Overyssche														
11	Bergiers	Joseph	Overyssche 28 8bre ~~1881~~ 1879														
12	Bergiers	Pauline	Overyssche 12 Octobre 1881.														
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixquel — Section ou quartier, faubourg, etc. : B. — Rue ou chemin, place, etc. : Klap Straat — Numéro de la maison : 51 — Nom de la maison : — Folio 135 f

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Hemeleers	Jean	Liefdael 8 Septembre 1813	Epoux du N° 2	Ouvrier menuisier												
2	Bauwens	Marie Elisabeth	Overysschel 8 Janvier 1814	Epouse du N° 1		Né	8 Janvier 1814										
3	~~Hemeleers~~ Fils	~~Antoine~~	~~Overysschel 12 Août 1848~~			Né	12 Août 1848			160 C.	22 7bre 1873.						
4	Hemeleers Fils	Pierre	Overysschel 18 Janvier 1858			Né	18 Janvier 1858										
5	Badelin	Ide	Bruxelles 20 Mai 1844.		Servante	Woluwe St Lambert	6 Juillet 1868.	"	"	"	"	Woluwe St Lambert	9 Septembre 1868	24 Septembre 1868	"	"	"
6	~~Hemeleers~~ Petite fille	~~Marie Virginie~~	Bruxelles 16 Juillet 1868	Enft naturelle de Hemeleers Cristine		Bruxelles	26 août 1870	"	"	"	"	Décédée (96)	"	30 Juillet 1870	"	"	"
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : 53 — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Zegnet Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Rue de Renaix Numéro de la maison : 53 Nom de la maison : Folio 136

Lettre et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement la genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 103 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente ; ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉS AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉS AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
A 1	Vandenweyenbergh	Henri	Grimminge 27 février 1814	Epoux du N° 2	Cultivateur	Né	27 février 1814										
2	Seeteer	Elisabeth	Mouscron 12 octobre 1819	Epouse du N° 1													
3	~~Vandenweyenbergh~~ fils	~~Henri~~	Overyssche 3 août 1842			Né	3 août 1842							Bobbeghem rue St Gilleis n° 22	11 Avril 1870	17 Avril 1870		
4	Vandenweyenbergh fils	Modeste François	Overyssche 25 février 1844	Epoux du N° 6		Né	25 février 1844											
5	~~Vandenweyenbergh~~ fille	~~Marie Colette~~	Overyssche 6 Mars 1846	Epouse Cuyvians jean françois		Né	6 Mars 1846							St Josse-ten-noode chaussée de Louvain n° 167.	20 janvier 1870	21 janvier		
6	~~Verrandelcer~~	Marie Rose	Herne-Cock 20 janvier 1818	Epouse du N° 4	Fermier	Herne-Cock	30 Avril 1880	Overyssche						Décédée	4 mai 1880			
7	Vandenweyenbergh	Henri félicien	Overyssche 23 Avril 1880											Décédé	5 mai 1880			
8	Lefevre	Edouard	Overyssche 27 avril 1843		Domestique	Né	27 avril 1843											
9	Marchand	Henri	Overyssche 3 mars 1862	e	Domestique	Audergheim	7 12 1880	Overyssche										
B 10	Snecssens	Josephine	Overyssche 1 Mai 1860	Epouse du n° 4.		Heuvenberg	23 janvier 1882	Overyssche										
11	Saussard	Pierre Albert	Bruxelles 28 7bre 1864	e	Domestique	Forest	26 8bre 1881	Bruxelles										
12	Vandenweyenbergh fils de n° 4	Modeste François	Overyssche 20 avril 1882															
13	Vandenweyenbergh	Philippe Emile	Overyssche 20 8bre 1883															
14																		
15																		
16																		
17																		
18																		

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau* ; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel — Section ou quartier, faubourg, etc. : B. — Rue ou chemin, place, etc. : Klap Straat — Numéro de la maison : 55 — Nom de la maison : — Folio 137

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	~~Lefever~~	~~Jean Baptiste~~	Rosières ~~[illegible] 1800~~	Veuf de Quintens Cécilien	Journalier							Décédé		17 juillet 1870			
2	~~Lefever~~ Fils	Josse	Overysche ~~19 Août 1824~~		~~Journalier~~	Né	19 août 1824					~~Décédé~~		~~11 7bre 1876~~	Rayé par erreur.		
3	~~Lefever~~ Fille	~~Anne Catherine~~	Overysche ~~29 Novembre 1828~~			Née	29 9bre 1828					Décédée		11 7bre 1876.			
4	Lefever Petit fille	Isabelle	Overysche 4 Juillet 1854	Enf. naturelle de Lefever Catherine													
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Bgneux Section ou quartier, faubourg, etc.: B Rue ou chemin, place, etc.: Klapstraat Numéro de la maison: 27 Nom de la maison: Folio 139

N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
A							
1	Kumps	Jean	Overyssche 26 Janvier 1829	Epoux de n° 2	Journalier	Ici	21 Janvier 1859
2	Stouffs	Marie Anne	Overyssche 28 Juillet 1828	Epouse de N° 1		Ici	21 Juillet 1859
3	Kumps Fille	Anne Catherine	Overyssche 14 Mars 1853			Ici	14 Mars 1859
4	Kumps Fille	Marie Thérèse	Overyssche 12 Octobre 1857			Ici	12 Oct. 1857
5	Kumps Fille	Anne Marie	Overyssche 12 September 1860			Ici	12 Sbre 1860
6	Kumps Fils	Pierre François	Overyssche 16 Décembre 1862			Ici	16 Dbre 1862
7	Kumps Fils	Philomène	Overyssche 16 Août 1866			Ici	16 août 1866
8	Kumps Fils	Guillaume	Overyssche 9 Janvier 1870			Ici	9 janvier 1870
9							
B							
10	Verheyden	Henri	Overyssche 6 Janvier 1843	Epoux de n° 11	Méd. de 3e cl.	Borkhoot	29-1-73
11	Van voorhuyzen	Marie Anne	Overyssche 13 Août 1843	Epouse n° 10	"	id	
12	Verheyden	Marie Thérèse	Overyssche 29 Août 1871	id	"	id	
13	Verheyden	Jeanne Virginie	Overyssche 17 Janv. 1872	id	"	id	
14	Verheyden	Léopold	Watermael 15 Janv. 1876	id	"	id	
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès, par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 16 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

N° de la maison: Nom de la maison:

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, pass. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc.: B — Rue ou chemin, place, etc.: Klaas Street — Numéro de la maison: 59 — Nom de la maison: — Folio 139

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	Lre et N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				
	1	2	3	4	5	6	7	8
A	1	Evenaert	Jean Robert Joseph	Bruxelles 9 février 1791	Epoux du N° 2	Journalier		
	2	Vanvoorhuygen	Anne Catherine	Overyssche 17 Juillet 1814	Epouse du N° 1.		Ixelles	17 Juillet 1844
	3	Evenaert fils	Nicolas	Overyssche 5 février 1840			Ixelles	5 février 1840
	4	~~Vanvoorhuygen~~ Petit-fils	~~Marie Emile~~	Overyssche 14 avril 1863	Enfant naturelle de Vanvoorhuygen Anne Catherine, Marie Emilie née le 14 Avril 1863 Reconnu par sa mère (Acte du 16 Avril 1863)		Ixelles	14 avril 1863
	5	~~Evenaert~~ Petit-fils	~~Jean François~~	Overyssche 15 Septembre 1856			Ixelles	15 7bre 1856
	6	~~Verheyden~~	~~Henri~~	Overyssche 6 Janvier 1843	Epoux de Vanvoorhuygen Marianne		Ixelles	6 Janvier 1843
	7	~~Verheyden~~ Enfant du N° 6.	~~Marie Charlotte~~	Overyssche 19 août 1871			Ixelles	19 Août 1871
	8	~~Evenaert~~	~~Jean François~~	Overyssche 15 Juillet 1865		ap. menuisier	Bruxelles	17 Janvier 1872
	9	~~Verheyden~~ Fille du N° 6.	~~Jeanne Virginie~~	Overyssche 8 Juillet 1872				
B	10	Decat	Jean Baptiste	Overyssche 7 février 1829	Epoux du N° 11	Sieur de long	Ixelles	7 février 1829
	11	Loits	Anne Catherine	Overyssche 6 Décembre 1831	Epouse du N° 10.		Ixelles	6 Xbre 1831
	12	Decat fille	Jeanne Rosalie	Overyssche 2 Juillet 1863			Ixelles	2 Juillet 1863
	13	Decat fille	Jeannes Marie	Overyssche 23 février 1867			Ixelles	23 février 1867
	14	Decat fille du N° 10	Philomène	Overyssche 21 Janvier 1872				
	15							
	16							
	17							
	18							

	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par la n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1					Décédé		1er Mars 1872			
2										
3										
4					Chain me chêne aux renards N° 3.	2 Janvier 1875	7 Janvier 1875	Rentré voir folio 67 présent registre N° 9.		
5					Ucle for A Jans N° 8 54	29 Août 1871	31 Août 1871	Rentré voir N° 8 présent folio		
6					Chain me chêne aux renards N° 3.	2 Janvier 1875	7 Janvier 1875	Rentré voir au folio 67 présent registre N° 10	Remis N° 84, 2 rue de Lotus 1874 N° 13	
7					id	id	id	Rentré voir au folio 67 présent registre N° 10		
8					Etterbeek rue de l'étang N° 28	23 Février 1874	27 Février 1874			
9					Chain me chêne aux renards N° 3.	2 Janvier 1875	7 Janvier 1875	Rentré voir au folio 67 présent registre N° 11.		

N° de la maison: 61 — Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Klein sentier — Numéro de la maison : 63 — Nom de la maison : — Folio 14 f

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N^os	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Van Ophem	Guillaume	Overyssche 1 Janvier 1834	Epoux du N° 2	Journalier	Né	1 Janvier 1834
2	Debrouwe	Marie Camille	Overyssche 4 Novembre 1833	Epouse du N° 1		Né	1 9bre 1833
3	Van Ophem Fille	Marie Elisabeth	Overyssche 3 Mars 1860			Né	3 Mars 1860
4	Van Ophem Fils	Clément	Overyssche 15 Octobre 1862			Né	15 8bre 1862
5	Van Ophem Fille	Jeanne Catherine	Overyssche 13 Mars 1865			Né	13 Mars 1865
6	Van Ophem Fils	Guillaume	Overyssche 25 Décembre 1867			Né	25 Xbre 1867
7	Van Ophem J.fils	Jean François	Overyssche 26 Octobre 1869			Né	26 8bre 1869
8	Van Ophem fille du N° 1	Marie Henriette	Overyssche 29 Mars 1873				
9	Van Ophem fille du n° 1	Amélie	Overyssche 1 Février 1876				
B 10	Vandenborre	Guillaume	Lombeek 15 8bre 1816	Epoux du N° 11	Journalier	Lombeek	21 Juin 1873
11	Van Ermen	Marie	Meerymeche 30 Jan. 1819	Epouse du N° 10		id	id
12	Vandenborre fils du N° 10	Pierre Joseph	Lombeek 21 Mars 1857			id	id
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédée		11 février 1876			

N° de la maison : — Nom de la maison :

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Bogne Section ou quartier, faubourg, etc.: B Rue ou chemin, place, etc.: Kapstraat Numéro de la maison: 2 Nom de la maison: Folio 141

La et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Vanmuyzen	Marie Anne	Overyssche 18 Janvier 1845	Veuve de Deveen dem. Rue	Cavandière	Nie	18 Janvier 1865
2	Deveen fils	Marie Elisabeth	Overyssche 1 février 1838			Nie	3 février 1838
3	Depré	Jean François	Overyssche 27 Août 1842	Epoux du N° 4	journalier		
4	Kevnaldeens	Catherine	Overyssche 15 Avril 1842.	Epouse du N° 3	Ménagère		
5	Depré fils du N° 3	Josse Gustave	Overyssche 1er Octobre 1865				
6	Depré id. id.	François	Overyssche 20 juin 1870				
7	Depré fille id.	Marie Mathilde	Overyssche 30 Avril 1872.				
8	Depré id. id.	Marie Thérèse	Overyssche 2 Août 1874				
9	Depré fils id.	Jules François	Overyssche 17 Juillet 1877			Né	17 Juillet 1877
B 10	Borremans	Sebastien	Overyssche 18 Novembre 1826	Epoux du N° 11	Journalier	Né	18 9bre 1826
11	Delgof	Hemmel	Overyssche 25 Janvier 1812	Epouse du N° 10 Veuve de Boon Pierre Joseph.		Née	25 Janvier 1862
12	Boon	Jean François	Overyssche 15 Mars 1846		Journalier	Né	15 Mars 1846
13	Verdoot	Jean François	Overyssche 26 Mai 1842	Epoux de Vandenheuvel Marie Thérèse	Journalier	Né	26 Mai 1842
14	Vandendael	Marie Thérèse	Overyssche 29 Avril 1841	Epouse de Verdoot Jean François		Née	29 Avril 1841
15	Verdoot fille	Mathilde	Overyssche 31 Octobre 1867			Née	31 8bre 1867
16	Verdoot	Marie Fevalère	Overyssche 15 Bre 1880				
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 103 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédée		23e Janvier 1876			
								5.5. C.	22 Mai 1872
								133 A.	22 Mai 1872
								id.	id.
								id.	id.
								id.	id.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Kluge street — Numéro de la maison : 6 — Nom de la maison : — Folio 142 / 8

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Verheyden	Pierre Antoine	Erps Querps 4 février 1825	Epoux du N° 2	Journalier												
2	Vandam	Jeanne Marie	Overyssche 1 Octobre 1828	Epouse du N° 1		Née	1 8bre 1828										
3	~~Verheyden~~	Jean Baptiste	Overyssche 2 Avril 1856			Né	2 avril 1856					Etterbeek rue de l'étang	8 Janvier 1881		rentre voir C. 7		
4	Verheyden	Marie Thérèse	Overyssche 14 Juillet 1858	Epouse Guers Jh. albert		Née	14 Juillet 1858										
5	Verheyden	Pierre	Overyssche 29 Juillet 1861			Né	29 Juillet 1861										
6	Verheyden	Gustave	Overyssche 2 Novembre 1863			Né	2 9bre 1863					Bruxelles Imp. Infirmerie 3	2 Avril 1883				
7	Verheyden	Jean Baptiste	Overyssche 2 Avril 1856		Domestique	Etterbeek	26 8bre 1881	Overyssche				Bruxelles Place du musée	21 Juin 1882				
8	Guns	Marie Mathilde	Overyssche 1 Janvier 1883														
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Jaquel Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Hospitalstraat Numéro de la maison : 2 Nom de la maison : Folio 143

L[a] et N[os]	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (Écrire en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Wargé	Jean Baptiste	Overyssche 11 Decembre 1818	Epoux du N° 2	Journalier	Ni	11 Xbre 1818
2	Paternoster	Anne Catherine	Overyssche 5 Mai 1820	Epouse du N° 1		Ni	5 Mai 1820
3	Wargé	Jeanne Marie	Overyssche 11 Janvier 1856			Ni	11 Janvier 1856
4	Wargé	Pierre	Overyssche 9 Janvier 1858			Ni	9 Janvier 1858
5	Wargé	Marie Elisabeth	Overyssche 9 Décembre 1859			Ni	9 Xbre 1859
6	Wargé	Eugène	Overyssche 11 Novembre 1863			Ni	11 9bre 1863
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 103 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès, par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 16, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isques — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Alap Street — Numéro de la maison : 12 — Nom de la maison : — Folio 144

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage; sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^a et N^o	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef du ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Jacques	Jean Baptiste	Overyssche 13 Juin 1827	Copie du N° 2	Tailleur	Vie	13 Juin 1827
2	Paternoster	Jeanne Marie	Overyssche 1 Mai 1835	Copie du N° 1		Vie	1 Mai 1835
3	Jacques Fils	Anne Catherine	Overyssche 1 Mars 1856			Vie	1 Mars 1856
4	Jacques Fils	Emile	Overyssche 20 Août 1857			Vie	20 Août 1857
5	Jacques Fille	Marie	Overyssche 3 Mars 1863			Vie	3 Mars 1863
6	Jacques Fils	Marie Silvie	Overyssche 17 Décembre 1865			Vie	17 Déc^e 1865
7	Dewulder	Charles Louis	Bruxelles 3 Mai 1849			Bruxelles	
8	Ecoq	Joseph	Erondegem 1844.		Journalier	Erondegem	5 Avril 1867
9	Jacques Fils	Gustave	Overyssche 6 Mai 1868			Vie	6 Mai 1868
B							
10	Jacques Fille	Marie Louise	Overyssche 1 Mai 1869			Vie	1 Mai 1869
11	Jacque fille du N° 1.	Marie Thérèse	Overyssche 28 X^bre 1871				
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 31 septembre 1853.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé 11 Mars 1873 M 22.	11 Mars 1873				
				Retourné à Mons (sort.)	28 Septembre 1867	28 Septembre 1867			
				Overdegem Village N° 14.	12 Mars 1874	27 Mars 1874			
"	"	"	"	décédé (53)	"	9 mai 1868		"	"

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Folio 145

Hameau ou village, etc.: Jegine — Section ou quartier, faubourg, etc.: B — Rue ou chemin, place, etc.: Klap straat — Numéro de la maison: 29 — Nom de la maison:

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Kumps~~	~~Joseph~~	Overyssche ~~13 janvier 1811~~	Epoux de N° 2	Meunier	Id	13 Janvier 1811
2	Kumps	Marie Edwige	Overyssche 22 Mai 1820	Epouse du N° 1		Id	22 Mai 1820
3	~~Kumps~~ Fille	~~Marie Catherine~~	Overyssche ~~19 octobre 1841~~			Id	19 8bre 1841
4	~~Kumps~~ Fils	~~Modeste Jean Baptiste~~	Overyssche 27 Decembre 1846	Marié le 12 mai 1869 à Vanderveen en Estt	ouvrier Cultivateur	Id	27 8bre 1846
5	Kumps Fille	Eleonore Catherine	Overyssche 7 Juin 1849			Id	7 Juin 1849
6	Kumps Fils	Gustave André	Overyssche 2 Mai 1851			Id	2 Mai 1851
7	~~Kumps~~ Fille	~~Pauline Josephine Elise~~	Overyssche ~~16 Novembre 1856~~			Id	16 9bre 1856
8	Kumps Fille	Marie Mathilde Josephine	Overyssche 29 février 1860			Id	29 février 1860
9	Kumps Fille	Caroline Virginie	Overyssche 14 février 1864			Id	14 février 1864
B 10							
11							
12	De Coster	Guillaume Charles	Rhode St. Agathe 3 février 1811		Domestique	Vanderveen	26 Mars 1880
13							
14							
15							
16							
17	Scheers	Victor François	Overyssche 22 Decembre 1876		S/ Marqué	Etterbeek	1er Avril 1876
18	Wangé	Michel Jean	Overyssche 14 février 1842		Domestique	Id	14 février 1842

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès, sur le vu d'un extrait dressé conformément à l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		10 Avril 1876			
				Bruxelles rue vieille halle aux blés N° 32.	1er juin 1872.	13 Juin 1872.			
		Voir N° 13. 12. 1 folio 132. rue 173.	23 Septembre 1869						
				Bruxelles Molenbeek St Jean	18 9bre 1875. 11 8bre 1888	11 9bre 1888			
				Bruxelles rue vieille halle aux blés N° 32.	1er juin 1872.	11 Juin 1872.			
				Overyssche					
				Rouen rue St Candre	11 Juillet 1880				
				Overyssche					
				Wezembeek	14 Février 1842	13 Mars 1876			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Esquelmes — Section ou quartier, faubourg, etc.: B — Rue ou chemin, place, etc.: Klein Markt — Numéro de la maison: 11 — Nom de la maison: — Folio 146

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N^os	NOM DE FAMILLE (Écrit en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Min	Jean Baptiste	Grenzpolice 1 Dezember 1805		Cultivateur	Nie	1 Xbre 1805
2	Min Sœur	Anne Marie	Grenzpolice 28 Dezember 1809			Nie	28 Xbre 1809
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B 10	Charlier	Pierre Joseph	Grenzpolice 23 Dezember 1831	Epoux du N° 2	Journalier	Nie	23 Xbre 1831
11	Vanverbuyzen	Jeanne Marie	Grenzpolice 11 November 1836	Epouse du N° 1		Nie	11 9bre 1836
12	Charlier Fille	Pauline	Grenzpolice 7 September 1861			Nie	7 9bre 1861
13	Charlier Fils	Jean Baptiste	Grenzpolice 30 November 1862			Nie	30 9bre 1862
14	Charlier Fils	Jules	Grenzpolice 2 November 1864			Nie	2 9bre 1864
15	Charlier Fils	Clovis Joseph	Grenzpolice 4 août 1867			Nie	11 août 1867
16	Charlier Fille	Marie Louise	Grenzpolice 13 janvier 1870			Nie	13 janvier 1870
17	~~Charlier~~ fille du n° 10	~~Jeanne Catherine~~	~~Overgeschr. 8 mars 1874~~				
18	Charlier	Jeanne Marie épouse Monchicourt	Overgeschr. 11 Februar 1874			Nie	11 9bre 1874

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
					Décédée		le 21-3-1874		
					Inscrite sur longue-vie N. 14	24 Août 1881.			
					Décédée		24 Avril 1874		
					Décédée	23 1. 1886			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner. Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume. on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyguet — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Klapstraat — Numéro de la maison : 11 — Nom de la maison : — Folios 117 / 57

La et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7
A 1	Dermée	Jean François	Overyssche 5 février 1823	Epoux du N° 2	Journalier	Id	5 février 1823
2	Degreef	Marie Anne	Duysbourg 15 juillet 1822	Epouse du N° 1		Duysbourg	
3	Dermée Fils	Modeste Joseph	Overyssche 20 Septembre 1855			Id	20 7bre 1855
4	Dermée Fils	Jean Baptiste	Overyssche 19 Janvier 1858			Id	19 Janvier 1858
5	Dermée Fils	Victor	Overyssche 29 Septembre 1860			Id	29 7bre 1860
6	Bergiers	Josephine	Bruxelles 15 Septembre 1865			Bruxelles	15 7bre 1865
7	Vanbeyne	Victoria	Bruxelles 1 juillet 1811				
8	Blondel	Marchal Commune	Bruxelles 3 mai 1844	C	Journalier	Bruxelles	12 Mai 1882
9							
B 10	Pas	Jean francois	Etterbeek 18 Août 1857		Jardinier	Etterbeek	13 8bre 1881
11	Pas	Jean francois	Etterbeek 22 Avril 1858	"		idem St Gilles	9 Xbre 1881 1 Février 1883
12	Pas	Henri	Etterbeek 31 Mars 1870			id	7 Avril
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Etterbeek	10 Septembre 1883		25 Novembre Certificat modèle 39, pour compte avec prime		
				décédé 1867		23 février 1867			
				Décédé		9. 3. 77			
Overyssche				Bruxelles	11 avril 82				
					N° de la maison :	Nom de la maison :			
Overyssche				St Gilles Rue de Suede 38 m.	18 Avril 1882				
idem									
id									

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Klapstraat — Numéro de la maison : 22 — Nom de la maison : — Folio 146 V

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^a et N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	~~Verstreken~~	Anne Catherine	Overyssche 1818		Journalière		
2	Devos	Pierre	Zelzate (Flandre Orientale) 23 janvier 1845	Epoux du n° 3.	Sabotier	La Hulpe	Mars 1876
3	Adams	Marie Anne	Overyssche 4 Juillet 1851	Epouse du n° 2.		id	id
4	Devos fille du n° 2	adèle Thérèse	Overyssche 23 juillet 1876				
5	Devos fils du n° 2	antoine Rémy	Overyssche 23 juillet 1876				
6							
7	Dewael	Guillaume	Basel 9 février 1871	C	Tailleur	Hal Pl. Etienne	1 8bre 1880
8							
9	Boon	Marie Victoire	Overyssche 28 7bre 1881				
B							
10	~~Demol~~	~~Philippe~~	Overyssche 13 Avril 1812	Veuf de Allebrock Marie	Journalier	Né	13 avril 1812
11	Demol fille	Thérèse	Overyssche 26 Octobre 1844	Mariée le 3 Octobre 1869 à Boon Jn Bte		Né	26 8bre 1844
12	Boon Beau fils	Jean François	Overyssche 15 mars 1846	Epoux Demol Thérèse	Journalier	Né	15 mars 1846
13	Boon Petite fille	Jeanne Marie	Overyssche 31 octobre 1869			Né	31 8bre 1869
14	Boon Petit fils	félix Sébastien	Overyssche 29 octobre 1870			Né	29 8bre 1870
15	~~Breda~~	Jean Baptiste	Bruxelles 1er Mai 1825			Audenghem	17 Juin 1872
16	Boon fils du n° 12	Charles Antoine	Overyssche 14 Février 1873				
17	Boon fils du n° 12	Joseph Sébastien	Overyssche 17 Juin 1876				
18	~~Boon~~	Elise Elisabeth	Overyssche 30 9bre 1878				

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par les mots employés dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
8	10	11	13	13	14	15	16	17	18
				Décédée		12 8bre 1881			
Overyssche									

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc.: S. B — Rue ou chemin, place, etc.: Flag Street — Numéro de la maison: 24 — Nom de la maison: — Folio 141

I.re et N.os	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT-CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7
A 1	Delgof	Marie Elisabeth	Overyssche 16 Avril 1817	Veuve de Dewals Jean	Journalière	Nie	16 avril 1817
2	Dewals J.ls	Jeanne	Overyssche 24 février 1843	Mariée à Van Oudenhove Jean Le 17 Août 1867.		Nie	17 février 1843
3	Dewals J.ls	Jean Baptiste	Overyssche 15 Septembre 1845	Epoux du n°4.	Journalier	Nie	15 7bre 1845
4	Dewals J.ls	Antoine	Overyssche 15 Mai 1851	Epoux de Jeanne Marie Bergiers		Nie	15 Mai 1851
5	Dewals J.ls	Ferdinand	Overyssche 3 Mars 1859			Nie	3 Mars 1859
6	~~Van Audenhove~~ Dewals Fils J.ls	Josine Mathilde	Overyssche 9 février 1867	Enfant naturelle de Josine Dewals n°2 légitimée le 9 août 1867, par Van Oudenhove Jean.		Nie	9 février 1867
7	Dekerk	Jeanne Catherine	Overyssche 1813	Epouse du n°8			
8	Dewals fils du N°3	Jean Corneille	Overyssche le 12 Janvier 1873				
9	Dewals fils du N°3	Joseph	Overyssche 22 Mars 1875				
B 10	Delgof	Jean Francois	Overyssche 31 Juillet 1794	Veuf de Bauwens Jeanne	Blanchisseur de toile	Nie	31 Juillet 1794
11	Vantuycom Belle fille	Marie Elisabeth	Overyssche 17 Septembre 1822	Veuve de Delgof Jean Francois Mariée en Blanchisseuse, Jean Fois Ets mes 1867		Nie	17 7bre 1822
12	~~Boonemans~~	Sebastien	Overyssche 17 Novembre 1826	Epoux de N° 13	Journalier	Venu de Schaerbeek 1867 n° 10 a.	9 9bre 1867
13	~~Delgof~~	Jeanne	Grimbergen 25 Janvier 1832	Veuve de Boon Joseph Epouse du N° 12		Venue de Schaerbeek 1867 n° 11 a.	9 9bre 1867
14	~~Boon~~	Jean Francois	Overyssche 16 Mars 1846	Marié le 2 Octobre 1867 à Demol Celeste	Commis	Venu de Schaerbeek 1867 n° 16 a.	9 9bre 1867
15	Dewals fille de n°3	Marie Thérèse	Overyssche 1er Août 1870			Idem	1er Août 1870
16	Dewals	Jeanne Marie	Overyssche 7 Mars 1881				
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1856.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	St Gilles	15 Septembre 1867	30 Septembre 1867			
				Décédé		18 9bre 1880			
"	"	"	"	St Gilles	15 Septembre 1867	30 Septembre 1867			

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Sgueel — Section ou quartier, faubourg, etc.: B — Rue ou chemin, place, etc.: Klap Straat — Numéro de la maison: 28 — Nom de la maison: — Folio 154

L.s et N.os	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance)
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Bauwens	Jean François	Overyssche 21 Septembre 1811	Chef de Bulingeze ann Cathol	Blanchisseur de Toiles	Nie	21 7bre 1811
2	Bauwens Fille	Marie Louise	Overyssche 20 Mars 1846			Nie	20 Mars 1846
3	Bauwens Fille	Anne Catherine	Overyssche 17 Janvier 1845	Epouse de Borgois Ord. M.R. de 158		Nie	17 Janvier 1845
4	Bauwens Fille	Marie Hoverlant	Overyssche 12 Octobre 1850			Nie	12 8bre 1850
5	Boon Bauwens Petite fille	Louise Marie	Overyssche 7 Mai 1868	Enft naturelle de Bauwens Marie Louise légitimé par acte de mariage contracté à Overyssche le 9 8bre 1872 entre ledit Boon et Marie Louise Bauwens		Nie	7 Mai 1868
6	Boon Bauwens Petite fille	Marie Françoise	Overyssche 2 Mai 1870	Enfte naturelle de Bauwens Marie Louise légitimé par acte de mariage contracté à Overyssche le 9 8bre 1872 entre ledit Boon et Marie Louise Bauwens		Nie	2 Mai 1870
7							
8	Mechiels	Veuve en premières noces Joseph	Hoeylaert 1 Août 1861	Celib.	Jerronke	Hoeylaert	1 Mars 83
9							
B							
10	Adriaens	Jean Baptiste	Overyssche 15 Juillet 1799	Epoux de N° 11	Blanchisseur de Toiles	Nie	15 Juillet 1799
11	Kumps	Anne Catherine	Overyssche 2 Juin 1802	Epouse de N° 10		Nie	2 Juin 1802
12	Adriaens Fils	Joseph	Overyssche 18 Août 1836	Marié le 24 9bre 1868 à Vandooren Anne Catherine		Nie	18 Août 1836
13	Adriaens Fils	Jean Baptiste	Overyssche 16 Août 1838			Nie	16 Août 1838
14	Adriaens Fille	Marie Catherine	Overyssche 15 Mars 1840			Nie	15 Mars 1840
15	Adriaens Fille	Marie Louise Elisa	Overyssche 21 Juin 1844			Nie	21 Juin 1844
16							
17							
18							

SÉJOUR — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1868.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
		258. b.	22 8bre 1872						
				Etterbeek	21 8bre 1872	21 8bre 1872			
"	"	"	"	Etterbeek	18 Janvier 1867	28 Janvier 1867	"	"	"
		258. b.	22 8bre 1872						
		"	"						

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Jagueel — Section ou quartier, faubourg, etc. : E. B — Rue ou chemin, place, etc. : Klap straat — Numéro de la maison : 32 — Nom de la maison : — Folio 157

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
L'a et N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE, OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Bogaerts	Marie Catherine	Overyssche 1795	Veuve de Lamal Jean Baptiste		Nie	en 1795
2	Goossens Beau-fils	Jean Auguste	Overyssche 11 Décembre 1838	Epoux de Lamal Henriette	Blanchisseur de toile		
3	Lamal Fille	Henriette	Overyssche 22 Juin 1841	Epouse de Goossens Jean Auguste		Nie	22 Juin 1841
4	Goossens Petite-fille	Marie Catherine	Overyssche 15 Décembre 1865			Nie	15 Dbre 1865
5	Goossens Petit fils	Pierre Joseph	Overyssche 9 Novembre 1867			Nie	9 9bre 1867
6	Goossens Petite fille	Christe	Overyssche 25 Novembre 1869			Nie	25 9bre 1869
7	Goossens. fille du N° 2.	Marie Joseph ine	Overyssche 15 Août 1871				
8	Goossens fille du N° 2	Marie Anne	Overyssche 10 7bre 1873				
9	Goossens fils du N° 2	André Henri	Overyssche 9 Juin 1875.				
B 10	Lamal	Antoine	Overyssche 6 février 1811	Epoux du N° 11.	Blanchisseur de toile	Nie	6 février 1811
11	~~Vandenweyenberg~~	Marie Anne	Overyssche 3 Janvier 1812	Epouse du N° 10		Nie	3 Janvier 1812
12	Lamal Fils	Jean Baptiste	Overyssche 28 Décembre 1843		Journalier	Nie	28 Dbre 1843
13	~~Lamal~~ Fille	~~Marie Adrienne~~	Overyssche 30 Juillet 1848			Nie	30 Juillet 1848
14	Lamal Fille	Jeanne Marie	Overyssche 1 Avril 1854			Nie	1 Avril 1854
15	~~Lamal~~ fille du N° 11	~~Marie Sylvie~~	~~Overyssche 1 Avril~~ 1872.				
16	Lamal fille du N° 10.	Marie Thérèse	Overyssche 30 Juillet 1848		Servante	7 Juin 1876 Etterbeek	
17	Goossens fille du N° 2	Jeanne Julie	Overyssche 29 Mai 1877				
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau* ; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1856.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				décédé (51)		13 juillet 1841			
				Hoogleest	20 juillet 1833				

N° de la maison : 34. — Nom de la maison :

				Décédée		6 Janvier 1887			
				Bruxelles rue du Champ des Manœuvres N° 8.	21 Août 1874	28 Août 1874			
				Décédé		4 Mai 1873			
				Etterbeek Clos Terveuren	21 Juin 1882				

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 18, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixquel — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Klapstraat — Numéro de la maison : 36 — Nom de la maison : — Folio 152 j

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Bauwens	Jean François	Overyssche 20 Juillet 1836	Epoux du N° 2	Cultivateur et boutiquier	Hoeylaert	en 1863										
2	Joly	Rosalie	Hoeylaert en Mars 1839	Epouse du N° 1		Hoeylaert	en 1863										
3	Bauwens Fille	Anne Catherine	Hoeylaert 1 Novembre 1862			Hoeylaert	en 1863					Ixelles sam rouci. 106	29 mai 1883				
4	Bauwens Fils	Louis	Overyssche 25 Septembre 1866			Né	25 7bre 1866										
5	Bauwens Fille	Jeanne Marie	Overyssche 25 Septembre 1866			Née	25 7bre 1866										
6	Bauwens Fils	Angelus	Overyssche 17 février 1868			Né	17 février 1868										
7	Bauwens Fille	Justine	Overyssche 24 février 1870			Née	24 février 1870										
8	Bauwens fils du N° 1	François	Overyssche 21 Janvier 1873														
9	Bauwens fille du N° 1	Jeanne Léontine	Overyssche 30 Mai 1875														
B 10	Bauwens fille du n° 1	Marie Thérèse	Overyssche 6 février 1878	C	"	Née	6 février 1878										
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Paquet — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Klapstraat — Numéro de la maison : 16 — Nom de la maison : — Folio 153 / 81

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Le et N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION. (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Vanvoorhuyzen	Isaac	Overyssche 9 Mars 1807	Fils de Berger et Anne Catherine	Journalier	Né	9 Mars 1807
2	Vanvoorhuyzen Fils	André	Overyssche 6 avril 1840	Marié à Renard Marie Amel Le 30 Janvier 1867	Journalier	Né	6 avril 1840
3	Vanvoorhuyzen Fille	Marie Catherine	Overyssche 24 Juin 1844			Né	24 Juin 1844
4	Vanvoorhuyzen Fils	Guillaume	Overyssche 30 Juin 1847		Journalier	Né	30 Juin 1847
5	Renard Belle Fille	Marie Amel	Overyssche 20 Octobre 1837	Epouse de Vanvoorhuyzen André	Veuve du 3e Lit de Le 30 Janvier 1867.	30 Janvier 1867
6	Vanvoorhuyzen Petite Fille	Marie Nathalie	Overyssche 22 Mai 1867			Né	22 Mai 1867
7	Vanvoorhuyzen Petit Fils	Guillaume	Overyssche 26 Janvier 1869			Né	26 Janvier 1869
8	Vanvoorhuyzen fille du N° 2.	Jeanne Marie	Overyssche 15 Janvier 1871.				
9	Vanvoorhuyzen fils du N° 2.	Louis	Overyssche 23 Avril 1873				
B 10	Vanvoorhuyzen fille du N° 2.	Jeanne Marie	Overyssche 12 Août 1873.				
11	Vanvoorhuyzen fille de N° 2.	Marie Mathilde	Overyssche 7 Août 1873			Né	
12	Vanvoorhuyzen	Marie anne	Overyssche 11 Nov 1873				
13	Vanvoorhuyzen	Marie Louise	Overyssche 11 Nov 1883				
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	décédé (15)	"	19 Janvier 1869	"	"	"
"	"	"	"	Rosières décédé à Tirlemont [sic ?]	1 Mars 1867. "	10 avril 1867. 5 Janvier 1869	"	"	"

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Klaps street Numéro de la maison : 41. Nom de la maison : Folio 154 S

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Puttemans	Jean Baptiste	Overyssche 29 Mars 1817	Epoux du N° 2	Journalier	Né	29 Mars 1817
2	Racet	Félicité	Bruxelles 4 Janvier 1817	Epouse du N° 1		Bruxelles	en 1828
3	Puttemans Petit fils	Jean Baptiste	Overyssche 8 Novembre 1861	Enfant naturel de Puttemans, Jeanne Marie		Né	8 9bre 1861
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B							
10	Charlier	Paul	Overyssche 10 Septembre 1822	Epoux du N° 11	Journalier	Né	10 7bre 1822
11	Vanmoer	Anne Catherine	Overyssche 30 avril 1824	Epouse du N° 10		Née	30 Avril 1824
12	Charlier Fils	Guillaume	Overyssche 6 Décembre 1853			Né	6 Xbre 1853
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

N° de la maison : 42 Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Pogué — Section ou quartier, faubourg, etc.: B — Rue ou chemin, place, etc.: Klap Straat — Numéro de la maison: 44 — Nom de la maison: — Folio 155

Voir la suite au folio 165 même registre

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Lettre et N°	NOM DE FAMILLE — RÉDIGÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Vandendael	Pétronille	Hautenbourg en 1819		Journalière	Hautenbourg	en 1866
2	Vandendael Fille	Rosalie	Houtenbourg 15 Août 1855	Enfant naturelle du N°1		Houtenbourg	en 1866
3	Vandendael Fille	Pauline	Houtenbourg 1 Octobre 1859	Enfant naturelle du N°1		Houtenbourg	en 1866
4	Vandendael Fils	Jean François	Houtenbourg 3 Octobre 1864	Enfant naturel du N°1		Houtenbourg	en 1866
5	~~Marchand~~ Geriot	Jésus	Overyssche 12 Août 1883	enfant du N°13			
6	~~Teeters~~	Jacques	Geerle 12 Octobre 1822	Epoux du N°7	Tisserand Journ.	Geerle	21 8bre 1854
7	~~Marchand~~	Jeanne Marie	Overyssche 7 Juillet 1857	Epouse du N°6		né.	
8	Bellicourt	Jeanne Marie	Overyssche 30 8bre 1857				
9	~~Marchand~~ Marchand Bellicourt	Jeanne Florence	Overyssche 28 8bre 1860	enfant du N°13.			
B 10	Marchand	Jean François	Overyssche 13 avril 1832	Epoux du N°11	Journalier	Né	13 avril 1832
11	Michiels	Jeanne Marie	Overyssche 1 Octobre 1832	Epouse du N° 10		Né	1 8bre 1832
12	~~Marchand~~ Fille	Jeanne Marie	Overyssche 7 Juillet 1857	mariée au N° 6		Né	7 Juillet 1857
13	Marchand Fille	Jeanne Pauline	Overyssche 21 février 1859	Epouse Geriot Jos.		Né	21 février 1859
14	Marchand Fille	Florentine	Overyssche 2 Septembre 1860	Epouse Bellicourt Jos.		Né	2 7bre 1860
15	Marchand Fille	Constance	Overyssche 29 Mars 1867			Né	29 mars 1867
16	~~Marchand~~ Fils	Henri	Overyssche 16 avril 1870			Né	16 avril 1870
17	Marchand fils du N° 10	Jeanne Marie	Overyssche 22 février 1872				
18	Marchand fils du N° 10	Jean Baptiste	Overyssche 14 janvier 1876				

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Etterbeek	13 8bre 1867	16 8bre 1867			
				Etterbeek	12 8bre 1867	16 8bre 1867			
				Etterbeek	13 8bre 1867	16 8bre 1867			
				Etterbeek	12 8bre 1867	16 8bre 1867			
Overyssche				Gierle	3 Août 1870	17 8bre 1870			
				"	"	"			
							Séparé		

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Klapstraat — Numéro de la maison : 48 — Nom de la maison : — Folio 156

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nᵒ employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nᵒ de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Lamal	Henri	Overyssche 13 avril 1806	Epoux du N° 2 E	Journalier	Né	13 avril 1806										
2	~~Wargé~~	~~Anne Marie~~	~~Overyssche 25 Mars 1813~~	Epouse du N° 1		Née	25 Mars 1813					Décédée		10. 2. 77.			
3	~~Lamal~~ Fille	~~Marie Anne~~	Overyssche 23 Novembre 1843		Ouvrière Tailleuse	Née	23 9bre 1843			B. 157							
4	Lamal Fils	Louis Pierre	Overyssche 17 Octobre 1846		Ouvrier Tailleur	Né	17 8bre 1846										
5	Kaeyaerts Petite fille	Marie Mathilde Elisabeth	Overyssche 27 Juillet 1864			Née	17 Juillet 1864										
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : 50. Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquiel Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Klap Straat Numéro de la maison : 52 Nom de la maison : Folio 157

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	~~Vandeput~~	~~Jean Baptiste~~	~~Hutenberg 27 Janvier 1815~~	Epoux du N° 2 veuf de Dewaet anne Catherine	Cultivateur							Décédé		11 9bre 1875			
2	~~Delgof~~	~~Marie Thérèse~~	Overyssche 1 Octobre 1799	Epouse du N° 1		Né	1 8bre 1799	"	"	"	"	décédée (9)	"	14 février 1871	"	"	"
3	~~Vandenbranden~~	~~Jean Baptiste~~	Overyssche 19 Juin 1852	"		Né	19 Juin 1852	"	"	"	"	Gilly (Hainaut)	29 Octobre 1867	8 Novembre 1867	"	"	"
4																	
5	Van Bever	Michel	Rhode Sᵗ Agathe 1826	Epoux du N° 6	Tabarcher	né										B 184	
6	Lamal	Marie Anne	Overyssche 23 Novembre 1843	Epouse du N° 5	Tailleuse	née										A 156	
7	Van Bever fils du n° 5	Henri Maria	Overyssche 28 Août 1871			né											
8	Van Bever fils du n° 5	Marie	Overyssche 18 avril 1880														
9	Van Bever fille du n° 5	Melanie Eugenie	Overyssche 28 Janvier 1882														
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Tepcel — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Etap Straat — Numéro de la maison : 54 — Nom de la maison : — Folio : 152 bis

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Les Nos	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTER EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Van Erp~~	~~Guillaume~~	Grenpaschal 11 Janvier 1831	Epoux de N° 2	Journalier	Né	11 Janvier 1831
2	Bas	Anne	Grenpaschal 12 Mai 1830	Epouse de N° 1 Veuve de Bergiers Jean		Née	12 Mai 1830
3	~~Van Erp~~ Fille	Jeanne Catherine	Grenpaschal 6 Janvier 1827			Née	6 Janvier 1827
4	Van Erp Fille	Christine	Grenpaschal 16 Juillet 1860			Née	16 Juillet 1860
5	~~Bergiers~~ Petite Fille	~~Philomène~~	Grenpaschal 16 Juillet 1850		sans Emploi	Née	16 Juillet 1850
6	~~Bergiers~~ Beau Fils	Guillaume	Grenpaschal 8 Octobre 1832	Epoux Pauwens, Catherine M.R. n° 5	Journalier	Né	1 8bre 1832
7	Bergiers Petite fille	Emilie	Grenpaschal 16 Octobre 1866	Enfant naturelle de Bergiers Emma		Née	16 8bre 1866
8	Bergiers Petite Fille	Adrien	Overyssche 3 Janvier 1869	Enfant naturel de Bergiers Philomène		Né	3 Janvier 1869
9	Van Erp Fille	Jeanne Cath.	Overyssche 3 Janvier 1867	Epouse Delecuelencer Jean Charles N. 14		Né	26 8bre 1877
B 10	Bergiers fils N° 6	Français	10 Août 1877			Né	10 Août 1877
11	Delecuelencer	Anne Marie	Overyssche 28 Mars 1850				
12	Delecuelencer	Joseph	Overyssche 14 Juin 1821				
13	Delecuelencer	Philomène Henriette	Overyssche 21 Août 1877				
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO. NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		17 Juin 1878			
				Etterbeek 6 Juillet 1886 ch. de la Croix 161					
				Bruxelles 2 Juillet 1877					
				Mercael Quentrec 7		12 8bre 1882			
				Bruxelles marché aux peaux 11	7 Mai 1868	16 Mai 1868			
				Etterbeek, rue d'Steenig, 86	21 8bre 1876	24 8bre 1876			

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Seguel — Section ou quartier, faubourg, etc.: B — Rue ou chemin, place, etc.: Klap straat — Numéro de la maison: 56 — Nom de la maison: — Folio 154

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
L'a ci N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Vandeuren	Henri	Luxembourg 9 Juin 1803	Epoux de N° 2	Blanchisseur de toiles		
2	Baudens	Marie Thérèse	Overyssche 9 Septembre 1805	Epouse du N° 1		Nie	1er Mai 1865
3	Vandeuren fils	Jeanne Pauline	Overyssche 9 Février 1837	Epouse de Romanus Jean Bte		Nee	9 Février 1837
4	Vandeuren fils	Benoit	Overyssche 11 Juillet 1842		ouvrier blanchisseur de toiles	Ne	11 Juillet 1842
5	Romanus beau fils	Jean Baptiste	Overyssche 25 Février 1836	Epouse de Vandeuren Jeanne Pauline	ouvrier blanchisseur de toiles	Ne	25 Février 1836
6	Romanus Petite fille	Nathalie	Overyssche 21 Février 1861			Nie	21 Février 1861
7	Romanus Petit fils	Joseph	Overyssche 8 Octobre 1867			Ne	8 Oct. 1867
8	Romanus Petit fils	Benoit	Overyssche 14 Février 1870			Ne	14 Février 1870
9	Romanus fille du N° 5	Marie Elisabeth	Overyssche 21 Juin 1872.				
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1856.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

N° de la maison: — Nom de la maison:

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 43, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ecuel — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Klap Straat — Numéro de la maison : 58 — Nom de la maison : — Folio 160 S

Lª et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Nedergedaelt	Pierre	Overysschel 24 Novembre 1806	Epoux du N° 2	Journalier	Né	24 9bre 1806										
2	Hernalsteen	Anne Marie	Overysschel 11 Octobre 1813	Epouse du N° 1		Née	11 8bre 1813										
3	Nedergedaelt Fils	Pierre Joseph	Overysschel 8 Juillet 1852		Journalier	Né	8 Juillet 1852	"	"	"	"	Hoeylaert	9 Janvier 1869	12 Janvier 1869	"	"	"
4	Decueper	Marie Anne	Overysschel 25 Novembre 1866	Enfant naturelle de Decueper Jeanne Catherine		Née	25 9bre 1866	"	"	"	"	Bruxelles	17 Décembre 1868	11 Janvier 1869	"	"	"
5	~~Nedergedaelt~~	~~Pierre Joseph~~	Overysschel 8 Juillet 1852	Marié à Elisabeth Bergiers	Journalier	Hoeylaert	13 Janvier 1869			Passé folio 260, C							
6	Decueper	Marie anne	Overysschel 25 Novembre 1866	Enfant naturelle de Decueper Jeanne Catherine légitimé par acte de Mariage Delandheer		Rivières St andré	20 Janvier 1870	Bruxelles				Bruxelles rue des six Jalons N° 20	25 7bre 1870				
7																	
8																	
9																	
B 10	Poot	Ferdinand	Overysschel 25 Septembre 1825		Journalier	Né	25 7bre 1825										
11	Poot sœur	Petronille	Overysschel 17 Mai 1823			Née	17 Mai 1823										
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : 60 Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Roquet Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Klap Straat Numéro de la maison : 62 Nom de la maison : Folio 161 V

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^e et N°	NOM DE FAMILLE (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Bauwens	Ambroise	Overyssche 14 février 1798	Epoux du N° 2	Blanchisseur de toiles	Id	14 février 1798
2	Contenyprè	Anne Marie	Overyssche 26 Mai 1803	Epouse du N° 1		Id	26 Mai 1803
3	Bauwens J.L	Benoit	Overyssche 13 août 1824	Marié Bauwens Jeanne Barbe N° 4 27 Mars 1868.	ouvrier Blanchisseur de toiles	Id	13 août 1824
4	Bauwens J.M	Marie Catherine	Overyssche 13 Janvier 1830	Mariée avec Thielemans Corneille N° 11 Juin 1861 N° 11		Id	13 Janvier 1830
5	Bauwens Fille	Ferdinand	Overyssche 16 Mai 1844		Ouvrier Blanchisseur de toiles	Id	16 Mai 1844
6	Thielemans Bauwens Petite fille	Marie Anne	Overyssche 18 Novembre 1863	Enfant naturelle de Bauwens Henriette Reconnue le 15 Juin 1867		Id	18 9bre 1863
7	Thielemans Petite fille	Jeanne Marie	Overyssche 30 mai 1867			Id	30 mars 1867
8	Thielemans Petit fils	Ferdinand	Overyssche 24 Mars 1869			Id	24 Mars 1869
9	Thielemans Petit fils	Modeste	Overyssche 3 Janvier 1871			Id	3 Janvier 1871
B							
10	Thielemans fille du N° 11	Anne Marie	Overyssche 11 Octobre 1872				
11	Thielemans	Pierre Joseph	Overyssche 16 Dbre 1835	Epoux du N° 4	Cultivateur	Vo Heelpoe	10 9bre 1881
12	Thielemans fils du N° 11	Jean François	Overyssche 19 Août 1874			idem	9
13	Thielemans fille du N° 11	Julie Marie	Overyssche 23 8bre 1876			idem	9
14	Thielemans fille du N° 11	Marie Joséphine	Overyssche 28 Fbre 1878			Id	idem 9
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE, des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS FORMÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS FORMÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
8	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé 27 Janvier 1812					
				Décédé 1879					
"	"	passé Stat. Reg. N° 1 et N° 4 H. C.	28 mars 1868	"	"	"	"	"	"
				Décédé 16 Janv. 1880					
				Hooylaert, Jeanne Marie 27 Mai 1871	1 Juin 1871				
"	"	"	"	Décédé 911	"	3 Octobre 1869	"	"	"
"	"	"	"	Décédé 711	"	27 Janvier 1873	"	passé folio 255 N° 5 a	15 7bre 1868
				Vertrokken Februari 1881 Verhuisd 1881		Rentré le 10 9bre 1881			
				idem idem					
				Décédé		5. 3. 77			
				Vertrokken Februari 1881 Verhuisd 1881.		Rentré le 10 9bre 1881.		239. C	5 7bre 1872
				idem idem					
				idem idem					
				idem idem					

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau* ; c'est la *commune* que l'on doit désigner, Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume. on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Klap straat Numéro de la maison : 44b Nom de la maison : Folio 162

L° et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DÉMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DÉMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1868.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Decat	Félix	Overyssche 4 Octobre 1842.	Epoux du n° 2	Tournalier	Né	1 8bre 1842									Venu folio 132 n° 3 m. s.	en 1868. a.
2	Vandendael	Rosalie	Overyssche 6 Décembre 1843.	Epouse du n° 1.		Née	6 8bre 1843									Venu folio 269 n° 4 m. s.	en 1868 a.
3	Decat Fille	Jeanne	Overyssche 20 Novembre 1868.			Née	20 9bre 1868					Hoeyloert	1 mars 1883		Hoeyloert	Venu folio 132 n° 7 m. s.	en 1868. a.
4	Decat Fils	Modeste	Overyssche 5 Janvier 1866.			Né	1 Janvier 1866.									Venu folio 269 n° 6 m. s.	en 1868. a
5	Decat Fils	Benoit Joseph	Overyssche 26 Janvier 1871			Né	26 Janvier 1871										
6	Decat fille du n° 1	Jeanne Marie	Overyssche 5 avril 1874														
7	Decat fils du n° 1	Henri	Overyssche 16 Janvier 1878	C		Né	16 Janvier 1878										
8	Decat	Marie Mathilde	Overyssche 11 Avril 1881														
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Igiee Section ou quartier, faubourg, etc. : B. Rue ou chemin, place, etc. : Klapstraet Numéro de la maison : 10 Nom de la maison : Folio 163

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie; de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^a et N^o	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Paternostier	Francis	Overpelt 1800	Epoux du N°2	Journalier	Jumet	24 Oct. 1870
2	Ballard	Anne Thérèse	Overpelt 1809	Epouse du N°1		Jumet	24 Oct. 1870
3	Paternostier	François	Overpelt 1833		Journalier	Jumet	24 Oct. 1870
4	Paternostier	Pierre	Overpelt 1835		Journalier	Jumet	24 Oct. 1870
5							
6							
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	Gilly	23 février 1871	25 février 1871		"	"
"	"	"	"	Gilly	22 d° 1871	25 d° 1871		"	"
"	"	"	"	Gilly	22 d° 1871	25 d° 1871		"	"
"	"	"	"	Gilly	22 d° 1871	25 d° 1871		"	"

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les *localités situées hors du royaume.*
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

Repris du folio 108.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 164

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION. (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1868.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	~~Dleminckx~~ fils du n° 8 folio 108.	~~Théophile~~	Overyssche ~~13 Avril 1878~~	Décédé		Né	13 Avril 1878					Décédé		13 Juin 1878			
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10	Vanderporten fils du n° 14 folio 108	Victor	Overyssche 2 Avril 1878			Né	2 Avril 1878										
11	~~Vanderporten~~	Marie Anne Victorine	Overyssche 22 Avril 1880									Décédé		30 avril 1880			
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

suite du folio - 155 -

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 165

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
Lᵉ et Nᵒ	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)					
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Bellicourt	Henri	Overyssel 5 mai 1883				
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nᵒ employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nᵒ de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

Nᵒ de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 1/2

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier où de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L[a] et N°	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR.				SORT		ANTS SUCCESSIFS DES MAISONS AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	DA DE LA DÉ DE S DE LA	FOLIO N.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13			14

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9; 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Blank Page(s)

Bruxelles. — Imp. de Fr. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Zavelenbarre Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Zavelenbarre Street Numéro de la maison : 1 Nom de la maison : Folio 173

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Bergiers	Jean François	Overyssel 28 Novembre 1815		Journalier	Ni	29 9bre 1815
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nᵒ employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nᵒ de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 4.)

Hameau ou village, etc.: Zaventem Section ou quartier, faubourg, etc.: B Rue ou chemin, place, etc.:

Suite au folio 194

Zaventem Numéro de la maison: 2 Nom de la maison: Folio 194

I.e et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (Déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	Poellaert	Pierre	Overyssche 1 Mai 1811	Fils de Denayer Jean Mathieu	Cultivateur	Ne	1 Mai 1811					Décédé					
2	Poellaert Id.	Barbe Anne	Overyssche 15 janvier 1839		Ouvrier Cultivateur	Ne	15 janvier 1839			126 C.	5 juin 1872						
3	Poellaert Fille	Anne Catherine	Overyssche 15 août 1843	Epouse de Vanderdael Henri M. R. fo 89		Vie	15 août 1843										
4	Poellaert Fille	Petronille	Overyssche 3 avril 1845	Epouse de Ferdinand Devis. F. C. 236.		Vie	3 Avril 1845										
5	Poellaert Fils	Jean Baptiste	Overyssche 15 Septembre 1848	Epoux de Jeanne Catherine Vanbinnebeek		Vie	15 7bre 1848										
6	Poellaert Fille	Pauline	Overyssche 14 Janvier 1851			Vie	14 Janvier 1851	"	"	"	"	Auzy-Obry	21 Mars 1873	1er Septembre 1873	Rentrée, voir aux N° 11 même folio	"	"
7	Poellaert Fille	Josephine	Overyssche 9 Septembre 1853			Vie	9 7bre 1853										
8	Poellaert Fils	Jean François	Overyssche 27 Novembre 1856			Vie	27 9bre 1856										
9	Poellaert Fils	Joseph	Overyssche 8 Septembre 1860			Vie	8 7bre 1860										
B																	
10	Vandendael fille du N° 3	Jeanne	Overyssche 19 Janvier 1872														
11	Poellaert	Pauline	Overyssche 11 Janvier 1850	Epouse Mimeyn Jh Bte	Servante	Auzy-Obry	27 Mars 1872										
12	Vandendael fils du n° 3	Jean Baptiste	Overyssche 9 Mars 1873														
13	Devis fils du N° 4	François	Overyssche 26 Juillet 1873									Décédé	27 Juillet 1873				
14	Vandendael fille du N° 3	Marie Rosalie	Overyssche 25 8bre 1874														
15	Devis fils du N° 4	Félix	Overyssche 6 Janvier 1875														
16	Vandendael	Félix	Overyssche 20 Mars 1876														
17	Devis fille du N° 4	Catherine	Overyssche 9 Décembre 1876									Décédée	19 Janvier 1878	21 Janvier 1878			
18	Vandendael fils	Jeanne	Overyssche 2 7bre 1877			Vie	2 7bre 1877										

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

N° de la maison: Nom de la maison:

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Zavelenberre Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Zavelenberre Strait Numéro de la maison : 5 Nom de la maison : Folio 175

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
A																	
1	Vandendael	Pierre	Overyssche 9 Janvier 1810	Veuf de Vanbuggenhout Jeanne	Journalier	Né	9 Janvier 1810					Décédé		23. 4. 77			
2	Vandendael Fille	Marie Thérèse	Overyssche 17 Décembre 1838	Mariée le 8 Juin 1868 avec Goossens Jean Baptiste	Journalière	Née	17 Xbre 1838	"	"	passé Mr 20 N° 11. a.	7 Juin 1868	"	"	"	"	"	"
3	Vandendael Fils	Jean Baptiste	Overyssche 6 Octobre 1845		Journalier	Né	6 Xbre 1845					Décédé		11 Février 1871			
4	Vandendael Fille	Marie Jeanne	Overyssche 9 Juillet 1841			Née	9 Juillet 1841					Malines rue Notre Dame 73	10 Août 1872	12 Août 72			
5	Vandendael Petit fils	Théophile	Overyssche 13 Juillet 1867	Enfant naturel de Vandendael Jeanne Marie	N 4	Né	13 Juillet 1867										
6	Flion	Joseph	Overyssche 9 7bre 1846	Epoux du n° 7													
7	Vandendael	Jeanne Marie	Overyssche 19 Février 1840	Epouse du n° 6.													
8	Flion fille du n° 6	Marie Léonie	Overyssche 7 Juillet 1878														
9	Vandendael fils du n° 4	Guillaume	Overyssche 26 Juin 1878	Enfant naturel de Marie Jeanne Vandendael													
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Zavelenberg Section ou quartier, faubourg, etc.: B Rue ou chemin, place, etc.: Zavelenberg Straat Numéro de la maison: 7 Nom de la maison: Folio 176 bis

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
L'a ct N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Vanbeek	Pierre	Overyssche 13 Novembre 1823	Epoux du N° 2	Journalier	Né	13 9bre 1823
2	Vanbeneden	Marie Thérèse	Overyssche 12 Juillet 1821	Epouse du N° 1		Né	12 Juillet 1821
3	Vanbeek fille	Antoinette	Overyssche 11 février 1849	Epouse de Nederpelt Marie Thérèse	Journalier	Né	11 février 1849
4	Vanbeek fils	Jean François	Overyssche 1 Juin 1849	Epoux de Walstyns Louise folio 103. 2. a	Journalier	Né	1 Juin 1849
5	Vanbeek fils	Michel	Overyssche 17 Septembre 1852	Marié Depage	Journalier	Né	17 7bre 1852
6	Vanbeek fille	Philomène	Overyssche 5 Août 1853			Née	5 Août 1853
7	Vanbeek fille	Josephine	Overyssche 5 Septembre 1856			Née	5 7bre 1856
8	Vanbeek fille	Antoinette	Overyssche 18 Janvier 1860			Née	18 Janvier 1860
9	Vanbeek fils	Félix	Overyssche 3 Juillet 1862			Né	3 Juillet 1862
B							
10	Vanbeek fils	Pierre	Overyssche 20 Juin 1864			Né	20 Juin 1864
11	Vanbeek fille	Philomène	Overyssche 5 Janv. 1863		Servante	Etterbeek	4 7bre 1869
12	Vanbeek	Antoine	Overyssche 4 Janvier 1811	Veuf Nederpelt	journalier	Veuf	19 Dbre 1872
13	Vanbeek fils de n° 12	Théophile	Etterbeek 15 juin 1857			"	"
14	Vanbeek fille "	Pauline	" 20 juillet 1858			"	"
15	Vanbeek " "	Marie Joseph	" 27 Dbre 1870			"	"
16	Vanbeek fille de n° 4	Marie Thérèse Jean Baptiste	Overyssche 2 Mars 1876				
17	Vanbeek fille de n° 1	Philomène	Overyssche 5 Août 1851	épouse Deveen Pierre.	Servante	Bayer-Ehy	23 Juin 1876
18	Vanbeek Deveen fils de n° 17	Michel Louis	Overyssche 17 Juin 1876				

SÉJOUR				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 12 septembre 1856.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	PORTÉS AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Etterbeek	6 février 1867	27 février 1867	Rentré avec m. le parent folio		
				Woluwe St Pierre	8 Mai 1875				
				Etterbeek	6 Mars 1876	16 Mars 1876	Rentré voir 188.11 précéd. folio		
				Hoeylaert	17 Dbre 1880				
				Hoeylaert					

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc. : Jaarlembeke Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Jaarlembeke straat Numéro de la maison : 9 Nom de la maison : Folio 17

Le et Nº	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT-CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº compris dans l'instruction ministérielle du 13 septembre 1851.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
	1	2	3	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Van Bimmebeek	Pierre	Overyssche 10 octobre 1841	Epoux du Nº 2	Journalier	Nº	10 8bre 1811				décédé		29 août 1876				
2	Kumps	Jeanne	Overyssche 22 Avril 1812	Epouse du Nº 1		Née	22 avril 1812				décédée		3 9bre 1853				
3	Van Bimmebeek Fils	Jean François	Overyssche 6 Juin 1846	Epoux de Stals Elisabeth	Journalier	Nº	6 Juin 1846	"	"	"	Scharbeek	6 janvier 1871	16 janvier 1871			"	"
4	Van Bimmebeek Fils	Pierre Joseph	Overyssche 11 Juin 1848	Epoux de Julie Cassiroy	Journalier	Nº	11 Juin 1848				Hoeylaert	22 Mars 1869	2 Avril 1869	Arrivé ici nº 4 y présent folio			
5	Van Bimmebeek Fils	Joseph	Overyssche 10 Mai 1850			Nº	1 Mai 1850				St Jans ten roode rue Gilleweltje 2.	12 September 1876	4 9bre 1876				
6	Van Bimmebeek Fils	Marie Anne	Overyssche 8 September 1851			Née	8 9bre 1851				Scharbeek aux champs Waichet nº 179.	11 8bre 1872	11 8bre 1872				
7	Van Bimmebeek Fils	Joseph	Overyssche 11 Mai 1870		Sans Profession	Hoeylaert	11 Mars 1871										
8	Van Cock	Jeanne	Overyssche 26 Août 1877	Enfant reconnu de la nº 7. folio 176		Née	26 août 1877										
9	Van Bimmebeek fils de Nº 4	Joseph	Overyssche 27 9bre 1878			né	27 9bre 1878										
B 10	Van Bimmebeek	Jeannette	Overyssche 31 juillet 1880														
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

Nº de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaffre, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Zavelenberg Section ou quartier, faubourg, etc.: B Rue ou chemin, place, etc.: Zavelenberg Straat Numéro de la maison: 11 Nom de la maison: Folio 178

Lettre et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Vanbrempthout	Louis		Neder-Brakel (Fl. orient.) 16 mars 1829		Journalier	Nederbrakel	1830
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9	Stas	Victor		Overyssche 26 Mars 1848	Expt. du N° 11.			
B 10	Stas	Felix		Overyssche 1 Novembre 1843	Epoux du N° 11		Journalier	Né	1 9bre 1843
11	Debroux	Elisabeth		Overyssche 25 Octobre 1844	Epouse du N° 10			Née	25 8bre 1844
12	Stas Fille	Catherine		Overyssche 22 Janvier 1865				Née	22 Janvier 1865
13	Stas Fille	Mathilde		Overyssche 29 Septembre 1866				Née	29 7bre 1866
14	Debot Belle-Mère	Marie Anne		Houyleart 1810	Veuve de Debroux Jean Philippe		Houyleart	Veuve	1840
15	Stas Fils	Pierre Joseph		Overyssche 8 Octobre 1869				Né	8 9bre 1869
16	Stas fils du N° 10	François		Overyssche 2 Janvier 1870					
17	Stas fils de	Jean Bte		Overyssche 6 Avril 1873					
18	Stas	Jeanne Catherine		Overyssche 27-2-73				Née	27-2-73

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (Déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	décédé (1)	"	2 Janvier 1870	"	"	"

N° de la maison: 13 Nom de la maison:

					Ixelles Chée de Wavre 64	5 août 1882.			
					décédée		22 9bre 1871		

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 43, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Gavelenborrel Section ou quartier, faubourg, etc. : B. Rue ou chemin, place, etc. : Gavelenborrel straat Numéro de la maison : 15 Nom de la maison : Folio 171

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge; les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus, par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.			SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
L'e et N°	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE,	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1858.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Mariens	Antoine	Houldenburg en 1820	Epoux du N° 2	Journalier	Houldenburg	en 1846										
2	~~Van Opbroen~~	Petronille	Overpeche 1 Juin 1817	Epouse du N° 1		Nie	2 Juin 1847					Décédé		1er Juin 1876			
3	Mariens Fils	Joseph	Overpeche 22 avril 1847		Journalier	Ne	22 avril 1847										
4	Mariens Fils	Jean Baptiste	Overpeche 11 Mai 1852	Epoux du N° 6		Ne	11 Mai 1852										
5	Mariens Sœur	Jeanne	Houldenburg en 1819			Houldenburg	en 1846										
6	Coetermans	Julienne	Overpeche 7 Fbre 1854	épouse Mariens Jean Bte												11.R.85.	
7	Mariens fils du N° 4.	Antoine	Overpeche 18. Août 1878			Ne											
8	Mariens	Joseph Gustave	Overpeche 9 Février 1880														
9	Mercens	Francois	Overpeche 16 Août 1881														
B																	
10	Cordemans	Jean	Overpeche 25 Mars 1832	Epoux du N° 11	Journalier	Ne	25 Mars 1832										
11	Debroux	Marie Anne	Overpeche 16 Février 1834	Epouse du N° 10		Ne	16 février 1834										
12	Cordemans Fille	Marie Anne	Overpeche 21 avril 1862			Ne	21 avril 1862										
13	Cordemans Fille	Anne Marie	Overpeche 6 Janvier 1865			Ne	6 Janvier 1865										
14	~~Cordemans~~ Fils	Pierre Joseph	Overpeche 12 Juin 1867			Ne	12 Juin 1867					Décédé (25)		27 Février 1876			
15	~~Cordemans~~ Fils	~~Sébastien~~	~~Overpeche 26 avril 1871~~			Ne	26 avril 1871					Décédé		5 avril 1876			
16	Cordemans Fille	Elisabeth	Overpeche 26 avril 1871			Ne	26 dº 1871										
17	Cordemans	Mathilde	Overpeche 6 Fbre 1882	Enfant du n° 12.													
18	Merciens	Louis	Overpeche 16 Mai 1883														

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

N° de la maison : 17 Nom de la maison :

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, fauh. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Gaverlenbourg Section ou quartier, faubourg, etc.: B Rue ou chemin, place, etc.: Jardin basse Rue Numéro de la maison: 19 Nom de la maison: Folio 180

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	Les et N°	NOM DE FAMILLE (RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				
	1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
A	1	Nedergedaelt	François	Overyssche 26 Juin 1816	Epoux du N° 2	Journalier	Ni	26 Juin 1816
	2	Vandenschrick	Marie Elisabeth	Overyssche 31 Décembre 1835	Epouse du N° 1		Ni	31 Dec. 1835
	3	Nedergedaelt fils	Aimé	Overyssche 23 Juin 1859	Marié le 7 mai 1879 à Sprenteels Isabelle 4-239	Journalier	Ni	27 Juin 1859
	4	Nedergedaelt fils	Jacques Jean François	Overyssche 28 Novembre 1853	Epoux Sprenteels Rosalie		Ni	28 Nov. 1853
	5	Nedergedaelt fille	Mélanie	Overyssche 25 Octobre 1868	Epouse Valère Vandenweyenbergh		Ni	25 Oct. 1868
	6	Nedergedaelt fille	Marie Thérèse	Overyssche 6 Octobre 1844	Epouse de Van Cock Antoine	Journalière	Ni	6 Oct. 1844
	7	Nedergedaelt	Anne Marie	Overyssche 1er Novembre 1850		Servante	Uccles	28 Nov. 1871
	8	Nedergedaelt	Anne Marie	Overyssche 1er Octobre 1850	Epouse de Sprenteels Jean Bte	Servante	Uccles	30 Nov. 1871
	9	Nedergedaelt fils du N° 8	André François	Overyssche 25 Janvier 1873				
B	10	Vandenschrick	Henri Jean	Maeysken en 1805	Veuf de Bergeries Anne Marie	Journalier	"	"
	11	Vandenschrick	Jean Joseph	Grimbergen 28 Mai 1842		ouvrier maçon	Ni	28 Mai 1842
	12	Sprenteels fille du N° 8	Pauline	Overyssche 28 Février 1873				
	13	Nedergedaelt fille du N° 3	Marie Anne	Overyssche 7 Mai 1875				
	14	Sprenteels	Jean Baptiste	Overyssche 10 Déc. 1841	Epoux du N° 15.	Journalier	Rosières St. André	13 Fév. 1876
	15	Nedergedaelt	Anne Marie	Overyssche 1er Juin 1850	Epouse du N° 14.	Ménagère	id.	id.
	16	Sprenteels fille du N° 14	Pauline	Overyssche 28 Février 1873			id.	id.
	17	Sprenteels fils du N° 15.	Jean François	Rosières St. André 7 Août 1875	X		id.	id.
	18	De Cleyser	Gustave Théodore	Schaerbeek 16 Juin 1877				

	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL. 9.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES. 10.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU. 11.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT. 12.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.) 13.	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE. 14.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès). 15.	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.) 16.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN. 17.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT. 18.
1					Gaverlenbourg	19 Janvier 1882				
2										
3										
4										
5										
6	"	"	"	"	Etterbeek	6 Janvier 1869	27 Janvier 1869	"	"	"
7	"	"	"	"	Bruxelles	1er Déc. 1870	31 Déc. 1870	Rentrée venant d'Uccles, voir n° 8 même folio		
8	Overyssche				Rosières St. André 1er Déc. 1874		24 Déc. 1874	Rentrée voyez n° 15 présent folio		
					Gaverlenbourg	19 Janvier 1882				
	N° de la maison: 21. Nom de la maison:									
					décédé 109		13 Octobre 1866			
					Etterbeek	25 Octobre 1868	28 Octobre 1868			
					Rosières St. André de l'Eglise N° 3	17 Déc. 1874	24 Déc. 1874	Rentrée voyez n° 16 présent folio		
					Gaverlenbourg	19 Janvier 1882				
					Mol. St. Jean	9 Décembre 1880				

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Voir folio 182

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Chevalerie, 19, Anc. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Zaventbeerd Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Zaventbeerd straat Numéro de la maison : 23 Nom de la maison : Folio 184

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
I.e et N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Van Ophem	Pierre Joseph	Overyssche 18 Août 1840	Epoux du N° 2	Journalier	Id.	18 août 1840
2	Decat	Jeanne Catherine	Overyssche 8 Juillet 1837	Epouse du N° 1		Id.	8 Juillet 1837
3	Van Ophem Fille	Marie Josephine	Overyssche 17 Octobre 1867			Id.	17 8bre 1867
4	~~Vanophem fils du N° 1~~	~~Gaston Joseph~~	~~Overyssche 27 Mars 1873~~				
5	Vanophem fille du N° 1	Marie Adèle	Overyssche 13 juillet 1875				
6	Fanophem fils du N° 1.	Marie Louis Petronille	Overyssche 22 Juin 1878				
7							
8							
9							
B 10	Van Ophem	Clément	Overyssche 13 avril 1804	Epoux du N° 11	Journalier	Né	13 avril 1804
11	~~Fallier~~	~~Elisabeth~~	~~Overyssche 12 août 1806~~	Epouse du N° 10		Née	22 août 1806
12	Nedergedaelt fille du n° 3. Adm. 180.	Maurice	Overyssche 11 Déc 1877			Id.	11 8bre 1877
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS. FORMÉE AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS. FORMÉE AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		20 9bre 1877			

N° de la maison : 25 Nom de la maison :

				Décédé	24-1-1914				
				Décédé		25. 3. 77			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesueur, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Zevenbergen Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. :

Zevenbergen straat Numéro de la maison : 27 Nom de la maison : Folio 183

L^a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE.) (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1 — 2	3	4	5	6	7	8
A 1	Deweert	Mathieu	Cerfontaine 24 Juin 1792	Epoux de No 2	Journalier	Anderlecht	en 1833
2	Caymans	Anne Marie	Grimpoorchel 6 Mars 1801	Epouse du No 1		Id	6 Mars 1801
3	Deweert	Ferdinand	Grimpoorchel 11 Novembre 1825		Journalier	Id	11 9bre 1825
4	Deweert	Jean	Grimpoorchel 29 Mars 1841		Journalier	Id	29 Mars 1841
5	Deweert	Jean	Grimpoorchel 29 Mars 1841	Marié avec Decat Jeanne Louise No 5 Janvier 1869	Journalier	Watermael Boitsfort	15 Juillet 1869
6	Deweert fille du no 4	Benoit	Overyssche 17 Juin 1871			Id	17 Juin 1871
7	Deweert fille du no 11 2.	Rosalie	Overyssche 29 Janvier 1874				
8	Deweert fille du no 2	Ferdinand	Overyssche 27 Janvier 1876				
9	Deweert	Modeste	Overyssche 25 Janvier 1878				
B 10	Vanbinnebeek	Antoine	Grimpoorchel 19 Mars 1816	Epouse de No 2	Journalier	Id	19 Mars 1816
11	Decock	Anne Catherine	Grimpoorchel 6 Octobre 1816	Epouse de No 1		Id	6 8bre 1816
12	Vanbinnebeek	Jeanne Catherine	Grimpoorchel 4 Septembre 1850	Epouse de Jean Baptiste Tollaer		Id	4 7bre 1850
13	Degraef	Jean François	Houtdonck 10 Janvier 1850			Houtdonck	en 1850
14	Toellaer fils du 12 2	Marie Thérèse	Overyssche 23 Mars 1874				
15	Toellaer fille du No 14	Jeanne	Overyssche 26 8bre 1875				
16	Toellaer fille du No 14	Marie Thérèse	Overyssche 26 Mars 1877				
17	Toellaer fille du No 14	Pauline	Overyssche 9 Mars 1880				
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE (ou PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES).	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé (A 3)		12 Juillet 1871			
"	"	"	"	Décédé (3)		4 Janvier 1870		"	"
"	"	"	"	Watermael Boitsfort	15 Mai 1867	15 Mai 1867	Rentré voir no 3 du présent folio.	"	"
"	"	passé folio 132 à la maison	7 Janvier 1869	"	"	"		"	"
				Décédé	3 Mars 1877				

Nº de la maison : 29 Nom de la maison :

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Zavelenberg Section ou quartier, faubourg, etc.: B Rue ou chemin, place, etc.:

Voir la suite folio 193 présent registre

Folio 113

Zavelenberg straat Numéro de la maison: 21 Nom de la maison:

N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge; les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Écrit en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION. (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance.)	SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (Déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès.)	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4ème colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. — DATE DU CHANGEMENT.
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																		
1	Debroux	Jean François	Overyssche 3 février 1822	Epoux du N° 2	Journalier	Né	3 février 1822											
2	Vanderschrieck	Anne Catherine	Woluwe 4 Octobre 1817	Epouse du N° 1		Woluwe	1849											
3	~~Debroux~~ fille	~~Isabelle~~	Overyssche 4 Septembre 1851	Epouse du N° 4	Couturière	Né	4 Juin 1861											
4	~~Cordemans~~	~~Jean François~~	Berchem 21 Septembre 1831	Epoux du N° 8	Journalier													
5	~~Cordemans~~ fils du N° 4	~~Henri~~	Overyssche 4 Juin 1873															
6	Cordemans	Jean François	Berchem 21 Juin 1830	Epoux du N° 7	journalier	Watermael Buitenhof	3 Déc 1874											
7	Debroux	Isabelle	Overyssche 4 Juin 1851	Epouse du N° 6		id	id											
8	Cordemans fils du N° 6	Henri	Overyssche 4 Juin 1873			id	id											
9	Cordemans fils du N° 6	Edouard	Overyssche 7 Juin 1876															
B																		
10	~~Decat~~	Jean François	Overyssche 24 Octobre 1799	Veuf de Vanderkelen Charlotte	Cultivateur	Né	24 Oct 1799											
11	Decat fille	Pauline (Appelée)	Overyssche 6 Mai 1839	Mariée le 5 Août 1868 à Desteyan Joseph		Né	6 Mai 1839											
12	~~Decat~~ fils	~~Antoine~~	Overyssche 2 Janvier 1845			Né	2 Janvier 1845											
13	Decat fils	Paul	Overyssche 6 février 1867	époux Vanderkelen Marie Elisa		Né	6 février 1867											
14	~~Decat~~ fils du N° 13	~~Jean François~~	Overyssche 14 Janvier 1872															
15	Decat fille du N° 13	Marie Thérèse	Overyssche 6 février 1874															
16	Decat fils du N° 10	François	Overyssche 10 Juillet 1878															
17	Decat	Jean Baptiste	Overyssche 17 Décembre 1877			Né	17 Déc 1877											
18	Decat fils du N° 13	Léopold	Overyssche 2 Janvier 1880															

N° de la maison: 2 Nom de la maison:

											décédé leg 9bre 1879.							
											Bruxelles	2 Janvier 1869	14 Janvier 1869					
											Watermael Buitenhof fort	15 Août 1872	17 Août 1872					
											décédé		27 Avril 1873.					

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Zandenberg Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Zandenberg Straat Numéro de la maison : 4 Nom de la maison : Folio 184 verso 214

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^e et N^o	NOM DE FAMILLE (répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (en toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Debroux	Guillaume	Overyssche 23 Mai 1824	Epoux du N° 2	Journalier	Né	23 Mai 1824
2	Vandenschrieck	Anne Catharine	Overyssche 4 février 1845	Epouse du N° 1.		Née	4 février 1845
3	Debroux fille	Marie Conrad	Overyssche 10 août 1866			Né	10 août 1866
4	Vandenschrieck Beau frère	Pierre	Hoeylaert 26 février 1809			Anderghem Bruxelles	6 février 1872 11 juillet 1872
5	Debroux fils	Joseph	Overyssche 1er Mars 1869			Né	1er Mars 1869
6	Debroux fils	Jules	Overyssche 28 Janvier 1871			Né	28 Janvier 1871
7	Debroux fille du N° 1	Elisabeth	Overyssche 27 Mars 1877				
8	Debroux	Modeste	Overyssche 14 9bre 1878				
9	Mertens Enfant du N° 13.	Marie Ernestine	Overyssche 30 mars 1880				
B 10	Mertens	Marie	Bruxelles 17 Décembre 1821	Epouse du N° 11	Cultivateur	Bruxelles	en 1850
11	Decat	Marie Thérèse	Overyssche 16 Septembre 1827	Epouse du N° 10.		Née	16 7bre 1827
12	Mertens fils	Jean François	Overyssche 4 Juin 1854			Né	4 Juin 1854
13	Mertens fille	Anne Marie	Overyssche 3 Janvier 1869			Née	3 Janvier 1869
14	Mertens fille	Jeanne Nathalie	Overyssche 1 août 1864			Née	1 août 1864
15	Mertens fille	Marie Josephine	Overyssche 10 Mars 1867			Née	10 Mars 1867
16	Mertens fils du N° 10	Leopold	Overyssche 18 Janvier 1872				
17	Mertens fils du N° 16	Jean François	Overyssche 9 Janvier 1874	Marié à Vandenpeereboom comme Hoeve Jo 203, le 7 Janvier 1878	Meunier	Hellin	9 Janvier 1874
18	Mertens fils du N° 12	Pierre Adolphe	overyssche le 23 Avril 1878			Né	23 Avril 1878

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO nouveau.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE du changement.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4e colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ancien.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE du changement.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Anderghem	9 x^bre 1881				
				Louvain rue de Bruxelles 105	21 9bre 1872	1er 9bre 1873			
				Etterbeek le 21 mars 1821	Woluwe rue des Hommes 1/2	24 Mars 1877	Rentré, voir N° 17, présent folio.		
					Hoeylaert Rue Centre	6 juillet 1886			
					Hoeylaert	11 mai 1879			
					idem	idem			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume. on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Zavelenborre Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Zavelenborre Straat Numéro de la maison : 8 Nom de la maison : Folio 185

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION. (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	~~Wargé~~	~~Philippe~~	~~Overyssche 20 Novembre 1830~~	Epoux du N° 2	Journalier	Né	20 9bre 1830					Houplaert Lumeke 5.	8 Xbre 1874	11 Xbre 1874			
2	~~Decat~~	~~Anne Josine~~	~~Overyssche 20 Novembre 1830~~	Epouse du N° 1		Née	20 9bre 1830					id	id	id			
3	~~Wargé~~ Fils	~~Anne Josine~~	~~Overyssche 27 avril 1857~~			Née	27 avril 1857					id	id	id			
4	~~Wargé~~ Fils	~~Felix~~	~~Overyssche 4 Mars 1861~~			Né	4 Mars 1861					id	id	id			
5	~~Wargé~~ Fille	~~Marie Josephine~~	~~Overyssche 28 Décembre 1866~~			Née	28 Xbre 1866					id	id	id			
6	~~Wargé~~ Fille	~~Jeanne~~	~~Overyssche 3 février 1869~~			Née	3 février 1869					id	id	id			
7	~~Wargé~~ fils du N° 8	~~Hyppolite~~	~~Overyssche 1er avril 1873~~									Décédé		3 7bre 1873			
8																	
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Jaerlenberre Section ou quartier, faubourg, etc.: B. Rue ou chemin, place, etc.: Jaerlenberre Straat Numéro de la maison: 10 Nom de la maison: Folio 116

La et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE. ÉCRIRE EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	4	2 3	4	5	6	7	8
A 1	Stoffs Stoefs	Paul	Overyssche 1 Novembre 1821	Epoux du N° 2	Journalier	Né	1 9bre 1821
2	Vandeuren	Marie Carmel	Overyssche 28 Octobre 1828	Epouse du N° 1		Né	28 8bre 1828
3	Stoffs Stoefs fille	Marie Thérèse	Overyssche 15 Décembre 1856			Née	15 Xbre 1856
4	Stoffs Stoefs fille	Rosalie	Overyssche 21 Septembre 1858	marié avec Peeters Dr. 7h. 7. d. folio 22.		Née	21 7bre 1858
5	Stoffs Stoefs fils	Jean Baptiste	Overyssche 10 Janvier 1861			Né	10 Janvier 1861
6	Stoffs Stoefs fils	Félix	Overyssche 7 Mars 1865			Né	7 Mars 1865
7	Stoefs fille	Colette	Overyssche 2 Juin 1868			Née	2 Juin 1868
8	Stoefs fille	Anne Catherine	Overyssche 10 Février 1871			Née	10 février 1871
9	Stoefs fils du N° 1	Modeste	Overyssche 4 Juin 1874				
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par les mots employés dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Sj. f. Centrale 3-12-1879			Revenue le 16 7. 1885.		
				Jette St Pierre 26-3-1884 Prés des Tabriques N. 37.	25 avril 1884.				

N° de la maison: Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Jarelenbarre Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Jarelenbarre Street Numéro de la maison : 12 Nom de la maison : Folio 17

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Le et N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Debroux~~	~~Guillaume~~	Greyporchel 11 Janvier 1846	Epoux du N° 2	Cultivateur	Né	11 Janvier 1846
2	~~Dolbart~~	Marie	Greyporchel 10 Mars 1809	Epouse du N° 1		Née	10 Mars 1809
3	Debroux Fille	Isabelle	Greyporchel 7 Janv. 1837			Née	7 Janv. 1837
4	~~Debroux~~ Fils	~~Camille~~	Greyporchel 30 Novembre 1839		ouvrier Cultivateur	Né	30 9bre 1839
5	~~Debroux~~ Fils	~~Jean Jeannis~~	~~Greyporchel 18 Mars 1842~~		ouvrier Cultivateur	Né	18 Mars 1842
6	Debroux Fille	Marie Thérèse	Greyporchel 1 Janvier 1847			Née	1 Janvier 1847
7	~~Debroux~~ Fils	~~Antoine~~	~~Greyporchel 2 Janvier 1850~~			Né	2 Janvier 1850
8	~~Kuypers~~ Beau	~~Guillaume~~	~~Greyporchel 10 août 1804~~			Né	20 août 1850
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS. DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION. (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		20 avril 1875			
				Décédé		28 9bre 1881			
"	"	"	"	Décédé (13)	"	24 février 1864	"		
				Décédé		20 avril 1875			
				Décédé		20 avril 1875			
				Se rend en ma Décédé	28 8bre 1871	31 8bre 1871			

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Zavelenbourg Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Zavelenbourg Street Numéro de la maison : 14 Nom de la maison : Folio 188 f

Lª et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Wauters	Isaac	Overyssche 22 Juillet 1827	Epoux du N° 2	Journalier	Né	22 Juillet 1827										
2	Vandenschrieck	Anne Marie	Overyssche 24 octobre 1826	Epouse du N° 1		Née	24 8bre 1826										
3	~~Wauters~~ Fille	Jeanne	Overyssche 24 octobre 1858			Née	24 8bre 1858					décédée		9 Xbre 1881			
4	Wauters Fils	Félix	Overyssche 17 Septembre 1861			Né	17 7bre 1861					Meerdeghem	3 Janvier 1881.				
5	Wauters Fille	Catherine	Overyssche 19 Mars 1864.			Née	19 Mars 1864.										
6	~~Wauters~~ Fils	~~Ferdinand~~	Overyssche 10 mai 1868			Né	10 mai 1868.	"	"	"	"	décédé (130)	"	30 Novembre 1868	"	"	"
7	~~Wauters~~ fils du N° 1.	~~Joseph~~	Overyssche 11 9bre 1871									Décédé		17 9bre 1871.			
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Zavelenborre Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Zavelenborre Straat Numéro de la maison : 16 Nom de la maison : Folio 189

L^a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Decock	Joseph	Overyssche 19 Avril 1821	Epoux du N° 2	Journalier	Né	19 avril 1821										
2	Van Ophem	Marie Catherine	Overyssche 13 Mars 1825	Epouse du N° 1		Née	13 Mars 1825										
3	Decock Fils	Julie	Overyssche 11 Novembre 1849	Epouse du N° 9		Née	11 9bre 1849										
4	Decock Fils	Felix	Overyssche 2 février 1853			Né	2 février 1853										
5	Decock Fils	Antoine	Overyssche 21 Août 1856			Né	21 août 1856										
6	Decock Fils	Pierre Joseph	Overyssche 23 Janvier 1860			Né	23 août 1860										
7	Decock Fils	Henri	Overyssche 13 Janvier 1864			Né	13 Janvier 1864										
8	Decock Fille	Jeanne Marie	Overyssche 14 février 1867			Née	14 février 1867										
9	Verstraeten	Guillaume	Huldenberg 1844	Epoux du N° 3	Journalier											231. C.	22 janvier 1874
B 10	Verstraeten fille du N° 9	Marie Louise	Overyssche 4 Mai 1874														
11	Verstraeten fille du N° 9	Angeline	Overyssche 21 Juillet 1876														
12	Verstraeten fils du N° 9	Felix	Overyssche 21 Juillet 1878														
13	Verstraeten	Jeanne Marie	Overyssche 5 Mai 1880														
14	Verstraeten	Celestine	Overyssche 2 7bre 1882														
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Jardenbosch — Section ou quartier, faubourg, etc.: B. — Rue ou chemin, place, etc.: Jardenbosch Straat — Numéro de la maison: N° — Nom de la maison: — Folio 191

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer là date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^a et N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Sterckx	Guillaume	Woluwe-St-Lambert 13 Octobre 1808	Epoux de N° 2. Chef de l'administration communale	Cultivateur		
2	Santuycom	Marie Anne Rosalie	Grimbergen 17 Avril 1821	Epouse de N° 1		Née	17 Avril 1821
3	Sterckx Fille	Marie Anne	Grimbergen 21 Avril 1841			Née	21 Avril 1841
4	~~Sterckx~~ Fille	~~Pauline~~	Grimbergen 6 Mars 1843	Epouse de Guillaume constatée Delgof		Née	6 Mars 1843
5	~~Sterckx~~ Fils	~~Amédée~~	Grimbergen 13 Mars 1849			Né	13 Mars 1849
6	Sterckx Fils	Léonard Constantin	Grimbergen 4 Mai 1850			Né	4 Mai 1850
7	Sterckx Fils	Clément Joseph	Grimbergen 13 Septembre 1854			Né	13 Sbre 1854
8	Sterckx Fille	Jeanne Catherine	Grimbergen 8 Janvier 1860			Née	8 Janvier 1860
9	Sterckx Fils	Victor	Grimbergen 9 Mars 1862			Né	9 Mars 1862
B 10	Sterckx Fille	Jeanne Marie	Grimbergen 8 Juillet 1865			Née	8 Juillet 1865
11	~~Sterckx~~ fille de N° 4.	~~Marie Adèle~~	Overyssche 5 Juillet 1872.				
12	~~Delgof~~ fille de N° 4	~~Marie Rosalie~~	Overyssche 24 Janvier 1876				
13	~~Delgof~~ fille de N° 4	~~Anne Catherine~~	Overyssche 21 Juin 1877			Née	21 Juin 1877
14	Tanroy	Pierre	Paris 7 Xbre 1854	C.	domestique	Paris	1 Mai 1879
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du Code civil.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				1re jour. Tom. Recvde 15 janvier 1880					
		Passe Folio 202	19 9bre 1881						
				1re passe sans mode de sre de la première fois	11 Mars 1878	20 Mars 1878			
				1re Jan. C. Recvde	14-2-78	16-2-78			

Reprise du folio 176.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 191

L^a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Vanloock fils du n° 4 folio 176.	Pierre	Overijssche 4 Janvier 1878	C	"	Né	4-1-78										
2	Vanloock	Henri	Overijssche 13 8bre 1881			né											
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner; en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

Repris du folio 180

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 192

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
Lᵃ et Nᵒ	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)					
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Spreutels. fille du n° 14 folio 180	Octavie	Overyssche 6 Avril 1878			Née	6 Avril 1878
2	Spreutels	Joseph	Overyssche 17 9bre 1880				
3	Spreutels	Avete	Overyssche 8 Août 1883				
4							
5	Van Weyenbergen	Henri	Overyssche 5 9bre 1880				
6	Nedergedaelt	Overyssche 17 Xbre 1880	Felix				
7							
8							
9							
B							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.

Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

Repris du folio 183.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 193.

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Cordemans fils du n° 6 folio 183	Alphonse	Overyssche 24 7bre 1878			Né											
2	Decat fille du n° 13	Appoline	Overyssche 12 Février 1882														
3	Cordemans	Sidonie	Overyssche 28 Août 1882														
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de TH. LESIGNE, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. :

Repris au folio 174

Folio 194

Numéro de la maison : Nom de la maison :

L^a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Poellaer fils n° 5.	Félix	Overyssch 9 mars 1882				
2	Minnoye fils du N° 11.	Julien	Overyssch 13 Mai 1882				
3	Poellaer	Jean Baptiste	Overyssche 22 février 1883				
4	Minnoye	Henri	Overyssche 18 mars 1883				
5							
6							
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio [illegible]

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR.				SORTIE.			
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 18 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	RADIATION (déclaration dans la [illegible] subséquente)	
9	10	11	12	13	14		

Blank Page(s)

N° de la maison : Nom de la maison :

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Zavelenbourg Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Vosse-straetje Numéro de la maison : 1 Nom de la maison : Folio 201 S

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès, par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1856.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Vandeuren	Jean Baptiste	Overyssche 26 Mai 1820	Epaux du N° 2	Journalier	Né	26 Mai 1820										
2	Bogaerts	Anne Marie	Overyssche 16 Mai 1824	Epouse du N° 1		Née	16 Mai 1824										
3	~~Vandeuren~~ Fils	~~Jean~~	~~Overyssche 11 février 1853~~			Né	11 février 1853					Décédé		3 8bre 1871			
4	~~Vandeuren~~ Fils	~~Henri~~	~~Overyssche 9 Juin 1859~~			Né	9 Juin 1859					Décédé		13-2-1883			
5	Vandeuren Fils	Guillaume	Overyssche 2 Mars 1862			Né	2 Mars 1862										
6	Vandeuren Fille	Jeanne Marie	Overyssche 17 Septembre 1864			Née	17 Septembre 1864										
7	~~Vandeuren~~ Fille	~~Anne Catherine~~	~~Overyssche 24 Janvier 1868~~			Née	24 Janvier 1868					décédée Etterbeek chaussée St Pierre n° 86.	15 8bre 1875	4 9bre 1875 16 8bre 1875			
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Zavelenborre Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Fosse straetje Numéro de la maison : 2 Nom de la maison : Folio 203

Le feuillet N° 202 a été omis en paginant le présent livre
Le Bourgmestre
[signature]

Lª et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
A																	
1	~~Vandenschrick~~	~~Jean Baptiste~~	~~Overgoschel 29 Mars 1801~~	Veuf de Debecker Anne Catherine	Cultivateur	Né	29 Mars 1801					Décédé		31. 1. 77			
2	Vandenschrick Fils	Pierre	Overgoschel 17 Mars 1828	Epoux de Denayère Petronille	Cultivateur	Né	17 Mars 1828										
3	~~Denayère~~ Belle fille	~~Petronille~~	Overgoschel 5 Mars 1826	Epouse de Vandenschrick Pierre		Née	5 Mars 1826	"	"	"	"	décédée (32)	"	14 mars 1870	"	"	"
4	Vandenschrick Petite-fille	Anne Marie	Overgoschel 7 Août 1867	Epouse Mertens Jean François f° 1864		Née	7 Août 1867					Hooylaert	11 mars 1879				
5	Vandenschrick Petit-fils	Pierre auguste	Overgoschel 3 Septembre 1859			Né	3 7bre 1859					Wol. Boetsfort	28 9bre 1882				
6	Vandenschrick Petit-fils	Felix	Overgoschel 18 Décembre 1861			Né	18 Xbre 1861										
7	Vandenschrick Petit-fils	Louise	Overgoschel 2 Mars 1864			Né	2 Mars 1864										
8	Vandenschrick Petit fils	Théophile	Overgoschel 12 Juillet 1866			Né	12 Juillet 1866										
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Zavelenberre Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Foire Straetje Numéro de la maison : 3. Nom de la maison : Folio 304.

L^a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Vandenschrick	Anne Marie	Overyssche 22 Janvier 1802	Epouse de Croisé Jean François	Journalière	Née	22 Janvier 1802										
2	Croisé Fils	Felix	Overyssche 14 Décembre 1838 1838		Journalier	Né	6 Décembre 1840										
3	Debroux	Isabelle	Overyssche 1838	Marie avec Croisé Felix le 1871													
4	Croisé fille de N° 2.	Marie Rosalie	Overyssche 27 Juin 1871			Née	27 Juin 1871										
5	Croissé	Gustave Augustin	Overyssche 30 Mars 1873														
6	Croissé fils du N° 2	Joseph	Overyssche 19 Mars 1875.														
7	Croissé fille du N° 2	Clémentine	Overyssche 12 9bre 1876														
8	Croissé fils du N° 2	Corneille	Overyssche 29 Juillet 1878.			né											
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Jarelenbosse Section ou quartier, faubourg, etc. : B. Rue ou chemin, place, etc. : Vieille rue Neuve Numéro de la maison : 4. Nom de la maison : Folio 205

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N^os	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Vandendael	Josse	Overyssche 19 février 1821	Epoux du N° 2.	Journalier	Né	19 février 1821
2	~~Vanstiphout~~	~~Anne Catherine~~	~~Grimpsel 15 Mars 1816~~	Epouse du N° 1		Né	15 Mars 1816
3	Vandendael fils	Henri	Overyssche 11 Septembre 1847			Né	28 7bre 1848
4	~~Vandendael fils~~	~~Ferdinand~~	~~Overyssche 11 Octobre 1850~~			Né	11 9bre 1850
5	Vandendael fille	~~Marie~~ Elisabeth	Overyssche 27 Mars 1856.	Epouse de Jean Baptiste Vanophem		Née	27 Mars 1856
6	~~Vanophem~~ fils du N° 5	~~Emile~~	~~Overyssche 3 7bre 1874~~				
7	Vanophem fils du N° 5.	Emile	Overyssche 18 9bre 1875.				
8	Vanophem fille du N° 5.	Catherine	Overyssche 1 9bre 1876.				
9	~~Vanophem~~	Ferdinand	Overyssche 7 août 1880				
B 10	Vanophem	Marie Amélie	Overyssche 6 Août 1881				
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

	SÉJOUR				SORTIE			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉS AU PRÉSENT FOLIO.	
	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1856.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1										
2					Décédée		2 9bre 1874			
3										
4					Juillet Séance de Vierge N° 70.	10 avril 1876	13 avril 1876			
5										
6					Décédé		3 8bre 1874			
7										
8										
9					Décédé		6 août 1880			
B 10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Jaarbeek Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Rue Neuve

Numéro de la maison : 5 Nom de la maison : Folio 205

L^a et N^os	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS en toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A								
1	Van Ophem	Guillaume	Overyssche 21 Septembre 1809	Epoux du N° 2	Journalier	Né	31 Déc. 1869
2	Buttemard	Anne Marie	Overyssche 1 Novembre 1809	Epouse du N° 1		Née	1 Déc. 1868
3	Van Ophem Fils	Célina	Overyssche 20 Novembre 1839	Marie a Deridder Marie Elisabeth	Journalier	Né	20 Déc. 1868
4	Van Ophem Fils	Jean Baptiste	Overyssche 8 Novembre 1841	Epoux d'Elisabeth Vandendael	Journalier	Né	8 Déc. 1841
5	Van Ophem Fille	Anne Marie	Overyssche 15 Juillet 1844	Marie Cle 15 Juillet 1844 Vanderstraeten Joseph		Née	15 Juillet 1844
6	Van Ophem Veuve Vanderstraeten	Marie Appoline	Overyssche 22 Avril 1843	Epse en premières noces de Van Ophem Jacques Décédé le 15 Juillet 1868 par Vanderstraeten Joseph		Née	22 Avril 1843
7	Vanderstraeten Petit fils du N° 1	Eugène	Overyssche 11 Janvier 1870			Né	11 Janvier 1870
8	Vanderstraeten Petit fils du N° 1	Marie Appolonie Célestine	Overyssche 11 Août 1871				
9	Vanderstraeten fils du N° 5	Jean	Overyssche 10 Août 1871				
B							
10	Vanderstraeten fils du N° 5	Félix	Overyssche 11 Août 1876				
11	Vanderstraeten	Jean Baptiste	Heidenberg 10 Mai 1845	Epoux du N° 5			
12	Vanderstraeten fils du N° 11	Benoit	Overyssche 27 Juin 1878				
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 18 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MÊMES MAISONS PORTÉS AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MÊMES MAISONS PORTÉS AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		15 Déc. 1868			
				Décédé	25 Janvier 1872	25 Janvier 1872			
		250 E.	31 Déc. 1871						
				Décédé		11 Janvier 1871			

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Ch. Jamar, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Zarelenbarre Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Vieux Chemin de Ste Renelde Numéro de la maison : 6 Nom de la maison : Folio 20/

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents, et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L'a et N°	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Vanderpoorten~~	~~Jean Baptiste~~	Overyssche 8 janvier 1835	Epoux du N° 2	Journalier	Ici	8 janvier 1835
2	Vanderlinden	Anne Josine	Overyssche 28 Novembre 1834	Epouse du N° 1		Idem	28 Novembre 1864
3	~~Vanderpoorten~~ fille	~~Elisabeth~~	Overyssche 14 Mars 1865			Idem	14 Mars 1865
4	~~Vanderpoorten~~ fille	~~Anne Elisabeth~~	Overyssche 16 Janvier 1869			Idem	16 Janvier 1869
5	~~Vanderpoorten~~ fils du n°4	~~Leopold Guillaume~~	Overyssche 26 Janvier 1873				
6							
7							
8							
9							
B 10	Vanderpoorten	Pierre	Overyssche en 1796	Epoux du N° 11	Journalier	Ici	en 1796
11	~~Deridder~~	~~Anne Marie~~	Overyssche en 1800	Epouse du N° 10		Idem	en 1800
12	Vanderpoorten fille	Elisabeth	Overyssche 17 Mai 1839	Mariée au N° 14 (Lgde Nelis) le 9 février 1867	Journalière	Ici	17 Mai 1839
13	~~Vanderpoorten~~ Nelis Petite fille	Thérèse Marie	Overyssche 29 Juillet 1864	Enfant naturelle de Vanderpoorten Elisabeth. Légitimée le 9 février 1867		Ici	29 Juillet 1864
14	Nelis Beau fils	Egide	Alsbeke 15 Octobre 1839	Epoux de Vanderpoorten Elisabeth	Journalier	Venu de la Sec. n. 22 Folio 17, n. 9	Le 9 février 1867
15	Nelis Petit fils	Henri	Overyssche 17 Mai 1867			Ici	17 Mai 1867
16	Nelis Petit fils	Jean Baptiste	Overyssche 20 Octobre 1869			Ici	20 Oct. 1869
17	Nelis fils des N°s 11 et 14	Julien	Overyssche 19 Janvier 1873				
18	Nelis fils du N° 14	Alphonse	Overyssche 19 Janvier 1873				

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le mot employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1856.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
		102 Ste 22 Janvier 1873.						102 Ste	22 Janvier 1873.
"	"	"	"	Décédé (49)	"	4 Avril 1869	"	"	"
		102 Ste 22 Janvier 1874							
"	"	"	"	Décédé (51)	"	11 avril 1870	"	"	"
				décédé		26 Janvier 1873			

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Zavelenberg Section ou quartier, faubourg, etc.: B Rue ou chemin, place, etc.: Zone étrangère Numéro de la maison: 5 Nom de la maison: Folio 206

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Lit et N°	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Devals	Pierre	Overyssche 4 Septembre 1806	Epoux du N° 2	Journalier	Id.	20 7bre 1806
2	Vandenschrieck	Marie Catherine	Overyssche 19 Avril 1816	Epouse du N° 1		Id.	19 Avril 1816
3	Devals fils	Pierre Paul	Overyssche 16 Juin 1839	Marié à Craps Jeanne Catherine le 25 Juin 1867.	Journalier	Id.	16 Juin 1839
4	Devals fils	Sébastien	Overyssche 19 Juin 1844	Marié le 13 Avril 1869 à Dercle Marie Thérèse	Journalier	Id.	19 Juin 1844.
5	Craps Belle fille	Jeanne Catherine	Overyssche 4 Janvier 1845	Epouse de Devals Pierre Paul		Comm. de la Comm. de Sobre Id. N° 215	25 Juin 1867.
6	Devals Petit fils (fils du N° 3.)	Jean Baptiste	Overyssche 24 Février 1869			Id.	24 Février 1869
7	Devals Petite fille (fille du N° 3)	Emmérence	Overyssche 9 Décembre 1870			Id.	9 7bre 1870
8	Dessals fille du N° 3.	Marie Thérèse	Overyssche 19 Janvier 1873				
9	Dessals fille du N° 3.	Pauline	Overyssche 5 Juillet 1875.				
B 10	Kumps	Henri	Overyssche 18 Nov 1801	Veuf de Dekelver Marie Anne	Journalier	Id.	18 Nov 1801
11	Dekelver Beau fils	Guillaume Joseph	Audenberg en 1845	Epoux de Kumps Anne Catherine	Journalier	Audenberg en 1860.	
12	Kumps Fille	Anne Catherine	Overyssche 14 Septembre 1839	Epouse de Dekelver Guillaume Joseph		Id.	14 7bre 1839
13	Dekelver Petite fille	Julienne	Overyssche 29 Septembre 1865			Id.	29 7bre 1865
14	Dekelver Petit-fille	Edouardine	Overyssche 25 Juillet 1867			Id.	25 Juillet 1867
15	Kumps Fils	Laurent	Overyssche 21 Mars 1835	Epoux du N° 16,	Journalier	Hoeylaert	29 Juillet 1869
16	Demaerschalck Belle fille	Elisabeth	Hoeylaert 18 Juin 1835	Epouse du N° 15,		Hoeylaert	29 Juillet 1869
17	Kumps Petite fille	Joséphine	Overyssche 20 Septembre 1868			Hoeylaert	29 Juillet 1869
18	Kumps Petit fils	Guillaume	Hoeylaert 13 Novembre 1869			Hoeylaert	29 Juillet 1869

Suite Folio 207 Famille Devals Pierre

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner. Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume. on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 4e septembre 1865.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé	12 Mars 1874				
		papier Vol. 3. fol. 111. n° 1 a	13 Avril 1869	"	"	"			
								Renvoi Folio 102 N° 215	25 Juin 1867.
				Décédé		19 Avril 1872			
				Décédé		21 Oct. 1873			
		papier Vol. 3. fol. 135 6	29 Juillet 1869	"	"	"			
		"	"	décédé (52)	"	11 Nov. 1873			
		papier Vol. 3. fol. 135 6	29 Juillet 1869	"	"	"			
		"	"	décédé (54)	"	5 Juin 1868			

Suite de la maison N° 5 au Folio 212 Fr.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Gardenbroek Section ou quartier, faubourg, etc.: B Rue ou chemin, place, etc.: Ferme Stroetje Numéro de la maison: 9 Nom de la maison: Folio 209

Voyez la folio 215 A pour la suite des M. de Kesselaere

La et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — NOM DE FAMILLE (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS en toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Vandenbroeck	Anne Marie	Overyssche 25 Mars 1808	Veuve de Cordemans Jean Bte	Journalière	Ni	25 Mars 1869
2	Cordemans Ch.	Chrestien	Overyssche 30 Octobre 1844	Epoux Debroeux, Marie Therese	Journalier	Ni	30 9bre 1844
3	Charlier Petit fils	Victor Louis	Overyssche 10 Janvier 1863			Ni	10 Janvier 1863
4	Cordeman	Joseph	Overyssche 29 Juillet 1871				
5							
6	Dewaels	Clemence	Overyssche 7 Janvier 1878				
7	Dewaels	Felix	Overyssche 27 mars 1883				
8	Dewaels	Guillaume	Overyssche 27 mai 1883				
9							
B 10	Decuyper	Marie Catherine	Overyssche 17 9bre 1792	Veuve de Van Cuyenen Antoine	"	Ni	en 1792
11	Debroux Beau fils	Antoine	Overyssche 21 Novembre 1807	Epoux de Van Cuyenen Marie Christine	Journalier	Ni	21 9bre 1829
12	Van Cuyenen Fille	Marie Christine	Overyssche 26 Mars 1837	Epouse de Debroux Antoine		Ni	26 Mars 1837
13	Debroux Petite fille	Marie Catherine	Overyssche 31 août 1866	Mme de Jean Baptiste Dewaey		Ni	31 Août 1866
14	Debroux Petite fille	Isabelle	Overyssche 25 Janvier 1867			Ni	25 Janvier 1867
15	Debroux Petit fils	Jean Baptiste	Overyssche 9 Décembre 1869			Ni	9 9bre 1869
16	Debroux fils du n° 11	Victor	Overyssche 21 Xbre 1872				
17	Dewaey fille du N° 15	Celine	Overyssche 17 9bre 1874				
18	Debroux fille du N° 11	Mathilde	Overyssche 31 Xbre 1876				

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1850.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS SORTIES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS SORTIES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé à Overyssche		23 Mars 1869			
				Décédé		9 9bre 1869			
				Décédé		12 avril 1870			
				id		8 8bre 1883			
				id		6 Juin 1883			

N° de la maison: 10 Nom de la maison:

				Décédé (129)		24 Novembre 1874			
				Roeulaert 20 Avril 1822					
				Décédé		2 Janvier 1876			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Impr. de Th. Lesaege, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Jarelenbaré Section ou quartier, faubourg, etc.: B Rue ou chemin, place, etc.: Fosse Rouge Numéro de la maison: 12 Nom de la maison: Folio 216

I.e et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune ou résidence).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. Folio nouveau.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. Date du changement.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 18 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. Folio ancien.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. Date du changement.
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																		
1	Quintens	Jean François	Overyssche 16 octobre 1839	Epoux de N° 2	Journalier	Né	16 8bre 1839											
2	Nederzedaele	Isabelle	Overyssche 21 février 1842	Epouse du N° 1		Née	21 février 1842											
3	Quintens Fils	Pierre Joseph	Overyssche 25 Août 1863			Né	25 Août 1863											
4	Quintens Fille	Marie Edmée	Overyssche 28 Juin 1866.			Née	28 Juin 1866.											
5	Quintens Fils	Eugène	Overyssche 17 Septembre 1868			Né	17 8bre 1868											
6	Quintens fils	Jean Jacques	Overyssche 17 Juin 1871			Né	17 Juin 1871											
7	Quintens fils du N° 1	Frédéric Joseph	Overyssche 11 Août 1873															
8	Quintens fils du N° 1	Guillaume	Overyssche 2 février 1875															
9	Caij fille du N° 8	Marie	Overyssche 1er Avril 1874															
B																		
10	Renaux	Lionel	Overyssche 9 janvier 1865	Veuve de Quintens Sébastien	Journalière	Née	9 janvier 1865											
11	Quintens Fils	Pascal	Overyssche 9 août 1837	Epoux du N° 13	Journalier	Né	9 août 1837											
12	Quintens Fille	Marie Elisabeth	Overyssche 30 Novembre 1844		Journalière	Née	30 9bre 1844											
13	Degreef Belle Fille	Anne Catherine	Duysbourg 15 Mai 1842	Epouse du N° 11		Duysbourg	2 9bre 1868											
14	Quintens Petite Fille	Marie Elisabeth	Duysbourg 11 février 1868			Duysbourg	2e 9bre 1868											
15	Quintens Petit Fils	Jean Francois	Overyssche 18 février 1869	Enfant naturel de Quintens Marie Elisabeth		N	18 février 1869											
16	Quintens	Marie Elisabeth	Overyssche 30 9bre 1844		Journalière	Bruxelles	11 8bre 1875											
17	Caij fils du N° 8	Pierre Joseph	Overyssche 26 août 1876															
18	Caij	Hélène	Overyssche 29 9bre 1871															

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Gavelenberg. Section ou quartier, faubourg, etc. : B. Rue ou chemin, place, etc. : Vieille Marché. Numéro de la maison : 9. Nom de la maison : Folio 211.

Lettre et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (en toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Devals	Sébastien	Overyssche 19 Juin 1844	Epoux du N° 2.	Journalier	Id.	19 Juin 1869
2	Deree	Marie Elisabeth Thérèse	Overyssche 14 Mars 1844	Epouse du N° 1		Id.	14 Mars 1867
3	Devals fille du N° 1	Rosalie	Overyssche 28 Juin 1870.			Id.	28 Juin 1870.
4	De Wals fils du N° 1	Victor	Overyssche 12 Janvier 1873.				
5	De Wals fille du N° 1	Jeanne Marie	Overyssche 11 Février 1875				
6							
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 14 septembre 1850.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
								Venu fille 37. 23 Avril 1869 N°4. ch	
								Venu fils 39 23 Avril 1869 N°5. id.	

N° de la maison : Nom de la maison :

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Chapelle, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Gravelenberg Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Ville Stratégique Suite.

Numéro de la maison : n° 8 Nom de la maison : Folio 208 Folio 212

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis le date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître ou ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N^os	NOM DE FAMILLE. RÉDIGÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 4	Rumpes Père fils de Rumpes Henri	Gaston	Hoey Liste 4 février 1869			Hoey Liste	29 Juillet 1870
2	Rumpes fils de n° 15 folio 208.	Ernest Joseph	Overyssche 12 Mai 1873				
3	Dewals fils de n° 3 folio 208 a.	Pierre Joseph	Overyssche 15 Août 1875				
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4me colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédée		13 Juin 1871			
				Décédé		30 Juin 1875			

N° de la maison : Nom de la maison :

Bruxelles. — Imp. de Fr. Lessens, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ravelenbourg — Section ou quartier, faubourg, etc.: B — Rue ou chemin, place, etc.: Vosse Straetje — Numéro de la maison: 9 — Nom de la maison: — Folio 213.

Suite du folio 209 A.

L.s et N.os	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS en toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Devroye fils du N° 13 au folio 209 a.	Victor	Overyssche 3 Novembre 1876				
2	Devroye fils du N° 13 au folio 209 a.	Charles Louis	Overyssche 5 Février 1881				
3	Devroye fils du N° 5.	Joseph Léopold	Overyssche 16 avril 1882				
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR — SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune — FOLIO nouveau.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune — DATE du changement.	SORTIE — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 12 septembre 1866.)	SORTIE — DATE de la déclaration de sortie de la commune.	SORTIE — DATE de la radiation (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ancien.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE du changement.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

N° de la maison: — Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Fr. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. :

Tuete sup 184

Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 214

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
	Lᵃ et N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A	1	Debroeuc	Jose	Overyssche 27 7bre 1881			ne'	
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
B	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18							

	SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4ᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 220

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.				SORTIE.			
L^a et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	R (décl dans séque	ESSIFS FOLIO. E EMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		
A															
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
B															
10															
11															
12															
13															
14															
15															
16															
17															
18															

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Blank Page(s)

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Vlierbeek Section ou quartier, faubourg, etc.: B Rue ou chemin, place, etc.: Route d'Louvain à Hoeylaert Numéro de la maison: 1 Nom de la maison: Folio 221

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE		SÉJOUR				SORTIE			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
La et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Eaymans	Christian	Hoeylaert en 1819	Epoux du N° 2.	Cultivateur	Hoeylaert	en 1859										
2	Janneaux	Jeanne Marie	Overyssche 27 Novembre 1836	Epouse du N° 1		Id	27 9bre 1836					Etterbeek	22 9bre 1843				
3	Eaymans fils	Pierre	Overyssche 10 Août 1861			Id	10 Août 1861					Laeken	18 Février 1880				
						Id	1 Avril 1880	Overyssche				Bruxelles	2 Août 1880				
4	Eaymans fille	Elisabeth	Overyssche 1 Mars 1864			Id	1 Mars 1864					Etterbeek	22 9bre 1883				
5	Eaymans fille	Philomène	Overyssche 3 Décembre 1866			Id	3 Xbre 1866					Etterbeek	22 9bre 1883				
6	Eaymans fille	Jeanne Catherine	Overyssche 6 Octobre 1869			Id	6 8bre 1869					Etterbeek	22 9bre 1883				
7	~~Eaymans~~ fille du N° 1	~~Anne Catherine~~	Overyssche ~~19 Août~~ 1872									Décédée		21 Xbre 1872			
8	~~Eaymans~~ fils du N° 1	Jean Baptiste	Overyssche 10 Mai 1874									id		8 Août 1874			
9	Eaymans fils du N° 1.	Jean Baptiste	Overyssche 23 Juillet 1878									Etterbeek	22 9bre 1883				
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison: Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles — Imp. de Th. Lesaege, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Vleerbeek Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Route d'Isque à Hoeylaert Numéro de la maison : 2. Nom de la maison : Folio 222.

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Taymans	Jean Baptiste	Overpochel 27 avril 1831	Epoux du N° 2	Journalier	Né	27 avril 1831	"	"	"	"	Hoeylaert	24 Novembre 1868	1er Décembre 1868	"	"	"
2	Verhoeven	Marie Thérèse	Overpochel 8 Mars 1838	Epouse du N° 1		Née	8 Mars 1838	"	"	"	"	Hoeylaert	24 d° 1868	1er d° 1868	"	"	"
3	Taymans Fille	Catherine	Overpochel 15 Décembre 1862			Née	15 Xbre 1862	"	"	"	"	Hoeylaert	24 d° 1868	1er d° 1868	"	"	"
4	Taymans Fille	Virginie	Overpochel 17 février 1865			Née	17 février 1865	"	"	"	"	Hoeylaert	24 d° 1868	1er d° 1868	"	"	"
5	Taymans Fille	Florentine	Overpochel 29 février 1868			Née	29 février 1868	"	"	"	"	Hoeylaert	24 d° 1868	1er d° 1868	"	"	"
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Bleurbecq Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Route d'Issenhoven Hoeyberg Numéro de la maison : 3 Nom de la maison : Folio 223.

L^s et N^os	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (en toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Debecker	Marie Elisabeth	Oeyngen sur Mer 15 Mars 1817	Veuve de Craps Jean Baptiste	Cultivatrice	Ici	15 Mars 1869
2	Craps Fils	Anne Marie	Oeyngen sur Mer 8 Mai 1853			Ici	8 Mai 1853
3	~~Craps~~ Fils	~~Célina~~	Oeyngen sur Mer ~~28 Septembre 1836~~	Epouse de Cellier Jos.		Ici	28 7bre 1836
4	Craps Fils	Jean Baptiste	Oeyngen sur Mer 19 Juillet 1839			Ici	19 Juillet 1839
5	Craps Fils	Guillaume	Oeyngen sur Mer 7 Septembre 1842			Ici	7 7bre 1842
6	Craps Fils	Pierre	Oeyngen sur Mer 27 avril 1849			Ici	27 avril 1849
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	décédée	"	7 Septembre 1869	"	"	"
		252 a.	26 7bre 1842						
"	"	"	"	Hoeyberg	28 Décembre 1868	29 Décembre 1868	Rentré voyez au folio 240. N° 7.	"	"
"	"	"	"	Hoeyberg	2 Mars 1871	7 Mars 1871	Rentré voir folio 102. a. N° 11.	"	"

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Vlierbeek Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Route d'Esquel à Hoeylaert Numéro de la maison : 4. Nom de la maison : Folio 224

L^a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Massart	Pierre	Hoeylaert an 1840	Epoux du N° 2	Journalier	Hoeylaert	15 Xbre 1866	"	"	"	"	Hoeylaert	25 Novembre 1868	1er Décembre 1868	"	"	"
2	Taymans	Catherine	Overpochel 26 Décembre 1836	Epouse du N° 1		Hoeylaert	15 Xbre 1866	"	"	"	"	Hoeylaert	25 d° 1868	1er d° 1868	"	"	"
3	Massart Fils	Désiré	Hoeylaert 14 Mai 1862			Hoeylaert	15 Xbre 1866	"	"	"	"	Hoeylaert	25 d° 1868	1er d° 1868	"	"	"
4	Massart Fils	Philippe	Hoeylaert 18 Octobre 1863			Hoeylaert	15 Xbre 1866	"	"	"	"	Hoeylaert	25 d° 1868	1er d° 1868	"	"	"
5	Massart Fils	Jean Baptiste	Hoeylaert 14 Mai 1865			Hoeylaert	15 Xbre 1866	"	"	"	"	Hoeylaert	25 d° 1868	1er d° 1868	"	"	"
6	Massart Fils	Pierre	Overpochel 10 Août 1867			Né	10 Août 1867	"	"	"	"	Hoeylaert	25 d° 1868	1er d° 1868	"	"	"
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Vlierbeek Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Route d'Isque à Hoeylaert Numéro de la maison : 5 Nom de la maison : Folio 225 J

Lª et Nº	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Buelens	Clément	Hoeylaert en Septembre 1821	Epoux du Nº 2	Cultivateur	Hoeylaert	en 1850	" "	"	"	"	Hoeylaert	26 Novembre 1868	1er Décembre 1868	rentré m. folio Nº 4.	"	"
2	Meuldermans	Anne Marie	Hoeylaert 1 Novembre 1813.	Epouse du Nº 1		Hoeylaert	" 1850	" "	"	"	"	Hoeylaert	25 Novembre 1868	1er dº 1868	"	"	"
3	Storm	Marie Elisabeth	Anvers (anvers) 6 Décembre 1842	Enfant de la patrie		Anvers	en 1852	"	"	"	"	Hoeylaert	25 Novembre 1868	1 dº 1868	"	"	"
4	Buelens	Clément	Hoeylaert 1821	Epoux du Nº 5	Cultivateur	Hoeylaert	30 mars 1871										
5	Meuldermans	Anne Marie	Hoeylaert 1 Novembre 1813	Epouse du Nº 4		Hoeylaert	30 mars 1871										
6	Storm	Marie Elisabeth	Anvers 6 Décembre 1842	Enfant de l'Hospice		Hoeylaert	30 mars 1871										
7																	
8	Craps	Anne Marie	Overyssche 15 Août 1871														
9	Craps	Marie Anne	Overyssche 18 8bre 1872														
B 10	Craps	Henriette	6 Juillet 1874														
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

Nº de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Vlierbeek Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Route d'Isque à Hoeylaert Numéro de la maison : 6. Nom de la maison : Folio 226.

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Coppens	Joseph	Overyssche 16 Octobre 1817	Epoux du N° 2	Cultivateur	Né	16 8bre 1817										
2	Rees	Marie Louise	Overyssche 30 Juin 1830	Epouse du N° 1		Née	30 Juin 1830										
3	Coppens Fils	Jean Baptiste	Overyssche 16 Novembre 1859	Époux Blommaerts Catherine		Né	16 9bre 1859										
4	Coppens Fille	Elisabeth	Overyssche 25 Mars 1862			Née	25 Mars 1862										
5	Coppens Fils	Henri	Overyssche 3 Novembre 1863			Né	3 9bre 1863										
6	~~Coppens Fils~~	~~Jean Baptiste~~	~~Overyssche 9 Juin 1866~~			Né	9 Juin 1866					Décédé		12. 5. 77.			
7	~~Coppens~~	~~Anne Joanne~~	Overyssche 31 Mai 1867			Née	31 Mai 1867	"	"	"	"	décédée (63)	"	12 Juillet 1867	"	"	"
8	Coppens	Léopold	Overyssche 31 Mai 1867			Né	31 Mai 1867										
9	~~Coppens~~ fille du N° 1	~~Anne Marie~~	~~Overyssche 1 9bre 1872~~									Décédée		25 Janvier 1874			
B 10	Coppens	Joseph Julien	Overyssche 23 Décembre 1876														
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Vlierbeek Section ou quartier, faubourg, etc. : B. Rue ou chemin, place, etc. : Route de Tegue à Hoeylaert Numéro de la maison : 7 Nom de la maison : Folio 227

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
A																	
1	Craps	Jean Baptiste	Hoeylaert en 1834	Epoux du N° 2	Boucher	Hoeylaert	en 1853										
2	~~Gilardo~~ Hilan	~~Sophie~~ Josephine	Anvers 16 Septembre 1836	Epouse du N° 1		Anvers	en 1846										
3	~~Craps~~ Fille	~~Marie Anne~~	Overyssche 11 Decembre 1834	Mariée avec Vandenschrick Cyr le 23 8bre 1867		Née	11 Décembre 1834	"	"	"	"	Hoeylaert	26 Novembre 1867	5 Décembre 1867			
4	~~Buelens~~	~~Marie Anne~~	~~Hoeylaert 1 Mai 1790~~	Veuve de Vandenbemden Jeannie		Hoeylaert	en 1846					décédée		14 Xbre 1871			
5	Craps Fils	François	Overyssche 13 Avril 1867			Né	13 avril 1867										
6	Craps Fils	Clément	Overyssche 5 août 1870			Né	5 août 1870										
7	Craps fils du N°	Jean Baptiste	Overyssche 21 février 1873														
8	Hilan fille du n° 2	Marie Adèle	Overyssche 17 7bre 1877			Né	17 7bre 1877										
9																	
B																	
10																	
11	Henin	Thérèse	Hoeylaert	Epouse Dekelver Pierre Jh T. C. folio 146.	"	Hoeylaert	6 Avril 1881	Overyssche									
12	Dekelver	Philomène Marie	Overyssche 26 7bre 1881														
13	Dekelver	Marie	Overyssche 26 7bre 1881														
14	Dekelver	Guillaume	Overyssche 23 8bre 1883														
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ollerbeek Section ou quartier, faubourg, etc.: B. Rue ou chemin, place, etc.: Route à Vaque à Hoeylaert Numéro de la maison: 6 Nom de la maison: Folio 225 1/1

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
Lre et N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTER EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne la désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Henin	Rombaut	Louvain le 1815	Epoux du N° 2	Journalier	Hoeylaert	15 Xbre 1866
2	Pacot	Barbe	Hoeylaert en 1819	Epouse du N° 1		Hoeylaert	15 Xbre 1866
3	Henin Fils	Jerome	Hoeylaert 1 Mars 1842		Journalier	Hoeylaert	15 Xbre 1866
4	Henin Fille	Rosalie	Hoeylaert 1 Novembre 1844		Journalière	Hoeylaert	15 Xbre 1866
5	Henin Fille	Catherine	Hoeylaert 5 Juin 1846		Journalière	Hoeylaert	15 Xbre 1866
6	Henin Fils	Jules	Hoeylaert 6 Janvier 1852		Journalier	Hoeylaert	15 Xbre 1866
7	Henin Fille	Catherine	Hoeylaert 2 Février 1855			Hoeylaert	15 Xbre 1866
8	Henin Fils	Edmond	Hoeylaert 21 Mai 1857			Hoeylaert	15 Xbre 1866
9	Henin Fille	Philomène	Hoeylaert 12 Octobre 1859			Hoeylaert	15 Xbre 1866
B 10	Henin Fille	Marie Anne	Hoeylaert 6 Novembre 1863			Hoeylaert	15 Xbre 1866
11	Vanstallen Nièce-fille	Marie	Hoeylaert 12 août 1865	Fille de Vanstallen Henri N. de Henin Rosalie (Non marié)		Hoeylaert	15 Xbre 1866
12	~~Oistaeyen~~	~~Guillaume~~	~~Hoeylaert 21 août 1869~~	~~Epoux du N° 13~~	~~Journalier~~	Hoeylaert	24 Mai 1870
13	~~Hoozedies~~	~~Marie~~	~~Watermael Boitsfort 1 Décembre 1842~~	~~Epouse du N° 12~~		Hoeylaert	24 Mai 1870
14	~~Oistaeyen~~ Fils	~~Jacques~~	~~Overyssche 3 Octobre 1870~~			N°	3 août 1870
15	~~Oistaeyen~~ Fille du N° 12	~~Marie~~	~~Overyssche 4 Juillet 1872~~	"			
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	Hoeylaert	2 Xbre 1867	5 Xbre 1867	"	"	"
"	"	"	"	Hoeylaert	2 Xbre 1867	5 Xbre 1867	"	"	"
"	"	"	"	Hoeylaert	2 Xbre 1867	5 Xbre 1867	"	"	"
"	"	"	"	Hoeylaert	2 Xbre 1867	5 Xbre 1867	"	"	"
"	"	"	"	Hoeylaert	2 Xbre 1867	5 Xbre 1867	"	"	"
"	"	"	"	Hoeylaert	2 Xbre 1867	5 Xbre 1867	"	"	"
"	"	"	"	Hoeylaert	2 Xbre 1867	5 Xbre 1867	"	"	"
"	"	"	"	Hoeylaert	2 Xbre 1867	5 Xbre 1867	"	"	"
"	"	"	"	Hoeylaert	2 Xbre 1867	5 Xbre 1867	"	"	"
"	"	"	"	Hoeylaert	2 Xbre 1867	5 Xbre 1867	"	"	"
"	"	"	"	Hoeylaert	2 Xbre 1867	5 Xbre 1867	"	"	"
"	"	"	"	Hoeylaert	2 Xbre 1867	5 Xbre 1867	"	"	"
"	"	"	"	Ukkelbeek rue de l'Etang N° 25	13 Mai 1873	17 Juillet 1873			
				id	id	id			
				Décédé		6 Avril 1873			
				Ukkelbeek rue de l'Etang N° 25	13 Mai 1873	17 Juillet 1873			

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Kierbeek — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Route d'Espierres à Hoeylaert — Numéro de la maison : 9 — Nom de la maison : — Folio 224

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE	
Les et N°	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Sabens	Corneille	Kiersbeek 11 1816	Veuf de Mariens Anne Marie	Journalier	Kiersbeek	11 1836
2	Mees fils	Jean Joseph	Overyssche 26 Février 1835	Epoux Sabens Elisabeth		Id	26 Janvier 1836
3	Sabens fille	Elisabeth	Overyssche 23 Janvier 1838	Epouse Mees Jean Joseph		Id	23 Janvier 1838
4	Mees Sabens fils	Désiré	Overyssche 4 Juin 1861			Id	4 Juin 1861
5	Mees petit-fils	Alphonse	Overyssche 25 Décembre 1866			Id	25 Déc 1866
6	Mees petit fils	Marie Clémentine	Overyssche 1 Août 1869			Id	1er Août 1869
7	Mees petit fils	Théophile Hénault	Overyssche 1er Août 1869			Id	1er Août 1869
8	Mees fils	Charles Joseph	Overyssche 21 Septembre 1870			Id	21 7bre 1870
9	Mees fille du N° 2.	Sophie Marie	Overyssche 6 Mai 1874				
B 10	~~Sabens~~	~~Corneille~~	~~Kiersbeek 11 1816~~	~~Veuf de Mariens Anne Marie~~	journalier	Hoeylaert	20 8bre 1875
11	~~Mees~~ fils du N° 2.	~~Désiré~~	~~Overyssche 20 Janvier 1877~~				
12	~~Mees~~ id id	~~Théophile~~	~~Overyssche 21 Janvier 1877~~				
13							
14							
15							
16							
17							
18							

n'a pas de législation

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume. on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1865.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	Hoeylaert	4 Janvier 1877	4 Janvier 1877	Rentré vers au N° 10 présent folio.	"	"
								Nom Folio 230 N° 11 a	15 Septembre 1877
								Nom Folio 196 N° 11 a	15 Septembre 1877
								Nom Folio 356 N° 12 a	15 Septembre 1877
								Nom Folio 356 N° 13 a	15 Septembre 1877
"	"	"	"	décédé (id)	"	28 Avril 1869	"	"	"
"	"	"	"	décédé (id)	"	2 Avril 1869	"	"	"

N° de la maison : Hoeylaert Schuyberg N° 4. — Nom de la maison : 10 Mai 1876 à 2 Juin 1876.

Décédé — 1. 2. 77.

Décédé — 5 Avril 1877

Bruxelles. — Imp. de Vve Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Vlierbeek Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Route de Alsque a Hoeylaert Numéro de la maison : 10 Nom de la maison : Folio 230

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Degreef	Antoine	Hoeylaert en 1848	Marié	Terassier	Etterbeek	20 7bre 1878					Hoeylaert					
2	Kumps	Marie Thérèse	" en 1853	épouse de n° 1	"	"	"										
3	Degreef	Catherine	Etterbeek 17.4 1876	fille de n° 1	"	"	"										
4	Degreef	Felix	Etterbeek 21.12.1877	"	"	"	"										
5	Degreef	Rosalie	Overyssche 27 7bre 1879			"	"										
6																	
7																	
8																	
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 238.

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.				SORTIE.					
L^a et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14				
A																	
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

Blank Page(s)

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Vlierbeek Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 239 / 18

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N^os	NOM DE FAMILLE RÉDIGÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A. 1	Guns	Jacques	Hoeylaert 19 Nov. 1847	M. ofp^n n° 2.	Mb^d beurre	Hoeylaert	2 Janv. 1871
2	Corbeels	Anne Marie	Leyre 22 Nov. 1845	ép^se n° 1	"	id	id
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laissor la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR.				SORTIE			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				décédé		21 Janv. 1871			

N° de la maison : Nom de la maison :

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
On peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Chaux, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Vlierbeek ; Section ou quartier, faubourg, etc. : B. Rue ou chemin, place, etc. : Chemin de Vlierbeek. N° de la maison : 1 Nom de la maison : Folio 2½

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Le n°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTER EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Van Ophem	Francois	Bruxelles 16 Janvier 1809	Epoux du N° 2	Cultivateur	Né	26 août 1809
2	~~Coppens~~	~~Jeanne Marie Elisabeth~~	Cruyenbeek 11 Décembre 1811	Epouse du N° 1.		Né	11 Xbre 1868
3	Van Ophem Fils	Guillaume Charles	Hoeylaert 27 Mars 1843	Marié le 4 Mars 1870 à Marie Elisabeth	Maçon	Né	27 Mars 1843
4	Van Ophem Fils	Jean Baptiste	Hoeylaert 17 Novembre 1845		Maçon	Né	17 9bre 1845
5	~~Van Ophem~~ Fils	~~Joseph~~	Hoeylaert 17 Mai 1849		Manœuvre	Né	17 Mai 1849
6							
7	~~Crapp~~	~~Guillaume~~	Overyssche 15 7bre 1813	Epoux du N° 8.	Journalier	Hoeylaert	15 7bre 1876
8	~~Vanachter~~	~~Catherine~~	Hoeylaert 1er Septembre 1858	Epouse du N° 7	Journalière	id	id
9	Van Kimbeek	Clement fils du 2me 10	Overyssche 22 Mai 1850				
B							
10	Van Kimbeek	Constant	Nieuwenkerke 1834	Epoux du N° 11	Journalier	Hoeylaert	29 janvier 1872
11	Vandenschrick	Philomène	Hoeylaert 1835	Epouse du N° 10		id	id
12	Van Kimbeek fils du N° 10	Gustave	id 2 Juin 1861	Epoux de Constance Amélie Marié à Asse le 25 Juin		id	id
13	Van Kimbeek id id	Pierre Bernard	id 5 janvier 1864			id	id
14	Van Kimbeek id id	Jean Joseph	id 6 août 1866			id	id
15	Van Kimbeek fille id	Marie anne	id 8 7bre 1869			id	id
16	Van Kimbeek id id	Marie	Overyssche 30 Mai 1872				
17	Van Kimbeek id id	Julienne	Overyssche 26 mars 1875				
18	Van Kimbeek	Julien	Overyssche 2 Décembre 1877			Vie	2 Décembre 1877

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 40 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès sur le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1856.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Se sont mariés le 11 mars 1881.					A
				Décédé	"	11. 7bre 77			
"	"	"	"	Se sont mariés le 16 mars 1870	19 mars 1870		"	"	"
							Nouvelles rue du nord N° 25 et titre de résidence depuis le 3 Mai 1873. Se sont mariés Echevin des Actes de l'état civil le 31 janvier 1874.		
				Décédé		22 Avril 1872			
				Hoeylaert Hollebeke N°	14. 5. 77	18. 6. 77.			
				id	id	id			
				Hoeylaert	15 mai 1874				

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau* ; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Fr. LESIGNE, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Vleerbeek — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Chemin de Heverlee — N° de la maison : 2 — Nom de la maison : — Folio 241 V°

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeurer.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation:)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Kumps	Jean Baptiste	Hoeylaert 16 Octobre 1793	Epoux du N° 2	Cultivateur	Hoeylaert	en 1838						Décédé		1er Août 1874		
2	Deroos	Pauline	Hoeylaert 6 Octobre 1797	Epouse du N° 1		Hoeylaert	en 1838						Décédée		24 Août 1875		
3	Kumps fils	Marie Catherine	Overyssche 16 Octobre 1835			Ici	16 Octobre 1835						Hoeylaert	1 mars 1879			
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10	Muyldermans	Philippe	Overyssche 24 Juin 1816	Epoux du N° 11	Cordonnier	Ici	24 Juin 1816						Décédé		1er Décembre 1879		
11	Vandersvoort	Anne Marie	Hoeylaert 1817	Epouse du N° 10.		Hoeylaert	en 1869						Décédée		1er Décembre 1879		
12	Muyldermans fils	Anne Marie Charlotte	Overyssche 18 Mars 1851			Ici	18 Mars 1851						Décédée (idem)		1er Décembre 1879		
13	Muyldermans fils	Clément	Overyssche 18 Septembre 1856	Epoux Vandeveren Josepha		Ici	18 Jan. 1856						décédé (idem)		27 Mars 1877		
14	Muyldermans fils	Jean Baptiste	Overyssche 27 Mars 1861			Ici	27 Mars 1861										
15	Muyldermans	Jean Joseph	Overyssche 16 Juillet 1880	Enfant Vandeveren Josepha de N° 13													
16																	
17																	
18																	

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Chapelle, 19, Sect. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Gleerbeek — Section ou quartier, faubourg, etc.: B — Rue ou chemin, place, etc.: Chemin de Bleerbeek — N.° de la maison: 4b — Nom de la maison: — Folio 212 1/2

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Le et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Mariens	Jeannel	Overyssche 12 Avril 1831		Cultivateur	Nie	12 Avril 1831
2	Mariens Veuve	Hermine	Overyssche 11 Mars 1832	Mariée le 21 Avril 1870 à Leppens Ne Chevrier (n°6).	Ne de Cheval	Nie	11 Mars 1832
3	Mariens Veuve	Philomène	Overyssche 29 Juin 1840	Mariée le 5 Nov 1867 à Mahaut Jos.		Nie	29 Juin 1840
4	Mariens Veuve	Pauline	Overyssche 6 Septembre 1842	Mariée le 4 mars 1870 à Van Ophoven Guill. Frédéric		Nie	6 7bre 1842
5	Mahaut Nièce (fille du N°3)	Marie Jeanne	Overyssche 2 Janvier 1869			Nie	2 Janvier 1870
6	Leppens	Marie Chérisse	Overyssche 23 Février 1845	Epouse du N° 2.	Cultivateur	Nie	23 Janvier 1845
7	~~Mariens~~ Fils du N°2	~~Edouard Emile~~	~~Overyssche 14 Février 1869~~			Ne	14 Janvier 1869
8	Mariens fille du N° 2	Marie Catherine	Overyssche 29 Mars 1870.				
9	Mariens fille du N° 2	Jean François	Overyssche 9 Janvier 1870				
B 10	Devals	Mathieu	Overyssche en 1799	Veuve de Goossens Laurent		Nie	en 1799
11	Gournon Beau-fils	Guillaume	Overyssche 1 Septembre 1831	Epoux de Goossens Jeanne	Journalier	Nie	4 Juin 1831
12	Goossens Belle	Jeanne	Overyssche 12 Janvier 1830	Epouse de Gournon Guillaume		Nie	12 Janvier 1830
13	Gournon Fille	Philomène	Overyssche 19 Décembre 1862			Nie	19 Dbre 1862
14	Gournon Fils	Pierre	Overyssche 28 Décembre 1863			Nie	28 Dbre 1863
15	Gournon Fille	Louise Philomène	Overyssche 6 Mars 1866			Nie	6 Mars 1866
16	Gournon Fils	Jean Baptiste	Overyssche 3 Octobre 1869			Nie	3 8bre 1869
17	Mariens fille du N° 2	Marie Elisabeth	Overyssche 4 Juillet 1877			Nie	4 Juillet 77
18	Mariens	Marie Louise	Overyssche 3 Juillet 1881				

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n.° employé dans l'instruction ministérielle du 27 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	passé folio 96 bis 23 avril 1870 à n° 10 Ve.		"	"	"			
"	"	passé folio 96 bis 23 avril 1870 à N°8. Ve.		"	"	"			
"	"	"	"	S'est en ménage	16 Mars 1870	19 Mars 1870		"	"
"	"	passé folio 96 bis 23 avril 1870 à N°9. Ve.		"	"	"		"	"
								Venu folio 255 n°4 A.	25 Avril 1870.
				Décédé		14 Janvier 1870			
"	"	"	"	Décédé	"	18 Dbre 1877	"	"	"

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charrié, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Vlierbeek — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Chemin de Vlierbeek, N° de la maison : 6 — Nom de la maison : — Folio 243.

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^a et N^os	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Sombreyns~~	~~Gabriel~~	Overyssche 18 Mars 1812	Séjour du N° 2 Epoux Borgers Samuel	Journalier	Né	15 Mars 1812
2	Bergiers	Jeanne	Hoeylaert en 1813	Séjour du N° 1		Hoeylaert	en 1868
3	Sombreyns Fille	Elisabeth	Overyssche 6 Décembre 1862			Né	6 Déc^bre 1862
4	~~Sombreyns~~ Fille	~~Anne Marie~~	~~Overyssche 20 Septembre 1857~~			Né	26 7bre 1857
5	Sombreyns Fille	Philomène	Overyssche 27 Septembre 1860			Né	27 7bre 1860
6	Sombreyns Fille	Désirée	Overyssche 29 Mars 1863			Né	29 Mars 1863
7	Sombreyns Fille	Anne Catherine	Overyssche 19 Novembre 1865			Né	19 9bre 1865
8	~~Sombreyns~~ fille du N° 1	~~Anne Marie~~	~~Overyssche 25 7bre 1857~~		Servante	Vieux Vlierbeek	12 Mars 1877
9	Sombreyns fille du N° 1	Anne Marie	Overyssche 25 9bre 57.	Mariée à Vanderdonck de Hoeylaert en février 1881.	journalière	Hoeylaert	24. 4. 77.
B 10	~~Vanderdonck~~ Sombreyns fils naturel du N° 9.	Henri	Overyssche 11 Juin 1879				
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		4 Janv 1875			
				Décédé		5 Déc^bre 1883			
				Hoeylaert	21 9bre 1873	25 9bre 1873	Rentrée voir au N° 2 du présent folio		
				Bruxelles	13 Juillet 1874				
				Koutaert entre N° 12	20. 1. 77.	22. 1. 77.	Rentrée voyez 244 du présent folio		
				Hoeylaert	25 Fév 1881				

N° de la maison : — Nom de la maison :

Hoeylaert 23 Fév 1881

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15
en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Vleerbeek — Section ou quartier, faubourg, etc.: B — Rue ou chemin, place, etc.: Chemin de Vleerbeek — N° de la maison: 72 — Nom de la maison: — Folio 214

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
Lre et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO. NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		HABITANTS SUCCESSIFS. FOLIO. ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Lanneaux	Guillaume	Overpelt 21 Juin 1833	Epoux de N° 2 Epse de Basteels Isabelle Le 25 9bre 1861	Journalier	Id	23 Juin 1833										
2	Vandenschrick	Jeanne Catherine Elisabeth	Overpelt 26 août 1838	Epouse de N° 1		Id	26 Août 1838										
3	Lanneaux fille	Marie Louise	Overpelt 11 avril 1865			Id	11 Avril 1865										
4	Lanneaux fils	Pierre	Overpelt 18 août 1866			Id	18 août 1866										
5	Vandenschrick Beau père	Paul	Hoogstraet 21 février 1809			Hoogstraet	"										
6	Lanneaux fille	Isidore	Overpelt 31 août 1868			Id	31 Août 1868										
7	Basteels	Isabelle	Hoogstraet 21 février 1843	Epouse de Lanneaux Guillaume		La Hutte	10 Xbre 1868										
8	Lanneaux fille	Elisabeth	Overpelt 21 Septembre 1869			Id	21 7bre 1869										
9	Lanneaux fils du N° 1	Guillaume	Overpelt 14 Août 1871														
B 10	Lanneaux fils du N° 1	Jean Baptiste	Overpelte 18 Mars 1872														
11	Lanneaux fille du N° 1	Anne Catherine	Overpelte 20 août 1873														
12	Lanneaux fils du N° 1	Théophile	Overpelte 14 Mai 1878			Id											
13	Lanneaux	Jean Louis	Overpelte 19 Juillet 1880														
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameaux*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
On peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

N° de la maison: — Nom de la maison:

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, Anc. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Kleinbeek — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Chemin de Kleinbeek à N.D. au bois — Numéro de la maison : 2 — Nom de la maison : — Folio 115 V°

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession or condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
N°	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
4	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Lauwers	Guillaume	Neer Ypschel 24 Août 1824	Epoux du N° 2	Cultivateur		
2	Denayer	Anne Catherine	Overyssche 2 Janvier 1825	Epouse du N° 1		Ici	2 Janvier 1826
3	Lauwers Fils	Jean Albert	Overyssche 1 Mars 1850	Epoux Anne Catherine Denayer		Ici	1 Mars 1850
4	~~Lauwers~~ Fille	Anne Marie	Overyssche 8 Septembre 1854	Epouse Vangeenmans Joseph		Ici	8 Juin 1854
5	Lauwers Fille	Marie Anne	Overyssche 12 Juillet 1859	Epouse Maurice Perigeois Joseph		Ici	12 Juillet 1859
6	Lauwers Fille	Isabelle	Overyssche 17 Octobre 1862			Ici	17 Oct. 1862
7	~~Lauwers~~ Fille	Isabelle	Overyssche 14 Juin 1865			Ici	14 Juin 1865
8	Perigeois	Remi	Overyssche 26 Décembre 1880				
9	Lauwers	Augustin	Overyssche 8 Juin 1877				
B 10	Perigeois	Eugene	Overyssche 23 Juin 1882				
11	Perigeois	Joseph	~~Hoeylaert~~ Overyssche 20 Mai 1856	Epoux de N° 9	Ménage	Hoeylaert	21 Janvier 1882
12	Lauwers	Hippolyte	Overyssche 2 Août 1882	fils de N° 6			
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. Folio nouveau.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. Date du changement.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. Folio ancien.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. Date du changement.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Foyer parent malentendant n° 11	29 janvier 1876	21 février 1876			
				Décédée		29 mai 1879			

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Vlierbeck, Section ou quartier, faubourg, etc.: B Rue ou chemin, place, etc.: Chemin de Vlierbeck à N.-D.-au-bois Numéro de la maison: 9 Nom de la maison: Folio 246.

Lettre et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Goossens	Jozef	Overyssche 15 Juillet 1835	Epoux du N° 2	Journalier	Né	15 Juillet 1835
2	~~Vandenschrick~~	~~Jeanne Catherine~~	Overyssche 11 Septembre 1835	Epouse du N° 1		Née	11 7bre 1835
3	Goossens Fille	Philomène	Overyssche 25 Avril 1862			Née	25 Avril 1865
4	Goossens Fille	Marie Thérèse	Overyssche 26 Décembre 1863			Née	26 Xbre 1863
5	Goossens Fille	Pauline	Overyssche 15 Janvier 1866			Née	15 Janvier 1866
6	Goossens Fils	Pierre	Overyssche 2 février 1868			Né	2 février 1868
7	Goossens Fille	Anne Catherine	Overyssche 12 Juin 1870			Née	12 Juin 1870
8	Goossens	Jeanne Louise	Overyssche 4 8bre 1872				
9	Goossens fille N° 1	Anne Marie Celestine	Overyssche 8 Mars 1873				
B 10	Goossens	Hyppolite	Overyssche 21 7bre 1877			Né	21 7bre 1877
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé	"	14 8bre 77			

N° de la maison: Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Vlierbeek — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Chemin de Vlierbeek — N° de la maison : — Nom de la maison : — Folio 27 f

L.s et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Écrit en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître ou ouvrier*.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	7	8
A 1	Bogaerts	Jean François	Overyssche 17 Décembre 1810	Epoux du N° 2	Cultivateur	Né	17 Dbre 1810
2	Hernaloteen	Anne Marie	Overyssche 18 août 1848	Epouse du N° 1		Né	18 août 1848
3	Bogaerts fils	Jean Félix	Overyssche 28 avril 1841	Marié le 3 juillet 1869 à Gauchine Anne Eulalie	Journalier	Né	28 Avril 1841
4	Bogaerts fils	Jean Baptiste	Overyssche 15 juin 1844	Marié le 29 9bre 1869 à Vandenplas N° 6 bis	Journalier	Né	15 juin 1844
5	Bogaerts fils	Jean François	Overyssche 19 Septembre 1847	Epoux du N° 8.	Journalier	Né	19 7bre 1847
6	Vandenplas	Marie Thérèse	Overyssche 28 Janvier 1845	Epouse de Bogaerts fils		Né	28 Janvier 1845
7	Bogaerts Petite fille (Enfant du N° 4)	adèle	Overyssche 8 Septembre 1870			Née	8 7bre 1870
8	Caes	Anne Marie Philomène	Kerkenbosch 6 Janvier 1844	Epouse Du N° 5		Kerkenbosch	7 Mars 1872
9	Bogaerts fille du N° 5.	Jeanne Marie	Overyssche 30 Mars 1872				
B 10	Bogaerts fille du N° 3	Emile Antoine	Overyssche 14 Août 1872				
11	Bogaerts fille du N° 4	Anne Marie	Overyssche 9 7bre 1873.				
12	Bogaerts fille du N° 5	Jeanne	Overyssche 27 Mars 1874				
13	Bogaerts fille du N° 5.	jean françois	Overyssche 8 Mars 1876				
14	~~Bogaerts fille du N° 4~~	jeanne	Overyssche 31 Mars 1877				
15	Bogaerts	Marie Catherine	Overyssche 27-2-78			Née	27-2-78
16	Bogaerts	Félicie	Overyssche 28 Mars 1871			Née	28-3-78
17	Bogaerts fille du N° 5	Jeanne Catherine	Overyssche 21 Janvier 1882				
18	Bogaerts	Jean Baptiste	Overyssche 30 Juillet 1882.				

DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1865.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
								Nom N° 5 f 62 141 N° 8.	15 avril 1872
				mem. Sutton Nieuland					
				décédée	23 août 1881.				

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession; Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Vlierbeck Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Chemin de Vlierbeck à N.-D. au Bois Numéro de la maison : 11, Nom de la maison : Folio 248

L. et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	~~Bogaerts~~	~~Thomas~~	Overyssche 8 Janvier 1795	Epoux du N° 2	Cultivateur	Né	8 Janvier 1795	"	"	"	"	décédé (110)	"	7 Septembre 1870	"	"	"
2	~~Vandenbruggen~~	~~Petronille~~	Bruxelles 15 Juillet 1795	Epouse du N° 1.								Décédée		24 9bre 1873			
3	Bogaerts Fille	Marie Anne	Overyssche 7 Août 1834			Née	7 Août 1834										
4	~~Bogaerts~~ Fils	~~Jean François~~	Overyssche 23 février 1838			Né	23 février 1838					La Hulpe	6 Janvier 1872	10 Janvier 1872			
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B 10	Bogaerts	Jean Baptiste	Overyssche 10 Novembre 1821	Veuf de Craps Marie Thérèse	Cultivateur	Né	10 9bre 1821										
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : 12 Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Vierbeek Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Chemin de Vierbeek à N.D. aux lis Numéro de la maison : 15 Nom de la maison : Folio 219

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeurer.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
La et N°	NOM DE FAMILLE (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS					
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Baedens	Anne Marie	Anvers (Anvers) 23 Janvier 1816	Veuve de Debroux Jean Bte	Journalière	Anvers	1840
2	Debroux Fils	Edouard	Overyssche 25 Janvier 1842	Marié à Van Schil Esthérine, le 27 Juin 1867.	Journalier	Id	23 Janvier 1842
3	Debroux Fils	Jean Baptiste	Overyssche 19 Décembre 1844		Journalier	Id	19 Décembre 1844
4	Debroux Fils	Jean Joseph	Overyssche 6 Mai 1867		Journalier	Id	6 Mai 1867
5	Debroux Fils	Pierre	Overyssche 5 Mai 1849		Journalier	Id	5 Mai 1852
6	Debroux fils	Pierre Joseph	Overyssche 9 Mai 1852				
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1856.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'appliquent l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9		10	11	12	13	14	15	16	17	18
1										
2			Grapi, folio 257, n° 1 a.	8 Juillet 1867	"					
3					Faillebranque Ste Croix N° 30	1er Juin 1872	20 Juin 1872			
4	"	"	"	"	décédé (102)	"	15 Août 1867	"	"	"
5										
6					Faillebranque Conseil n° 46	6 Avril 1884	9 Avril 1884	acte de Décès Commune		
7										
8										
9										
B 10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.

Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.

on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Vierbeek Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Chemin de Vierbeek N. D. au Bois Numéro de la maison : 14 Nom de la maison : Folio 250

Les et Nos	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (Écrit en toutes lettres pour chaque personne.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1 — 2	3	4	5	6	7	8
A 1	Crentels	Laurent	Overyssche 9 Mars 1817	Epoux de N° 2	Journalier	Id.	9 Mars 1817
2	~~Debroux~~	~~Jeanne Henri~~	~~Overyssche 18 Décembre 1814~~	Epouse du N° 1		Id.	18 Déc. 1814
3	~~Crentels~~ Fils	~~Marie Thérèse~~	~~Overyssche 11 Mars 1846~~			Id.	11 Mars 1846
4	~~Crentels~~ Fils	~~Jean Baptiste~~	~~Overyssche 15 Octobre 1848~~			Id.	15 Oct. 1860
5	~~Crentels~~ Fils	~~Anne Marie~~	~~Overyssche 10 Septembre 1851~~			Id.	10 Sept. 1851
6	Crentels Fils	Henri	Overyssche 9 octobre 1853	Epoux Voets Catherine		Id.	9 Oct. 1853
7	Crentels Petit fils	Louis	Bruxelles 1 Septembre 1862	Conf. matriculé de Crentels Jean et Marie		Hal	22 avril 1870
8	Crentels	Anne Marie	Overyssche 10. 9bre 58	Epouse Van Himbeek Gustave a.a. folio 240.	Servante	Hoeylaert	5. 5. 77.
9	Crentels	Marie Thérèse	Overyssche 14 Mars 1848	Id.	Journalière	Bruxelles	5 Mars 1879
B 10	Crentels	Victor	Overyssche 31 8bre 1880				
11	Van Himbeek fille de N° 8	Gustave Marie	Overyssche 25 mai 1882				
12	Crentels	Marie Louise	Overyssche 30 Mars 1883				
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du Code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune. Folio nouveau.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune. Date du changement.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE de la déclaration de sortie de la commune.	SORTIE. DATE de la radiation (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. Folio ancien.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. Date du changement.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		12 Avril 1876			
				Etterbeek rue de la Chapelle 29	3 Juin 1872	6 Juin 1872			
				Boisemart rue neuve n° 98	15 Juillet 1876	16 Juillet 1876			
				Hoeylaert rue Hyndael	28 Xbre 1871	29 Xbre 1871	Rentrée voir au n° 8 présent folio.		
				Hoeylaert	5 Août 1881				
				Etterbeek	16 Juin 1879				

Mo de la maison : Hoeylaert — Nom de la maison : Août 1881

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Flierbeek Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Chemin de Flierbeek à N-D au bois Numéro de la maison : 15 Nom de la maison : Folio 251

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
L^a et N^o	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Vlierbeek Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Chemin de Vlierbeek à N. Dau Cois Numéro de la maison : 16 Nom de la maison : Folio 252 J

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE	ENTRÉE — DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance)
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Bogaerts	Henri	Overyssche 15 Juin 1830	Epoux du N° 2	Cultivateur	Né	15 7bre 1830
2	Van Ophem	Lucie	Overyssche 26 Janvier 1831	Epouse du N° 1		Né	26 Janvier 1831
3	Bogaerts Fils	Jean Baptiste	Overyssche 17 Juin 1859			Né	17 Juin 1859
4	Bogaerts Fille	Louise	Overyssche 20 Juin 1865			Né	20 Juin 1865
5	~~Vandermaelen~~ Veuve Mère	~~Jeanne Catherine~~	Overyssche [illegible] 1797	Veuve de Van Ophem Pierre		Né	[illegible] 1797
6	Tillieu	François	Hoeylaert 18 Février 1835	Epoux du N° 7	Cultivateur	Hoeylaert	10 7bre 1872
7	Craps	~~Marie~~ Thérèse	Overyssche 28 7bre 1836	Epouse du N° 6			
8	Tillieu fils du N° 6.	Guillaume	Overyssche 14 7bre 1872				
9	Tillieu fils du N° 6.	Jean Baptiste	Overyssche 10 8bre 1875				
B 10	Tillieu	Guillaume	Hoeylaert en 1806.	Veuf Monsieur [illegible]	Journalier	Hoeylaert	22 Janvier 1877
11	Tillieu fille N° 6.	Marie Elisabeth	Overyssche 2 7bre 1877			Née	2 7bre 1877
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR — SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune — FOLIO NOUVEAU	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune — DATE DU CHANGEMENT	SORTIE — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE	SORTIE — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO — FOLIO ANCIEN	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO — DATE DU CHANGEMENT
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	décédée (140)	"	28 Décembre 1870	"	"	"
								223 A	26 7bre 1872

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Vieusart — Section ou quartier, faubourg, etc.: B — Rue ou chemin, place, etc.: Chemin d'Hodeige — N° de la maison: — Nom de la maison: — Folio 253

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce ; d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^a et N^os	NOM DE FAMILLE RÉDIGÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	~~Thijas~~	~~Anne~~	Houylaert ~~Février 1804~~	Veuve de Suppens Jean 1824	Cultivateur	Houylaert	en 1832
2	Suppens Fille	Anne Catherine	Overyssche 3 Mars 1824			Nee	3 Mars 1824
3	Suppens Fils	Edouard	Overyssche 6 Septembre 1826	Epoux de Guns Elisabeth	Cultivateur	Nè	6 7bre 1826
4	Suppens Fille	Marie Thérèse	Overyssche 23 février 1845	Mariée le 24 avril 1870 à Mariens Winand		Nee	23 février 1845
5	Guns Belle fille	Elisabeth	Houylaert 28 Octobre 1823	Epouse de Suppens Edouard		Houylaert	en 1856
6	Suppens Petite fille (fille du N° 3)	Marie Catherine	Overyssche 18 Juin 1868			Nee	18 Juin 1868
7	~~Suppens~~ Petite fille (fille du N° 3)	~~Colette Catherine~~	Overyssche 14 octobre 1869			Nee	18 8bre 1869
8	Suppens Petite fille (fille du N° 3)	Marie Thérèse	Overyssche 16 février 1861			Nee	16 février 1861
9	Suppens Petite fille (fille du N° 3)	Marie Joseph	Overyssche 28 Novembre 1862			Nee	28 9bre 1862
B							
10	Suppens Petite fille (fille du N° 3)	François Xavier	Overyssche 19 Septembre 1864			Nè	19 7bre 1864
11	Suppens Petite fille (fille du N° 3)	Eugène	Overyssche 2 février 1866			Nè	2 février 1866
12	Suppens Petite fille (fille du N° 3)	Marie Albertine	Overyssche 10 Mai 1868			Nè	10 Mai 1868
13	~~Suppens~~ Petite fille (fille du N° 3)	~~Marie Thérèse Louise~~	~~2 Avril 1870~~			Nè	2 avril 1870
14	Suppens fille du N° 3	Marie Thérèse Louise	Overyssche 4 février 1872				
15	Suppens fille du N° 3	Colette Catherine	Overyssche 18 8bre 1875			Houylaert	26 août 1875
16	Suppens fille du N° 3	Eugénie Justine	Overyssche 17 Mars 1877				
17	Suppens fille du N° 3	Anne Marie	Overyssche 22 février 1877			Nee	22 9bre 1877
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 13 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
8	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédée		9 9bre 1872			
		passé folio 342 du 6 a	25 avril 1890						
				Hoeylaert Annexe de N.D. Eglise N° 8	10 8bre 1872	18 8bre 1872	Rentrée avec les N°s 16 précédent folio		
				Décédée		9 9bre 1872			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, Sab. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Kleerbeek Section ou quartier, faubourg, etc.: B Rue ou chemin, place, etc.:

Chemin de Hoeylaert n° 19 bis Numéro de la maison: 19 Nom de la maison:

Folio 254

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
LA et N°	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	5	6	8	7	8
A 1	Eastenhoye	Jean Baptiste	Meysdael 1833	Epoux du N° 2	Cultivateur		
2	Goossens	Thérèse	Overyssche 12 Mai 1838	Epouse du N° 1		Né	12 Mai 1838
3	Eastenhoye Fille	Clotilde	Overyssche 17 Juin 1861			Né	17 Juin 1861
4	Eastenhoye Fils	Désiré	Overyssche 15 Mars 1863			Né	15 Mars 1863
5	~~Eastenhoye~~ Fille	~~Anne Marie~~	Overyssche 11 Mars 1867			Née	11 Mars 1867
6	Eastenhoye Fils	Jean Baptiste	Overyssche 18 Février 1869			Né	18 Février 1869
7	Eastenhoye fils du n° 1.	Joseph	Overyssche 20 Juillet 1871				
8	Eastenhoye fils du n° 1	Guillaume	Overyssche 7 Janvier 1874				
9	Eastenhoye fils du n° 1	Henri	Overyssche 9 Mai 1876.				
B 10	~~Goossens~~	~~Jean Baptiste~~	Overyssche 11 Novembre 1831	Veuf de Vandeveren Anne Marie	Journalier	Né	4 Déc. 1871
11	~~Goossens~~ Fils	~~Désiré~~	Hoeylaert 25 Septembre 1856	"		Hoeylaert	" 1857
12	~~Goossens~~ Fils	~~Victor~~	Overyssche 16 Septembre 1864	"		Né	16 Sept. 1864
13	Eastenhoye fils du n° 1	Victor	Overyssche 1 Juillet 1873				
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	décédé (15)	"	1er Mai 1868	"	"	"

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Vieusart — Section ou quartier, faubourg, etc.: B — Rue ou chemin, place, etc.: Chemin de Hubert à S.-Géry — Numéro de la maison: 2 — Nom de la maison: — Folio 255 v

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Le n°	NOM DE FAMILLE — RÉDIGÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Vera	Jean Baptiste	Overpelt 2 Juillet 1810	Epoux du N° 2	Journalier	Né	2 Juillet 1810
2	Craps	Anne Marie	Overpelt 30 Mars 1811	Epouse du N° 1		Né	30 Mars 1811
3	Vera Fille	Marie Anne	Overpelt 25 Mars 1842	Marié le 27 9bre 1869 à Stampfs Antoine		Né	25 Mars 1842
4	Vera Fils	Guillaume	Overpelt 17 Mars 1851	Marié le 12 Août 1876 à Jeanmart		Né	17 Mars 1851
5	Vera Fille	Elisabeth	Overpelt 17 février 1854	Epouse du N° 8.		Né	17 février 1854
6	Stampfs Veuf	Antoine	Hoogvaert 12 Septembre 1841	Epoux de Vera Marie Anne	Journalier	d'Hoogvaert	1er Mai 1870
7	Stampfs Petit fils	Guillaume	Overpelche 22 Mai 1870			Né	22 Mai 1870
8	Vanderlinden	Joseph	Hoogvaert 1815	Marié	Cultivateur	Hoogvaert	24 Mars 1848
9	Leeppens	Jeltea	Overpelche 21 mars 1871	Enfant du N° 14		né	
B 10	Bogaerts	Guillaume	Overpelche 29 Mai 1819	Epoux du N° 11	Cultivateur	Né	29 Mai 1849
11	Craps	Marie Anne	Overpelch 15 Octobre 1822	Epouse du N° 10		Né	15 8bre 1822
12	Bogaerts Fille	Thérèse	Overpelch 6 février 1847	Marié le 27 9bre 1868 à Luppens femme		Né	6 février 1847
13	Bogaerts Fille	Jean Baptiste	Overpelch 6 août 1849			Né	6 août 1849
14	Luppens Beau fils	Jacques	Overpelche 29 Janvier 1818	Epoux de Bogaerts Thérèse	Cultivateur	Né	29 Janvier 1849
15	Luppens Petit fils (fils du N° 14.)	Emilie	Overpelche 16 mai 1869			Né	16 Mai 1869
16	Luppens Petit fils (fils du N° 14)	Jean Baptiste	Overpelche 22 Août 1871			Né	22 août 1871
17	Luppens Fille du N° 14	Catherine	Overpelche 13 Janv 1873				
18	Luppens fils du N° 14	Augustin	Overpelche 11 Fév 1875				

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 103 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1850.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Hoogvaert	3 janvier 1870				
"	"	"	"	Hoogvaert	3 juin 1870	23 Juin 1870	"	"	"
				Hoogvaert Veuve Jeltea née Jeanmart	23 Août 1876	25 Août 1876			
				Hoogvaert	3 janvier 1870				
"	"	"	"	Hoogvaert	3 juin 1870	23 Juin 1870	"	"	"
				Hoogvaert	20 déc 1870	23 déc 1870			
				Hoogvaert	9 janvier 1880				

N° de la maison : 31 — Nom de la maison :

				Jeltea	19 Juin 1869	26 Juin 1869			

Jean Jacques 27 Novembre 1844

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, hab. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Vleerbeek Section ou quartier, faubourg, etc.: B Rue ou chemin, place, etc.: Chemin de Vleerbeek à N.-Dame Numéro de la maison: 22 Nom de la maison: Folio 256

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L[a] et N°	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne.) (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Vanbocst	Jean Francis	Overyssche 4 Août 1816	Epoux du N° 2	Journalier	Id	4 août 1816
2	Berkain	Anne Catherine	Overyssche 4 Janvier 1814	Epouse du N° 1		Id	4 Janvier 1814
3	Derkel	Anne Catherine	Bruxelles 16 Juin 1852	Enfant de la patrie			
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B 10	Mees	Pierre Joseph	Overyssche 26 Février 1826	Epoux du N° 2	Journalier	Id	26 février 1826
11	Verbeeck	Elisabeth	Overyssche 23 Janvier 1828	Epouse du N° 1		Id	23 Janvier 1828
12	Mees Fils	Désiré	Overyssche 4 Juin 1861			Id	4 Juin 1861
13	Mees Fils	Alphonse	Overyssche 25 Décembre 1866			Id	25 Xbre 1866
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune. Folio nouveau.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune. Date du changement.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE de la déclaration de sortie de la commune.	SORTIE. DATE de la radiation. (Déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSÉRVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. Folio ancien.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. Date du changement.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Bruxelles rentrant 3/3.	20 Août 1869				

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Flierbeck — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Chemin de Flierbeck à N. D. au bois — Numéro de la maison : 13 — Nom de la maison : — Folio 257

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Debroux	Edouard	Overyssche le 23 Janvier 1842	Epoux du N° 2	Journaliste	Né	23 Janvier 1842									Tenu folio 249 n° 2 a.	8 Juillet 1867
2	Van Thil	Catherine	Overyssche en 1842	Epouse du N° 1		Hoeylaert	8 Juillet 1862										
3	Debroux Fils	Gerard	Overyssche 19 Mai 1868			Né	19 Mai 1868										
4	Debroux Fille	Anne Catherine	Overyssche 22 Juin 1870			Né	22 Juin 1870										
5	Debroux fille	Marie Josephine	Overyssche 4 Février 1874														
6	Debroux fils du N° 1.	Pierre Joseph	Overyssche 27 Février 1876														
7	Debroux fille du N° 1.	Marie Elisabeth	Overyssche 6 Juillet 1878														
8	Debroux	Julien	Overyssche 16 avril 1880														
9	Debroux	Constant	Overyssche 21 Juin 1882														
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : _____ Section ou quartier, faubourg, etc. : _____ Rue ou chemin, place, etc. : _____ Numéro de la maison : _____ Nom de la maison : _____ Folio 262

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.				SORTIE.					
Lᵉ et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14				
A																	
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

Blank Page(s)

N° de la maison : _____ Nom de la maison : _____

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Gosuel — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Moule Street — Numéro de la maison : 1 — Nom de la maison : — Folio 263

Lª et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Wargé	Nicolas Joseph	Overyssche 16 Septembre 1825	Epoux du N° 2	Journalier	Né	16 7bre 1825										
2	Delgof	Marie Catherine	Overyssche 29 Mars 1825	Epouse du N° 1		Née	29 Mars 1855										
3	~~Wargé~~ Fils	~~Pierre~~	~~Overyssche 25 Avril 1855~~			Né	25 Avril 1855					Ruelles rue du Centenaire N° 44	24 février 1872	27 février 1872	Voir le N° 9		
4	Wargé Fils	Félix	Overyssche 12 Janvier 1857			Né	12 Janvier 1857										
5	Wargé Fils	Guillaume Louis	Overyssche 4 Mars 1860			Né	4 Mars 1860										
6	Wargé Fille	Franse Marie	Overyssche 21 Août 1863			Née	21 Août 1863					Etterbeek	19 Janvier 1879				
7	Wargé Fils	Jean François	Overyssche 9 mai 1868			Né	9 mai 1868										
8	Wargé Fille	Marie Thérèse	Overyssche 9 août 1870			Née	9 août 1870										
9	Wargé	Pierre	Overyssche 27 Avril 1877		J. Cailleur	Watermael Boitfort	4 mars 1879	Overyssche									
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ygue — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Moule Street — Numéro de la maison : 2 — Nom de la maison : — Folio 264.

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Vandeput	Jean Hubert	Overyssche 3 Novembre 1817	Epoux du N° 2	Blanchisseur de toiles	Né	3 9bre 1817										
2	~~Lamal~~	Marie Thérèse	Overyssche 31 Mai 1829	Epouse du N° 1		Née	31 Mai 1829					Décédée		19 Xbre 1880			
3	~~Vandeput~~ Fils	~~Marie Thérèse~~	Overyssche 12 février 1863			Née	12 février 1863	"	"	"	"	Décédée (2)	"	11 Janvier 1867	"	"	"
4	Vandeput Fils	Pierre Joseph	Overyssche 17 août 1864			Né	17 août 1864										
5	Vandenput	Jean Baptiste	Overyssche 10 Novembre 1868			Né	10 9bre 1868										
6																	
7																	
8																	
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Lgueil | Section ou quartier, faubourg, etc.: B | Rue ou chemin, place, etc.: Mark straat | Numéro de la maison: 3 | Nom de la maison: | Folio 265

L'a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne la désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune ou naissance).
	1	2	3	4	5	7	8
A 1	Thielemans	Jean Baptiste	Dergebourg 6 Mai 1818	Epoux du N° 2	Cultivateur		
2	Reyts	Anne Catherine	Overpelt 18 Janvier 1821	Epouse du N° 1		Idem	15 Janvier 1851
3	Thielemans fille	Marie Joseph Hortense	Overpelt 8 Avril 1850	Epouse Kumps Pierre Joseph		Idem	8 Avril 1850
4	Thielemans fils	Guillaume Joseph	Overpelt 28 Janvier 1852			Idem	28 Janvier 1852
5	Thielemans fille	Marie Melanie	Overpelt 11 Novembre 1853	Epouse Lamal Pierre Ferri		Idem	11 Nov. 1853
6	Thielemans fille	Jeanne Marie	Overpelt 30 Mai 1857			Idem	30 Mai 1857
7	~~Lamal~~ Thielemans fils du N° 5	Jean Philippe	Overpelt 11 Janvier 1874				
8	~~Lamal~~	Guillaume Jh	Overpelt 9 Mars 1880				
9	~~Lamal~~	Henri	Overpelt 14 Mars 1879				
B 10	Lamal fils de n° 5	Pierre Joseph	Overpelt 2 Février 1881.				
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 40 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
		Pour f° 216 E.	31 Déc. 1878						
		Idem f° 141 Nouv.	15 Juin 1858				Septième.		
				Décédé	23 mars 1880				
				Décédé	7 Avril 1880				

N° de la maison: | Nom de la maison:

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Meule Straat Numéro de la maison : 4 Nom de la maison : Folio 266,

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus, par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^a et N°	NOM DE FAMILLE RÉDIGÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1							
2	Liberum	Constantina	Aschaffenbourg 16 Janvier 1848	Veuve du 1823 1		Bruxelles	16 Janvier 1872
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Étranger	Overyssche.								

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : *Section* ou quartier, faubourg, etc. : *Rue* ou chemin, place, etc. : *Numéro* de la maison : *Nom* de la maison : Folio 267/1

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS FORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
L^a et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION. (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : *Nom de la maison :*

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 368

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
L'a et N°	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du Code civil.	SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel Section ou quartier, faubourg, etc. : B. Rue ou chemin, place, etc. : Katje street Numéro de la maison : 1 Nom de la maison : Folio 269

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
A																	
1	Vandendael	Jean	Overyssche 28 Mai 1818	Epoux du N° 2	Journalier	Né	28 Mai 1818										
2	Hernalsteen	Jeanne Catherine	Overyssche 24 Octobre 1816	Epouse du N° 1		Née	24 8bre 1816										
3	Vandendael Fils	Henri	Overyssche 25 Juin 1841	Epoux de anne Catherine Forllaer. M. R. fo 174.	Journalier	Né	25 Juin 1841										
4	Vandendael Fille	Rosalie	Overyssche 6 Decembre 1843	Epouse de Decat Felix		Né	6 8bre 1843	"	"	passé folio 162 n° 2 M. Sa	a 1869	"	"	"		"	"
5	Vandendael Fils	Felix	Overyssche 19 Août 1860			Né	19 août 1860										
6	Decat Petit fils	Modeste	Overyssche 5 Janvier 1866.			Né	5 Janvier 1866	"	"	passé folio 162 n° 4 M. Sa	a 1868	"	"	"		"	"
7	Vandendael	Marie Vouck	Overyssche 12 avril 1881	Enft de n° 3		née											
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 272

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
Lᵉ et Nᵒ	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nᵒ employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE	DATE		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13				17	18
A																	
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

Nᵒ de la maison : Nom de la maison :

Blank Page(s)

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Isque Section ou quartier, faubourg, etc.: B Rue ou chemin, place, etc.: Drangenberg straat Numéro de la maison: 1 Nom de la maison: Folio 273

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L'a et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Vandendael~~	Henri	Hoeilaart 12 Juillet 1821	Epoux de N° 2	Cultivateur		
2	~~Adam~~	Anne Catherine	Hoeilaart 27 Février 1823	Epouse de N° 1			
3	Jacques	Joseph	Overyssche 11 Décembre 1852	Epoux de Ultermans Marie	ouvrier Cultivateur	Né	14 Déc. 1852
4	Ultermans	Marie	Bruxelles 11 Décembre 1832	Epouse de Jacques Joseph		Bruxelles	11 1832
5	Jacques fille du N° 3	Isabel	Overyssche 16 Août 1855			Né	16 août 1855
6	Jacques fils du N° 3	Modeste	Overyssche 7 avril 1858			Né	7 avril 1858
7	Jacques fils du N° 3	Louis Joseph	Overyssche 30 Mars 1866			Né	30 Mars 1866
8	Jacques fils du N° 3	Jean Joseph Albert	Overyssche 26 avril 1870			Né	26 avril 1870
9	Jacques fils du N° 3	François	Overyssche 11 Août 1873				
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				décédé		6 9bre 1881			
				décédée		27 9bre 1881			
				Bruxelles rue d'en vers 5	13 Fév 1882				
				Schaerbeek Chaussée d'Haecht	4 Janvier 1883.				

N° de la maison: Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ingrel Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Dergenslaan Straat Numéro de la maison : 2 Nom de la maison : Folio 74

N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE — DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune ou naissance).	SÉJOUR — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE — FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE — DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
	1 — 2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	~~Charlier~~	~~Henri~~	Overyssche ~~4 Janvier 1811~~	Epoux de n° 2	Journalier	Né	26 Janvier 1836					Décédé		23 août 75			
2	Smekens	Constance	Grand-Leez (Brabant wallon) 1816	Epouse de n° 1 Mariée à Pierre Bergiers								Ve Hulpe	5 Juin 1883		Ve Hulpe		
3	Charlier Fils	Pierre Joseph	Overyssche 4 Janvier 1861			Né	4 Janvier 1861					idem	idem		Ve Hulpe		
4	Charlier Fils	Jean Baptiste	Overyssche 14 Mai 1863			Né	14 Mai 1863								Henri Eeymans Sup^t Rentier ch^x		
5	Charlier Fils	Sébastien	Overyssche 11 Décembre 1865			Né	11 Décembre 1865								Chez Philippe Renson		
6	Charlier Fille	Anne Zéphine	Overyssche 11 Septembre 1868			Née	11 Sept^re 1868					Lotsverpe	5 Juin 1888		Ve Hulpe		
7																	
8																	
9																	
B																	
10	Nedergedxelt	André	Overyssche 23 Janvier 1829	M	Journalier	Hoeverberg 29 Sept^re 1882											
11	Spreeuwels	Isabelle	ay 2 Oct^re 1853	M													
12	Nedergedxelt	Jean Baptiste	7 26 Janvier 1870														
13	Nedergedxelt	François	7 2 Janvier 1873														
14	Nedergedxelt	Marie Hortense	7 7 mai 1875														
15	Nedergedxelt	Martine	7 17 Dec^re 1877														
16	Nedergedxelt	Marie Thérèse	7 21 Oct^re 1880														
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, Sect. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : ..... *Section* ou quartier, faubourg, etc. : ..... *Rue* ou chemin, place, etc. : ..... *Numéro* de la maison : ..... *Nom* de la maison : ..... Folio 278

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.				SORTIE.					
L^a et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14				15
A																	
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : ..... Nom de la maison : .....

Blank Page(s)

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer Section ou quartier, faubourg, etc. : C Rue ou chemin, place, etc. : Ketelheyde Numéro de la maison : 1. Nom de la maison : Folio 271 j

L^a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	D'hondt	Marie Anne	Neer Ynchel 15 avril 1799	Veuve de Stercka Joseph	"							Décédée	1er janvier 1878	1 janv. 1878			
2	Stercka Fils	Jean Baptiste	Overyssche 11 Novembre 1844		Journalier	Né	11 9bre 1844										
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : B — Rue ou chemin, place, etc. : Ketelbaan — Numéro de la maison : 2 — Nom de la maison : — Folio 280

L.s et N.os	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Écrire en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 16 septembre 1858.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																		
1	Kilta	Marie Amelie	Bruxelles 7 1832	Epouse de Charles Jos 1er	Journalière	Bruxelles	1836			"	"	Ukkel (St)	"	24 juin 1870			
2	Charles fille	Constantine	Overyssche 25 Dec. 1855			Id	25 Dec. 1865			2/10. A.	10 février 1872						
3	Charles fils	Henri	Overyssche 29 Novembre 1867			Id	29 Nov. 1867			id	id						
4	Charles fille	Josephine	Overyssche 3 Mai 1861			Id	3 Mai 1861			id	id						
5	Charles fille	Florence	Overyssche 11 Novembre 1863			Id	11 Nov. 1863			id	id						
6	Charles fils	Ferdinand	Overyssche 10 Mars 1866.			Id	10 Mars 1866.			id	id						
7	Charles fils	Pierre Joseph	Overyssche 26 Mai 1868			Id	26 Mai 1868			id	id						
8	Van Cuycom	Jean François	Overyssche 17 Janvier 1832	Veuf 2e Becq Anne Marie	Journalier											4/11. C.	10 février 1872
9	Van Cuycom fils du N° 8	Jean Baptiste	id 1er Juillet 1857									Etterbeek	29. 1. 1881.			id	id
B												N° de la maison :		Nom de la maison :			
10	Van Cuycom fille du N° 8	Elisabeth	id 18. Août 1859									Ixelles, rue Malibran 60	5 Juillet 1882			id	id
11	Van Cuycom fille du N° 8	Jeanne Catharine	id 8 Juin 1861									Bruxelles	6. 6. 77			id	id
12	Van Cuycom fille du N° 8	Pauline	id 8 Août 1855									Bruxelles	27 Juin 77	27 Juillet 77			
13	Van Cuycom fille du N° 8	Julie	id 19 Décembre 1869									Décédé		16 Janvier 1880		id	id
14	Van Cuycom	Jules	Overyssche 5 Juin 1863													id	id
15																	
16																	
17																	
18																	

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau* ; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Engzeer Section ou quartier, faubourg, etc. : C Rue ou chemin, place, etc. : Ketilhoyde Numéro de la maison : 3 Nom de la maison : Folio 281 y

Lre et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	4	5	6	7	8
A 1	Lamal	Anne Catharine	Overyssche 15 Decembre 1813	Veuve de Arnould Ambroise	Journalière	Uccle	15 Dec. 1813
2	Arnould fils	Henri Jean Jean Louis	Overyssche 5 Novembre 1847		Journalier	Uccle	5 Déc. 1847
3	Arnould fille	Marie Edmée	Overyssche 30 Mai 1855			Uccle	30 Mai 1855
4	Arnould fille	Marie Anne	Overyssche 27 Mars 1860.	Epouse Poot Jean Joseph.		Uccle	27 Mars 1860
5	Poot	Hospitalière Catherine	Overyssche 14 Juin 1880				
6							
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL. 9	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES. 10	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU. 11	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT. 12	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 18 septembre 1854.) 13	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE. 14	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès). 15	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.) 16	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN. 17	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT. 18
				Elsterbeek Jeronimes de 1re Pierre 1872	30 Sept. 1872.	3 Xbre 1872.			
				Juilles Rue de la Jeune Mr. 33.	30 Avril 1873	2 Mai 1873			

N° de la maison : Nom de la maison :

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Eyzer Section ou quartier, faubourg, etc.: C Rue ou chemin, place, etc.: Hellbrug dr Numéro de la maison: 11 Nom de la maison: Folio 282 11

Le et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS en toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A								
1	Scheers	Jean Francois	Overpaerd 28 Janvier 1826	Epoux du N° 2	Sievers de Long	Vie	24 Janvier 1858
2	Decoster	Marie Catherine	Overpaerd 23 Decembre 1829	Epouse du N° 1		Vie	23 Dbre 1879
3	Scheers Fils	Jean Baptiste	Overpaerd 11 Decembre 1854			Vie	11 Dbre 1854
4	Scheers Fille	Marie Elisabeth	Overpaerd 7 Mars 1858			Vie	7 Mars 1858
5	Scheers Fille	Anne Catherine	Overpaerd 18 Juillet 1862			Vie	18 Juillet 1862
6	Scheers Fille	Anne	Overpasche 16 Janvier 1867			Vie	16 Janvier 1867
7	Scheers Fille	Jeanne Marie Julie	Overpasche 20 Fevrier 1870			Vie	20 Février 1870
8	Scheers fils du N° 1	Victor	Overpasche 5 Février 1877				
9							
B							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1865.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Decede	28 Aout 1877				
				Bruxelles Neige noire 24	28-12-1880				

N° de la maison: Nom de la maison:

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
On peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, près de la porte de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer Section ou quartier, faubourg, etc. : C Rue ou chemin, place, etc. : Leibeyder Numéro de la maison : 5 Nom de la maison : Folio 283

N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu; puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE (dès PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS, (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 23 septembre 1856.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																		
1	~~Brankaer~~	~~Jean Baptiste~~	Overpeltsche 18 Oct. 17~~85~~	Chef de Vandeneeckhout Jean Marie	Cultivateur	Né	15 Oct. 1785					Décédé		17 Janv. 1872				
2	Brankaer fils	Adrien Joseph	Overpeltsche 5 Mai 1815	Epoux de Debecker Jeanne Marie	Ouvrier Cultivateur	Né	5 Mai 1815											
3	Debecker Belle fille	Jeanne Marie	Hechtel 1 Janvier 1825	Epouse de Brankaer Adrien Joseph														
4	Brankaer Petite fille	Anne Catherine	Overpeltsche 1 Avril 1850	Epouse de Mas Jean Joseph		Née	1 Avril 1850											
5	Brankaer Petite fille	Marie Thérèse	Overpeltsche 11 Juin 1851			Née	11 Juin 1851											
6	Brankaer Petite fille	Jeanne Marie	Overpeltsche 24 Juin 1853			Née	24 Juin 1853											
7	~~Mas~~ Brankaer fille du No 1	Jean Joseph	Overpeltsche 11 Janv. 1871									Hechtel	21 Déc. 1871		Légitimé par mariage.			
8																		
9																		
B																		
10	Vandeneeckhout	Jean Baptiste	Peyrbourg 7 Janvier 1814	Epoux de N°12	Journalier	Depuis Peyrbourg	1. 1. 53											
11	Cheerleer	Jeanne Catherine	Peyrbourg 1 Janv. 1850	Epouse de N° 10														
12																		
13																		
14																		
15																		
16																		
17																		
18																		

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

N° de la maison : Nom de la maison :

Bruxelles — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzeux — Section ou quartier, faubourg, etc. : C. — Rue ou chemin, place, etc. : Kerkhof de — Numéro de la maison : 6 — Nom de la maison : — Folio 284

L'a st. N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (répété en toutes lettres pour chaque personne.) (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (en toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7
A 1	Castenhoye	Vincent	Obourg 20 octobre 1811	Epoux du N° 2	Cultivateur		
2	Michiels	Thérèse	Overyssche 20 février 1814	Epouse du N° 1		Nil	3 Janvier 1869
3	Coupé	Anne	Overyssche 12 Mai 1848		Servante	Nu	12 Mai 1868
4	Belgrez	Ferdinand	Bruxelles 21 Juin 1844	Epoux du N° 2 5.	Cultivateur	Bruxelles	24 Janvier 1870
5	Dekeber	Marie Thérèse	Bruxelles 10 Juillet 1846	Epouse du N° 4		id	id
6	Degreef fille du N° 4	Catherine	Overyssche 24 Juin 1870				
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
		104 E.	24 Janv. 1870						
				décédé		10 janvier 1872			
"	"	"	"	Charleroi	21 Septembre 1869	28 Octobre 1869	"	"	"
				Bruxelles Fort Breack N°	30 Déc. 1870	10 janvier 1871			
				id	id	id			
				id	id	id			

(Modèle n° 1.)

Folio 285 /

Hameau ou village, etc. : Eygem — Section ou quartier, faubourg, etc. : C. — Rue ou chemin, place, etc. : Kerkhofstraat — Numéro de la maison : 7 — Nom de la maison :

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS: (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
LE N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTER EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Kumps	Jean Baptiste	Overyssche 22 février 1804	Epoux de N° 2.	Cultivateur	né	23 février 1804				décédé (54)	"	9 Novembre 1858		"	"
2	Demaret	Marie Catherine	Overyssche 30 Décembre 1803	Epouse de N° 1		né	30 Dec. 1803				décédé		9 Novembre 1876			
3	Kumps fille	Jeanne Marie	Overyssche 1 Octobre 1836	Marié avec Vanderkelen Jean Francois le 8 mai 1857.		né	1 Oct. 1836									
4	Berdiers Petite fille	Jeannet	Overyssche 5 février 1864.			né	5 février 1864									
5	Vanderkelen Beau fils	Jean Francois	Overyssche 28 mai 1837	Epoux de Kumps Jeanne Marie.		Inscrit le numéro Vol. 3 de la fol. 109. c.	8 mai 1857									
6	Vanderkelen Petite fille	Jeanne Catherine	Overyssche 1er avril 1868			né	1er avril 1868									
7	Vanderkelen Petit-fils	Jean Baptiste	Overyssche 21 avril 1870			né	21 avril 1870									
8	Vanderkelen fils du N° 5	Guillaume Joseph	Overyssche 11 Mai 1873													
9	Vanderkelen fils du N° 5	Félix Marie Victor	Overyssche 6 juin 1875													
B 10	Vanderkelen fille du N° 5	Marie Barbe	Overyssche 19 Août 1872			né										
11	Vanderkelen	Jules	Overyssche 4 Janvier 1882													
12																
13																
14																
15																
16																
17																
18																

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C. — Rue ou chemin, place, etc. : Ketelheyde — Numéro de la maison : 8 — Nom de la maison : — Folio 286

Lᵃ et Nᵒ	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Michiels	Jacques François	Duysbourg Juin 1816	Epoux du N° 2	Journalier												
2	Lamal	Josine	Overysche 15 Juillet 1821	Epouse du N° 1		Vie	15 Juillet 1821										
3	Michiels Fille	Marie Catherine	Overysche 6 Novembre 1840			Vie	6 9bre 1840										
4	Michiels Fils	Edouard	Overysche 17 Octobre 1857			Vie Etterbeek	17 8bre 1857 18 9bre 1879	Overysche				Etterbeek idem	16 Juin 1879 12 Août 1880	22 Juin 1879			
5	Michiels Fils	Jean Baptiste	Overysche 24 avril 1860			Vie	24 avril 1860					Cerveuceren	27 8bre 1880				
6	~~Michiels Fils~~	~~Englebert~~	Overysche 23 ~~mai~~ 8bre 1868	Marié	Domestique	Cerveuceren	24 mars 1868					Heeylaert (Solheyde)	26 Juillet 1876	1 Août 1876			
7	Michiels	André	Overysche 29 mars 1845		Journalier	Etterbeek	1 Janvier 1883										
8																	
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner; en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Hetelheyde — Numéro de la maison : 9 — Nom de la maison : — Folio 287 j

Lª et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Arnould	Michel	Overyssche 19 février 1807	Epoux du N° 2	Cultivateur	Né	19 février 1807										
2	Depré	Elisabeth	Overyssche 24 Juin 1810	Epouse du N° 1		Né	24 Juin 1810										
3	Arnould Fils	Pierre	Overyssche 19 Juillet 1834		ouvrier Cultivateur	Né	19 Juillet 1834										
4	Arnould Fille	Jeanne Catherine	Overyssche 5 Janvier 1841	Epouse Vanzegbroeck Gme		Né	5 Janvier 1841										
5	~~Arnould Fils~~	~~Jean François~~	Overyssche 5 Mars 1844			Né	5 Mars 1844	"	"	"	"	Bruxelles	23 Juin 1869	1er Juillet 1869	"	"	"
6	~~Arnould Fille~~	~~Jeanne Christine~~	Overyssche ~~13 février 1853~~	Mariée		Né	13 février 1851					Tervueren	29 Juillet 1876	2 Août 1876			
7	~~Arnould Fille~~	~~Marie Catherine~~ Anne	Overyssche 1er Janvier 1848		Servante	Etterbeek	23 Xbre 1866	"	"	"	"	Etterbeek	29 Août 1870	15 Septembre 1870	"	"	"
8	~~Vanzegbroeck~~	~~Anne Catherine~~	Overyssche 8 Avril 1880									Décédée		8 mai 1881			
9	Vanzegbroeck	Jeanne Marie Christine	Overyssche 8 9bre 1881														
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Ketelhuy de — Numéro de la maison : 10 — Nom de la maison : — Folio 288 / 9

L^a et N^o	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	~~Tastenhoye~~	Henri	Overyssel 20 Juin 1802		Cultivateur	Né	20 Juin 1802	"	"	"	"	décédé (11)	"	17 février 1871	"	"	"
2	Tastenhoye Frère	Jean Baptiste	Overyssel 12 Décembre 1804	Epx du n° 3		Né	12 Xbre 1804										
3	Stercka	Pauline	Rhode Ste Agathe en 1829	Epouse du n° 2	Servante	Rhode St Agathe	en 1856										
4	~~Stercka Tastenhoye~~	Jean Baptiste	Overyssel 20 février 1859	Enfant naturel de Stercka Pauline Ségeton		Né	24 février 1859					Décédé	27 août 1882				
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer Section ou quartier, faubourg, etc. : C Rue ou chemin, place, etc. : Hetelheyde Numéro de la maison : 11 Nom de la maison : Folio 289

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Guns	Henri	Overyssche 13 Septembre 1809	Epoux du N° 2	Menuisier A Cultivateur	Né	13 7bre 1809					Décédé		9 Janvier 1881			
2	Depré	Jeanne	Overyssche 10 Novembre 1806	Epouse du N° 1		Né	10 9bre 1806										
3	~~Guns Fils~~	~~Guillaume Joseph~~	~~Overyssche 25 Août 1839~~		ouvrier menuisier	Né	25 Août 1839					Duysbourg rue Hertewegen N° 7	29 Mars 1873	10 Juin 1873			
4	Guns Fils	Jean Baptiste	Overyssche 17 Juin 1841	Epoux du N° 6	ouvrier Cultivateur	Né	17 Juin 1841										
5	Guns Fils	Winand	Overyssche 24 Août 1845	Le 4 9bre 1879 marié à Marie Catherine Demuylder, domiciliée à Ottenbourg	ouvrier Cultivateur	Né	24 Août 1845										
6	Demuyder	Jeanne Marie	Ottenbourg 21 9bre 1854	Epouse du N° 4	ménagère	Ottenbourg	23 9bre 1876										
7	Guns	Jeanne Marie	Overyssche 21 Juillet 1877			Née	23 Juillet 1877										
8	Guns fille du N° 4	Marie Adèle	Overyssche 2 Août 1878			né											
9	Guns	Jean Henri	Overyssche 21 Août 1880														
B 10	Guns Enfant du N° 4	Winand Jean	Overyssche 25 7bre 1881														
11	Guns fils du N° 5	Marie Adèle	Overyssche 27 9bre 1881														
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Keetberg — Numéro de la maison : 12. — Nom de la maison : — Folio 29 v

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N°	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou délivrance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Desprez	Edouard	Overyssche 15 Octobre 1802.			Id.	15 8bre 1862.
2	Charlier	Jean Baptiste	Overyssche 22 Juillet 1826	Veuf de Elta Marie Amelie	of agricol		
3	Charlier	Constance	id 29 Juin 1859				
4	Charlier	Henri	id 29 Juin 1857				
5	Charlier	Josephine	id 3 Mars 1861				
6	Charlier	Florence	id 11 Juin 1863				
7	Charlier	Ferdinand	id 10 Mars 1866				
8	Charlier	Pierre Joseph	id 26 Mai 1868				
9	Vanstiphout	Joseph	Overyssche 25 Février 1829	Epoux de n° 10	Journalier	Duysburg	31. 12. 76.
B							
10	Dekeuck	Marie Thérèse	Overyssche 13 février 1830	Epouse du n° 9	Ménagère	id	id
11	Vanstiphout fille du n° 9	Marie	Overyssche 29 Janvier 1861			id	id
12	Vanstiphout fils du n° 9	Francois	Overyssche 17 7bre 1862			id	id
13	Vanstiphout fils du n° 9	Jean Baptiste	Overyssche 10 8bre 1870			id	id
14	Charlier	Constance	Overyssche 21 7bre 1855		Servante	Etterbeek	28. 5. 77.
15	Charlier	Catherine	Bruxelles 16 Septembre 1877			Bruxelles	16 7bre 1877
16	Van Stiphout fille du n° 9.	Jeanne	Overyssche 7 Novembre 1877			Id	7 9bre 1877
17	Vanstiphout	Joseph	Overyssche 9 8bre 1883	Enfant du n° 11.			
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	Décédé Cf	"	5 janvier 1876	"	"	"
								55 A.	10 janvier 1876
				Etterbeek rue Zuellen com Joindre N° 411	24 7bre 1876	18 7bre 1876	Rentrée venue 290 A Vs 14	280 A.	up
				Etterbeek rue du grand Duc N° 25		8 août 1883.		up	up
				Etterbeek rue du Palais 45	26 août 1880.			up	up
								up	up
								up	up
								up	up

N° de la maison : — Nom de la maison :

				Etterbeek Commune	3 Novembre 1880.				

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesteens, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer Section ou quartier, faubourg, etc. : C Rue ou chemin, place, etc. : Ketelheyde Numéro de la maison : 13 Nom de la maison : Folio 295

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Pierret	Narcisse	Braine l'Alleud avril 1815	Epoux du N° 2	Garde Particulier												
2	Derycke	Célestine	Braine l'Alleud Mai 1815	Epouse du N° 1													
3	Pierret Fils	Desaper Florentin Joseph	Overpschel 22 Juin 1853			Né	22 Juin 1853										
4	Pierret Fille	Antoinette	Overpschel 11 Septembre 1854			Née	11 7bre 1854										
5	~~Pierret~~ Fille	~~Eugénie~~	Overpschel ~~6 Mai 1856~~			Née	6 Mai 1856					Bruxelles Boulevard du Régent N° 33	7 Février 1874	20 Février 1874			
6																	
7																	
8																	
9	Van Deeven	Jean Baptiste	Overynche 25 Janvier 1855		Domestique	Duysbourg	10 Août 1882	Overynche				Duysbourg chez ses parents	13 7bre 1882				
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Ketelbeyde — Numéro de la maison : 14 — Nom de la maison : — Folio 23 y

L.s et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE du PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Michiels	Joseph	Montaigu 17 Novembre 1821		Registeur des biens de M.r le comte de Mauroy	Bruxelles	1844									passé Sce/Jules 14 m. Vol. a	23 octobre 1867
2	Evinesko	Rosalie	Mons (Flandre occidentale) 28 Novembre 1823		Gouvernante	Mons	1844	"	"	"	"	"	"	"	"	passé Sce/Jules 14 m. Vol. a	23 octobre 1867
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15	Kempis	Louis	Cuesmes Hainaut 2 Juillet 1821		Domestique	Quaregnon Hainaut	7 Février 1844									passé Sce/Jules 14 m. Vol. a	23 Octobre 1867
16	Hautiers	Antoinette	Grimpache 26 Août 1849		Servante	Id.	11 Août 1864									passé Sce/Jules 14 m. Vol. a	23 Octobre 1867
17	Demadeleer	Philomène	Duysbourg 10 Mars 1849		Servante	Duysbourg	14 Août 1866									passé Sce/Jules 14 m. Vol. a	23 Octobre 1867
18	Schaerlier	Jean Baptiste	Grimpachel 23 Juillet 1826	Epoux de Rita Amelio	Domestique	id.	23 Juillet 1826									passé Sce/Jules 14 m. Vol. a	23 Octobre 1867

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

N° de la maison : — Nom de la maison :

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. :

Numéro de la maison : Nom de la maison : Trois cent deuxième et dernier Folio 312.

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA	DATE DE LA	OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13					18

Blank Page(s)

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.